LE DEVOIR

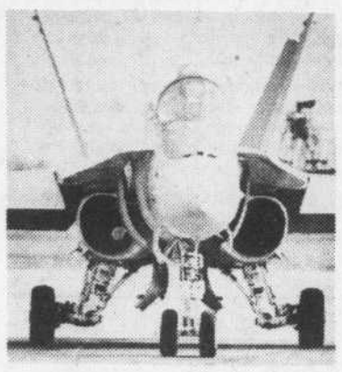
FAIS CE QUE DOIS

C'EST EN PERMANENCE
LA FOIRE DU LIVRE
DUSSAULT
8955, BOUL. ST-LAURENT
OUVERT JUSQU'À 21 H. LES JEU. ET VEN.

RABAIS DE 40% SUR TOUT

Vol. LXXII — No 71 | Généralement ensoleillé. Maximum 8 **(Détail page 10)** | Montréal, jeudi 26 mars 1981 | (Hauterive, Baie-Comeau, Sept-Iles 40 cents) **25 CENTS**

AU SOMMAIRE



Le F-18, un an plus tard

Un an après l'annonce du choix du F-18 par le gouvernement fédéral, le Québec n' a obtenu que $560 millions en contrats de la part de McDonnell Douglas. Il reste donc $1 milliard en retombées promises... qui ne semblent pas vouloir tomber dans les coffres des industriels québécois. **Page 15.**

Les Septiliens se concertent

Durement touchés par la fermeture de l'usine de l'Iron Ore, des Septiliens ont décidé de relever les manches pour trouver des solutions aux problèmes économiques touchant la capitale du fer. Les participants à un sommet tenu récemment ont lancé diverses idées pour améliorer le port, le commerce, le tourisme, les pêcheries et le transport dans la région. **Page 16.**

Éditorial

Le premier ministre canadien a prononcé lundi à la Chambre des communes un long discours pour justifier la démarche constitutionnelle de son gouvernement. L'analyse de Jean-Louis Roy. **Page 12.**

La RIO écarte Sodartec?

L'assurance de $75 millions qui couvre depuis un an le stade olympique et le mât pourrait être annulée d'ici à quelques jours, s'il n'en tient qu'au président de la RIO, M. Lucien Saulnier. Une telle décision écarterait la firme Sodartec de l'étude des plans et devis. **Page 3.**

Les élections du 13 avril

- En matière d'éducation, les partis courtisent les étudiants, les enseignants, administrateurs scolaires et parents tentent de faire atténuer les effets des coupures du budget, les candidats promettent. Paule des Rivières analyse la situation. **Page 6.**
- S'il faut se fier aux engagements du PQ et du PLQ, la relance de la construction domiciliaire est assurée. **Page 8.**
- Dans les cinq circonscriptions de Laval, les candidats du PQ observent, avec les autorités municipales, un cessez-le-feu que commente Rodolphe Morissette. **Page 7.**
- Dans Abitibi-Ouest, le ministre François Gendron est très populaire mais la question demeure de savoir de quel côté pencheront les électeurs traditionnellement créditistes. **Page 9.**

Restaurant
Butch Bouchard
— grillades et fruits de mer de grande réputation
— salle de réception
881 de Maisonneuve, Est,
tél.: 527-1221

Clark espère entraver le débat jusqu'au 13 avril

par Claude Turcotte

OTTAWA — Le premier ministre, M. Pierre Trudeau, et le chef de l'opposition officielle, M. Joe Clark, ont indiqué avec conviction hier à la Chambre des communes leur volonté de s'en tenir à leurs positions constitutionnelles.

Le chef du gouvernement s'est montré très peu impressionné par les dépêches émanant de Winnipeg et laissant entendre que les huit provinces récalcitrantes ont fait des progrès intéressants à leur réunion de mardi.

Le leader de l'opposition n'a donc pas réussi à convaincre M. Trudeau de convoquer une ultime conférence fédérale-provinciale avant l'adoption par le Parlement du projet de résolution constitutionnelle.

M. Clark espère cependant empêcher le gouvernement de faire adopter le projet de résolution par les Communes avant le 13 avril, date des élections générales au Québec. C'est ce qu'il a dit en sortant de son caucus hier matin.

À la période de questions, le chef conservateur a voulu savoir pourquoi le premier ministre tenait tant à «précipiter l'adoption du projet de résolution», alors même que les provinces semblent sur le point de trouver une entente sur une formule d'amendement.

La semaine dernière, M. Clark avait déclaré que l'élection des libéraux et de M. Claude Ryan pourrait sans doute jeter «un nouvel éclairage» ou offrir une nouvelle vision du fédéra-

Voir page 14: Clark

Parizeau donne un délai de six jours à Asbestos

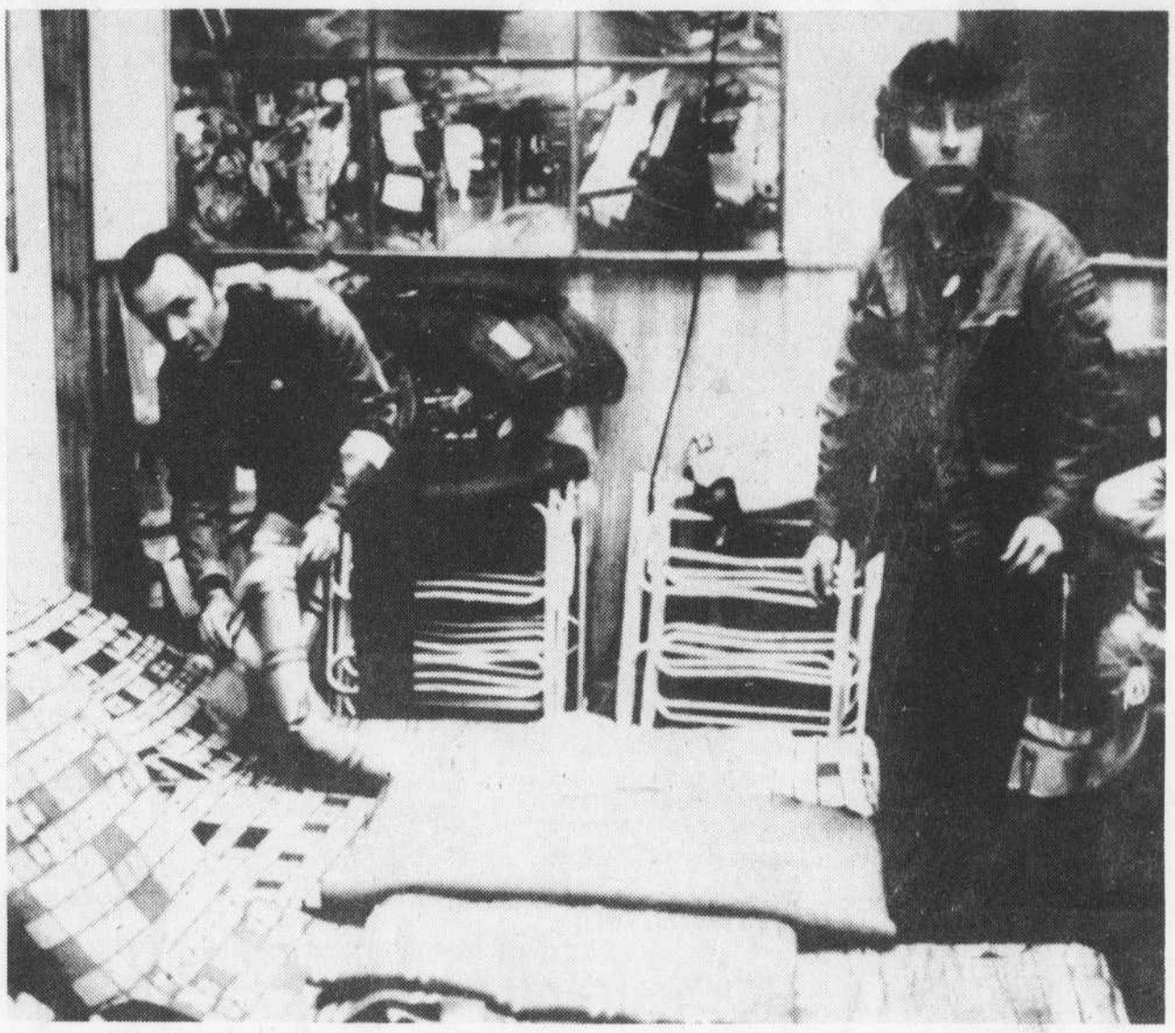
par Marie-Agnès Thellier

La société General Dynamics a jusqu'au 31 mars pour reprendre les négociations avec le gouvernement du Québec en vue de vendre «de gré à gré» sa filiale Asbestos Corporation.

Dans une lettre adressée au vice-président exécutif de General Dynamics, à St. Louis, au Missouri, le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, se dit prêt à négocier «sur la base de l'entente intervenue entre la Société nationale de l'amiante et le groupe Turner and Newall en vue de l'achat des actions de la Société Les Mines d'amiante Bell Ltée».

Selon M. Parizeau, les critères qui ont été alors employés pour évaluer la valeur des actions sont justes et reflètent les conditions du marché. «Le gouvernement du Québec serait disposé à utiliser les mêmes critères, acceptés volontairement et sans contrainte, pour déterminer la valeur des actions que votre société détient dans la société Asbestos», écrit le mi-

Voir page 14: Parizeau



Des travailleurs installent matelas et couvertures dans une usine de textile de Lodz, en prévision de la grève d'avertissement de demain en Pologne, à l'appel de Solidarité. (Photolaser AP)

L'heure des comptes sonne en Pologne

VARSOVIE (d'après AFP et Reuter) — La lutte politique sans merci que les «durs» de la direction du parti communiste polonais livrent ouvertement à l'équipe Kania-Jaruzelski depuis une semaine devrait déboucher dimanche sur un règlement de comptes devant le comité central, estiment les observateurs occidentaux à Varsovie.

En effet, le bureau politique a décidé de convoquer le 9ème plénum du comité central pour «discuter de l'action à mener face à la situation dans le pays», a annoncé l'agence officielle PAP.

L'annonce de la convocation du plénum pour le 29 mars, a suivi d'une heure et demie à peine la rupture des négociations entre le gouvernement et Solidarité à propos des incidents de Bydgoszcz, officiellement reportées au lendemain, mais visiblement dans l'impasse.

Désormais, en effet, le conseil des ministres qui avait déjà les mains liées par la déclaration de dimanche dernier du bureau politique rejetant sur Solidarité l'entière responsabilité des événements de la semaine dernière va se trouver paralysé en attendant les décisions du comité central.

D'ailleurs, M. Mieczyslaw Rakowski, vice-premier ministre polonais, a rejeté sur Solidarité l'entière responsabilité de la «tension» qui prévaut en Pologne depuis une semaine, dans l'allocution qu'il a lue lors des pourparlers avec la délégation syndicale conduite par Lech Walesa, au siège du conseil des ministres.

Dans ce texte au ton extrêmement sévère diffusé par l'agence polonaise de presse PAP, M. Rakowski, chargé au sein du gouvernement des relations avec les

Voir page 14: Pologne



Tom Driberg

Lévesque promet de créer des emplois à temps partiel

par François Barbeau

HULL — Le sac à surprises de M. Lévesque n'est pas inépuisable, mais il en a néanmoins tiré un autre engagement hier, qui porte celui-là sur la création d'emplois à temps partiel à l'intention d'un large éventail de la population québécoise: les mères ayant de jeunes enfants à la maison, les étudiants et les jeunes gens en général, également les personnes approchant l'âge de la retraite.

Cet engagement — M. Lévesque préfère ce mot à celui de promesse — vise entre autres la réintégration des femmes au marché du travail. C'est en présence d'une demi-douzaine des seize candidates de son parti qu'il l'a rendu public.

En fait, c'est à Mme Jocelyne Ouellet, ministre des Travaux publics et député sortant de Hull, qu'il a confié l'agréable tâche d'annoncer cet engagement.

Le gouvernement de M. Lévesque propose, si on lui accorde un deuxième mandat, d'amender les lois et règlements pour faire en sorte que les Québécois travaillant plus de 15 heures par semaine aient droit proportionnellement aux mêmes conditions de travail et aux mêmes avantages sociaux que ceux accordés dans l'entreprise aux travailleurs à temps plein effectuant des tâches équivalentes.

Cette mesure s'étendrait, après consultation avec les employés des secteurs public et parapublic, à ces deux secteurs, dans lesquels le gouvernement estime possible de créer quelque 6,000 emplois supplémentaires en offrant à ces employés la possibilité de réduire leur semaine de travail à trois jours, sans pour autant perdre les privilèges inhérents à leur poste.

Dans un troisième temps, le gouvernement se propose de dédommager financièrement les employeurs du secteur privé qui offriront ce choix à leurs employés. Par ces mesures, le gouvernement souhaite créer quelque 10,000 emplois à temps partiel, qui viendront s'ajouter à ses emplois à plein temps créés par ses programmes réguliers de création d'emplois.

Le Québec accuse un certain retard dans la création d'emplois à temps partiel, a fait remarquer M. Lévesque en présentant ces engagements. Mme Pauline Marois, candidate dans La Peltrie, a signalé qu'un grand nombre de femmes dans la fonction parapublique étaient particulièrement défavorisées et qu'elles profiteraient de ce programme. À son tour, M. Jacques Rochefort, candidat

Voir page 14: Lévesque

les élections du 13 avril

Destiné aux ménages à revenus moyens

Ryan dévoile un projet de relance de la construction

par Bernard Descôteaux

Le Parti libéral qui avait observé jusqu'ici la règle de la modestie dans ses promesses électorales, a ouvert un peu plus les robinets hier avec un programme d'accès à la propriété qui coûterait en quatre ans $200 millions à un gouvernement libéral.

Ce programme rendu public hier matin à Laval se veut en même temps un programme de relance de la construction domiciliaire. Il prévoit des subventions allant jusqu'à $5,000 pour les personnes qui achèteront un logement neuf que ce soit sous forme de maison unifamiliale, en rangée, jumelée ou sous forme d'appartement en copropriété dont la valeur n'excédera pas $50,000.

Le chef libéral, M. Claude Ryan, a présenté ce programme à l'occasion d'une conférence de presse à l'hôtel de ville de Laval en compagnie des principaux artisans de la politique libérale en matière d'habitation, l'ancien député de Laval, M. Jean-Noël Lavoie, le député de Mégantic-Compton, M. Fabien Bélanger, et le candidat libéral dans Anjou, M. Pierre Brien, un ancien haut fonctionnaire à la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

En rendant public cette quatrième promesse de la semaine, M. Ryan s'est défendu de vouloir faire de la surenchère avec le Parti québécois qui, la semaine dernière, publiait un programme d'accès à la propriété de l'ordre de $225 millions. Ce programme propose des prêts privilégiés pour l'achat de maisons neuves ou usagées, qu'il s'agisse de maisons unifamiliales, de duplexes ou de triplexes, et il se double d'une politique nataliste puisque le gouvernement rembourserait une partie de l'hypothèque à la naissance d'enfants.

La «dernière trouvaille péquiste» mêle trop d'objectifs, a affirmé hier M. Ryan. Il considère notamment qu'on n'a pas à associer une politique nataliste à un programme d'accès à la propriété car de cette façon on écarte des catégories de citoyens qui auraient droit aux mêmes avantages, par exemple les personnes seules, les personnes âgées. À son avis, le Parti québécois n'est d'ailleurs pas crédible en matière d'habitation n'ayant pas tenu ses promesses de 1976.

Le projet libéral privilégie une approche plus simple, plus juste, plus efficace et moins coûteuse, a affirmé l'aspirant premier ministre.

Seront admissibles à ce programme toutes les personnes qui achètent une résidence principale, peu importe leur revenu. Les contribuables-cibles sont les ménages à revenus moyens ou modestes et on estime que les ménages à haut revenus s'élimineront d'eux-mêmes puisqu'ils voudront acheter des propriétés dont la valeur est supérieure à $50,000. À l'usage on verra s'il est nécessaire de fixer un seuil de revenu.

Ce programme s'appliquerait aux unités mises en chantier le 1er juillet 1981 dont le prix de vente sera inférieur à $50,000, montant qui sera indexé annuellement à un taux de 8% jusqu'à $63,000 en 1984-1985. La subvention maximale serait aussi indexée au même taux. Seraient admissibles tous les types de propriétés unifamiliales, ce qui comprendrait à la limite la partie d'un duplex occupé par le propriétaire.

Les subventions seraient limitées à 10% de la valeur de la propriété et versées mensuellement pour permettre de

Voir page 14: Ryan

LaSalle: assez les bonbons!

AYLMER (PC) — «Je suis renversé de voir que MM. Ryan et Lévesque tentent d'acheter la conscience des électeurs avec leurs promesses électorales.

«Je leur demande de cesser ce manège qui risque d'hypothéquer l'avenir du Québec».

M. Roch LaSalle, chef de l'Union nationale, a déclaré hier, alors qu'il menait sa campagne électorale dans l'Outaouais, que le temps est venu de rappeler à la raison les chefs des deux autres formations politiques.

Selon le chef unioniste, ce comportement est d'autant plus déplorable que les deux anciens journalistes ont déjà condamné les politiciens qui distribuaient les «bonbons électoraux» à droite et à gauche.

Les promesses de l'UN ne totalisent pas $100 millions, a dit M. LaSalle pour justifier les engagements pris par son parti.

Dans cette région qui borde l'Ontario, M. LaSalle a répété qu'il n'entend pas modifier la loi 101 avant deux ans, car, selon l'UN, il faudra cinq ans pour «digérer» les effets de la charte du français.

La candidate de l'Union nationale dans la circonscription de Pontiac, Mlle Lucille Hodgins, une anglophone qui s'exprime très bien en français, a signalé hier qu'elle aimerait que la loi soit modifiée afin de permettre l'affichage dans les deux langues dans la ville de Shawville, anglophone à 70%.

Mais de son côté, M. LaSalle a indiqué par la suite qu'il ne tenterait pas d'amender la loi 101 s'il détenait la balance du pouvoir.

Après une visite dans une école d'enseignement du français par immersion, à Aylmer, M. LaSalle a vertement critiqué la décision du gouvernement de couper les subsides pour les classes d'accueil destinées aux enfants de quatre ans.

M. LaSalle a affirmé qu'il ne comprenait pas comment le Parti québécois, qui s'est érigé en défenseur de la langue française, ait pu contredire sa propre ligne de conduite en sabrant dans les sommes d'argent qui permettent aux jeunes anglophones d'apprendre le français.

Il a promis que son parti saurait renverser cette décision.

Au cours de la journée d'hier, M. LaSalle a rencontré quelques personnes âgées et participé à une émission de ligne ouverte.

Un autre agent double démasqué à Londres

LONDRES (d'après AP et AFP) — Deux jours après avoir écrit que l'ancien chef du contre-espionnage était une «taupe», le *Daily Mail* a affirmé hier qu'un ex-président du Parti travailliste a également travaillé pour les Soviétiquee.

M. Tom Driberg, homosexuel avoué et membre du Parlement pendant 32 ans, fait pair à vie peu avant sa mort en 1976, était un agent double du M1-5, l'organisme de contre-espionnage britannique, et du Kgb, déclare le journal en première page sous la signature de son spécialiste des questions de défense, Chapman Pincher.

Pincher écrit que Driberg, durant toute sa carrière politique, «a rendu compte des activités privées et politiques de ses amis et collègues du parlement» à la fois au M1-5 et au Kgb.

«Le M1-5 et le Kgb ne se faisaient aucune illusion sur le fait qu'il travaillait aussi pour le camp d'en face. Tous deux cherchaient à l'utiliser à leurs propres fins», ajoute Pincher.

Driberg, qui est devenu Lord Bradwell sur la recommandation du premier ministre d'alors M. Harold Wilson, fut président du Parti travailliste et membre de son comité national exécutif pendant 23 ans. Il a été membre du parlement de 1942 à 1974. Pincher affirme que les renseignements qu'il donnait lui étaient

Voir page 14: Londres

Restaurant
Da Giuseppe
le retour d'un grand restaurant italien avec le fameux chef
TOMMASO MARINI
père de la vraie gastronomie italienne
(précédemment chef de La Sila et du Latini)
— facilités pour banquets
Avec la nouvelle administration, le service ne vient plus ajouté sur votre addition
1426 ouest, Notre-Dame
tél: 933-5873
heures d'ouv.: du lun au ven. à 11:30 am sam. et dim. 5h. pm

Le Toronto Star dit n'avoir rien caché

OTTAWA (PC) — Selon son éditeur, le *Toronto Star* n'a jamais donné l'ordre de minimiser l'importance, le mois dernier, de la prise de contrôle de 13 journaux hebdomadaires par Torstar. «Si nous avons commis une erreur en minimisant l'importance de la nouvelle, a déclaré M. Beland Honderich à la Commission Kent, hier, alors je dois en accepter la responsabilité.»

La nouvelle de la prise de contrôle a été publiée en page huit du quatrième cahier du journal, dans un coin de la section financière.

Elle mentionnait que Metrospan Printing and Publishing avait pris le contrôle de 13 hebdomadaires de la région de Toronto, appartenant à Inland Publishing, pour la somme de $13.5 millions.

Mais le *Star* ne précisait pas que Metrospan, qui possédait déjà neuf hebdomadaires, appartenait à Torstar, propriétaire du *Star*.

Le *Globe and Mail* et le *Sun*, par contre, ont publié la nouvelle à la une, dénonçant la concentration accrue de propriété des hebdomadaires dans la région de Toronto.

Le président de la commission, M. Tom Kent, a déclaré à ce sujet: «Il est très difficile de croire qu'on n'ait pas jugé cette nouvelle d'un intérêt particulier pour les lecteurs du *Star*».

Il a raconté que des journalistes torontois, y compris des journalistes du *Star*, «l'avaient cherché à travers Halifax pour lui demander ses commentaires (sur la transaction)».

«Il n'est pas possible que les journalistes aient été retirés de la nouvelle, pour ainsi dire?», a demandé M. Kent. «Pas à ma connaissance», a répondu M. Honderich.

La prise de contrôle par Torstar s'est produite quelques semaines à peine après que M. Honderich eut témoigné devant la Commission Kent, à Toronto, pour demander que les prises de contrôle et les fusions de journaux soient considérées sous l'angle de l'intérêt public.

Devant la commission, hier, M. Honderich a dit qu'il ne croyait pas que le contrôle du *Star* sur un si grand nombre de journaux hebdomadaires pouvait nuire à l'intérêt public, parce qu'il existait encore une grande diversité de médias dans la région de Toronto. Le *Star* contrôle 22 hebdomadaires, mais il y en a 66 autres dans cette région, entre Burlington et Oshawa. «La diversité d'opinions vient avec la variété», a-t-il dit.

M. Honderich n'a pu garantir à la commission qu'aucun des journaux d'Inland ne fermerait ses portes.

La prise de contrôle fait monter le tirage des hebdomadaires de Metrospan à 600,000, soit environ le tiers de tirage de tous les hebdomadaires de la région.

Fumer de la marijuana ne serait plus considéré comme une infraction

par Gerald McNeil

OTTAWA (PC) — Aux termes des amendements à la loi sur les narcotiques, qui seront déposés aux Communes avant l'été, la possession de marijuana sera passible d'une peine maximum de $200, déclarent des sources officielles.

Quelque 200,000 personnes condamnées au cours des 10 dernières années, pour simple possession de marijuana ou de haschich, bénéficieront d'une amnistie générale.

Leurs noms seront retirés des ordinateurs du Centre de l'informatique de la police canadienne et leurs empreintes digitales, ainsi que leurs photos, seront détruites.

Fumer la marijuana ne sera plus considéré comme une infraction et la police n'aura plus le droit de relever les empreintes digitales des fu-

Selon les mêmes sources officielles, le projet a été déjà soumis au conseil des ministres et reçu l'approbation des provinces.

Cependant, il a été retenu en attendant les élections provinciales de l'Ontario, qui ont eu lieu le 19 mars, de crainte que le gouvernement conservateur ne s'en serve dans sa campagne électorale. En effet, dit-on dans les milieux officiels, c'est le gouvernement de l'Ontario qui s'oppose le plus à une atténuation des peines.

En vertu de la présente lui sur les narcotiques, la possession de marijuana est passible d'une peine maximum de sept ans de prison, si elle est considérée comme une infraction. Or, cela n'a pas été le cas depuis des années.

Normalement, la procédure est plus sommaire: peine maximum de $2,000 d'amende et un an de prison.

La plupart des 27,400 personnes accusées de possession de narcotiques en 1979 ont bénéficié d'un acquittement pur et simple, ou d'un acquittement conditionnel, à moins d'avoir été condamnées à des amendes légères. La peine de prison n'est appliquée que dans des circonstances tout à fait particulières.

Les dérivés du cannabis — marijuana et haschich — bien que n'étant pas des narcotiques, avaient été ajoutés, en 1923, à la liste des drogues passibles des peines prévues par la loi sur les narcotiques.

Plus de 85% des personnes condamnées en vertu de cette loi le sont pour possession du cannabis. Les délits de trafic et d'importation forment la majorité des 15% restants.



Le premier ministre, M. Pierre Elliott Trudeau, embrasse Mme Anita Cadieux, à la suite des obsèques de son époux, le diplomate bien connu Marcel Cadieux, hier à Ottawa. Ancien ambassadeur du Canada à Washington, M. Cadieux est décédé récemment en Floride. (Photolaser CP)

74% des producteurs pour un office de mise en marché du porc au Québec

La Fédération québécoise des producteurs de porc affiliée à l'Union des producteurs agricoles a fait part hier des résultats d'un référendum organisé parmi 8,214 producteurs, révélant que 73.3% d'entre eux se sont prononcés pour la création d'un office de mise en marché du porc.

«Les producteurs de porc en ont assez de vivre dans un marché complètement inorganisé», a dit le porte-parole du syndicat, M. Jacques Janelle.

Bien qu'il soit ... plus important producteur de porc au Canada, le Québec ne fait pas partie du Canadian Pork Council (CPC) qui groupe les producteurs des huit autres provinces. Comme l'explique M. Janelle, le CPC a voulu créer un office de mise en marché à la grandeur du pays «mais c'était impensable tant que le Québec n'en faisait pas partie, parce que le Québec est le plus important producteur de porc au Canada».

Les fermiers se plaignent de ne pas être rémunérés suffisamment pour leurs porcs. Plusieurs petits producteurs québécois ont fait faillite à la suite d'une surproduction qui a atteint un sommet l'été dernier. À présent que le Québec va avoir un organisme unique de mise en marché, il va rencontrer d'autres membres du CPC «pour songer à un bureau de ventes», dit M. Janelle.

Le prix du porc est actuellement fixé par le marché aux bestiaux de Toronto. Selon M. Janelle, le CPC pourrait éventuellement «essayer de négocier les prix avec les abattoirs, tout au moins un prix minimum».

Plus de quatre millions de porcs ont été abattus au Québec l'an dernier, contre 1,5 million seulement il y a 10 ans. La surproduction a provoqué une chute des prix, de sorte que le porc constitue un bon achat pour les consommateurs mais un mauvais investissement pour les fermiers. «Le prix est assez bas en ce moment.»

Le Québec produit 36% du porc au Canada, comparativement à 32% en Ontario, 13% en Alberta et neuf PC au Manitoba. Le Québec produit 160% de ses besoins; l'excédent (60%) est exporté, surtout aux États-Unis et au Japon «mais ce sont des marchés fragiles».

Terre-Neuve est la seule province où le porc ne fasse pas l'objet d'une production commerciale.

Selon M. Janelle, ceux qui s'opposent à la création d'un office de mise en marché sont «ceux pour qui le système de libre échange est très important. Ce sont souvent de gros producteurs qui sont contre un système qui met tout le monde sur un même pied».

Le ministère québécois de l'Agriculture a voulu imposer un office de mise en marché mais les abattoirs ayant protesté, on a demandé à la fédération de tenir un référendum parmi les producteurs.

Congrès pour un nouvel ordre de l'information

par Angèle Dagenais

Dans le sillage du rapport MacBride qui a sensibilisé les pays membres de l'UNESCO sur l'urgence d'instaurer à travers le monde un «Nouvel ordre mondial de l'information et de la communication», la Fédération latino-américaine des travailleurs de la Presse (FELATRAP) organise un congrès international au Venezuela à l'automne, qui réunira des journalistes de tous les pays où existent des syndicats de travailleurs de l'information.

De passage à Montréal, le secrétaire aux relations internationales de la Felatrap, M. Amilcar Gonzalez, précise que le congrès fera entendre pour une fois la voix des journalistes et non celle de leurs patrons comme ce fut trop souvent le cas au cours des travaux de la Commission MacBride. Sans pour autant condamner le rapport MacBride, M. Gonzalez considère que les journalistes n'ont pas suffisamment participé à l'élaboration des solutions qui les concernent au premier chef sur l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information.

Le rapport MacBride est un début, précise M. Gonzalez, tout est encore à faire, et les journalistes ont certainement des choses à dire là-dessus. La Felatrap qui est à l'origine de ce congrès, en assure l'organisation avec la collaboration de la Centrale latino-américaine des travailleurs (CLAT), la Fédération internationale des journalistes (FIJ) et la Conférence mondiale du travail (CMT), sous les auspices de l'UNESCO, à San Antonio de Los Altos au Venezuela du 26 au 31 octobre 1981.

Les trois thèmes du congrès porteront sur les moyens de communication face au développement de la société, sur le Nouvel ordre international de l'information et sur la participation des travailleurs et du syndicalisme à l'avènement de ce Nouvel ordre international.

Des spécialistes seront invités à expliquer et discuter de ces concepts au cours d'ateliers de travail. Le président de la Commission d'étude sur les problèmes de la communication, M. Sean MacBride, sera un des invités de marque du congrès.

Les organisateurs comptent sur la participation massive des journalistes des pays occidentaux et non-alignés. Parmi les pays du bloc communiste, M. Gonzalez peut compter sur la Pologne et la Yougoslavie mais n'est pas certain de l'appui des délégations d'URSS ou des autres pays d'Europe de l'Est.

De la même façon que trois blocs se sont dessinés au sein de la commission MacBride et à toutes les instances qui en ont par la suite discuté — pays de l'Ouest, pays non-alignés, pays communistes — M. Gonzalez pense inévitable qu'au sein des travailleurs de l'information des tendances identiques se dessinent aussi, mais les journalistes devront pouvoir confronter leurs points de vue, précise M. Gonzalez, et peut-être élaborer des politiques communes d'action sur le droit et le respect du public à l'information, la fonction sociale du journaliste, etc.

Hommage du pape à Mgr Romero

CITÉ DU VATICAN (AFP) — Jean-Paul II a rendu hommage hier au cours de son audience générale à Mgr Romero, l'archevêque de San Salvador assassiné il y a un an, et à «son témoignage suprême, symbole du tourment d'un peuple».

Le pape a formulé des voeux de concorde et de paix pour «la chère nation du Salvador encore éprouvée par de si graves tensions et par des violences qui accroissent de jour en jour la foule déjà trop nombreuse de victimes innocentes».

«Je vous invite à prier, a dit encore le pape, pour que le sacrifice de Mgr Romero ne reste pas vain», mais soit un «appel puissant à la réconciliation».

Perception des pensions alimentaires

Les agents d'aide sociale du Saguenay-Lac-St-Jean mis en cause

par Renée Rowan

Un front commun régional, composé d'une trentaine de groupes de femmes, d'associations de familles monoparentales, d'assistées sociales et de représentantes de comités de la condition féminine du Saguenay-Lac Saint-Jean, dénonce l'application de la loi 183 sur la perception des pensions alimentaires, en particulier auprès des bénéficiaires d'aide sociale.

«Ces femmes subissent toujours du harcèlement (chantage, menaces de coupure et coupures de prestations) de la part de leur agent d'aide sociale qui, par ailleurs, n'informe pas les bénéficiaires de l'aide sociale de la possibilité qu'elles ont de subroger leurs droits au ministre des Affaires sociales», affirment les porte-parole du Front commun.

Rappelons que la nouvelle loi entrée en vigueur en janvier dernier facilite la perception des pensions alimentaires non payées ou versées en retard. Cette loi s'adresse uniquement aux personnes dont la pension alimentaire a été accordée par jugement. Elle intervient lorsque la personne qui doit la pension alimentaire, c'est-à-dire le débiteur ne la paie pas en totalité, ne la paie pas à l'échéance ou ne la paie jamais.

La personne qui a de la difficulté à se faire payer la pension à laquelle elle a droit peut alors se rendre au palais de Justice de son district où se trouve le service de perception pour y confier son cas à un percepteur qui fera alors les démarches pour elle. D'après la nouvelle loi, si un bénéficiaire d'aide sociale choisit de ne pas exercer lui-même ce recours, le ministère des Affaires sociales peut le faire en son nom.

Or, selon le Front commun, il semble que dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, les agents d'aide sociale refusent cette assistance à laquelle les femmes ont droit soit à cause d'une méconnaissance de la loi, d'une application restrictive de la loi ou encore d'un abus de pouvoir de la part de ces mêmes agents, ou les trois à la fois.

Dès l'entrée en vigueur de la loi, en janvier dernier, des plaintes ont été formulées un peu partout à travers le Québec faisant état de pressions exercées auprès des bénéficiaires sous forme de menaces de coupures de prestations. Un front commun national est alors intervenu auprès du ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure, dénonçant cette situation.

La secrétaire particulière adjointe de M. Lazure, Mme Anne Bernard, avait alors répondu «qu'il n'était pas question, pour le ministère des Affaires sociales de faire des pressions auprès des bénéficiaires de l'aide sociale afin qu'ils puissent se prévaloir du service de perceptions des pensions alimentaires. Le choix est et sera laissé aux bénéficiaires d'exercer leur droit et si ces derniers refusent, le ministère pourra alors subroger aux droits du bénéficiaire».

Suite à cette déclaration, l'affaire semblait classée, mais tel n'est pas le cas dans la région Saguenay-Lac Saint-Jean puisque des bénéficiaires continuent d'être victime de harcèlement, ce qui a suscité la naissance d'un front commun régional.

Ce front commun trouve inacceptable la situation faite à des femmes dans l'exercice de leur droit et exige un arrêt immédiat de toute forme de chantage et demande, par ailleurs, qu'une information adéquate soit donnée aux bénéficiaires de l'aide sociale concernant leurs droits de se prévaloir ou non de la loi ou de subroger leurs droits. Il réclame aussi une rencontre avec la direction régional du MAS afin d'avoir des explications sur la façon d'intervenir du ministère dans ce dossier.

Bourses McEachern pour quatre jeunes cancérologues du Québec

Grâce à la Société canadienne du cancer, quatre jeunes médecins du Québec qui se spécialisent en oncologie (étude des tumeurs cancéreuses), iront parfaire leur formation médicale en Europe ou aux États-Unis auprès de sommités médicales. Ces quatre jeunes cancérologues, qui poursuivent leur spécialité respective dans les hôpitaux ou facultés du Québec, viennent en effet d'obtenir une importante bourse McEachern offerte par la Société canadienne du cancer.

Il s'agit des docteurs Francis Méthot et Daniel Picard, tous deux de Montréal, du Dr A. J. G. Tosi-Kruse, de Sherbrooke, et du Dr Mate Poljicak, qui poursuit un stage d'études à Paris depuis déjà un an.

Le Dr Francis Méthot, qui est âgé de 25 ans, ira poursuivre ses études en radiothérapie à l'Institut Gustave Roussay, à Paris, auprès du professeur M. Tubiana.

Le Dr Daniel Picard, âgé de 26 ans, qui a opté pour la médecine nucléaire, ira parfaire ses études en ce domaine au Royal Marsden Hospital de Londres.

Dans le cas des docteurs Méthot et Picard, le montant de la bourse d'études est de $18,500. La Société Canadienne du Cancer paie aussi le coût du transport des boursiers.

Le Dr Tosi-Kruse, qui se spécialise présentement en pathologie à la faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke, se dirigera en juillet à Boston où il étudiera au Massachussetts General Hospital sous la direction du Dr Robert E. Scully.

Quant au Dr Mate Poljicak, qui fait carrière en oncologie chirurgicale, il a obtenu un renouvellement de sa bourse McEachern, au montant de $23,000, ce qui lui permettra de poursuivre pendant une seconde année consécutive ses études chirurgicales à l'Institut Currie de Paris.

Quand la saucisse fait boom

LONDRES (AFP) — Les Britanniques n'ont jamais mangé autant de saucisses, et ce «boom» ne semble pas devoir se ralentir — grâce à la récession.

La consommation de «saucisses» s'est accrue de 600 millions d'unités ces six derniers mois, la hausse la plus forte ayant été constatée dans les régions à fort taux de chômage.

COPIE-RAPIDE ENR. info: 523-2914
1,000 copies 8½ x 11 circulaires $9.95 PHOTOCOPIE

8½ x 11 COPIE	PRIX	VERSO
50	2.50	2.50
100	3.75	3.50
200	4.50	4.25
500	7.00	6.00
1000	12.00	7.00

5¢ LA COPIE
— 1,000 cartes d'affaires $9.95 —

STOP fait face aux défis:
• les pluies acides
• la gestion des déchets toxiques
• le recyclage
• les droits des non-fumeurs
• le traitement des eaux usées
La crise écologique refuse de disparaître: des problèmes précis, comme ceux des pluies acides et de la gestion des déchets toxiques restent irrésolus. La pression du public est absolument nécessaire pour encourager les gouvernements et les industries à prendre les mesures requises afin de résoudre ces problèmes très sérieux. STOP fait preuve depuis longtemps d'être un groupe de pression qui oeuvre pour des solutions dans l'intérêt public. Peut-on croire qu'on représente votre point de vue aussi?
STOP a besoin de votre aide financière pour continuer son travail et pour démontrer que les citoyens s'intéresse a leur qualité de vie. Veuillez remplir ce coupon et nous l'envoyer avec votre chèque a STOP, 1361, ave. Greene, Montréal, Québec H3Z 2A5.
Nom: Tél:
Adresse: Code Postale
Voici $100. Je veux devenir membre à vie de STOP.
Voici $25. Veuillez accepter ce don pour la cause. (Ceci comprend $10. pour une adhésion d'une année à STOP).
Voici $10. Je veux devenir membre de STOP pour une année.
Tous nos membres reçoivent gratuitement un abonnement à la revue STOP Press/SOS Montréal. STOP est incorporé au Québec comme société à but non-lucratif. Tous dons peuvent être déduits de l'impot. Permis de Montréal: numéro 4230

guérin l'éditeur qui édite
Serge Beaulé
Conseiller d'orientation
Guide des cours et des carrières
675 pages
$11.95
En vente dans toutes les librairies
Serge Beaulé
GUIDE des cours et des carrières
CHACUN SON MÉTIER...
■ Un guide général d'orientation scolaire et professionnel pour les élèves et jeunes adultes, les parents, les spécialistes de l'information, les conseillers d'orientation et tous les éducateurs.
■ Présentation de 380 spécialités professionnelles offertes dans les écoles secondaires polyvalentes, les cégeps, les universités et hors du système scolaire habituel. Spécialités qui englobent plusieurs possibilités de carrière.
■ Description des spécialités en relation avec les carrières:
• nature du travail et champ d'activité
• préparation antérieure, qualités requises et intérêts caractéristiques.
■ En plus, un index des cours et des carrières avec leur niveau de formation.
guérin éditeur limitée 4574 rue SAINT-DENIS MONTRÉAL H2J 2L3 TÉL.: (514) 842-3481
En vente dans toute bonne librairie et aux librairies Guérin:
4560 rue Saint-Denis, Montréal, Québec, Tél.: (514) 849-1112
Station Métro-Longueuil, Longueuil, Québec, Tél.: (514) 677-6525
168 est, rue Sainte-Catherine, Montréal, Québec, Tél.: (514) 861-5647
4440 rue Saint-Denis, Montréal, Québec, Tél.: (514) 843-6241

la collection de poche Points
POLITIQUE — ÉCONOMIE
La croissance... de la famine!
Stratégie de l'action non-violente
John Kenneth Galbraith, Nicole Salinger, Tout savoir ou presque sur l'économie
Points Po-108 — $5.95 Contre la civilisation des gaspillages, des rapines, des profits.
Points Po-109 — $5.95 Voici les moyens tactiques pour que la non violence soit politiquement efficace.
Points E-15 — $5.95 Enfin un langage compréhensible pour nous initier à l'économie moderne.
EN VENTE EN LIBRAIRIE

Saulnier souhaite annuler l'assurance de $75 millions qui couvre depuis un an le stade olympique et son mât

par Louis-Gilles Francoeur

Le Conseil d'administration de la Régie des installations olympiques (RIO) décidera d'ici à quelques jours s'il annule la police d'assurance de $75 millions qui couvre depuis l'an dernier le stade et le mât contre les dommages, les bris et les effets de poursuites civiles.

Quant au président de la RIO, M. Lucien Saulnier, il a déclaré au DEVOIR à l'occasion d'une entrevue téléphonique qu'il préférerait personnellement l'annulation de cette police d'assurance pour des «raisons d'économie».

Le coût total de cette assurance, qui protège les installations olympiques pour une période de huit ans, est de $3.5 millions. Une première tranche de $1.75 million, soit la moitié, a été payée l'an dernier et si la deuxième tranche n'est pas versée d'ici le 1er avril, la police sera annulée sans possibilité de remboursement, a confirmé M. Saulnier.

En cas d'annulation du contrat, la firme Sodartec, qui agit comme expert-conseil pour les assureurs, cessera de valider les plans et devis de construction. Cette firme avait notamment pour mandat de diagnostiquer les risques trop élevés qu'elle pouvait déceler dans les structures existantes ou futures pour aviser les assureurs de la nécessité d'exclure ces mêmes risques de la protection générale du contrat d'assurance.

Ce sont des compagnies canadiennes-françaises, dont l'identité n'a pas été encore divulguée, qui ont obtenu cet important contrat d'assurance. Compte tenu de la couverture de $75 millions garantie par les assureurs, ces derniers ont réparti le risque global par voie de «réassurance» entre plusieurs compagnies européennes, en particulier françaises.

C'est la maison Gérard Parizeau Inc, propriété du frère du ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, qui a agi comme courtier dans cette transaction. Le ministre, d'après les informations obtenues de plusieurs sources, s'est abstenu de participer aux discussions et décisions du cabinet provincial sur ce sujet pour ne pas être placé en conflit d'intérêt.

Quant à la firme Sodartec, qui conseille les assureurs sur les «exclusions» qui deviendraient nécessaires en cas de risques trop élevés, elle est propriété conjointe de Sodarcan, la société de gestion contrôlée par M. Robert Parizeau, et de Socotec, une firme d'ingénieurs-conseils de réputation internationale qui se spécialise dans les expertises techniques au profit des grands assureurs internationaux. C'est cette société qui supervise actuellement les travaux de rénovation de la tour Effeil.

Si le contrat d'assurance est annulé d'ici la fin mars, le mandat de Sodartec prendra fin et l'analyse des devis et des structures du stade et du mât prendra fin du même coup.

Selon le président de la RIO, le mandat de Sodartec fait «manifestement» double emploi avec le mandat donné l'automne dernier par le gouvernement à la Société d'énergie de la Baie-James afin d'expertiser de façon définitive l'hypothèse de toit mobile et de la tour prévue dans le plan de l'architecte Roger Taillibert.

Même si la SEBJ sera éventuellement appelée à réaliser à titre d'entrepreneur les travaux de parachèvement, M. Saulnier estime que cet organisme para-gouvernemental est suffisamment «objective et indépendante» pour qu'on n'ait plus besoin d'une firme supplémentaire chargée de valider les plans et devis.

Par contre, LE DEVOIR a appris d'une source généralement bien informée au sein de la RIO que «les personnes actuellement chargées de la conception et de la réalisation ont eu beaucoup de difficultés à donner les études et les renseignements exigés par la firme-conseil des assureurs» qui a besoin de données très précises pour confronter les plans aux modèles mathématiques très poussés de ses analystes en structures.

Selon le président de la RIO, l'annulation du contrat d'assurance envisagé par le conseil d'administration de cet organisme, a reçu l'approbation du ministre responsable, M. Claude Charron, «dans la mesure où le conseil juge cette mesure nécessaire», a ajouté son attaché de presse à l'occasion d'une entrevue.

Selon M. Saulnier, plusieurs sociétés d'État n'assurent pas leurs installations. C'est le cas aussi de la Ville de Montréal, dont M. Saulnier fut un administrateur. Dans ces cas, les pertes occasionnées par des bris ou des accidents sont ajoutées au passif des bilans financiers et transférés aux contribuables.

M. Saulnier ajoute que les contribuables y gagnent à long terme dans la mesure où ils économisent le profit réalisé par les assureurs.

Le président de la RIO ajoute d'autre part que l'expertise de la SEBJ dans ce dossier vaut celle de n'importe quelle firme d'ingénieurs-conseils, d'autant plus que cette société gouvernementale, qui validera elle-même les plans à l'avenir, s'est assurée le concours de plusieurs experts internationaux spécialisés dans les structures architecturales complexes.

Le rapport de la SEBJ sur l'hypothèse Taillibert, qui doit être remis à la RIO et au gouvernement à la fin d'avril, accusera quelques «semaines de retard», a dit M. Saulnier.

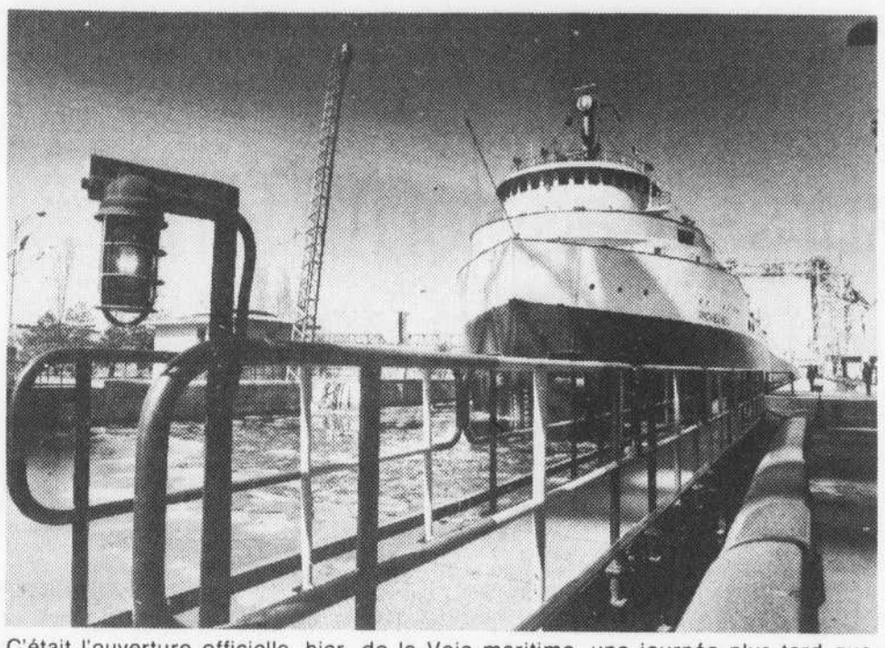
L'automne dernier, M. Claude Charron confiait à la SEBJ le mandat d'étudier l'hypothèse Taillibert pour déterminer sa «faisabilité» et son «coût». Si cette hypothèse chérie par le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, s'avérait irréalisable, alors seulement la SEBJ se penchera sur les autres hypothèses qui ont été évoquées par le Comité Marsan et d'autres experts. Le ministre avait alors rejeté la possibilité de confier à la SEBJ un examen «simultané» de toutes les hypothèses afin de permettre aux autorités gouvernementales de choisir la plus économique.

Le ministre et leader parlementaire du gouvernement avait aussi promis de rendre publique dès qu'il la recevrait une étude commandée à la firme ABBDL en vue de déterminer la masse que peuvent supporter les poutres et les 38 consoles du stade. Cette étude contient les données de base nécessaires aux ingénieurs et architectes qui voudraient proposer des solutions de rechange aux autorités gouvernementales.

Jusqu'à présent, a déclaré M. Saulnier, personne n'a requis ou s'est vu refuser cette étude. Par contre, LE DEVOIR a appris qu'une firme d'ingénieurs-conseils l'a demandée et qu'elle n'a reçu aucun accusé de réception à sa demande. «Quant à moi, a ajouté le président de la RIO, si le ministre m'autorise à la donner (cette étude), je n'ai pas d'objections».

Quant à la remettre au DEVOIR: «Si le ministre le souhaite», déclare M. Saulnier.

Cette étude d'une dizaine de pages étudie la capacité et la résistance aux charges de chacune des 34 consoles autoportantes et des quatre qui sont reliées au mât olympique.



C'était l'ouverture officielle, hier, de la Voie maritime, une journée plus tard que l'an dernier, ce qui est tout de même assez tôt. Le premier navire à y passer fut le Richelieu, du groupe CSL, filiale de Power Corporation. (Photo Jacques Grenier)

Le juge acquitte Marc Carrière, simple «adepte de la corde raide»

par Bernard Morrier

«Nous avons sans doute beaucoup plus affaire à un financier idéaliste qu'à un profiteur, à un adepte de la corde raide en somme», a affirmé hier le juge Albert Ouellette, de la Cour des sessions de la paix, en acquittant l'homme d'affaires montréalais Marc Carrière d'une accusation de vol et de trois autres de fraudes, totalisant $336,534, à l'endroit des firmes Sogena Inc. et René-T. Leclerc, Inc., entre mars 1978 et juin 1979.

Ce verdict faisait suite à un procès de deux semaines, tenu en janvier dernier et au cours duquel une vingtaine de témoins avaient été entendus.

Les accusations voulaient d'une part que M. Carrière ait volé une somme de $145,644 à Sogéna Inc., qu'il ait fraudé cette même entreprise d'un montant identique, puis que la firme René-T. Leclerc ait été de sa part l'objet de fraudes de $75,000 et de $115,890.

Par ailleurs, une autre accusation faisant état d'une fraude de $518,000, aux dépens des Clercs de Saint-Viateur, entre les mois de juin et septembre 1977, pesait également contre l'homme d'affaires montréalais mais il avait été convenu, en janvier dernier, que celle-ci ferait l'objet d'un procès séparé. Aussi, dès son jugement rendu hier, le juge Ouellette informait-il le procureur de la défense, Me Michel Proulx, que cette procédure se tiendrait à compter du 16 avril prochain.

Dans sa décision d'hier, le juge Ouellette fait notamment ressortir que le comportement de l'accusé dans ce dossier, tout condamnable qu'il puisse être dans le domaine de l'administration financière, résulte d'un «pattern» adopté par lui depuis longtemps ainsi que sa conviction que l'argent doit travailler, quitte à connaître certaines difficultés inhérentes à de telles pratiques.

«Qu'il soit souhaitable de voir disparaître chez les financiers de son école et de son époque de telles conceptions empiriques des affaires, c'est l'évidence même, a souligné le juge Ouellette. Mais nous ne saurions aller jusqu'à criminaliser son comportement et ses habitudes invétérées dans le seul dessein de réprimer des pratiques parfois périlleuses. Le succès de maints hommes d'affaires consiste à se tenir sur la corde raide.»

Puis, terminant son appréciation du comportement de Marc Carrière, le juge Ouellette mentionne le fait que, depuis la création de Sogena Inc., Carrière, qui était depuis 1962 le président de cette entreprise très lucrative, n'ait jamais retiré aucun salaire.

«Ce fait ne lui aurait certes pas conféré le droit de s'en payer un de toute manière, a commenté le juge, mais il démontre (ainsi qu'on le mentionne au début) que nous avons sans doute beaucoup plus affaire à un financier idéaliste qu'à un profiteur, à un adepte de la corde raide en somme».

Près du quart des diplômés canadiens de 1976 regrettaient leur choix en 1978

OTTAWA (PC) — Deux ans après leur entrée sur le marché du travail, près du quart des jeunes ayant obtenu leur diplôme d'études postsecondaires en 1976 affirmaient regretter le choix de leur domaine d'étude.

C'est du moins ce que révèlent les résultats d'une vaste enquête menée en 1978 par Statistique Canada et dont les conclusions ont été rendues publiques hier. Près de 30,000 anciens étudiants furent interrogés dans neuf provinces canadiennes, le Québec faisant exception, ayant lui-même entrepris une étude similaire sur ses diplômés en 1978.

Selon les chiffres compilés dans le volumineux rapport de plus de 500 pages, deux ans après l'obtention de leur diplôme, seulement 42 pour cent des personnes ayant une formation universitaire travaillaient dans des domaines directement reliés à leur formation. Pour les diplômés du collégial, cette proportion s'établissait à 66 pour cent.

De plus, souligne le document dont le but est d'aider les étudiants actuellement au secondaire à choisir leur orientation, en 1978 les diplômés de 1976 étaient chômeurs dans une proportion de 8.2 pour cent pour les étudiants universitaires et de 6.7 pour cent pour ceux des collèges.

Devant le pourcentage élevé des diplômés qui se proposaient de retourner aux études dans les deux prochaines années, plus de 45 pour cent, les auteurs du rapport déplorent cette duplication des dépenses publiques destinées à l'enseignement supérieur qui aurait pu être évitée si ces étudiants avaient disposé de plus d'informations lorsqu'ils ont fait leur premier choix.

L'enquête révèle en outre que les diplômes d'études plus générales n'ayant pas d'application directe sur le marché du travail menaient à des emplois moins bien rénumérés où les étudiants se trouvaient assignés à des tâches inférieures à leurs capacités réelles. Ce sous-emploi atteint plus de 34 pour cent des étudiants de niveau universitaire et 25 pour cent de ceux du niveau collégial.

Sont considérés comme sous-employés, les finissants qui obtiennent des emplois qui n'exigent pas nécessairement une formation universitaire ou collégiale. Selon les auteurs du rapport, ce problème du sous-emploi demeure pour les jeunes qui ont fait des études tout aussi grave que le chômage. «Cette question n'a pas reçu toute l'attention qu'elle méritait, faute de statistiques suffisantes pour l'appuyer», notent les auteurs.

L'étude révèle en outre que cette situation de sous-emploi chronique qui atteint maintenant les jeunes diplômés persistera dans les prochaines années. L'une des principales causes de cette situation est en effet que les enfants issus de l'explosion démographique de l'après-guerre et ayant terminé leurs études au cours des deux dernières décennies se sont emparés des emplois exigeant un diplôme postsecondaire. «Ils atteignent à peine l'âge moyen maintenant et ne sont pas près de se retirer de la population active», affirme l'étude.

Quant aux perspectives d'emploi selon le secteur d'études, les conclusions de l'enquête de Statistique Canada ne font que corroborer ce qui est généralement admis.

Présumé incendiaire

Un individu de 42 ans, Claude Gosselin, a été cité à procès, devant juge et jury, par le juge Gilbert Morier, de la Cour des sessions de la paix, au terme de son enquête préliminaire hier.

Gosselin, qui demeure rue de la Gauchetière, est soupçonné d'être l'auteur d'au moins huit des 20 incendies qui ont ravagé différentes maisons inhabitées, entre novembre et mars dernier, rue Saint-Hubert, entre la rue Ontario et le boulevard de Maisonneuve.

L'accusé, qui se défend seul, avait été appréhendé le 1er mars au moment où éclatait un incendie au 1728, rue Saint-Hubert.

Cité comme témoin à l'enquête préliminaire, un porte-parole du Montréal Trust, propriétaire des immeubles incendiés, a affirmé que les huit incendies pour lesquels Gosselin est soupçonné d'être l'auteur avaient entraîné des dommages de quelque $95,000.

UNIVERSITÉ DE MONCTON
ÉCOLE DE DROIT

COMMON LAW EN FRANÇAIS POUR AVOCATS CIVILISTES

— Programme totalement en français
— Durée: 3 semestres
— Mène à l'obtention du LL.B.
— Reconnu par le Barreau de chacune des provinces de common law
— Possibilité d'obtention de bourse (avant le mercredi 1 avril 1981)
— Date limite d'inscription: le jeudi 30 avril 1981

Pour information:

Bureau du registraire
Service de l'admission
Centre universitaire de Moncton
Moncton (Nouveau-Brunswick) E1A 3E9
Téléphone: (506) 858-4115

Samedi le 28 mars à 9h30 a.m. au
Centre Ste-Anastasie (École Cherrier)
3655 St-Hubert Montréal (Métro Sherbrooke)

LES ÉLECTIONS AU QUÉBEC

L'ENJEU POUR LE PEUPLE QUEBECOIS, LES TRAVAILLEURS, LA JEUNESSE

DÉBAT LIBRE

Entre
Pierre DROUILLY, ex-militant du PQ
Robert BARBERIS, ex-militant du PQ
Roch DENIS, dirigeant du Groupe socialiste des travailleurs
Jules-Pascal VENNE, membre de l'exécutif du PQ Montréal-Centre
Renald DESHARNAIS, membre du conseil syndical du SPGQ
Alain DUMAS, délégué de l'UQTR au Rassemblement des associations étudiantes universitaires

QUE FAIRE:
• VOTER/P.Q. POUR EMPÊCHER LA VICTOIRE DE RYAN/
• S'ABSTENIR, ANNULER/
• APPUYER À DES CANDIDATS INDÉPENDANTS DES TRAVAILLEURS ET DE LA JEUNESSE/
• QUEL EST LE RÔLE DES SYNDICATS/

Débat organisé par le Rassemblement pour l'Assemblée constituante du peuple québécois
4218 St-Denis, Montréal H2J 2K8

L'Avis d'embauche à l'Assurance-chômage:
un moyen efficace contre les abus.

Le Programme d'avis d'embauche donne à la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada un outil additionnel pour déceler les abus qui coûtent chaque année des sommes importantes à l'Assurance-chômage, donc à tous les Canadiens. Il a aussi un rôle de dissuasion considérable.
Le fonctionnement du programme est simple: il suffit, pour l'employeur, d'informer, chaque mois, la Commission à propos des employés qu'il a embauchés. La Commission compare ensuite les numéros d'assurance sociale de ces employés à ceux de ses clients recevant des prestations d'assurance-chômage.

En somme, le Programme d'avis d'embauche permet:
• d'éviter le versement de prestations à des personnes qui ont trouvé un nouvel emploi et omis de déclarer leurs revenus;
• d'incommoder le moins de prestataires possible;
• d'utiliser à leurs véritables et justes fins les sommes versées à la Caisse d'assurance-chômage par les employeurs et les employés.
Le Programme d'avis d'embauche est efficace et avantageux pour tous. Qu'on se le dise!

Tout le monde y gagne!

Emploi et Immigration Canada
Employment and Immigration Canada
Lloyd Axworthy, Ministre
Lloyd Axworthy, Minister

Canada



L'armée espagnole semble avoir retrouvé une partie de son pouvoir

MADRID (AFP) — L'armée espagnole semble avoir retrouvé une part du pouvoir qu'elle avait perdu à la mort du général Franco, estimaient hier les observateurs à Madrid.

Elle est désormais engagée dans la lutte antiterroriste au pays Basque et le gouvernement ne l'a jamais autant consultée qu'au cours des dernières semaines.

Plusieurs dizaines d'indépendantistes basques, 42 personnes selon l'agence *Europa Pres* et 51 selon le journal indépendantiste Egin, ont été appréhendés au cours des dernières 36 heures au Payx basque et en Navarre à la suite des mesures anti-terroristes prises lundi par le gouvernement espagnol.

Les personnes arrêtées, soupçonnées d'avoir des relations avec l'ETA-militaire, sont des militants et des sympathisants de la coalition Herry Batasuna. Selon l'agence *Europa Press*, qui cite des sources dignes de foi, la plupart d'entre elles devraient être remises en liberté dans le courant de la journée d'hier.

D'autre part, les contrôles de la Garde civile à la frontière franco-espagnole, dans la province de la Navarre, se sont intensifiés ces dernières heures, mais aucune présence militaire n'a été détectée dans cette zone, indique-t-on de bonne source.

Toutefois, une compagnie des forces spéciales de l'armée, basée dans la province de Burgos (250 km au nord de Madrid), se dirige vers le Pays basque.

Un mois après la tentative de putsch du 23 février dernier, dont un des premiers objectifs était justement l'erradication du terrorisme, les forces armées ont obtenu que le gouvernement prenne des mesures énergiques et les place en première ligne dans la lutte contre les indépendantistes basques.

Déjà, sept unités de la marine patrouillent au large du Pays basque. Dès la semaine prochaine, des militaires surveilleront les zones frontalières, les aéroports et les installations de l'armée, et «feront acte de présence dans les zones affectées par le terrorisme», selon un communiqué du ministère de la Défense.

Pour nombre d'observateurs, le nouveau rôle dévolu à l'armée dans la lutte antiterroriste constitue principalement une concession politique à la hiérarchie militaire. La presse doute en effet que la participation de l'armée ajoute à l'efficacité de la lutte contre les séparatistes, déjà menée par la Garde civile et la police nationale.

L'annonce même des mesures prises lundi par le gouvernement a déjà eu une conséquence: bon nombre de dirigeants de la coalition indépendantiste basque Herri Batasuna, proche de l'ETA militaire, ont préféré changer de domicile.

De source gouvernementale, on indique que les autorités pourraient interdire certains partis séparatistes basques dont l'armée réclame la mise hors la loi depuis longtemps.

Le dirigeant de Herri Batasuna, Francisco Letamendia, a affirmé mardi que la décision de faire participer l'armée à la répression antipopulaire était typiquement franquiste. «Tejero (lieutenant-colonel Antonio Tejero, qui avait dirigé l'occupation du congrès des députés lors du putsch du 23 février) a échoué mais le coup d'État a triomphé», a-t-il ajouté.

Dans le domaine purement politique, les observateurs remarquent que jamais depuis l'avénement de la démocratie, il y a un peu plus de cinq ans, les chefs militaires n'avaient autant été consultés que depuis le putsch manqué.

Pour la première fois depuis son accession au trône, le roi Juan Carlos a réuni mardi les plus hautes autorités militaires, soit 42 lieutenants-généraux et généraux.

Le roi a invité ses généraux à «passer à une énergique offensive» contre le terrorisme et a fait un vibrant éloge de leur attitude lors du coup d'État manqué, qui a pu être déjoué, leur a-t-il dit, «grâce à votre discipline, votre sérénité et votre bon sens».

Face à ceux qui seraient tentés de vouloir outrepasser leur mission purement militaire, le monarque a cependant réaffirmé que les militaires doivent se maintenir à l'écart des activités politiques.

Le président du gouvernement, M. Leopoldo Calvo Sotelo, qui était présent à cette réunion, s'est ensuite entretenu avec le conseil supérieur de l'armée de terre et devait s'entretenir hier avec ceux de l'armée de l'air et de la marine.

Le quotidien catholique «*Ya*» a parlé hier de «pacte» entre le pouvoir civil et l'armée. M. Calvo Sotelo n'est pas soumis à des pressions militaires mais «il a l'oreille très attentive à ce que disent certaines institutions», affirme-t-il.

Certains journaux ont mentionné hier le danger de voir l'armée intervenir trop souvent dans des fonctions de maintien de l'ordre et, partant, dans la vie politique du pays. Les observateurs remarquent de leur côté qu'en intervenant dans la lutte antiterroriste, l'armée met son prestige en jeu et qu'en cas d'échec, elle pourrait être discréditée.

Par ailleurs, la police de Saragosse a annoncé hier soir qu'elle avait retrouvé sain et sauf le footballeur-vedette de FC Barcelone Enrique «Quini» Castro qui avait été enlevé le 1er mars dernier.

Trois hommes ont été arrêtés en relation avec le rapt, a-t-elle ajouté sans fournir de précisions.

L'enlèvement du joueur avait suscité une émotion considérable en Espagne.

Nouveaux raids des rebelles en Ouganda

NAIROBI (AFP) — Les guérilleros hostiles au président ougandais Milton Obote, retourné au pouvoir il y a trois mois, ont tenté mardi soir de lire une déclaration à la radio ougandaise, après avoir coupé l'alimentation électrique de la capitale, Kampala.

Le quartier général du parti au pouvoir, le Congrès du peuple ougandais (UPC), a d'autre part été mitraillé hier matin, en plein centre de la ville, devant de très nombreux témoins, par des hommes armés en civil.

Le mouvement «Sauvez l'Ouganda» («SUM» — clandestin) a revendiqué la responsabilité des attaques.

Un représentant du SUM a indiqué à la presse à Nairobi, que son mouvement était responsable de l'attaque contre les installations électriques, le centre de transmission et le quartier général du congrès du peuple ougandais, à Kampala.

Le SUM, qui affirme combattre le régime de M. Milton Obote, avait déjà revendiqué la responsabilité d'attaques contre des postes de police en Ouganda le mois dernier.

Selon le vice-président et ministre de la Défense, M. Paulo Muwanga, qui s'exprimait hier devant le Parlement, la ligne de haute tension qui alimente la capitale a été coupée à Seeta, à une vingtaine de km. Des témoins ont entendu une série d'explosions qui semblent avoir abattu un pylone de la principale ligne électrique du pays.

M. Muwanga a ajouté qu'un groupe armé était ensuite entré dans la station d'émission de la radio ougandaise, dans la banlieue de Kampala, grâce, semble-t-il, à une complicité à l'intérieur.

L'attaque contre la ligne électrique a coupé Kampala du reste du monde pendant douze heures, le téléphone et le Télex ne fonctionnant pas faute d'un minimum d'alimentation électrique.

Ces opérations n'ont pas été revendiquées pour le moment, mais les observateurs estiment que les groupes armés favorables à l'ancien ministre de la Défense, M. Yoweri Museveni, sont vraisemblablement à l'origine de l'attaque.

Avec ce coup de main, la guérilla hostile au président Obote a pris une nouvelle dimension. Malgré son échec — aucun texte n'a apparemment été diffusé à la radio depuis l'émetteur —, cette opération montre que des hommes armés peuvent à tout moment paralyser la vie ougandaise.

Les attaques de mardi soir et hier matin constituent la troisième série depuis le début du mois de février, durant lequel huit postes de police, une prison et une école de l'armée avaient été pris d'assaut.

M. Museveni, formé à la guérilla au Mozambique lorsque ce pays luttait contre la colonisation portugaise, a été l'un des leaders de l'insurrection contre le dictateur Idi Amin, en 1979. Dans un communiqué diffusé mardi à Nairobi, il a affirmé qu' «Obote et Muwanga ont accompli un coup d'État le 11 décembre», date des élections qui ont permis au président de regagner le pouvoir après neuf ans d'absence.

Les «combattants de la liberté», a-t-il ajouté, combattront jusqu'au renversement d'Obote si de nouvelles élections ne sont pas organisées, «sous supervision d'une autorité neutre et acceptée par tous».

Des juges contestent la constitution pakistanaise

ISLAMABAD (Reuter) — Le président de la Cour suprême du Pakistan et huit autres juges au moins ont refusé d'approuver hier l'extension des pouvoirs que s'est arrogée le général Zia ul-Haq mardi soir par un décret constitutionnel et ont été limogés.

Le juge Anouar ul-Haq (sans lien de parenté), président de la Cour suprême, et MM. Durab Patel et Fakhruddin Ibrahim, deux autres juges de la même instance, ont déclaré chacun dans une lettre adressée au chef de l'État que leur conscience ainsi que les précédentes décisions de la Cour suprême ne reconnaissant qu'une légalité limitée au gouvernement du général Zia, leur interdisaient de continuer à exercer leurs fonctions.

Des juges se sont réunis hier à Karachi et Lahore pour condamner les changements constitutionnels prévus par le général Zia et ont déclaré qu'ils demanderaient à tous les juges de ne pas succomber «à la tactique terroriste du général».

Tous les juges ont reçu l'ordre d'approuver le décret constitutionnel par lequel le général Zia s'arroge le droit d'amender la constitution pakistanaise à son gré.

Tout refus de leur part entrainait un limogeage immédiat.

Outre le président et deux juges de la Cour suprême, au moins six juges, deux de chaque instance supérieure des provinces de Pendjab, Sind et du Belouchistan, n'assistaient pas aux cérémonies de prestation de serment.

Le décret constitutionnel du général Zia interdit tous les partis à l'exception de quelques formations d'extrême-droite, déclare nuls et non-avenus tous les jugements ayant trait à la légalité de son gouvernement de loi martiale, et réduit sévèrement les attributions des tribunaux civils.

Le décret prévoit en outre la création d'un conseil fédéral sous la forme d'un parlement désigné et arrêté que le dernier décret du gouvernement militaire annule et remplace la constitution de 1973 tant que la loi martiale demeurera en vigueur.

Dans des communiqués distincts les juristes réunis à Lahore et Karachi qualifient les changements constitutionnels d' «acte de trahison visant à liquider l'application de la légalité et à prolonger l'existence du régime illégal de la loi martiale».

Le juge Durab Patel avait été l'un des trois membres de la Cour suprême à s'opposer à la peine de mort contre l'ancien premier ministre Zulfikar Ali Bhutto, exécuté en 1979.

Un porte-parole du gouvernement a annoncé que le général Zia avait nommé à la présidence de la Cour suprême le juge Mohammad Haleem. Ce dernier s'était lui aussi opposé, en tant que président-adjoint de la Cour suprême, à la peine de mort contre l'ancien premier ministre.

Les mesures d'austérité font monter la tension en Italie

ROME (AFP) — Trois jours après avoir annoncé de sévères mesures de redressement économique, le gouvernement de centre-gauche de M. Arnaldo Forlani doit faire face à une tension croissante, illustrée par le quotidien «*Il Corriere Della Sera*» qui n'hésite pas à exhorter à «penser à l'après-Forlani».

L'attaque contre le gouvernement se situe à trois niveaux: syndical, avec des grèves sporadiques de deux heures à travers l'Italie et la demande d'un autre gouvernement. Politique, avec un raidissement de l'opposition communiste. Enfin, interne au Cabinet, avec une tension entre démochrétiens et socialistes.

Pour les syndicats, «on ne doit pas toucher à l'échelle mobile» (cause majeure de l'inflation pour le gouvernement), a déclaré M. Luciano Lama, secrétaire de la CGIL (majorité communiste). Aucune décision n'a été prise pour une grève générale. Mais M. Lama pose d'emblée la question sur le plan politique: le syndicat veut «une direction politique crédible», avec «le Parti communiste au gouvernement».

L'appel à la discipline lancé dimanche par M. Forlani n'a eu, pour toute réponse, que le maintien ou l'annonce de grèves dans le secteur public qui doit être l'objet de la seconde phase du plan d'austérité actuellement préparée par le gouvernement.

Sur le plan politique, la précarité de la coalition de centre-gauche (démochrétiens, socialistes, sociaux démocrates, républicains), en dépit des proclamations d'unité répétées, est apparue à plusieurs reprises avec des mises en minorité du gouvernement au Parlement lors de votes sur des lois qui, au départ, ne suscitaient pas les passions que soulève «l'austérité».

La démocratie chrétienne en est apparemment si consciente que son secrétaire, M. Flaminio Piccoli, a lancé à la télévision un appel à la «compréhension» du Parti communiste et à la «cohésion nationale». Un responsable économique du Parti socialiste, M. Fabrizio Cicchito, va plus loin: «Il faudrait un gouvernement de salut public et un pacte social».

Le PCI répond que «la situation politique actuelle est insoutenable». Il est «absurde» d'imaginer que le gouvernement et la DC puissent «demander au PCI d'approuver les yeux fermés la politique amorcée dimanche», précise l'Unita, organe du Parti-communiste.

La ligne du PCI reste fermé: participer directement à un gouvernement qui assure «l'alternative» au pays.

Bonn est de plus en plus fatigué des Dix

BONN (AFP) — L'Allemagne fédérale est de plus en plus «fatiguée» de l'Europe des Dix après les résultats considérés comme «désastreux» du sommet de Maastricht.

Le porte-parole du gouvernement de Bonn, M. Kurt Becker, a répété hier à Bonn que le chancelier Helmut Schmidt avait été profondément «déçu» et «affligé» de l'attitude intransigeante de Mme Margaret Thatcher dans le conflit de la pêche.

Mais au-delà de la pêche, la RFA est décidée maintenant à ne plus faire à l'avenir de sacrifices financiers pour aider ses partenaires européens à surmonter leurs difficultés. Cela pourrait, estime-t-on à Bonn, se traduire concrètement de la manière suivante:

1) Dans le secteur de l'acier, le chancelier ouest-allemand a répété lors du conseil de cabinet que la RFA envisageait de prendre des mesures de rétorsion (contigentement des importations en provenance des autres pays de la CEE) s'il n'était pas mis fin au système des subventions nationales en Grande-Bretagne, Italie, France et Belgique.

2) La RFA envisage de plus en plus de proposer à ses partenaires européens de plafonner les contributions nettes des pays bailleurs de fonds de la CEE (RFA, Grande-Bretagne et France). Cela pourrait signifier à terme la fin de la notion de «solidarité financière» au sein du marché commun, un des fondements du traité de Rome.

3) Bonn ne veut pas augmenter en 1981 et 1982 l'enveloppe financière globale du Marché commun et dépasser la barrière magique de 1% des recettes de TVA pour financer les dépenses supplémentaires de l'Europe des Dix, notamment dans le secteur agricole. Le chancelier Helmut Schmidt a d'ailleurs insisté selon son porte-parole pour que l'on accélère la réforme du Marché commun agricole.

4) La RFA a menacé, en termes voilés, de reconsidérer sa position sur le problème de la réduction de la contribution budgétaire britannique à la CEE pour 1982 qui doit être abordé par les Dix au cours des prochains mois.

Washington tente de justifier sa fourniture d'armes au Maroc

WASHINGTON (Reuter) — L'administration Reagan a officiellement renoncé hier à lier les ventes d'armes au Maroc aux pressions sur le roi Hassan II visant à l'amener à un règlement négocié au Sahara occidental.

«Nous ne prendrons plus de décision sur les ventes de matériel militaire qui soient explicitement conditionnées aux efforts unilatéraux du Maroc pour progresser vers un règlement négocié», a déclaré M. Morris Draper, secrétaire d'État adjoint, à la Chambre des représentants.

Cette position reconnait le fait qu' «il y a d'autres parties que le Maroc» qui pourraient influencer le dénouement du conflit au Sahara occidental, a-t-il poursuivi.

M. Hamilton (démocrate, Indiana), a accusé l'administration américaine de «pencher» en faveur du Maroc dans le conflit. M. Draper a répondu qu'il ne s'agissait pas de «pencher en faveur d'une issue plutôt que d'une autre dans un conflit où l'administration américaine était neutre. «Je crois que l'administration actuelle pense fermement que des amis traditionnels de longue date tels que le Maroc ont besoin d'un soutien et d'une considération accrus», a-t-il toutefois ajouté.

L'annonce officielle de la politique de la nouvelle administration américaine à l'égard du Maroc fait suite à l'approbation en janvier d'une requête présentée de longue date par le Maroc pour acquérir 108 chars de combat M-60.

L'approbation de la vente de chars au Maroc est intervenue peu de temps après le succès de la médiation algérienne pour la libération des otages américains retenus en Iran.

Déposant devant la Chambre des représentants, M. Ulric Haymes, ancien ambassadeur des États-Unis à Alger, a déclaré: «Personne n'a été plus étonné que moi» de recevoir des instructions dans les quarante-huit heures qui ont suivi la libération des otages pour informer l'Algérie de la décision sur les chars et du début des livraisons au Maroc d'hélicoptères de contre-insurrection commandés sous l'administration Carter.

Le sens exact de cette action «ne m'a pas encore été expliqué», a-t-il ajouté.

M. Haynes a recommandé que les ventes d'armes au Maroc soient assorties d'une condition excluant leur emploi au Sahara occidental.

M. Draper a répondu que les facteurs économiques et tactiques ne jouaient pas en faveur de l'emploi des M-60 face à la tactique de coups de mains rapides et isolés du Polisario.

Le secrétaire d'État adjoint a déclaré que les chars constituaient une réponse raisonnable aux besoins défensifs du Maroc qui a un désavantage de cinq contre un en blindés par rapport à l'Algérie.

Mais le responsable du département d'État a néanmoins ajouté qu'il était nécessaire d'entretenir l'amélioration des relations avec la direction algérienne dont il a souligné le caractère de plus en plus pragmatique.

Le Zimbabwe a dépassé son objectif

SALISBURY (AFP) — La «conférence des donateurs» est «plus qu'un succès total», a déclaré hier soir à Salisbury M. Tom Muswaka, secrétaire permanent du ministère zimbabwéen de la Planification économique.

Trois jours seulement après son ouverture, Zimcord (conférence du Zimbabwe sur la reconstruction et le développement) a atteint et même dépassé son objectif: recueillir 1,2 milliard de dollars zimbabwéens pour financer partiellement un plan de reconstruction et de développement du nouvel État, étalé sur trois ans.

Le coût global de ce plan, rappelle-t-on, a été évalué à trois milliards de dollars zimbabwéens et sera officiellement lancé le 1er juillet 1981.

Selon M. Muswaka, 1,217 milliard de dollars zimbabwéens d'aide à Salisbury ont été confirmés ou annoncés au cours de Zimcord. M. Muswaka a précisé que, sur cette somme, au moins 830 millions de dollars zimbabwéens étaient de l' «argent frais».

Le secrétaire permanent au ministère de la Planification économique a encore indiqué que 68 millions de dollars zimbabwéens avaient été accordés au Zimbabwe au cours de la seule journée d'hier.

LE DEVOIR
OFFREZ-VOUS
LE DEVOIR
CHAQUE MATIN
RENSEIGNEMENTS
SERVICE DU TIRAGE
844-3361

Incorporation de compagnie
(Raison sociale)
Nous sommes spécialistes en la matière. Nous vous procurons vos Lettres patentes en moins de cinq (5) jours. Nous facturerons les frais minimum de base en plus d'un léger supplément pour les services de recherches.
Téléphone: 381-8026

Si j'avais les ailes d'un ange...
AIR FRANCE
ciel mf 98,5
Paroles et musique des gens d'ici

Règlements pour le concours
"Si j'avais les ailes d'un ange"

- Deux fois par jour, à l'antenne de CIEL MF, vous entendez un court texte racontant "La France", suivi d'une question se rapportant à ce texte.
- Vous inscrivez la réponse à la question du jour sur le coupon de participation (ou un fac-similé) inclus dans **LE DEVOIR**
- Vous complétez le coupon de participation et vous l'envoyez à:
  Concours:
  "Si j'avais les ailes d'un ange"
  CIEL MF
  89 ouest, St-Charles
  Longueuil
  J4H 1C5
- Chaque jour, un participant au concours se méritera un petit sac de voyage, gracieuseté d'Air France.
- AU COURS DU MOIS D'AVRIL, PARMI TOUT LE COURRIER REÇU, UNE ENVELOPPE SERA TIRÉE AU SORT ET LE SIGNATAIRE DE LA LETTRE SE MÉRITERA 2 BILLETS MONTRÉAL-PARIS-MONTRÉAL, OFFERTS PAR AIR FRANCE
  et
  1 LOCATION DE VOITURE POUR 2 SEMAINES OFFERTE PAR EUROP AUTO
  (si la réponse indiquée sur le coupon est juste).
- Ne sont pas éligibles à ce concours les employés de CIEL MF et d'Air France, de même que les membres de leur famille.
- Toute enveloppe de format supérieur à 11¼ cm sur 25 cm (4½ pources sur 10) sera refusée.

Stéréo Laval Inc. a payé les droits exigibles, quant à ce concours, en vertu de la Loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

"Un litige quant à la conduite et l'attribution d'un prix de ce concours publicitaire peut être soumis à la Régie des loteries et courses du Québec".

AIR FRANCE EUROP AUTO T.T. AUTO VACANCES

Vous offrent la possibilité de visiter la France pendant 2 semaines.

Expédiez ce coupon
(ou un fac similé) à:
Concours
"Si j'avais les ailes d'un ange"
CIEL MF
89 ouest, rue St-Charles
Longueuil (Québec)
J4H 1C5
avant le 1er avril 1981.

La réponse à la question posée le..... (jour et date) est: .....
.....
NOM: .....
ADRESSE: .....
.....
TÉLÉPHONE: .....

Le clan des «durs» monte vers le pouvoir en Pologne

VARSOVIE (AFP) — Le «coup de Bydgoszcz» qui a mis le syndicat Solidarité en état d'alerte à travers toute la Pologne semble avoir dans le même temps fait pencher la majorité au sein du bureau politique du côté des tenants d'une «ligne dure» à laquelle l'opinion publique polonaise associe le nom de M. Stefan Olszowski.

Considéré comme un rival «historique» de l'ancien premier secrétaire Edward Gierek, qui l'avait éliminé des instances dirigeantes du parti en février 1980 pour l'y rappeler avec les honneurs six mois plus tard, M. Olszowski n'a pourtant pris aucune initiative publique qui permette de le classer dans l'opposition à l'équipe Kania-Jaruzelski.

Mais, à la faveur de déclarations officielles, toujours d'un ton plus dures que celles des autres dirigeants, sa réputation de partisan de la fermeté s'est faite aussi vite que s'estompait son auréole de réformateur libéral, acquise dans la lutte contre la politique économique des années 1970.

En dépit des rumeurs qui circulent depuis quelques jours en Pologne, il est difficile d'imaginer qu'un homme du rang de Stefan Olszowski, et qui semble rechercher l'appui du Kremlin, ait pu avoir quelque responsabilité que ce soit dans les incidents de jeudi dernier à Bydgoszcz, au cours desquels trois militants de Solidarité ont été «passés à tabac» et dans lesquels le syndicat a voulu voir une «provocation» dirigée contre sa collaboration avec le gouvernement du général Jaruzelski.

On ne peut toutefois pas exclure que les auteurs de ces incidents aient cru pouvoir favoriser son ascension en provoquant une crise ouverte entre le pouvoir politique et Solidarité, juste au moment où se déroulaient sur le territoire de la Pologne des manoeuvres du Pacte de Varsovie.

C'est en tout cas ce que laisse entendre dans une lettre ouverte qui a circulé mardi à Varsovie le président de l'Union des journalistes polonais, M. Stefan Bratkowski, membre du parti, dont on sait, bien qu'il s'abstienne de livrer de noms à ses lecteurs, qu'il n'a guère de sympathie pour l'ancien ministre des Affaires étrangères, aujourd'hui chargé de la presse au secrétariat du comité central.

Selon M. Bratkowski, on assiste actuellement à une tentative de la part des «durs» de «provoquer la société à des actions qui justifieraient l'emploi de la force», tout en recherchant l'appui des voisins de la Pologne en se présentant «comme la seule force capable de garantir la pérennité de ses alliances».

Une chose est certaine: l'affaire de Bydgoszcz a éclaté au moment où les quatre dirigeants polonais qui sont, pour l'opinion publique, les plus représentatifs de la politique dite de «renouveau» avaient été tenus temporairement à l'écart de la vie publique, en raison des obligations de leurs fonctions.

Le premier secrétaire Stanislaw Kania s'était rendu à Budapest pour des conversations avec le numéro un hongrois Janos Kadar. Le vice-premier ministre Mieczyslaw Jagielski se trouvait à Moscou pour des négociations commerciales. Le général Jaruzelski, en sa qualité de ministre de la Défense était occupé par les manoeuvres du Pacte de Varsovie. En outre, a-t-on appris mardi de source polonaise informée, le général Moczar, qui passe pour un adversaire résolu de M. Olszowski, était hospitalisé, ayant été victime trois jours auparavant d'un malaise cardiaque.

Cette mise à l'écart pour raison de santé du général Moczar semble avoir privé l'équipe Kania-Jaruzelski d'une voix indispensable lors de la réunion dimanche du bureau politique à l'issue de laquelle un communiqué extrêmement dur de ton à l'égard de Solidarité a été publié.

Ce renversement de tendance au sein du bureau politique a singulièrement réduit la marge de manoeuvre du gouvernement à l'égard de Solidarité. Il explique certainement l'échec des négociations de dimanche entre le vice-premier ministre Mieczyslaw Rakowski et la délégation syndicale que conduisait M. Lech Walesa.

Il laisse également prévoir de nouvelles difficultés à la reprise des pourparlers, à moins que le vaste mouvement de sympathie déclenché à l'égard de Solidarité dans les sphères les plus diverses de la société par le «coup de Bydgoszcz» n'ait réussi entretemps à enrayer la marche des «durs» vers le pouvoir.



Des blindés légers franchissent un ponton quelque part sur le territoire polonais lors des manoeuvres du Pacte de Varsovie Soyouz 81 qui se poursuivent depuis une semaine. (Photolaser AP)

Les manoeuvres du Pacte de Varsovie se poursuivent

BERLIN (d'après AFP et Reuter) — Les manoeuvres «Soyouz 81» se poursuivront les prochains jours, a indiqué hier l'agence est-allemande ADN.

Dans un long reportage, un envoyé spécial d'ADN fait état d'une situation qui exige «dans les heures et les jours à venir un très grand savoir-faire militaire de la part de tous ceux qui participent aux manoeuvres».

Ainsi, les troupes du Pacte ont procédé hier à des exercices de débarquement sur la côte polonaise pour le troisième jour consécutif. Cet exercice, impliquant des troupes est-allemandes, polonaises et soviétiques, visait à «briser la résistance d'une position défensive ennemie puissamment fortifiée», précisent les journaux de RDA.

Dans un autre exercice, les troupes du pacte ont traversé un fleuve pour constituer une tête de pont tout en résistant à une contre-attaque de parachutistes. Les manoeuvres «Soyouz-81» ont commencé la semaine dernière. On ignore quand elles se termineront.

De son côté, la presse soviétique a pour la première fois hier livré à l'opinion des détails sur les manoeuvres militaires «Soyouz 81» en y associant des considérations politiques sur la solidarité agissante soviéto-polonaise.

Ces manoeuvres, qui n'avaient donné lieu jusque là qu'à quelques lignes dans l'agence Tass sur une rencontre des commandants, couvrent la moitié de la première page du quotidien de l'armée rouge Krasnaia Zvesda. Le reportage, axé sur «les manoeuvres tactiques communes des militaires soviétiques et polonais», décrit entre autres, photos à l'appui, la construction de deux ponts, «symbole de l'unité indestructible de nos armées».

Les manoeuvres sont aussi l'occasion de discussions politiques entre les représentants, au sein de ces unités, des partis communistes des deux pays.

Krasnaia Zvesda donne ainsi la parole au sergent polonais Tadeux Tresenberg, membre du parti communiste, qui affirme: «Les intrigues des ennemis de la république populaire de Pologne ne cessent pas. Dans ces conditions, nous croyons que notre tâche est d'élever le niveau de vigilance et le sens des responsabilités des militaires dans la défense du socialisme et de riposter aux diversions idéologiques ennemies».

«Il est très important pour nous, en cette période difficile, ajoute le sergent, de sentir le soutien constant des Soviétiques, avec lesquels nous agissons côte-à-côte».

Le caporal Richard Betkovski, candidat, lui, au PC polonais, transmet pour sa part la «reconnaissance amicale de son pays à l'URSS pour son aide économique et morale» et insiste sur la fraternité d'armes entre Polonais et Soviétiques.

De l'exposé que les soviétiques ont fait à leur tour sur le 26ème congrès du PCUS, Krasnaia Zvesda retient surtout la réaffirmation que «les communistes polonais, la classe ouvrière et les travailleurs peuvent compter, sans faille, sur leurs alliés».

Le journal de l'armée soviétique ne donne toutefois aucune précision sur l'importance globale de ces manoeuvres et sur leur durée.

Sur le plan politique, il ne fait aucune allusion aux décisions de grève et aux exigences du mouvement Solidarité.

Moscou ne tolèrera pas de suprématie US

MOSCOU (d'après Reuter et AFP) — L'URSS a accusé hier Washington de se lancer dans une entreprise de «surarmement sans précédent», et a affirmé qu'elle ne permettra pas aux États-Unis d'acquérir une supériorité militaire.

La *Pravda*, quotidien du parti, écrit que le nouveau gouvernement américain semble s'être donné pour but de multiplier les erreurs du précédent, et d'encourager l'aggravation de la tension internationale.

Dans un long article signé Igor Alexandrov, considéré comme le pseudomyme d'un membre du Bureau politique, la *Pravda* dénonce l'augmentation sans précédent des dépenses militaires américaines alors que l'on reconnaissait à Washington que la sécurité du pays n'était pas menacée.

La nouvelle administration américaine n'a rien fait pour «corriger les erreurs» de l'ancien président Jimmy Carter, et semble même les multiplier, ce qui ne manque pas d'aggraver la tension dans le monde, estime l'organe central du Parti communiste.

Washington s'est aujourd'hui lancé dans une course aux armements «sans précédent» pour tenter d'obtenir la suprématie militaire sur l'union soviétique, ce que Moscou «ne tolérera jamais», affirme M. Alexandrov. Au «cours agressif de l'impérialisme», la *Pravda* oppose le «désir de paix» du Kremlin et donne pour preuve de la «bonne volonté» de l'URSS le retrait en 1980 de 20,000 soldats soviétiques d'Allemagne de l'Est et la diminution des effectifs soviétiques en Afghanistan.

La *Pravda* reproche tour à tour à l'administration Reagan les activités du «corps d'intervention rapide» chargé de défendre les intérêts américains au Proche-Orient et dans la région du Golfe, le projet de déploiement de nouveaux missiles stratégiques en Europe occidentale, la «guerre non-déclarée» contre l'Afghanistan et la «volonté d'être maître des océans».

«L'exportation de la contre-révolution a été élevée au rang de politique d'État» à Washington, affirme en outre le journal en dénonçant notamment «l'ingérence américaine» en Angola et au Salvador. Igor Alexandrov accuse la nouvelle administration de «geler» la ratification des accords Salt-2» et d'avoir interrompu de façon unilatérale des négociations avec l'URSS.

Après avoir réaffirmé la volonté de l'URSS d'avoir des relations «normales» avec les États-Unis, la *Pravda* exprime l'espoir de voir bientôt les dirigeants américains adopter une position «plus réaliste».

La *Pravda* écrit que la supériorité, dans le domaine militaire, était désormais hors d'atteinte, mais ajoute: «L'Union soviétique ne permettra pas qu'une telle supériorité soit instaurée.»

Citant une étude réalisée par des experts soviétiques en matière de défense, la *Pravda* estime que les États-Unis et l'URSS sont actuellement à égalité.

Premier affrontement entre Haig et la Maison-Blanche

WASHINGTON, (AFP) — Le gouvernement du président Ronald Reagan a affronté sa première grave crise d'autorité et commencé hier à panser les plaies entre le secrétaire d'État Alexander Haig et la Maison-Blanche.

Au milieu de rumeurs persistantes d'une possible démission du général-diplomate, le président Reagan, le vice-président et les porte-parole officiels ont affirmé en coeur hier que «l'affaire était close».

L'un des résultats de cette précipitation à nommer le vice-président, M. George Bush, à la direction de «l'état-major de crise» des États-Unis, aura été de replonger Washington pendant 24 heures dans une atmosphère rappelant les beaux jours des affrontements entre le secrétaire d'État et le conseiller présidentiel de l'ex-président Carter, MM. Cyrus Vance et Zbigniew Brzezinski.

M. Reagan ne semblait cependant pas en être très préoccupé. Hier après-midi, il apparaissait devant les journalistes en blouson de sport et bottes de cheval, sur le chemin de haras de l'armée, où il allait se détendre quelques heures.

«Le secrétaire d'État, déclarait-il, reste mon principal conseiller de politique étrangère, le premier artisan et porte-parole de la politique étrangère américaine».

Cette mini-tempête avait été provoquée au départ par une série de fuites dans la presse américaine affirmant que M. Bush présiderait «l'état-major de crise». Le secrétaire d'État réagissait publiquement en déclarant qu'il «n'avait pas été consulté» et qu'il «n'était pas satisfait».

«L'état-major de crise» est l'organisme chargé de coordonner la réponse des États-Unis à tout événement grave, intérieur ou extérieur. Le président en a la responsabilité de par ses fonctions, mais délègue ses pouvoirs en cas d'absence ou d'empêchement.

M. Bush sera donc dans ce cas chargé de suivre la crise, qu'il s'agisse d'une attaque générale contre les États-Unis ou d'une prise d'otages, ou encore d'un tremblement de terre, depuis la fameuse «Situation Room» aux sous-sols de la Maison-Blanche. Depuis cette pièce, centre ultra-moderne de communications, la présidence peut notamment être en contact instantané avec tous les ambassadeurs américains à l'étranger ou avec tous les responsables militaires dans le monde entier.

Le secrétaire d'État Alexander Haig lui-même s'est fait extrêmement discret hier. Il a participé, pour la troisième fois en trois jours, à la réunion matinale autour du président consacrée à la situation dans le monde.

Le conseiller présidentiel pour les affaires de sécurité nationale, M. Richard Allen, était jusqu'au début de cette semaine le seul haut responsable à résumer tous les matins pour M. Reagan ce qui s'était passé dans le monde au cours des dernières 24 heures.

Désormais, M. Haig sera également présent, «la plupart du temps», à déclaré M. James Brady, porte-parole de la Maison-Blanche. «Nous renforçons la coopération» entre la Maison-Blanche et le département d'État, a-t-il ajouté.

Salvador: attaque de l'ambassade US

SAN SALVADOR (d'après Reuter et AFP) — L'ambassade des États-Unis à San Salvador a été attaquée par des inconnus qui ont tiré des rafales de mitrailleuses et des grenades lancées par des roquettes sur le bâtiment pourtant étroitement gardé, annonce l'ambassade.

Il y a un grand trou sur la façade, a dit un porte-parole.

L'attaque s'est produite à la fin d'une trêve de 24 heures décrétée par le mouvement de libération nationale Farabundo Marti, à la mémoire de l'archevêque Oscar Arnulfo Romero tué par des activistes de droite, présume-t-on, alors qu'il célébrait la messe il y a un an à la cathédrale de San Salvador.

Des coups de feu avaient déjà été tirés à deux occasions sur l'ambassade le 4 mars et deux semaines plus tard.

D'autre part, au moins vingt cadavres ont été découverts hier en plusieurs régions au Salvador, parmi lesquels ceux de 4 professeurs assassinés à Chalchuapu (75 km à l'est de San Salvador), du gouverneur suppléant du département de Chalatenango et du maire de Corinto (nord du département de Morazan). Le département de Morazan a été le théâtre d'une intense activité de la guérilla ces dernières semaines.

A San Salvador même, malgré un calme relatif ces dernières 24 heures, les autorités ont maintenu un important service de sécurité près des locaux de la radio et de la cathédrale, où a été célébré mardi le premier anniversaire de l'assassinat de l'archevêque de San Salvador.

Par ailleurs, on a annoncé officiellement que la fille du président Napoléon Duarte, Ines Guadalupe Duarte, avait été victime d'un attentat. Elle circulait dans la capitale quand sa voiture a été emboutie par un autre véhicule, conduit par des extrémistes, selon les informations officielles.

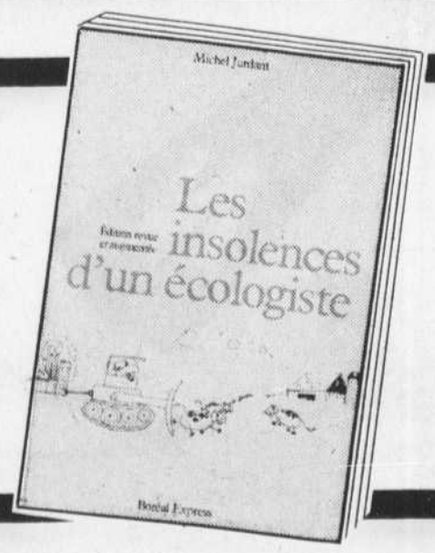
Enfin, le ministre de la Défense, le colonel Guillermo Garcia, a déclaré hier que «les forces armées ne reculaient pas devant la guérilla, mais qu'au contraire elles suivaient de près ses mouvements pour la combattre».

Des nouveautés se sont ajoutées
à notre vaste choix de viandes et de fromages...
Plus d'espace, plus de personnel
nous permet de toujours mieux vous servir!

Notre spécial cette semaine...
RÔTI DE VEAU EXTRA
qualité «Anjou Québec»
Sachez l'apprêter!
Obtenez gratuitement une recette appropriée

Anjou QUÉBEC
Vos maitres-bouchers depuis plus de 27 ans !
Livraison à domicile. Tél.: 272-4065 - 272-4086
1025 ouest, Laurier

Emploi et Immigration Canada
Employment and Immigration Canada
EMBAUCHEZ UN ÉTUDIANT
PATRON, Y A-T-IL DU BOULOT POUR MOI?
Votre Centre d'emploi du Canada
Canada



De nouveau disponible:
Michel Jurdant
LES INSOLENCES D'UN ÉCOLOGISTE
Édition revue et augmentée
Des mesures concrètes pour limiter les dégâts causés chaque jour à notre environnement. Un plaidoyer percutant pour une intervention humaine plutôt que technocratique.
En vente dans toutes les librairies à 6,50$
au boréal

LES ÉLECTIONS DU 13 AVRIL

Parizeau estime que Bell doit réparer l'erreur

par
Marie-Agnès Thellier

La Compagnie Bell Canada doit compenser les engagements moraux qu'elle a pris auprès de ses travailleurs envoyés en Arabie Saoudite et touchés par des impôts québécois, estime le ministre des Finances du Québec, M. Jacques Parizeau.

«J'ai du mal à prendre ce dossier au sérieux car Bell Canada a des conseillers fiscaux qui sont au moins aussi bons que les nôtres. Ils savaient que la loi de l'impôt considère ces travailleurs comme des résidents du Québec, et il y a de la jurisprudence là-dessus», a précisé M. Parizeau, frappé par le «lobby de la Bell».

Invité hier midi par l'association étudiante des Hautes Études commerciales, dont il est encore officiellement un «professeur en congé sans solde», M. Parizeau estime que les travailleurs ne devraient pas pâtir personnellement d'une erreur d'un fonctionnaire québécois. Mais, comme tous les citoyens sont égaux devant la loi de l'impôt, la compagnie Bell Canada devrait compenser ces impôts rétroactifs réclamés à ses travailleurs car, dans tous les autres pays où elle envoie des travailleurs, la même loi s'applique et elle ne peut feindre l'ignorance.

Ovationné longuement dès son entrée par les nombreux étudiants des HEC, M. Parizeau a fait le bilan de la politique fiscale et budgétaire de son gouvernement avant de répondre à quelques questions. Il a profité d'une question pour rappeler qu'à ses yeux la souveraineté du Québec est essentielle.

«Comme la majorité des Québécois a dit non, il faut respecter leur décision et ne pas reposer la question pendant un délai décent, celui d'un prochain mandat. Après, on verra si la population est mûre et, comme on est persistant, on va se cracher dans les mains et recommencer (à parler de souveraineté)», a précisé M. Parizeau sous les applaudissements des jeunes auditeurs.

«Pendant quatre ans, le gouvernement a cherché à mettre de l'ordre dans les dépenses; il a amorcé une réduction des impôts des particuliers qui devra se poursuivre. Il faudra aussi ne pas laisser le déficit gouvernemental augmenter trop et dépasser son niveau actuel. Les négociations sur les ententes fiscales entre le gouvernement fédéral et les provinces devraient tenter de réduire petit à petit ce déficit», a conclu M. Parizeau.

Pendant plusieurs minutes, l'ancien professeur des HEC a commenté l'état de la dette du Québec. «On ne peut comparer le budget 1981-82 avec celui de 1976-77 par exemple, où n'apparaissait pas le milliard de dette olympique ou la dette de toutes les agences parapubliques et des gouvernements locaux. Avec le système des vases communicants, il était très facile aux gouvernements précédents de cacher l'endettement réel de la province», a rappelé M. Parizeau qui a dû comptabiliser les engagements de l'État dans les fonds de pension de ses employés, soit 20% du budget.

La réforme fiscale municipale et d'autres mesures ont permis un assainissement qui rend plus clair le déficit de tout le secteur public. «Les besoins financiers nets du gouvernement sont de $2 milliards. Le déficit est-il trop élevé? Non et oui», a répondu le ministre des Finances.

Non, parce que les Québécois paient moins d'intérêts sur leurs emprunts publics que les Ontariens. Non parce qu'Ottawa, lorsqu'il emprunte $14, se sert de $11 pour payer les salaires et l'épicerie.

Oui, parce qu'il n'est pas sûr qu'un nouveau boom de la croissance économique entrainerait automatiquement une baisse du déficit gouvernemental. «Lorsque nous travaillons à remonter l'économie du Québec, chaque dollar investi pour créer un emploi permet à Ottawa une réduction de 71 cents de son déficit. Cela fera l'objet de discussions serrées dans les prochaines ententes fiscales entre Ottawa et les provinces», a estimé M. Parizeau.

Par ailleurs, le ministre des Finances songe à appliquer au Québec une mesure fiscale adoptée par Ottawa pour promouvoir une meilleure égalité entre ceux qui ont et ceux qui n'ont pas un «compte de dépenses»: les salariés pourraient bénéficier d'allocations de dépenses personnelles.

Mais les contribuables ne devront pas s'attendre avant belle lurette à une suppression de la taxe de vente sur les autos ou les télés couleurs, après celle sur les réfrigérateurs et les cuisinières (fabriqués pour 30% au Québec).

«L'opération «dégraissage des dépenses» n'est pas nécessairement terminée car il faut habituer la Société à vivre en fonction de ce que l'économie génère», a précisé le ministre qui a dû cependant trouver des crétits pour la formation des adultes, trop touchée par son budget.

Invité à parler de la jeunesse, M. Bourassa lui a recommandé d'être vigilante devant les déficits budgétaires car ce sont les jeunes d'aujourd'hui qui devront demain assumer le fardeau financier des emprunts. À l'aide de statistiques sur le chômage et sur le budget gouvernemental, M. Bourassa a estimé que l'État a perdu le contrôle de la croissance de l'appareil gouvernemental.

Alors que Bell croit que Québec doit respecter sa parole

Le président du conseil et chef de la direction de Bell Canada, M. A. Jean de Grandpré, a déclaré que «Bell Canada entend continuer ses efforts et soutenir ses employés dans leurs démarches pour obtenir le traitement fiscal correspondant au statut de non-résident qui leur a été confirmé, par écrit, par le ministère du Revenu du Québec».

Un tel statut de non-résident a pour effet d'exempter d'impôt le ressortissant d'un pays qui accepte de travailler dans un autre pays. Des fonctionnaires avaient reconnu ce statut à des employés de Bell Canada et d'autres compagnies ayant accepté de travailler en Arabie saoudite. Mais le ministre du Revenu du Québec lui-même a renversé cette décision, et les personnes concernées doivent maintenant payer rétroactivement de l'impôt. Cependant, Revenu Canada, tout en renversant la même décision continue à exempter d'impôt les employés concernés, et ce pour toute la durée du contrat entre Bell et l'Arabie saoudite.

«En imitant l'action du ministère fédéral du Revenu, dit M. de Grandpré, Québec ferait disparaître une situation désavantageuse sérieuse dans laquelle les employés québécois sont encore placés vis-à-vis de leurs homologues ontariens.»

Le Conseil du patronat du Québec a, de son côté, adressé une lettre au ministre du Revenu du Québec, M. Michel Clair, lui demandant de maintenir les décisions antérieures des fonctionnaires de son ministère, précisant que le renversement de telles décisions par le ministre fait que «plus de 2,000 contribuables québécois perdront l'un des grands avantages qui les avaient incités à participer à des projets internationaux».

LA GRANDE CORVÉE

Le travail à forfait ruine la santé des forestiers

Il faut que ce système disparaisse

CSN

BOUQUINEZ À L'AISE
À
L'agence du livre francais inc.
1246 rue St-Denis — Montréal, Qué H2X 3J6 —
Tél.: 844-6896 844-6438

Éducation

Courtiser les jeunes, les ministres...

Une analyse de Paule des Rivières

Les trois principaux partis politiques courtisent les jeunes comme rarement ils l'ont fait auparavant, en leur faisant miroiter de l'argent pour améliorer leur «condition étudiante» et des emplois à la fin de leurs études.

Ailleurs, divers groupes, favorisés par le contexte électoral, font la cour au gouvernement sortant en vue d'obtenir des modifications au budget alloué à l'enseignement public, amputé de $180 millions. Il n'est pas dit qu'ils ne réussiront pas.

Même si parents, enseignants, administrateurs et étudiants sont unanimes à dénoncer les effets dévastateurs des restrictions imposées aux dépenses pour l'éducation, le Parti libéral du Québec (PLQ) et l'Union nationale (UN) sont demeurées jusqu'à présent à l'écart de la controverse entourant l'austérité dans l'enseignement.

La Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) — qui regroupe les 65,000 enseignants des écoles primaires et secondaires — et la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec (FCSCQ) — qui regroupe les 214 commissions scolaires catholiques de la province — ont toutes deux dénoncé le caractère «irréaliste» et «brutal» des coups de ciseaux. Dans le second cas, le président M. Jacques Mongeau, a indiqué que ce serait sa seule déclaration jusqu'au jour du scrutin.

C'est que M. Mongeau, qui est candidat libéral dans le comté de Sauvé, actuellement représenté à l'Assemblée nationale par M. Jacques-Yvan Morin, qui fut ministre de l'Éducation de 1976 à 1980, jusqu'au remaniement ministériel du 6 novembre, ne veut pas porter deux chapeaux à la fois.

Il s'est donc imposé le silence comme dirigeant de la FCSCQ. Et comme président du Conseil scolaire de l'île de Montréal (CSIM). Cette semaine encore, interrogé sur ce qu'il pensait des quelques commissions scolaires qui, au nom de la «crédibilité» de la FCSCQ, ont demandé sa démission de cet organisme, M. Mongeau s'est borné à dire: «Non, je ne ferai aucun commentaire; je tiendrai ma parole».

Cela crée un silence dans le débat en cours qui n'enlève rien au contentieux entre le gouvernement du Parti québécois et les commissions scolaires, basé, dans une large mesure, sur des divergences d'ordre monétaire.

Car, si les coupures budgétaires inquiètent, c'est aussi parce qu'elles viennent après une modification du mode de versement des subventions aux commissions scolaires — le trou de $500 millions y est pour quelque chose — et une modification du régime fiscal, par l'adoption en 1979 de la loi 57.

Cette loi a transféré aux municipalités la majeure partie de l'assiette fiscale occupée jusque là par celles qui se sont nommées elles-mêmes «les gouvernements locaux», La réforme a remplacé l'impôt par des subventions et désormais les commissions ne peuvent aller chercher directement chez leurs contribuables plus de 6% de leurs dépenses nettes.

Le PLQ veut, s'il est élu, «étudier une formule de partage fiscal qui permettrait éventuellement aux commissions scolaires de jouir de sources de revenus autonomes, stables et significatives». Le seul changement précis annoncé cependant est minime et concerne l'autorisation de taxer les contribuables pour un montant dépassant le plafond de 6%: au lieu d'exiger l'approbation des citoyens par voie de référendum, le livre rouge du PLQ s'en remet à l'assentiment des deux tiers des commissaires d'écoles d'une administration donnée.

La position du PLQ sur la loi 57 et les ressources des commissions n'est pas dénuée d'imprécisions.

Pour sa part, le candidat libéral dans Sauvé est d'avis que rien ne changerait relativement à la loi 57 d'ici deux ou trois ans, si le gouvernement libéral était élu, notamment parce que les rares commissions scolaires qui taxaient pour plus de 6% ont bénéficié d'un sursis du gouvernement péquiste.



M. Jacques-Yvan Morin



M. Camille Laurin



M. Jacques Mongeau

«Il n'y aurait pas de changement et pas de problème non plus», a déclaré M. Mongeau au DEVOIR cette semaine. C'était, à n'en point douter, le candidat libéral qui parlait et non le chef de la FCSCQ, laquelle s'est battue farouchement contre la réforme fiscale de la loi 57. D'ailleurs, les dispositions de cette loi touchant les commissions scolaires sont contestées devant les tribunaux, parce que la FCSCQ doute de leur constitutionnalité. Mais, il semble qu'un gouvernement libéral garderait la loi 57.

Les soucis financiers du réseau scolaire ont relégué dans l'ombre toute la question de la restructuration scolaire, que M. Jacques-Yvan Morin n'a pas relancé mais que son successeur, M. Camille Laurin, s'est plus ou moins ouvertement engagé à dénouer si son gouvernement était reporté au pouvoir.

En effet, récemment, il a mis sur pied un comité chargé de revoir les structures actuelles du système scolaire (divisées d'après des critères religieux).

C'est le député sortant de Rosemont, M. Gilbert Paquette, qui est chargé du comité, composé de deux autres députés ainsi que de fonctionnaires des services de l'enseignement catholique et protestant du ministère. Il est certain que le comité aura pour but de satisfaire les désirs de ceux qui réclament une école pluraliste. Et dans son manifeste électoral, le gouvernement sortant parle de «créer un système pluraliste où les commissions administrent des écoles largement autonomes».

Le ministre Laurin a aussi demandé au Conseil de la langue française de se pencher sur la question.

Du côté libéral, on ne retrouve pas de littérature sur la question. Et du côté de l'Union nationale, le chef Roch Lasalle a mentionné le 21 mars dernier sur les ondes de Télémédia qu'un gouvernement unioniste donnerait des écoles pluralistes à la population si tel était son désir.

■

Même si elle est de popularité récente auprès des hommes politiques, la condition étudiante n'en sera pas moins au cours des prochaines années, un thème central en éducation.

Il a beaucoup été question, ces derniers temps, de leurs droits. Mais les représentants étudiants n'ont pas manqué de sourciller lorsqu'il ont constaté que les coupures détaillées dans le budget du 10 mars dernier, avaient pour effet d'augmenter les prêts et diminuer les bourses. Les sommes consacrées aux bourses consécutives aux prêts doivent passer de $87 millions à $78 millions.

Le journal *Le Soleil* rapportait le lendemain: «A l'Éducation, le programme d'aide financière aux étudiants est le seul, avec le programme d'éducation aux adultes, à enregistrer une baisse des crédits en chiffres absolus.»

Cette semaine, le premier ministre René Lévesque a abordé la question à nouveau en promettant de rembourser un montant équivalent au quart des bourses obtenues à ceux qui décrochent un diplôme collégial ou universitaire. Il a dit aussi qu'il indexerait les prêts et les bourses. Mais de gratuité scolaire dont le ministre de l'Éducation parlait il y a trois ans, il ne fut point question.

Le document du PLQ s'engage à redéfinir les facteurs servant au calcul du montant d'aide financière alloué, soit le statut d'indépendance par rapport à la famille, le lieu de résidence de l'étudiant et sa contribution.

Ce dernier point est névralgique parce qu'il est acquis à l'heure actuelle que l'étudiant a trouvé un emploi d'été et gagné de l'argent. Ce qui n'est pas le cas nécessairement, le chômage étudiant estival étant très élevé.

Chacune des trois formations politiques principales reporterait à plus tard dans la vie de l'emprunteur le moment du remboursement du prêt de façon à ce qu'il n'ait pas à rembourser dès la fin de ses études s'il n'a pas un emploi.

L'Union nationale offrait par ailleurs cette semaine d'éponger la dette de celui qui a terminé ses études et s'en va travailler dans une région éloignée pendant cinq ans. Elle a promis aussi un taux préférentiel pour les prêts étudiants.

Pressentant l'avalanche de promesses qui allait s'abattre sur les jeunes, un représentant étudiant participant à un récent colloque haussait les épaules en disant: «Ca passera».

■

Au chapitre de l'enseignement professionnel au secondaire, le PQ est à réétudier toute la question, le ministre Laurin ayant mis de côté les politiques envisagées par son prédécesseur, M. Morin. M. Laurin veut assurer une bonne formation générale à ceux qui se dirigent tôt dans leur vie sur le marché du travail. Il n'a pas terminé sa réflexion.

Le PLQ insiste aussi, dans son livre rouge, sur une bonne formation générale il veut revoir le cours professionnel court et aussi élaborer les champs professionnels en étroite collaboration avec le monde du travail.

L'élection d'un gouvernement péquiste signifierait la mise en place de nouveaux programmes pédagogiques aux niveaux primaire et secondaire et probablement au niveau collégial, encore que pour ce niveau, le ministère de l'Éducation continue à consulter sur la pertinence d'augmenter les cours obligatoires, par l'ajout d'un cours de mathématiques, d'histoire et d'économie québécoises.

Le livre rouge du PLQ se dit d'accord avec l'idée de «projets éducatifs» laissant une marge de manoeuvre aux «milieux» et, pour le collège, privilégie une formation souple.

Par ailleurs, le PLQ dénonce l'inefficacité des conseils d'administration des collèges et doute fort de la pertinence des conseils d'orientation que la loi 71, adoptée sous le présent gouvernement, a créées pour les écoles primaires et secondaires; pour que les différents personnels d'une école élaborent des «projets éducatifs». En fait, les syndicats d'enseignants boycottent ces structures.

Aucune différence fondamentale ne saute aux yeux relativement au contenu de l'enseignement primaire et secondaire, si on compare les informations provenant du PLQ et celles du PQ.

Une exception cependant, pour l'éducation sexuelle, le chef Claude Ryan a indiqué qu'il entendait suivre l'avis du Conseil supérieur de l'éducation en la matière. Cet organisme consultatif souhaite que l'éducation sexuelle au primaire soit dispensée à travers les autres matières.

Le gouvernement actuel a pris une option différente et un programme est soumis actuellement à la consultation, qui constituerait un des cinq volets d'un cours intitulé «Formation personnelle et sociale».

POUR PRENDRE UN VERRE D'EAU FROIDE ON LAISSE COULER DE CINQ A SIX FOIS LA QUANTITÉ NÉCESSAIRE...

POURQUOI NE PAS GARDER UN RÉCIPIENT D'EAU AU RÉFRIGÉRATEUR?

Régie des permis d'alcool du Québec

AVIS
DEMANDES DE PERMIS D'ALCOOL

Selon la Loi sur les permis d'alcool, toute personne, société ou groupement de personnes visé dans l'article 60 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assermenté et transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis formulée au nom des personnes ci-après énumérées, dans les quinze jours de la publication du présent avis ou intervenir en faveur de la demande s'il y a eu opposition dans les trente jours de la publication de cet avis.
Cette opposition ou intervention doit être adressée à la Régie des permis d'alcool du Québec, 1 est, rue Notre-Dame, suite 9,200, Montréal, Québec, H2Y 1B6

Nom du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
HIPPODROME BLUE BONNETS INC;	2 Bars. Changement d'exploitation d'une pièce à une autre/ Autorisation danse et spectacles dans 2 Bars/ Permis additionnel de Bars tous dans piste de course.	7440, Décarie, Montréal, cité
CLUB DE BOURLINGRIN DE POINTE-CLAIRE	1 Club	240, ave. Lanthier Pointe-Claire, cité
GEE'S	1 épicerie	4430, St-Denis Montréal, cité
COME, Serge	1 épicerie	1535, St-Germain Montréal, cité
GERVAIS, Guy	1 épicerie	2144, Laurier est Montréal, cité
SALLE À MANGER DOLLARD INC.	(1) bar avec danse et spectacles	6843, est Jarry St-Léonard, cité
ÉPICERIE CHARCUTERIE PÂTISSERIE NADINE ENR.	1 épicerie	1321-1323 du Collège, St-Laurent, cité
FOODEX INC. Ponderosa Steak House	(1) restaurant	3130 Côte Vertu St-Laurent, cité
CORMIER, Rita	1 Épicerie	150, Guizot est Montréal, cité
FOODEX INC. Ponderosa Steak House	(1) restaurant	6850 est, Jean-Talon, St-Léonard cité
FOODEX INC. Ponderosa Steak House	(1) restaurant	2800 Boul. St-Charles, Kirkland, ville
VIANDES CLAUDE CHARTIER INC.	1 Épicerie	1105, Provost Lachine, ville
FOODEX INC. Ponderosa Steak House	(1) restaurant	6775 Boul. Décari Montréal, cité
FOODEX INC. Ponderosa Steak House	(1) restaurant	6000 Boul. des Grandes Prairies St-Léonard, cité
FOODEX INC. Ponderosa Steak House	(1) restaurant	3350 Montée des Sources. Dollard-des-Ormeaux, ville
FOODEX INC. Ponderosa Steak House	(1) restaurant	12825 est Sherbrooke. Pointe-aux-Trembles, cité
RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES	(2) bars dans centre sportif changement d'endroit d'exploitation	4000 est Beaubien Montréal, cité

LE PRÉSIDENT ET DIRECTEUR GÉNÉRAL
GHISLAIN K. LAFLAMME, avocat

MONTRÉAL
TORONTO
ALLER/RETOUR DU LUNDI AU VENDREDI
40$ de rabais

L'ÉCONOMIE
Montréal-Toronto à 40$ de rabais, soit seulement 124$. Avec le confort et le service Nordair. Il suffit que votre séjour s'effectue entre le lundi et le vendredi inclusivement pour en profiter.

LE PERSONNEL
Notre personnel au sol et nos agents de bord sont aux petits soins avec nos passagers. Qu'il s'agisse de vous renseigner; d'effectuer une réservation ou de répondre à vos besoins une fois à bord, notre préoccupation reste la même: offrir un service inégalable.

LE SERVICE
À bord des vols Nordair, on vous sert le premier café avant même le décollage. Il y a aussi du champagne gratuit pour tous nos passagers. Tout le service Nordair est conçu en fonction d'un seul but: vous rendre le voyage agréable.

LES APPAREILS
Vous volez à bord d'un Boeing 737, peut-être l'appareil le plus confortable jamais conçu. De plus, les 737 ont un des meilleurs rendements carburant/passagers-kilomètres. Ce sont les économies occasionnées par cette efficacité qui nous permettent d'offrir ce service de grande classe à 40$ de rabais.

16 VOLS PAR JOUR
(du lundi au vendredi)

Montréal	Toronto	Toronto	Montréal
Départ	Arrivée	Départ	Arrivée
07:00	08:10	07:15	08:15
07:50	09:00	07:45	08:45
12:45	13:55	08:30	09:30
16:00	17:10	11:00	12:00
17:00	18:10	13:15	14:15
18:00	19:10	16:30	17:30
19:15	20:25	17:45	18:45
20:50	22:00	18:30	19:30

ACTA RÉSERVEZ VOTRE PLACE AUPRÈS DE VOTRE AGENT DE VOYAGE OU DE NORDAIR.

NORDAIR
volez en grande compagnie

Paiement et le PQ observent une trêve

par
Rodolphe Morissette

Le Parti québécois et l'administration municipale de M. Lucien Paiement, de la ville de Laval, respectent un cessez-le-feu durant la campagne électorale en cours.

S'il est reporté au pouvoir, le gouvernement Lévesque s'engage à piloter des dépenses qui s'élèveraient à quelque $300 millions, au cours des quatres prochaines années. Le ministre d'État au Développement économique, député sortant de Laval-des-Rapides et leader des péquistes de l'île Jésus, M. Bernard Landry, l'a déclaré hier au cours d'une entrevue qu'il accordait au DEVOIR.

Contrairement à bien d'autres régions du Québec, il y a peu de groupes sociaux — syndicaux, populaires, cercles d'affaires et autres — qui, comme tels, s'alignent derrière libéraux ou péquistes durant la présente campagne. Reste l'administration municipale de M. Paiement, qui, jusqu'à l'automne dernier, n'avait guère le gouvernement Lévesque en odeur de sainteté. Dès que le PQ eût accédé au pouvoir en 1976 et que les groupes municipaux rivaux se mirent en branle en vue de l'élection municipale de Laval de novembre 1977, certaines pratiques du maire Paiement et de certains de ses proches furent mises en question, qui ont amené le ministère des Affaires municipales du Québec à demander à la Commission municipale du Québec de procéder à une enquête. Celle-ci fut longue et finit par tourner en quelque sort en queue de poisson.

Laval

Le maire de Laval et son conseil municipal s'étaient opposés vigoureusement à la manière dont le gouvernement se proposait d'appliquer à Laval sa Loi du zonage agricole. M. Paiement avait été l'un des animateurs des dirigeants municipaux qui s'opposaient le plus à la réforme de la fiscalité municipale (1978-1980). Enfin, l'administration Paiement menait une nouvelle offensive en décembre 1979 touchant la fameuse affaire des taxes des 14 ex-villes que le gouvernement libéral avait fusionnées en 1965 pour former Laval — une affaire de $45 millions et un manque à gagner de $4.5 millions par an pour Laval.

Au début de septembre dernier, le gouvernement Lévesque chargeait quelqu'un du bureau du premier ministre de voir à réduire le contentieux entre Laval et Québec. On a finalement appris à vivre ensemble depuis quelque temps et chacun y trouve son intérêt. Le Parti québécois ne désirait pas voir le groupe Paiement se ranger en force derrière les libéraux durant cette campagne électorale. De son côté, le groupe Paiement doit préparer déjà l'élection municipale de novembre prochain. Or parmi les partisans du maire Paiement — du moins au scrutin de 1977, on comptait une très forte proportion de péquistes.

Voilà donc pourquoi, par exemple, le conseiller principal de l'hôtel de ville en matière de publicité — un secteur vital, semble-t-il de la gestion municipale à Laval —, M. Michel Fréchette, président de Promédia, réduit considérablement son action durant la présente campagne. S'il avait grandement contribué à mobiliser les troupes du NON en mai dernier dans l'île Jésus, il se contente cette fois-ci d'aider la seule candidate libérale de Fabre, Mme Lise Thibault. Si jamais d'autres partisans immédiats ou animateurs du groupe Paiement oeuvrent pour les libéraux, ils le font d'une manière archi discrète.

De son côté, le gouvernement Lévesque a signé dernièrement un protocole d'entente avec Laval touchant l'assainissement des eaux ($115 millions); il a entrepris de décentraliser les services gouvernementaux sur l'île. Le sommet économique Laval-Montréal-Rive-Sud du début de mars a contribué également à assainir un peu les rapports entre l'administration municipale et le gouvernement.

Bref, les péquistes entreprennent cette nouvelle campagne sans trop de crainte. La semaine dernière, les cinq candidats du PQ dans Laval ont lancé conjointement une sorte de manifeste précisant les engagements d'un prochain gouvernement péquiste: implantation d'un centre de recherche appliquée en bio-technologie; construction d'un barrage à l'entrée de la rivière des Mille-Iles (afin de protéger les berges des inondations et redonner aux Lavallois des eaux de plaisance; réaliser un métro de surface pour lequel le gouvernement vient des'engager à aménager au moins deux arrêts (à Vimont et à Laval-des-Rapides), afin de relier le centre de l'île au métro de Montréal (station Henri-Bourassa); par achèvement du réseau routier (compléter les autoroutes 19 et 13); abolition (d'ici quatre ans) du poste de péage de Laval-des-Rapides sur l'autoroute des Laurentides; achèvement de la décentralisation des services gouvernementaux; aménagement d'un parc national à la pointe est de l'île. Ce sont toutes ces promesses, y compris le protocole déjà signé sur l'assainissement des eaux ($115 millions), qui s'élèvent à quelque $300 millions, dit M. Landry.

Interrogé sur l'opportunité de faire (ou d'éviter de faire) un choix, dans les conditions énergétiques d'aujourd'hui, entre le transport en commun et la multiplication, étonnante à Laval, des voies rapides, M. Landry répond qu'il ne croit pas aux diktats en matière économique: «Les gens aiment les bagnoles. On ne les fera pas changer d'idée». Il estime que dans le contexte de la crise de l'énergie, mieux vaut offrir aussi un bon système de transport en commun et «laisser ainsi aux consommateurs un vrai choix».

Les candidats libéraux, quant à eux, restent assez discrets sur les aspects locaux de leur programme. Ils s'appliquent plutôt à critiquer celui de leurs adversaires et ils s'accrochent d'abord, en matière de programme ou de promesses, aux orientations «nationales» données chaque matin par le chef libéral, M. Claude Ryan. En parallèle, les candidats libéraux multiplient les contacts personnels, assistent au plus grand nombre possible d'événements sociaux. Ainsi, hier après-midi, le contraste était frappant dans le comté de Mille-Iles. Tandis que le candidat péquiste, M. Jean-Paul Champagne, un professeur, s'enfermait chez lui avec son épouse pour préparer un prochain discours, son rival libéral, M. Jean-Pierre Bélisle, un avocat, était (entre autres endroits) au centre commercial Duvernay avec son chef, où se tenait un défilé de mode: plusieurs centaines de femmes y étaient et dès que l'activité fut terminée, MM. Ryan et Bélisle se sont postés au bon endroit pour une plantureuse séance de becs et de poignées de mains.

Les libéraux «se tirent dans le trafic» pour ainsi dire. Les péquistes, de leur côté, qui ont fait eux aussi un premier pointage, se concentrent maintenant sur les indécis, de même que sur leur nouvelle clientèle potentielle dans des comtés qui, comme Vimont notamment, accueillent de nombreuses jeunes familles dans des secteurs récemment aménagés.

Même si la plupart des poteaux de l'île Jésus ont des visages — bleus et rouges, il serait plus qu'exagéré d'affirmer que la campagne suscite encore un grand intérêt dans les cinq comtés de Laval à ce jour. Les indécis paraissent assez considérables. Dans cette ville de 260,000 habitants où l'Union nationale n'est que poussière et y retournera vraisemblablement, la polarisation référendaire demeure. Aussi le PQ s'efforce-t-il de jouer à fond la carte du «bon gouvernement».

Dans la moitié ouest de Laval, deux comtés: Chomedey et Fabre. Le premier est pratiquement inaccessible au PQ. En 1976, les libéraux y auraient eu une majorité de 4,884 voix sur le PQ. Le comté n'est francophone qu'à 51.3% (langue maternelle). Mme Lise Bacon, ex-ministre du gouvernement Bourassa, y est la candidate libérale depuis dimanche. Cette parachutée du comté montréalais de Bourassa a fait taire subitement toutes les grandes langues libérales du coin qui fustigeaient le député sortant de Laval-des-Rapides, M. Bernard Landry, péquiste, d'être un odieux parachuté d'Outremont dans Laval. Au fait, tout le monde est un peu parachuté à Laval. Du reste les candidats libéral et péquiste respectivement de Mille-Iles et de Vimont résident dans des comtés voisins. L'adversaire péquiste de Mme Bacon est Mme Judy Ann Scott.



M. Bernard Landry



M. Lucien Paiement



Mme Lise Bacon

Dans le comté voisin de Fabre (Laval-sur-le-Lac, Laval-Ouest, Sainte-Dorothée, Fabreville), le PQ l'eût emporté en 1976 par 3,583 voix; ce nouveau comté a un électorat francophone à 82%. Mme Lise Thibault, animatrice, défend les couleurs libérales contre M. Michel Leduc, enseignant, du PQ. Mme Thibault est la favorite cette année, mais la lutte pourrait être serrée en fin de course.

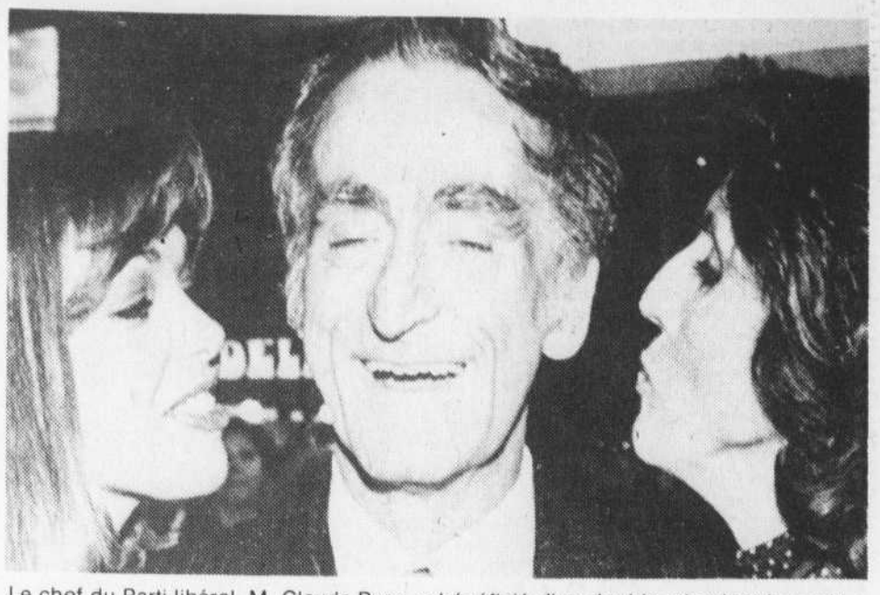
Dans les trois comtés de la moitié est de l'île, le parti ministériel est plus favorisé au départ. Les mouvements de population qui, au fil des ans, «montent», comme dans un escalier social, depuis le sud-est de Montréal jusqu'à Laval après avoir été en transit dans les comtés du centre-est de Montréal (Rosemont, Gouin, etc.), puis au nord (à Montréal-Nord, entre autres), favorisent le Parti québécois dans l'est de Laval. Parallèlement, certains comtés de l'est de Montréal, où la lopulation ne s'est pas renouvelée et a vieilli, rendent la tâche plus difficile au PQ maintenant qu'il y a cinq et dix ans.

Aussi les trois comtés de Mille-Iles, Vimont et Laval-des-Rapides sont-ils les plus intéressants pour le PQ à Laval. S'opposent dans le premier Me Jean-Pierre Bélisle, libéral, et Jean-Paul Champagne, ex-président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal. La majorité du PQ ici eût été de 5,377 voix en 1976; le comté est français à presque 90% et sa population est la plus stable de l'île (64%).

Dans Gimont, où pullulent, comme dans le précédent, ouvriers moyens et ouvriers spécialisés, le président régional du PQ et ingénieur d'Hydro-Québec, M. Jean-Guy Rodrigue, s'oppose à M. Yves Robillard, libéral, un employé de l'hôtel de ville de Laval. Le PQ compte ici surtout sur les nouvelles familles du comté (par opposition à la plus grande portion de Saint-Rose, où la population est plus âgée).

Enfin, Laval-des-Rapides est le comté du ministre Bernard Landry. Son adversaire libéral, M. Yvan Bourgeoin, chef de division à Hydro-Québec, a une longue pente à remonter dans ce nouveau comté (Pont-Viau et Laval-des-R.), où le PQ eût eu une majorité de 5,448 voix en 1976.

Derrière la lutte des candidats à Laval se dessine enfin une lutte à venir très bientôt autour du leadership de la deuxième ville la plus importante du Québec. Le «parrain» de Laval, Me Jean-Noël Lavoie, député libéral de Laval, se retire de la politique. Le maire Paiement affrontera en novembre un électorat qui, s'il faut se fier aux sondages, lui est moins favorable. Les résultats du 13 avril pourraient compter pour beaucoup dans cette question.



Le chef du Parti libéral, M. Claude Ryan, a bénéficié d'un double stimulant lorsqu'il a fait son apparition dans un centre commercial montréalais, hier, où venait de se dérouler une présentation de robes de mariée. Il semble ne pas avoir trouvé désagréable de recevoir cette double bise de la part des mannequins, Vicki-Jane Collar et Jo Jo Baudains. (Photo CP)



en bref...

■ *Ryan improvisait*

Le chef libéral, M. Claude Ryan, insiste toujours sur la modestie des engagements électoraux de son parti qui reposent toujours sur des études. Il s'est lui-même pris en défaut en affirmant que son projet de verser les allocations familiales dès le début d'une grossesse coûterait environ $25 millions par année. Cela signifierait qu'il y aurait entre 300,000 et 400,000 naissances par année. Hier il s'est repris avouant son improvisation. Il parle maintenant de 100,000 naissances au maximum par année pour un coût de $6 millions ou $7 millions.

■ *Fortes tentations*

Le ministre du Travail et candidat péquiste dans Laporte, M. Pierre Marois, a déclaré devant un groupe d'étudiants en sciences sociales que le plus difficile dans les étapes d'adoption de la Loi 17 sur la santé et sécurité au travail «ce fut le lobby des multinationales nord-américaines... Il n'y a pas un ministre qui n'a pas subi de pressions». Celles-ci, de l'aveu du ministre, «ont failli faire flancher le gouvernement» et si «on est passé à travers» c'est en partie «parce qu'on était libre financièrement». M. Marois faisait allusion à la Loi du financement des partis politiques qui a interdit en 1978 l'aide financière des compagnies aux formations politiques et limité les dons individuels à $3,000. Et M. Marois de dénoncer le chef libéral, M. Claude Ryan, parce que ce dernier trouve la loi de financement «trop rigide».

■ *La campagne des chefs*

Le premier ministre du Québec, **M. René Lévesque,** visite Malartic et Cadillac en matinée, rencontre des étudiants de Rouyn et participe à une ligne ouverte à Noranda en après-midi, puis participe en soirée à une assemblée à Arvida, en compagnie des candidats péquistes du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Le chef du Parti libéral, **M. Claude Ryan** visite en matinée le *Journal de Montréal* et un centre d'accueil de La Prairie, rencontre des étudiants de Saint-Jean et des journalistes de Valleyfield en après-midi, puis participe en soirée à une assemblée à Châteauguay.

Le chef de l'Union nationale, **M. Roch LaSalle,** enregistre des émissions en matinée, rencontre des étudiants montréalais puis se rend à Laval en après-midi: il termine sa journée en faisant campagne dans Laurier et Sainte-Anne.

BOUQUINEZ À L'AISE
À
L'agence du livre francais inc.
1246 rue St-Denis — Montréal, Qué H2X 3J6 —
Tél.: 844-6896 844-6438

Vous voulez percer sur de nouveaux marchés d'exportation? Laissez-nous vous y aider.

Si l'atteinte de nouveaux marchés d'exportation vous intéresse, nous vous invitons à participer au Programme de Développement des Marchés d'Exportation, le PDME. Nous sommes conscients que la croissance de l'entreprise exige la recherche constante de nouveaux débouchés. Notre tâche est de vous aider à mieux faire connaître vos produits et vos services aux acheteurs étrangers. Et notre premier geste de collaboration, c'est de vous aider à payer les frais.

QUEL QUE SOIT LE MARCHÉ, QUEL QUE SOIT LE PAYS.

Vous savez peut-être qu'il existe un marché quelque part, mais de façon encore imprécise. Faites appel à nous. Ensemble, nous le localiserons. Et nous partagerons les frais de la recherche.

INFORMEZ-VOUS AUPRÈS DE NOUS DES TARIFS DES FOIRES COMMERCIALES.

Nous défraierons avec vous le coût de participation. N'oubliez pas que votre client étranger est toujours réservé de prime abord. Il désire des preuves de la haute qualité des produits canadiens et de la technologie de l'industrie. Si notre présence peut aider à convaincre votre client éventuel, nous serons à vos côtés.

NOUS PARLONS AFFAIRES EN TOUTES LANGUES.

Si votre premier contact avec votre client s'avère positif et prometteur, c'est le moment de l'inviter au pays. Nous vous familiariserons avec l'étiquette des rapports commerciaux parmi les gens d'une autre culture. Nous partagerons aussi les frais du voyage et du séjour de l'invité. Si vous recherchez de nouveaux marchés, contactez votre bureau régional du Ministère de l'Industrie et du Commerce. Nous vous informerons de tous les aspects de la question et de notre aide financière. Si vous préférez, écrivez et faites une demande de participation au PDME. Et mettez toutes les chances de votre côté!

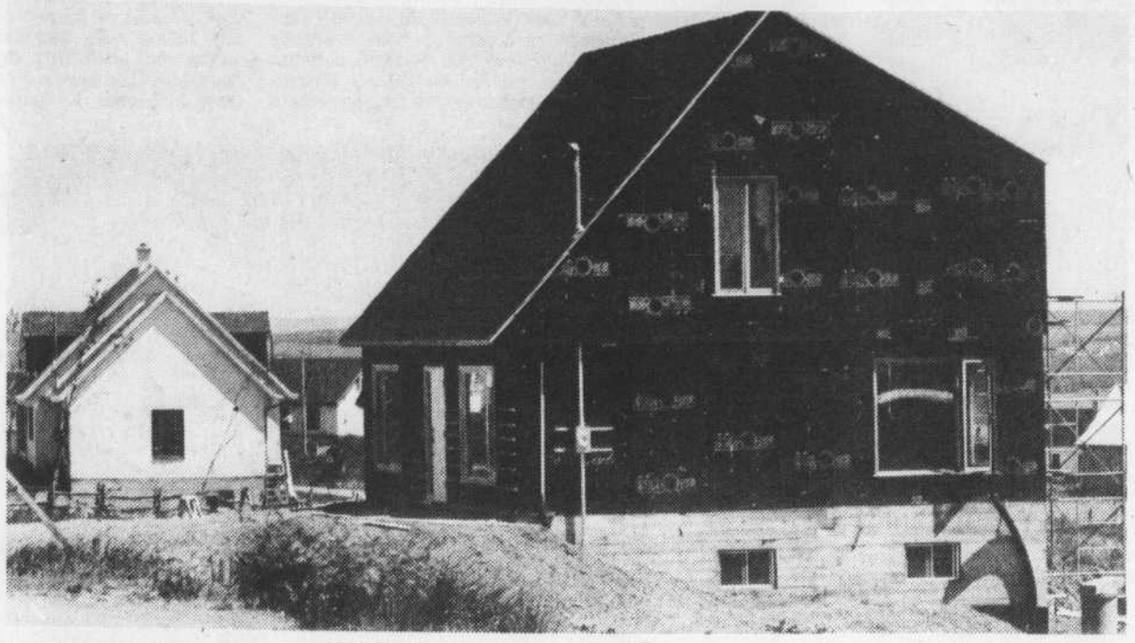
Gouvernement du Canada / Government of Canada
Industrie et Commerce / Industry, Trade and Commerce

Canada

Ministère de l'Industrie et du Commerce, C.P. 1270, succursale B, 685, rue Cathcart, Bureau 600, Montréal, Québec H3B 3K9 Tél. (514) 283-6254

Comme le PQ, les libéraux entendent relancer la construction domiciliaire

par Urgel Lefebvre



Si l'on se fie aux promesses faites par les deux principaux partis en présence dans la campagne électorale actuelle, le scrutin du 13 avril pourrait avoir eu pour effet bénéfique la relance du bâtiment au Québec.

Le Parti libéral vient en effet de lancer, dans la foulée du Parti québécois, une nouvelle politique de l'habitation en vertu de laquelle l'acquéreur de tout logement neuf mis en chantier après le 1er juillet et dont la valeur à l'achat ne dépassera pas $50,000 aura droit à une subvention maximum de $5,000 s'échelonnant sur quatre ans.

De son côté, le Parti québécois a avancé au 1er mai la mise en route de son programme d'accession à la propriété pour les maisons neuves.

Rappelons brièvement que le Parti québécois promet des prêts sans intérêt allant jusqu'à $10,000 aux aspirants propriétaires s'il est reporté au pouvoir. Selon le premier ministre, M. René Lévesque, quelque 25,000 couples pourraient bénéficier annuellement d'un tel programme, si bien que l'aide gouvernementale pourrait atteindre $15 millions pour la première année financière qui se terminera le 31 mars 1982, et $40 millions pour 1982-83.

Or le ministre d'État à l'Aménagement et délégué à l'habitation, M. Guy Tardif, vient d'apporter une précision quant à la mise en route de ce programme. Celui-ci serait mis en vigueur au début de l'été, comme le premier ministre l'a souligné la semaine dernière, mais, selon M. Tardif, il avait été prévu que le programme serait rétroactif au 1er mai dans les cas d'achat de maisons neuves afin de ne pas retarder indûment les mises en chantier déjà prévues par les constructeurs.

Par conséquent, a souligné M. Tardif, toute famille admissible qui achètera une maison neuve après le 30 avril bénéficiera de tous les avantages du programme.

Quant au Parti libéral, il entend par sa politique d'accès à la propriété neuve stimuler fortement la construction résidentielle tout en permettant à un plus grand nombre de Québécois à revenu moyen et modeste de devenir propriétaires de leur maison. Selon le PLQ, ce programme permettra de construire 50,000 unités nouvelles d'habitation en quatre ans et créera au moins 25,000 emplois permanents.

Dans le respect des normes strictes sur le plan de la qualité de la construction, presque tous les types de propriétés résidentielles seront admissibles au programme du PLQ: maisons unifamiliales détachées, jumelées ou de rangée, maisons en propriété simple ou en copropriété et appartements en copropriété. Pourront se prévaloir du programme les personnes seules aussi bien que les couples avec ou sans enfants qui gagnent un revenu moyen ou modeste et qui acquièrent leur résidence principale.

Les Québécois pourront se prévaloir des avantages du programme libéral une seule fois dans leur vie, mais pas forcément au moment de l'achat de leur première maison. Les subventions seront limitées à un maximum de 10% de la valeur de la propriété et seront payables en quatre versements, un par année. Quant au montant maximum admissible de $50,000, il pourra être ajusté au cours des années subséquentes en fonction de la hausse du coût de la vie.

Le Parti libéral du Québec considère que ce programme stimulera l'économie, tout en favorisant la création d'emplois, et qu'il en résultera pour l'État des recettes supplémentaires qui assureront une bonne partie du financement des subventions.

Outre cette politique d'accès à la propriété neuve, le programme libéral en matière d'habitation comporte divers autres engagements.

Ainsi, le PLQ compte favoriser la restauration de 25,000 unités de logement par année en mettant en vigueur le programme Loginove, en le simplifiant et en l'intégrant dans la mesure du possible au programme similaire de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Il compte revoir le mandat de la Société d'habitation du Québec et examiner la possibilité d'intégrer en tout ou en partie ses activités à un ministère de l'habitation. Il compte réexaminer tout le système des coopératives d'habitation et des sociétés sans but lucratif et à confier la livraison de ses programmes aux associations provinciales des coopératives et des associations sans but lucratif.

Par ailleurs, le PLQ entend privilégier un régime d'allocation-logement pour les familles et les personnes seules à faible revenu, et réexaminer les procédures administratives de la Régie des loyers afin de les rendre plus justes et plus efficaces tout en les simplifiant.

Accusation du syndicat de ses journalistes

Télé-Métropole ne diffuse pas ses meilleurs reportages

par Clément Trudel

Le Syndicat des journalistes de Télé-Métropole, appuyé par le bureau de la FPJQ (Fédération professionnelle des journalistes du Québec) s'est dissocié ouvertement, hier, de la politique adoptée par Télé-Métropole pour couvrir la campagne électorale en cours. Motif principal: on brimerait le droit du public à l'information, on ne permettrait pas un «traitement journalistique complet», les mises en perspective se faisant rares puisque le réseau se contenterait de «comptes rendus ponctuels» confiés à des journalistes qui n'ont pas l'habitude de traiter globalement la politique québécoise.

Le président de ce syndicat, Louis Lesage, affirme que, de deux topos rendus à Télé-Métropole «on est obligé de passer celui qu'on considère insuffisant». Télé-Capitale (Québec) l'une des stations affiliées à Télé-Métropole, a décidé, par son directeur de l'information et des affaires publiques, Bernard Cleary, d'affecter des courriéristes parlementaires rattachés à sa salle de rédaction à toute la campagne des chefs du PQ et du PLQ. De Montréal, toutefois, émanent des directives qui, jusqu'au 28 mars, donnent priorité aux bureaux des régions où les chefs se trouvent.

En pratique, Télé-Métropole reçoit donc chaque soir un topo du courriériste parlementaire de Télé-Capitale mais, lorsque M. Ryan ou M. Lévesque se trouvent en tournée dans les régions, un deuxième topo s'ajoute (pas toujours toutefois), cette fois dû à un correspondant relié à l'une des huit antennes affiliées à la chaîne TVA.

Le syndicat a émis un communiqué de trois pages qui explique notamment qu'aux bulletins de nouvelles diffusés les 20, 22 et 23 mars, TVA a choisi les reportages les moins complets, agissant ainsi «directement au détriment de la qualité de l'information».

A l'appui de ces dires, M. Michel Surprenant, journaliste désigné «chef de pupitre électoral» à Télé-Métropole, a tenu à se présenter à la conférence de presse pour dire que, sans quitter son poste il protestait lui aussi contre les directives signées par M. Gilles Deschênes (23 mars), directeur de l'information de Télé-Métropole.

Pour sa part, le président de la FPJQ, M. Jean-François Lépine, a lu et expliqué en conférence de presse un communiqué où la Fédération s'associe aux vues du Syndicat des journalistes de Télé-Métropole et où elle rappelle que dès 1978, la FPJQ était aux côtés du même syndicat, devant le CRTC, pour exiger que ce réseau se dote d'un «véritable réseau d'information régional au Québec».

La Fédération parle aussi de défaillances techniques du réseau TVA qui «n'a toujours pas nommé, conformément au voeu du CRTC, un directeur de l'information avec autorité sur la politique d'information de l'ensemble du réseau».

D'où ces tiraillements entre les salles de Montréal et de Québec, qui ont été confirmés par M. Cleary lui-même, hier, lors d'une conversation téléphonique: «nous croyons réaliser notre mandat qui nous lie à TVA et il nous apparaît que Télé-Métropole devrait assumer la facture de ces topos qui lui parviennent, même si elle ne s'en sert pas. Nous avons pris la responsabilité de faire comme dans toute campagne électorale mais il a été aussi pris en compte le fait que Radio-Canada et Radio-Québec se trouvent momentanément hors circuit quand aux informations à diffuser. Qui plus est, nous travaillons avec plus de rapidité puisque notre équipe réalise ses topos et montages sur vidéo-cassette tandis que Télé-Métropole «fait du film» (sauf depuis son bureau d'Ottawa). Le film multiplie forcément les délais à prévoir avant la mise en ondes; la nouvelle est déjà plus âgée quand on la diffuse.

La FPJQ dit s'inquiéter davantage du dossier; TVA «détient actuellement une position de monopole dans le domaine de l'information télévisée au Québec» — ce dont M. Lépine devait saisir le Conseil de presse du Québec sans tarder.

Appelé à interpréter l'attitude de Télé-Métropole, Michel Surprenant a dit qu'il y avait peut-être eu la volonté de freiner «ce qu'on considérait comme un coup de force de Télé-Capitale)

Il est important de savoir que, le 5 mai, Télé-Métropole doit se présenter devant le CRTC «pour l'établissement d'un deuxième service de langue française», note le syndicat, alors que, toujours selon le syndicat «il ne fonctionne même pas dans les huit villes où il est déjà implanté».

M. Gilles Goujeon, journaliste à Radio-Québec et relié par son association à la FPJQ, était à cette conférence de presse pour donner son appui aux protestations émises et pour préciser que Radio-Québec ne pourrait techniquement pas présenter une «émission potable le soir du 13 avril» si la décision parvient aux intéressés après lundi prochain (30 mars). Radio-Québec ne diffuse pas ces jours-ci en raison d'une grève de ses techniciens.

en bref...

■ *L'autoroute 30*

C'est maintenant aux candidats péquistes dans Beauharnois et dans Châteauguay, MM. Laurent Lavigne et Roland Dusseault, de parler de l'autoroute 30 pour déclarer ne pas comprendre la sortie de la Chambre de commerce de Valleyfield qui a demandé au chef du Parti québécois comme à celui du Parti libéral de s'engager à réaliser le projet d'autoroute 30 entre le pont Mercier et Valleyfield. «La décision de construire l'autoroute 30 dans notre région a été annoncée le 17 décembre 1979 par le ministre des Transports, M. Denis de Belleval, de dire les deux candidats péquistes. Depuis cette date un projet de tracé définitif a été déposé auprès des municipalités de la région et un accord final est à l'horizon.»

■ *Candidate écologique*

La candidate indépendante dans Saint-Louis, Colette Provost, se présente comme travailleuse à temps partiel, biologiste de formation, militante écologique et dans le milieu du travail. Elle fait partie du Mouvement pour l'agriculture biologique, a participé en 1979 à la rédaction d'un mémoire sur la santé-sécurité au travail, par le biais du Regroupement écologiste québécois, et est responsable du comité environnement urbain de la Société pour vaincre la pollution. Elle jouit de l'appui du Monde à bicyclette et de maints autres groupes. Parallèlement à sa campagne électorale elle fait circuler une pétition pour que l'incinérateur Des Carrières soit réparé afin de cesser de polluer l'atmosphère du Plateau Mont-Royal.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

INVESTISSEZ AVEC MESURE: ANNONCEZ DANS LE DEVOIR

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS ASSOCIATES
Fondée en 1892
Brevets d'invention
Marques de commerce
Dessins industriels • Droits d'auteur
1514 Docteur Penfield
Montréal H3G 1X5 Tél.: (514) 934-0272
Télex 05-268656 Cable MARION
Telecopier international Xerox 400

VENTE
MEUBLES de salle d'attente, Tables de conférence, Pupitres neufs luxueux, Chaises, etc...
BAS PRIX
Premier arrivé, premier servi.
CANADA DACTYLOGRAPHE inc.
7035 avenue du Parc, Mtl
270-1141

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
JACQUES BRANCHAUD, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
210 St-Jacques
Suite 300 845-4194

samson, bélair & associés
Comptables agréés
QUÉBEC · MONTREAL · OTTAWA · TORONTO · CALGARY · VANCOUVER
RIMOUSKI · TROIS-RIVIÈRES · SHERBROOKE · SAINT-HYACINTHE · KITCHENER
SEPT-ILES · MATANE · COATICOOK · FORT LAUDERDALE (U.S.A.)

LE SERVICE DE TRANSMISSION DE DOCUMENTS INTELPOST



13 centres d'affaires au Canada, en Europe et aux États-Unis reliés en quelques secondes!

Oui, en quelques secondes, Intelpost peut transmettre électroniquement vos documents sous la forme de fac-similés en noir et blanc d'une grande netteté.

Le service de transmission de documents Intelpost intègre ingénieusement les techniques des satellites et des liaisons hertziennes au matériel télécopieur rapide le plus récent. En quelques secondes, une lettre, un plan, un graphique ou tout autre document (même de format ministre) pouvant être photocopié peut être transmis à l'un ou l'autre des 13 Centres Intelpost au Canada, aux États-Unis et en Europe. Le service est peu coûteux: $4 la page à destination du Canada et $5 pour l'étranger.

Le service Intelpost se compare avantageusement à n'importe quel service de télécopie ou de messagers par ses frais modiques et sa rapidité, sans compter qu'il vous offre une excellente qualité de reproduction.
Après avoir utilisé Intelpost, vous conviendrez sans doute qu'il s'agit du service de courrier le plus fiable et le plus rapide qui soit... Finis les erreurs de transmission et les retards dus aux conditions atmosphériques ou aux problèmes de transport.
Nous vous invitons à passer, pour une démonstration gratuite, au Centre Intelpost de votre région avec ce coupon ou votre papier à en-tête signé. Ce document sera transmis à Toronto, puis il nous sera retourné; vous constaterez ainsi le peu de temps que requiert une transmission. (À Toronto: démonstration avec Londres.)

INTELPOST

UN SERVICE OFFERT CONJOINTEMENT PAR POSTES CANADA/TÉLÉGLOBE CANADA/ TÉLÉCOMMUNICATIONS CNCP.

Intelpost assure la liaison entre Vancouver, Edmonton, Calgary, Winnipeg, Toronto, Ottawa, Montréal, Halifax, Amsterdam, Berne, Londres, New York et Washington, D.C.
Pour de plus amples renseignements ou pour obtenir l'adresse du Centre Intelpost dans les villes précitées, communiquez avec le bureau de vente de Postes Canada ou du CNCP de votre région.

Il me sera impossible d'assister à une démonstration gratuite. J'aimerais toutefois recevoir votre nouveau dépliant, qui explique en détail le service Intelpost.
Remplissez le coupon et postez-le à: Service de la commercialisation — Intelpost, Postes Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0Y2

NOM _____ TÉLÉPHONE _____
ENTREPRISE _____
ADRESSE _____
VILLE _____ PROV. _____ CODE POSTAL _____

INTELPOST: UNE AFFAIRE RÉGLÉE EN QUELQUES SECONDES

Un sondage du PLQ donne Charron perdant

Sur la foi des résultats d'un sondage-maison effectué dans le comté de Saint-Jacques, les libéraux prétendent que le leader parlementaire du Parti québécois, M. Claude Charron, traîne de l'arrière et est sérieusement menacé de défaite.

Réalisé par l'organisation libérale du candidat Marcel Tremblay, auprès de 1,600 électeurs choisis au hasard sur la base de dix par section de vote, le sondage accorde 9% d'avance sur le candidat du Parti québécois.

Cette enquête sur l'intention de vote des électeurs de Saint-Jacques a été menée par téléphone auprès de 1,600 personnes, du 18 au 20 mars. Quelque 1,200 personnes ont repondu à la question: «S'il y avait des élections demain, pour quel parti voteriez-vous?»

Les résultats du sondage accordent 504 voix (42%) au Parti québécois, 612 (51%) au candidat libéral et huit voix seulement à celui de l'Union nationale. Quelque 76 autres personnes interrogées se sont montrées indécises ou ont refusé de répondre.

Aux élections de 1976, Claude Charron avait été élu par une majorité de 7,180 voix contre la candidate libérale Micheline Brisebois 5,878 voix tandis que Jacques Poirier, de l'UN, arrivait au troisième rang avec 1,686.

Depuis la refonte de la carte électorale, le comté de Saint-Jacques a perdu quelques milliers d'électeurs dont l'appui était acquis à M. Charron. Ces modifications aux limites territoriales de la circonscription ont par ailleurs eu pour conséquence d'ajouter à la liste électorale de ce comté plusieurs anciens électeurs du comté de Saint-Louis, pour la plupart d'origine grecque, et traditionnellement fidèles au PLQ.

Le ministre François Gendron est populaire, mais que feront les électeurs créditistes?

par Philippe Chatillon
collaboration spéciale

ROUYN — À l'instar de la majorité des circonscriptions du Québec, la lutte électorale dans Abitibi-Ouest s'engage exclusivement entre le Parti québécois, représenté par le ministre de la Fonction publique, M. François Gendron, et le Parti libéral qui a choisi Mme Claire Labrèche, autre forte personnalité bien connue.

Même si dans cette circonscription, comme dans tout l'Abitibi-Témiscamingue d'ailleurs, le vote des créditistes pourrait trancher la question: de quel côté se rangeront-ils maintenant qu'ils n'ont plus de chef ni de parti? Il n'en demeure pas moins que le PQ a ici plusieurs longueurs d'avance sur le PLQ.

Situons d'abord le comté. À la suite de la réforme de la carte électorale, on retrouve dans la circonscription 30,294 électeurs. Cette circonscription, enlevée en 1976 aux créditistes par M. Gendron, du PQ, regroupe comme principale villes Amos, La Sarre, Macamic, Taschereau, Normétal et Duparquet.

M. Gendron l'a emporté en 1976 avec 1,224 voix de majorité contre le créditiste Roger Bureau, qui avait amassé 7,309 votes. Suivaient dans l'ordre le libéral et ex-député Jean-Hugues Boutin, avec 5,456 votes, et l'unioniste Kenneth Kenny, un «parachuté» de l'organisation nationale, avec 2,073 votes.

La bataille s'engage donc entre le PQ et le PLQ. L'Union nationale n'a pas encore — et ne sait pas si elle en aura — trouvé de candidat alors que les créditistes seront absents de la lutte à moins que le Crédit social uni ne dépêche à la dernière minute un candidat, ce qui est fort peu probable car l'un des organisateurs de ce parti a conclu récemment qu'il était encore trop tôt pour lancer ce parti dans la région.

Abitibi-Ouest

Si nous transposons les résultats du vote de 1976 de l'ancienne circonscription d'Abitibi-Ouest à celle remaniée en 1980, nous retrouvons la position des partis comme suit: PQ: 8,309 votes; PLQ: 5,368 votes; démocrates-créditistes: 7,208; UN: 1,959 votes. Ces chiffres ne sont que très relatifs; il ne reflètent que la situation de 1976 dans un nouveau contexte. Ni plus ni moins. Ajoutons finalement que les forces du OUI ont récolté 11,462 votes au référendum de mai dernier, contre 12,993 pour celles du NON.

En ce qui concerne les candidatures de François Gendron et de Claire Labrèche, le portrait est relativement plus complexe.

Il faut le dire tout de suite, le ministre Gendron part gagnant. Avant tout homme du peuple, M. Gendron n'a pas cessé de faire augmenter sa cote de popularité depuis 1976 à tel point que personne — pas même ses adversaires — ne s'est surpris de sa nomination à titre de ministre lors du remaniement ministériel de septembre 1979. La population de la région exigeait à cette époque un poste de ministre pour M. Gendron.

Sa nomination a fait la fierté de toute la circonscription. Il n'a jamais fait regretter aux siens un tel titre puisqu'il s'est constamment occupé d'eux depuis son élection. Son travail a été marqué d'une présence constante dans le milieu et de nombreuses interventions politiques qui ont toujours porté fruit: réfection de la route 117 (parc La Vérendrye); aide à l'aboutissement du projet d'une usine de papier journal à Amos; autre



M. François Gendron



Mme Claire Labrèche

aide à la construction d'une usine de panneaux gaufrés par Normick-Perron; collaboration étroite avec les municipalités de son coin qui ont reçu, plus souvent qu'à leur tour, une foule de subventions; aide aux abattoirs de La Sarre et d'Amos, dont le dossier piétinait depuis plusieurs années, etc. Si bien que la cote de M. Gendron est à son plus haut et ce, même dans les circonscriptions voisines de Rouyn-Noranda-Témiscamingue et d'Abitibi-Est.

L'implication de M. Gendron dans les dossiers régionaux et locaux est presque devenue une légende. C'est à croire que cet homme a toujours été en politique, comme si aucun député, pas même l'ancien ministre Alcide Courcy, n'eût existé avant lui. Tous s'accordent à dire que l'homme a très bien rempli ses fonctions, qu'on n'a rien à redire de lui. Il a donc plusieurs longueurs d'avance sur son adversaire libérale. Sauf, est-il bon de le préciser, que M. Gendron vient de La Sarre et que Mme Labrèche est d'Amos.

C'est ainsi que la candidate libérale Mme Claire Labrèche, pourrait fort bien effectuer une trouée dans la muraille de Gendron à Amos. Mme Labrèche est très bien connue dans son milieu, elle est impliquée depuis longtemps dans plusieurs organismes socio-économiques et semble rallier beaucoup d'indécis. Il y a donc lieu de se demander si la majorité des électeurs d'Amos et des environs ne va pas appuyer la libérale tout simplement parce qu'elle vient de là.

Il n'en reste pas moins que Mme Labrèche est nouvelle en politique. Elle ne semble pas posséder l'expérience nécessaire pour mener une dure lutte à M. Gendron. Elle compte surtout sur l'image que véhicule son chef M. Claude Ryan, et sur le coup de main que viendra sans doute lui donner son collègue libéral du comté voisin, M. Camil Samson, qui tentera de convaincre la clientèle créditiste d'Abitibi-Ouest de rallier la cause des libéraux.

Il ne fait aucun doute que les créditistes pourraient mêler les cartes. Rien n'indique qu'ils donneront leur appui total aux libéraux comme cela pourrait fort bien arriver dans Rouyn-Noranda-Témiscamingue, où M. Samson ne cesse de recueillir leur adhésion au PLQ. Ajoutons qu'il est fort possible que M. Gendron aille en chercher dans la région de La Sarre mais tout est encore trop flou dans la région d'Amos pour indiquer l'intention de vote de la clientèle traditionnellement créditiste.

en bref...

■ *Coups de sonde*

Le député sortant et candidat du Parti Québécois dans Limoilou, M. Raymond Gravel, a accusé son adversaire libéral, M. Yvan Turcotte, de «manipuler l'opinion des citoyens». Sur la foi de ce que rapportait un quotidien québécois, M. Gravel accuse en somme les libéraux de sonder les reins et les coeurs des électeurs en utilisant le nom de la maison de sondage IQOP pour interroger les citoyens par téléphone et connaître ainsi leur intention de vote. Le candidat péquiste se demande quelle garantie son adversaire est en mesure d'offrir en ce qui concerne la confidentialité des opinions recueillies, comme c'est le cas dans les «vrais sondages». Quant à M. Turcotte, il dit avoir obtenu l'assentiment de M. Jean-Pierre Nadeau, président de l'IQOP, quant à l'utilisation du nom de sa maison de sondage pour un tel échantillonnage et avoir inscrit dans son budget électoral ce que coûterait un tel sondage. Celui-ci ne sera pas utilisé par le Parti libéral ou l'IQOP pour un échantillonnage provincial, affirme M. Turcotte.

■ *Un vieux routier*

Le candidat de l'Union nationale dans Louis-Hébert, M. Wilfrid Dufresne, entend célébrer dignement son 50e anniversaire de vie politique le 13 avril. Âgé de 69 ans, M. Dufresne a été député aux Communes de 1953 à 1957, mais c'est la première fois qu'il se présente sur la scène provinciale, et cela en même temps que son fils, Paul-Henri, candidat unioniste dans Limoilou. M. Wilfrid Dufresne affirme avoir participé activement à toutes les campagnes électorales fédérales, provinciales et municipales avant, pendant et après le régime duplessiste et avoir prononcé quelque 7,000 discours depuis le début de sa carrière politique. «Je suis le seul qui était aux côtés de Duplessis lors de la fondation de l'UN en 1936 et qui est demeuré constamment actif depuis», a-t-il confié au cours d'un entretien.

■ *Parlons de logement*

Le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), regroupement provincial sur le logement et l'aménagement urbain, a pris position sur les enjeux de la campagne électorale, critiquant le Parti québécois pour ne pas avoir respecté les engagements qu'il avait pris en 1976, et soulevant de lourdes inquiétudes sur les intentions véritables du Parti libéral du Québec quand il affirme qu'il veut réviser la Loi 107 en consultation avec l'industrie de la construction. Face aux programmes des deux grands partis politiques, le FRAPRU entend mener tout au long de l'année une lutte pour arracher des logements à bon marché en nombre suffisant. Il met donc de l'avant trois revendications: le contrôle serré des loyers; le maintien du programme de construction de HLM et des rénovations qui correspondent à la capacité de payer des locataires.

■ *Appellation changée*

Huit circonscriptions électorales ont changé d'appellation. Fabre ne se trouve plus au même endroit, étant maintenant constitué en majeure partie de la circonscription de Laval 1973. Joliette se situe en majeure partie sur le territoire de Joliette-Montcalm 1973 mais son appellation est simplifiée. Même chose pour Labelle qui se situe en majeure partie sur le territoire de Laurentides-Labelle. Laval-des-Rapides, qui remplace Laval 1973, est constitué en majeure partie de Fabre 1973. L'appellation Nelligan remplace celle de Pointe-Claire. Nicolet est la simplification de Nicolet-Yamaska. Pontiac n'inclut plus la région de Témiscamingue maintenant annexée à Rouyn-Noranda 1973 pour former Rouyn-Noranda-Témiscamingue.

■ *Deux passeports*

Le leader parlementaire dans le gouvernement péquiste, M. Claude Charron, a souligné devant des centaines d'étudiants sherbrookois l'incertitude des politiques du Parti libéral qu'il qualifie d'ailleurs de succursale provinciale. Il a déclaré à ce sujet ce qui suit: «Si M. Lévesque, qui a commencé sa carrière politique dans les années 50, est notre véritable passeport pour les années 80, M. Ryan, même s'il a débuté sa carrière politique dans les années 80, me semble être un passeport pour les années 50.»

Variez votre bon goût avec un RIZ aux pousses de bambou EN CASSEROLE à la saveur exotique garantie délicieuse...
RESTAURANT VIETNAMIEN
MY-TRANG
la fine cuisine du Vietnam
permis complet
spécialités: grillades — plats sautés
Table d'hôte variée à partir de $7.
4493 St-Denis (Coin Mt-Royal) 849-5578

TAUX D'INTÉRÊT MAJORÉ
les Obligations d'Épargne du Canada

À compter du 1er avril 1981, le taux de rendement de toutes les Obligations d'Épargne du Canada est porté à 13 3/4% par année pour la période de sept mois se terminant le 31 octobre 1981.

Cette augmentation porte le taux de rendement de toutes les émissions d'Obligations d'Épargne du Canada non échues à 12.81% pour l'année commencée le 1er novembre 1980 (soit un taux d'intérêt de 11 1/2% pour les cinq premiers mois et de 13 3/4% pour les sept mois subséquents).

Le taux de rendement pour chacune des années suivantes jusqu'à l'échéance des obligations demeure à 10 1/2%. Ce taux sera réévalué lors du dévoilement à l'automne des modalités de la nouvelle émission 1981/82.

LE NOUVEAU TAUX MAJORÉ ENTRE EN VIGUEUR LE 1er AVRIL 1981.

ÉMISSIONS ANTÉRIEURES À 1977.

Cette majoration d'intérêt sera comprise dans le boni payable en espèces à l'échéance que recevront les détenteurs d'obligations de ces émissions. Le montant du boni applicable à une obligation de $100 de chacune de ces émissions est indiqué au tableau suivant:

Émissions	Échéance 1er novembre	Bonis à l'échéance
1968/69	1982	$16.26
1970/71	1981	$ 9.31
1972/73	1984	$22.76
1973/74	1985	$27.91
1974/75	1983	$ 8.52
1975/76	1984	$11.78
1976/77	1985	$16.07

Les détenteurs qui encaissent leurs obligations avant l'échéance n'auront pas droit au boni; ils recevront seulement l'intérêt calculé au taux de rendement original indiqué sur leurs obligations. Néanmoins, ils peuvent encaisser leurs coupons d'intérêt chaque année sans perdre le droit de toucher le boni en espèces.

ÉMISSIONS DATÉES DE 1977 À 1980 INCLUSIVEMENT

En ce qui a trait à ces émissions, les taux annuels de 12.81%, pour l'année commencée le 1er novembre 1980, et de 10 1/2%, pour chacune des années suivantes jusqu'à échéance, s'appliquent quel que soit le taux d'intérêt indiqué sur les certificats.

Suite à la majoration, une obligation à intérêt régulier de $1 000 rapporte un intérêt de $128.13 le 1er novembre 1981 et de $105 chacune des années suivantes jusqu'à échéance.

De plus, l'intérêt composé des obligations à intérêt composé s'accumulera aux taux de 10.99% pour les émissions 1977/78 et 1979/80, de 11.06% pour l'émission 1978/79 et de 10.94% pour l'émission 1980/81; ceux-ci étant les nouveaux taux de rendement annuel moyen pour la période allant du 1er novembre 1980 jusqu'à échéance. La valeur de rachat à l'échéance d'une obligation à intérêt composé de $100 de chacune de ces émissions est indiquée au tableau suivant:

Émissions	Échéance 1er novembre	Valeur à l'échéance
1977/78	1986	$242.11
1978/79	1985	$207.03
1979/80	1986	$209.38
1980/81	1987	$206.85

À joindre à vos certificats d'obligations.

À propos de l'émission 1980/81

Les obligations de l'émission 1980/81 sont encore en vente et ce, jusqu'à nouvel avis. Elles peuvent être achetées à leur valeur nominale, plus l'intérêt couru depuis le 1er novembre 1980 jusqu'à la fin du mois de l'achat. Cet intérêt est calculé au taux de 11 1/2% pour les mois de novembre 1980 à mars 1981 inclusivement et de 13 3/4% pour chaque mois subséquent.

Canada

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

Ventes en justice

Conditions et Renseignements

1 Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées.

2 L'enchérisseur doit en payer le montant immédiatement et en argent comptant.

3 Il est préférable de téléphoner au bureau de l'officier instrumentant le matin de la vente en cas d'annulation.

La Chambre des huissiers du Québec

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE, No: 500-02-041665-808. BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, Demanderesse -vs- LOUIS COTTE, Défendeur. Le 7 avril 1981, à 11:00 heures de l'avant-midi au No. 446 3e Rang en la ville de Ste-Rosalie en le district de St-Hyacinthe seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 Avion Austin Nationale CF-LPA, 2 Planeurs Schweizer Nationale CF-PBF et Loister Kaufman Nationale CF-2B1, 1 Moteur d'avion mod. 0-235-C1 et 1 roulotte, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. IRVING FRUITMAN, huissier, 842-9192. Montréal, le 27 mars 1981.

Province de Québec, District de Montréal COUR GREFFE DE LA PAIX No.: 750-27-1247-80 LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, demandeur. -vs- LES HABITATIONS DANROB INC., défenderesse. Le 7 avril 1981, à 11 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 337 rue Lapierre en la cité de Beloeil, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau en bois 3 tiroirs 1 chaise de secrétaire sur roulettes couleur brune 1 table en métal couleur noire 1 calculatrice de marque Royal Digital XII 1 chaise droite en cuirette noire 1 lot d'accessoires de bureau autres meubles et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE-PAUL HAINAULT, huissier (284-1007). Montréal, 26 mars 1981.

Province de Québec, District de Montréal COUR GREFFE DE LA PAIX No.: 500-27-015216-791 SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, demandeur, -vs- TAVERNE THÉODORE INC., défenderesse. Le 7 avril 1981, à 10 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 2541 rue Ontario est en la cité de Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 lot d'environ 60 chaises en bois 1 lot d'environ 18 tables en arborite bleu pâle 1 T.V. couleur de marque Candle 20'' et acc. 1 machine distributrice à cigarettes 1 tableau au mur d'environ 15' X 5' autres meubles et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT. LAURENT SOLARI, huissier (284-1007). Montréal, 26 mars 1981.

Province de Québec, District de Rouyn-Noranda COUR GREFFE DE LA PAIX, No.: 600-27-526-80 LA REINE, demanderesse, -vs- LES ENTREPRISES DE MURS SECS VIMONT 1979 INC., défenderesse. Le 7 avril 1981, à 10:30 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 359 rue Demers, en la cité de Ste-Rose, Laval, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 camion de marque Ford Econoline, portant la plaque F442-321 n/série S14GH660195. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE LAMARCHE, huissier (284-1007). Montréal, 26 mars 1981.

Province de Québec, District de Rouyn-Noranda COUR GREFFE DE LA PAIX No.: 600-27-493-80 LA REINE, demanderesse, -vs- LES ENTREPRISES DE MURS SECS VIMONT 1979 INC., défenderesse. Le 7 avril 1981, à 10:30 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 359 rue Demers en la cité Ste-Rose, Laval, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 camion de marque Ford Econoline, portant la plaque F442-321 n/série S14GH660195. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE LAMARCHE, huissier (284-1007). Montréal, 26 mars 1981.

Province de Québec, District de Montréal COUR MUNICIPALE No.: 083794852 VILLE DE MONTRÉAL, demanderesse, -vs- THOMAS PIKETHY, défendeur. Le 7 avril 1981, à 10 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 2323 rue Cote Vertu, en la cité de St-Laurent, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 système de son de marque Zenith Mc 6065 et acc. . table tournante Lloyds 2 boites de son Lloyds 1 téléviseur 20'' couleur de marque Toshiba. Conditions: ARGENT COMPTANT. ALAIN RIOUX, huissier (284-1007). Montréal, 26 mars 1981.

Province de Québec, District de Montréal COUR MUNICIPALE No.: 084822931 VILLE DE MONTRÉAL, demanderesse, -vs- VICTOR SABO, défendeur. Le 7 avril 1981, à 10 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 6284 rue Belleau, en la cité de St-Léonard, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur portative avec acc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JACQUES FORTIER, huissier (284-1007). Montréal, 26 mars 1981.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-043201-776. SEYMOUR ALPER & COMANY LTD. Demandeur -vs- MARK TEITELBAUM défendeur. Le 6 avril 1981, à 11:00 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 4976 rue 4ième Rue en la cité Chomedey district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: set de salon velour bleu pale et beige stéréo, tv 20'' couleur Zenith etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Montréal, 26 mars 1981 Pierre Rivard Huissier 288-4511

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-05-010871-794. BANQUE TORONTO DOMINION Demandeur -vs- STEVE FEJES Défendeur. Le 6 avril 1981, à 11:00 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 940 rue Lise en la cité Ste-Dorothée district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 tv couleur RCA, 1 peinture et cadre signé Santy, 1 orgue, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Montréal, 26 mars 1981, Pierre Rivard, Huissier 288-4511

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-048787-803. RADIO SERVICE INC. Demandeur -vs- CLAUDE GIRARDIN Défendeur. Le 6 avril 1981, à 13:00 heures de l'après-midi au domicile du défendeur au No 954 rue Poirier en la cité Mc Masterville district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: table tournante sony, ensemble stéréo sony etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Montréal, 26 mars 1981. Guy Bernier. Huissier 288-4511

Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE, No: 800355032. VILLE DE MONTRÉAL, Demanderesse, -vs- LEONCE LANGLOIS, Défenderesse. Le 7 avril 1981, à 10 heures de l'avant-midi au domicile de la défenderesse au no 8481 boul. Pie IX, app. 5 en la cité de Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. noir et blanc de marque Eversonic, 1 table de salon de bois, 1 divan à carreau. Conditions: ARGENT COMPTANT. Montréal, 26 mars 1981. Jacques Fortier, Huissier. 284-1007

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No: 500-05-000205-813. VERDUN COMMUNITY CREDIT UNION, demanderesse -vs- ROBERT PAYMENT, défendeur. Le 7 avril 1981, à 12 heures au domicile du défendeur au No 7707 rue Chouinard en la cité de LaSalle et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur Admiral et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN-MARC LACHANCE, huissier, 842-9192, Montréal, le 27 mars 1981.

Voir autres Avis légaux, en page 11

Province de Québec, District de Montréal, COUR GREFFE DE LA PAIX, No: 505-27-003172-80. LA REINE, Demanderesse -vs- LES ARTISANS CONSTRUCTEURS DE ST-TIMOTHÉE, Défendeur. Le 7 avril 1981, à 11:00 heures de l'avant-midi à la place d'affaires du défendeur au No 99 rue St-Laurent, en la cité de St-Timothée, district de Beauharnois seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 camionette Dodge immatriculée F392-427 Qué. 80, 1 calculatrice Texas Instrumeny, 1 bureau en bois brun, 1 dactylo manuel Underwood, 1 calculatrice Victor, 1 filière en métal 4 tiroirs. Conditions: ARGENT COMPTANT. Montréal, 26 mars 1981, Carol Pauzé, Huissier 284-1007

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-049916-807. CHEMOR CORPORATION LTD., Demandeur -vs- CLAUDE JOSEPH "PLANCHER CLAUDE ENRG.", Défendeur. Le 6 avril 1981, à 13:00 heures de l'après-midi au domicile du défendeur au No 237 rue Ménard apt. 2 en la cité Longueuil district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 cassette enregistreuse Sounding, 1 lot de cassettes, télé couleur Panasonic 26'', meuble etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Montréal, 26 mars 1981. Guy Bernier, Huissier 288-4511.

Province de Québec, District de Montréal, COUR GREFFE DE LA PAIX, No: 500-27-12705-804. LA REINE, Demanderesse -vs- W.J.R. MAINTENANCE CORPORATION LTD., Défenderesse. Le 7 avril 1981, à 10:00 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 6535 rue Vanden Abeel, en la cité de St-Laurent, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 chaise en plastique grise, 1 chaise en bois pivotante brune, 1 filière murale en bois brune, 1 poubelle en métal brune, autres meubles et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Montréal, 26 mars 1981. PAUL RENAUD, huissier 284-1007.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR MUNICIPALE, No: 80-2977. VILLE DE BOISBRIAND, Demanderesse -vs- GILDE FOURNIER, Défendeur. Le 7 avril 1981, à 11:00 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 266 rue Croissant Chaumont, en la cité de Boisbriand, district de Terrebonne seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur portatif de marque Sanyo, 1 orgue de marque Technics et acc., 1 mobilier de salon 2 morceaux. Conditions: ARGENT COMPTANT. Montréal, 26 mars 1981. PIERRE LAMARCHE. Huissier, 284-1007

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-023950-806. RASBEC INC., Demanderesse -vs- JACQUELIN DROUIN, Défendeur. Le 7 avril 1981, à 12:00 heures de l'après-midi au domicile et place d'affaires du défendeur au No 16363 rue Gouin ouest en la cité de Ste-Geneviève de Pierrefonds, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 aspirateur Eureka, balai et acc., 1 laveuse de tapis et acc., 1 caisse enregistreuse Embassy, 1 chaise en cuir brune, 1 classeur 4 tiroirs beige, 1 calculatrice Remington 208 autres meubles et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Montréal, 26 mars 1981. ALAIN BOISVERT, Huissier. 284-1007

Province de Québec, District de Québec, COUR PROVINCIALE, No: 200-02-005236-809. CLAUDE FORTIN, RICHARD RAMSAY, LEONCE E. ROY, Demandeurs, -vs- REMI ST-PIERRE, Défendeur. Le 7 avril 1981, à 12:00 heures de l'après-midi au domicile du défendeur au No 23 rue du Parc en la cité de Ste-Julie, district de Richelieu seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau et rallonge pour dactylo, 1 classeur noir 4 tiroirs, 1 lampe avec abat-jour beige, 1 set de salon 3 mcx (motifs fleuris), 1 table à café, 1 table de coin ronde autres meubles et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Montréal, 26 mars 1981. MICHEL GRENIER, Huissier. 284-1007

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-001867-816. HIGHWAY TRAILERS OF CANADA LTD., demanderesse -vs- REGEAN TRANSPORT INC., défenderesse. Le 7 avril 1981, à 15 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 2251 rue Aird en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 camion Chevrolet tracteur L-22940, 4 remorques Que. 1980 - R148-485, R149-359, R499-389 et R575-121, 1 dactylo SCM, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROMÉO LOISELLE, huissier, 842-9192, Montréal, le 27 mars 1981.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-000789-771. BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, demanderesse -vs- RÉAL GILLES GAGNON, défendeur. Le 6 avril 1981, à 3 heures de l'après-midi à la plaoe d'affaires du défendeur au No 276 rue St-Jacques ouest, Ch. 701 en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 2 bahuts, 4 peintures, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROMÉO LOISELLE, huissier, 842-9192, Montréal, le 26 mars 1981.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No: 500-05-000108-819. NESSIA INVESTMENTS LIMITED, demanderesse -vs- EDWARD J. KALIL, défendeur. Le 6 avril 1981, à 14 heures au domicile du défendeur au No 4595 rue Hingston Road en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN-MARC LACHANCE, huissier, 842-9192, Montréal, le 26 mars 1981.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-043498-802. LA BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, demanderesse -vs- FRANÇOIS LADOUCEUR, défendeur. Le 6 avril 1981, à 10 heures au domicile du défendeur au No 97 rue Beloeil en la cité d'Outremont et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur Panasonic et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN-MARC LACHANCE, huissier, 842-9192, Montréal, le 26 mars 1981.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-044848-807. ENVELOPPES GAGE - div. Barbecon Inc., demanderesse -vs- LES PUBLICATIONS DES PARENTS QUÉBÉCOIS INC., défenderesse. Le 7 avril 1981, à 11 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 1429 rue Crescent en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 2 dactylo IBM, 1 calculatrice Meida, 1 filière 4 tiroirs, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN-MARC LACHANCE, huissier, 842-9192, Montréal, le 27 mars 1981.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-009358-800. ALEX BREMNER LIMITÉE, demanderesse -vs- MONIQUE LAPOINTE ET AL, défendeurs. Le 7 avril 1981, à 11 heures au domicile des défendeurs au No 254 rue Bloomfield en la cité d'Outremont et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défendeurs saisis en cette cause, consistant en: 1 micro-computeur General Automation, 1 dactylo Olivetti ET221, 1 compresseur Webster sur roues, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN-MARC LACHANCE, huissier, 842-9192, Montréal, le 27 mars 1981.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-048135-805. MENDELSSOHN COMMERCIAL LTD., demanderesse -vs- NARVAL INCORPORATED, défenderesse. Le 7 avril 1981, à 13 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 1434 rue Ste-Catherine ouest, suite 310 en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 filière 5 tiroirs, 1 bureau bois, 1 filière 3 tiroirs, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN-MARC LACHANCE, huissier, 842-9192, Montréal, le 27 mars 1981.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-047712-802. A.K. GARAGE INC., demanderesse -vs- TRIPLE E SALES LIMITED, défenderesse. Le 7 avril 1981, à 14 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 1625 rue Chabanel ouest, suite 400 en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau et rallonge pour dactylo, 1 classeur noir 4 tiroirs, 1 lampe avec abat-jour beige, 1 set de salon 3 mcx (motifs fleuris), 1 table à café, 1 table de coin ronde autres meubles et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Montréal, 26 mars 1981. MICHEL GRENIER, Huissier. 284-1007

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-033552-808. G. FOURNIER LTÉE, demanderesse -vs- WILLIE MICHEL défendeur. Le 8 avril 1981, à 2 heures de l'après-midi au domicile du défendeur au no 10350 rue Bois de Boulogne, app. 213 en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur RCA avec base, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRÉ LESSARD, huissier, 842-9192, Montréal, le 27 mars 1981.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-040457-801. PARQUET METROPOLITAIN LTÉE, demanderesse -vs- MORMAND VINCENT défendeur. Le 10 avril 1981, à 1 heure de l'après-midi au domicile du défendeur au no 11447 rue London en la cité Montréal-Nord, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 camion Ford Econoline 150 bleu numéro de série E14HHW41343 no. d'immatriculation F-446-892 au Québec pour 1980, 1 bar de salon dessus en cuir, 1 tabouret en cuir avec dossier, 1 T.V. couleur portative RCA-XL-100. Conditions: ARGENT COMPTANT. M. PERRON, huissier, 845-8156. Montréal, le 25 mars 1981.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-039973-800. FARINI JEANS INC. demanderesse -vs- LIANE LABELLE "BOUTIQUE POUR VOUS ENRG." défenderesse. Le 6 avril 1981, à 11:00 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au no 2351 rue Jolicoeur en la cité de Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 30 blouses, 22 culottes, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JACQUES LEMIEUX, huissier, 288-4511. Montreal, 26 mars 1981.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-021606-806. RAYMONDE MAJEAU, demanderesse -vs- CHRISTAIN PHILIPPE défendeur. Le 9 avril 1981, à 10 heures 30 de l'avant-midi à l'arrière du 2568 de la Salle en la cité de Montreal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Fiat x 19 (1974) jaune. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHE", FISET, huissier, 288-4511. Montréal, 26 mars 1981.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-025768-800. JOSEPH RIBKOFF INC. demandeur -vs- LIANNE LABELLE, "BOUTIQUE POUR VOUS ENRG." défenderesse. Le 6 avril 1981, à 10 heures 30 de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au no 2351 rue Jolicoeur, en la cité Ville Emard, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 30 blouses, 20 jupes, etc. 4 mannequins. Conditions: ARGENT COMPTANT. JACQUES LEMIEUX, huissier, 288-4511. Montréal, 26 mars 1981.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-043529-804 ADEMCO LEASING LIMITED demanderesse -vs- ARACAN CONSULTANT LTD. et JACQUES ST. LAURENT défendeur. Le 7 avril 1981, à 1 heure de l'après-midi au place d'Affaires du défendeur ARACAN CONSULTANT LTD. au no 400 rue St-Jacques, ouest, suite 102, en la cité Montréal, district de Montreal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 dactylo électrique IBM noire, 6 chaises assorties, 1 machine à photocopier Savin 870 acc., 1 appareil Cinemax Zenith Chromacolor II T.V. géante avec space command., 1 chaufferette Super, 2 bureaux, 3 cloisons oranges, 1 calculatrice Commodore C108, etc. etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. M. PERRON, huissier, 845-8156. Montréal, le 25 mars 1981.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-039500-801. BANQUE TORONTO DOMINION demanderesse -vs- JOHN WESLEY DOYLE défendeur. Le 6 avril 1981, à 11.00 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au no 300 rue Trudel Court apt. 19 en la cité Pointe-Claire, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: TV couleur 20'', peinture signé Claude, système son, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN CARON, huissier, 288-4511. Montréal, 26 mars 1981

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No 05-012282-800. LA BANQUE DE NOUVELLE ÉCOSSE demanderesse -vs- ROBERT BROWN, défendeur. Le 8 avril 1981, à 10 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au no 344 1er avenue en la cité de LaSalle et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. console Admiral avec contrôle et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN-MARC LACHANCE, huissier, 842-9192. Montréal, le 27 mars 1981.

Canada, Province de Québec, Greffe de la paix, district de Kamouraska. No: 250-27-001320-80-7. LA REINE, Partie demanderesse. TRANSPORT INTERNATIONAL POOL. Partie défenderesse. Le 8 avril 1981 à 11:00 heures au 1400 St-Amour St-Laurent, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de TRANSPORT INTERNATIONAL POOL saisis en cette cause, consistant en: 1 machine à café de marque AMOR, 1 bureau en bois 5 tiroirs, 1 chaise pivotante en cuir noir. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE TARDY, huissier, 288-0211. Montréal, ce 23ième jour de mars 1981. Information: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. NO: 500-05-012886-80-8. BANQUE DE MTL. Partie demanderesse. LOUIS RHEAL TREMBLAY ET ALS. Partie défenderesse. Le 7 avril 1981 à 10:00 heures, au 565 Notre-Dame Repentigny, District de Joliette, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de LOUIS RHEAL TREMBLAY saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. couleur, 26 pouces de marque QUASAR, 1 lave-vaisselle couleur blanc de marque ADMIRAL, 1 piano en bois de marque EVANS BROS.Conditions: ARGENT COMPTANT. ROGER JOBIN, huissier, 288-0211. Montréal, ce 23ième jour de mars 1981. Information: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-029758-80-7. O.C.Q. Partie demanderesse. CONSTRUCTION ROBERT LAURIN INC. Partie défenderesse. Le 7 avril 1981 à 11:30 heures, au 6100 Maurice Duplessis, MONTRÉAL-NORD, district de MONTRÉAL, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de M. ROBERT LAURIN, saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. couleur console de marque ZENITH, 1 stéréo de marque SONY, 1 laveuse-sécheuse de marque ADMIRAL. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANIEL HÉBERT, huissier, 288-0211. Montréal, ce 23ième jour de mars 1981. Information: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 500-02-040905-80-9. ALIMENTATION ANGE INC. Partie demanderesse. 94184 CANADA LTD. Partie défenderesse. Le 7 avril 1981 à 11:00 heures, au 550 ouest, Sauvé MONTRÉAL, DISTRICT DE MTL. seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de 94184 CANADA LTD. saisis en cette cause, consistant en: 1 caisse enregistreuse de marque TEC MA-135, 1 four à pizza de marque BABER PRIDE, 1 four micro-ondes de marque MACTER. Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRÉ ROY, huissier, 288-0211. Montréal, ce 23ième jour de mars 1981. Information: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-043549-804. ADEMCO LEASING LIMITED demanderesse -vs- ARACAN CONSULTANT LTD. et JACQUES ST. LAURENT défendeurs. Le 7 avril 1981, à 11 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur JACQUES ST. LAURENT au no 3295 rue Aubry en la cité Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 bibliothèque en bois: 2 sections, 1 meuble T.V. couleur avec base RCA XL 100 avec commande à distance Jerrold, 1 divan 3 places en velour brun, 1 fauteuil en velour brun, 1 pouf en velour brun, 1 chaise bercante en tissu brun. Conditions: ARGENT COMPTANT. M. PERRON, huissier, 845-8156. Montréal, le 25 mars 1981.

Canada, Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-006005-80-0. PIERRE ST-LOUIS. Partie demanderesse. LAURIE ST-CYR. Partie défenderesse. Le 14 avril 1981 à 10:00 heures, au 1341 Nobert apt. 104 LONGUEUIL, district de MONTRÉAL, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de LAURIE ST-CYR saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. portative de marque ADMIRAL, 1 table tournante de marque AKAI, 1 laveuse-sécheuse de marque SPEED QUEEN. Conditions: ARGENT COMPTANT. GASPARD GRANATA, huissier, 288-0211. Montréal, ce 23ième jour de mars 1981. Information: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No 500-05-014378-805. BANQUE DE MONTRÉAL, demanderesse -vs- AZADUHI KIZILHAN et NURAN KIZILHAN défendeurs. Le 7 avril 1981, à 10 heures de l'avant-midi au place d'entreposage des effets mentionner du défendeurs au no 520 rue Jean-Talon, ouest, en la cité Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeurs saisis en cette cause, consistant en: 1. 10kt. yellow gold fancy link charm bracelet and safety chain. 1.24kt. yellow gold coin. 1.10 kt. gold (Yellow and white) lady's diamond solitaire ring-1-diamond-rose cut-6.8cm Single strand graduated cultured pearl necklace 14kt. yellow gold sapphire & diamond clasp. 1 oval sapphire 4.3 x 3.4 mm. 6 rose cut diamonds, 125 pearls 3.1 x 5.5 mm etc. etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. A. SHAPIRO, huissier, 845-8156. Montréal, 25 mars 1981.

Canada, Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 500-02-032010-80-8. PIERRE LAVALLÉE & CLAUDE LABELLE. Partie demanderesse. GUY OUELLET. Partie défenderesse. Le 7 avril 1981 à 10:00 heures, au 550, ouest, Sauvé MONTRÉAL, DISTRICT DE MTL. seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de GUY OUELLET saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. couleur meuble de marque ZENITH, 1 système de son de marque ZENITH, 1 laveuse-sécheuse de couleur gold de marque GENERAL ELECTRIC. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANIEL OUIMET, huissier, 288-0211. Montréal, ce 23ième jour de mars 1981. Information: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Demande de modification de parcours — service touristique.

Prenez avis que AUTOBUS LÉO AUGER INC. s'adressera à la Commission des Transports du Québec dans le but d'être autorisée à modifier ses parcours de service touristique de façon à ajouter aux parcours existants, comme point de cueillette, le Carré Dominion situé à Montréal. Toute personne intéressée peut s'opposer à la présente demande dans les quatre jours de la première publication de cette demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec. Demande en vertu de l'article 2.71 du règlement 2.

1ère publication: 26 mars 1981
2ème publication: 27 mars 1981
3ème publication: 28 mars 1981

Me Pierre Delorme
1117 rue Ste-Catherine O., #923
Montréal, Québec.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE GASPÉ

COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la Famille

No: 110-12-0513-814
ANTONIO ANGLEHART
requérant
-vs-
LEONA CYR
adresse inconnue
intimée

ORDONNANCE

La Cour ordonne à l'intimée, Léona Cyr, de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la date de la publication de la présente ordonnance dans le journal «LE DEVOIR».

Prenez avis qu'une copie de la requête en divorce a été déposée à votre intention au greffe des divorces du district de Gaspé à Percé.

Vous êtes de plus avisée qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer votre comparution ou votre contestation dans les délais prévus, le requérant pourra obtenir contre vous un jugement de divorce par défaut accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

A Percé, ce 12 mars 1981.
Nicole Méthot
Registraire adjoint des divorces

BEACONSFIELD

AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par la soussignée, Greffier de Beaconsfield, que le Règlement numéro 510 a été approuvé.

Règlement numéro 510 intitulé "Règlement pourvoyant à l'installation d'égoûts sanitaires, d'égoûts pluviaux, conduits d'eau et d'une base de route de macadam sur Applewood Crescent, étant les lots 27-220 et une partie de 27-219 et 221 et pour un emprunt pour en défrayer les coûts" a été approuvé à l'Assemblée du Conseil municipal tenue le 22 décembre 1980 et par les propriétaires à une Procédure d'enregistrement les 21 et 22 janvier 1981.

Ce règlement a été approuvé par le Ministère des Affaires Municipales le 16 mars 1981 et par la Commission Municipale du Québec le 10 mars 1981 pour un montant de $141,900.00.

Ce Règlement est maintenant déposé à mon bureau.

Quiconque désire prendre connaissance de ce règlement peut le faire durant les heures régulières de bureau.

Ce Règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Beaconsfield, ce 23e jour de mars 1981.

Johanne Rioux (Mme)
Greffier

BEACONSFIELD

AVIS PUBLIC

Avis Public est par les présentes donné par la soussignée, Greffier de Beaconsfield que le Règlement numéro 507 intitulé "Règlement pour amender le Règlement de zonage numéro 215, tel que déjà amendé, pour permettre la construction d'une bâtisse sur partie du lot originaire 30, laquelle bâtisse portera le numéro civique 63, boulevard Beaconsfield" a été approuvé par le Conseil municipal le 2 février 1981 et ratifié par les électeurs lors d'une procédure d'enregistrement tenue les 11 et 12 mars 1981.

Ce règlement est maintenant déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Beaconsfield, ce treizième jour de mars 1981.

Johanne Rioux (Mme)
Greffier

BEACONSFIELD

APPEL D'OFFRES

TRAVAUX 146-B Installation d'égoûts sanitaires, d'égoûts pluviaux, conduits d'eau et la construction d'une base de route sur Applewood Crescent (phase II).

Des soumissions incluses dans des enveloppes scellées, adressées comme ci-dessous, délivrées en personne ou par la poste, et adressées au Gérant, Beaconsfield, Québec, seront acceptées à l'Hôtel de ville, 303, boulevard Beaconsfield, Québec, jusqu'au jeudi 9 avril 1981 à 12 h 01.

Chaque soumission devra être signée par le soumissionnaire avec son adresse d'affaires et sera accompagnée d'un chèque visé payable à la Cité de Beaconsfield, Beaconsfield, Québec, ou d'une garantie sous forme de cautionnement pour dix pour cent (10%) du montant de la soumission.

Les soumissionnaires pourront à compter du mardi 31 mars 1981 se procurer du Greffier, à l'Hôtel de ville, 303, boulevard Beaconsfield, Beaconsfield, Québec, les plans et devis et tous autres documents relatifs auxdits travaux, sur dépôt de $50.00 en argent ou sous forme de chèque payable à la Cité de Beaconsfield.

Les soumissions reçues après 12 h 01, le jeudi 9 avril 1981 ne seront pas acceptées et seront retournées aux soumissionnaires sans avoir été ouvertes.

Beaconsfield se réserve le droit d'accepter n'importe laquelle soumission ou de rejeter une ou toutes les soumissions s'il était jugé par elle qu'il en serait de son intérêt.

Johanne Rioux (Mme)
Greffier
Hôtel de ville
303, boulevard Beaconsfield
Beaconsfield, Québec
H9W 4A7

Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée — The Jacques Cartier and Champlain Bridges Incorporated

Transports Canada — Transport Canada

AVIS AUX ENTREPRENEURS

Des soumissions cachetées dans des enveloppes fournies par Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée et marquées "SOUMISSION POUR LE CONTRAT NO 92-40/28" relativement à la:

RÉPARATION DES FISSURES DANS LES PILIERS ET DIVERS TRAVAUX DE BÉTONNAGE, (1981) PONT CHAMPLAIN

-et-

Des soumissions cachetées dans des enveloppes fournies

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

Voir autres Avis légaux, en page 10

Avis est par la présente donné que Dame Antoinette Alepin déclare présentement résider et être domiciliée au 41 Speer Road, app. 1602, à Oakville, province d'Ontario, et avoir l'intention de fixer son principal établissement à Oakville, province d'Ontario.
Oakville, le 19 mars 1981.
Antoinette Alepin.

Avis est par les présentes donné que la compagnie Corporation de Disques Allied / Allied Record Corporation constituée en vertu de la Loi des compagnies de Québec et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la province de Québec la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.
DATÉ à Montréal, ce 9ième jour de mars 1981.
John McEachran, secrétaire

VIATEUR BEAUPRÉ 3105 Ste-Marie Mascouche demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à André Slavinski et Henri Perrin opérant sous le nom de LES ENTREPRISES P.H.A.S. ENR., 450 Montarville Longueuil le permis M-509037 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 6. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande en s'adressant à la Commission dans les cinq jours suivant la troisième parution de cet avis.

première parution: 26 mars 1981
deuxième parution: 27 mars 1981
troisième parution: 28 mars 1981

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

No.: 500-05-003776-810

FIDUCIE DU QUÉBEC, corporation légalement constituée ayant son siège social et sa principale place d'affaires au Complexe Desjardins, 1 Place Desjardins, Suite 1422, C.P. 34, dans les cité et district judiciaire de Montréal, autrefois connue sous le nom de SOCIÉTÉ DE FIDUCIE DU QUÉBEC et dont le nom a été changé par lettres patentes supplémentaires émises par le gouvernement provincial
Créancière hypothécaire
et:
JEAN HÉBERT, assureur-vie, domicilié et résidant au 311 Savaria, à Bois des Filions, district judiciaire de Terrebonne
Débiteur hypothécaire et:
M. LE REGISTRATEUR AU BUREAU D'ENREGISTREMENT DE SHERBROOKE ayant son bureau et sa place d'affaires au 174 du Palais de Justice, à Sherbrooke, district de St-François
Mis-en-cause Es-qualité AVIS SELON L'ARTICLE 1040A DX CODE CIVIL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC
A: M. Jean Hébert
311 Savaria
Bois des Filions, P.Q.
M. le Régistrateur au bureau
d'enregistrement de Sherbrooke
174 du Palais de Justice
Sherbrooke, P.Q.
PAR LES PRÉSENTES PRENEZ AVIS:
1. Par acte passé devant Me Gilles Pinard, notaire à Sherbrooke, le 15 avril 1976, enregistré au bureau d'enregistrement de Sherbrooke le 20 avril 1976, sous le numéro 220073, Fiducie du Québec a prêté à Les Placements Roger & Gerry Inc. une somme de $14,999.00 portant intérêts au taux de 11 3/4% l'an, remboursable par 60 versements mensuels, égaux et consécutifs de $159.67 chacun, à compter du 1er juin 1976.
2. A la garantie de la somme ainsi prêtée en capital, intérêts et accessoires, Les Placements Roger & Gerry Inc. a grevé d'hypothèque l'immeuble ci-après décrit dans le cours du présent avis.
3. Audit acte il est prévu qu'advenant non-paiement de l'un ou l'autre des versements à leur échéance respective, la créancière peut si bon lui semble demander l'immédiate exigibilité de tout le solde restant dû ou demander que l'immeuble grevé d'hypothèque en sa faveur soit et devienne sa propriété absolue et incommutable à titre de dation en paiement et ce conformément aux dispositions et exigences de la loi.
4. Par acte passé devant Me Gilles Pinard, notaire à Sherbrooke, le 15 avril 1976, enregistré au bureau d'enregistrement de Sherbrooke le 22 avril 1976, sous le numéro 220163, Les Placements Roger & Gerry Inc. a vendu l'immeuble grevé d'hypothèque en faveur de Fiducie du Québec à Roma Pomerleau, lequel a assumé toutes les charges et plus particulièrement la créance de Fiducie du Québec.
5. Par acte passé devant Me Gaston Savard, notaire à Sherbrooke, le 21 septembre 1976, enregistré au bureau d'enregistrement de Sherbrooke le 27 septembre 1976, sous le numéro 225628, Roma Pomerleau a vendu l'immeuble grevé d'hypothèque en faveur de Fiducie du Québec à André Fabi, lequel a assumé toutes les charges et plus particulièrement la créance de Fiducie du Québec.
6. Par acte passé devant Me Charles Samson, notaire à Sherbrooke, le 10 juin 1977, enregistré au bureau d'enregistrement de Sherbrooke le 13 juin 1977, sous le numéro 233706, André Fabi a vendu l'immeuble grevé d'hypothèque en faveur de Fiducie du Québec à Les Immeubles La Pente Douce Inc., laquelle a assumé toutes les charges et plus particulièrement la créance de Fiducie du Québec.
7. Par acte passé devant Me Gaston Savard, notaire à Sherbrooke, le 7 décembre 1977, enregistré au bureau d'enregistrement de Sherbrooke le 13 décembre 1977, sous le numéro 239538, Les Immeubles La Pente Douce Inc. a vendu l'immeuble grevé d'hypothèque en faveur de Fiducie du Québec à Dame Nicole D. Desloges, laquelle a assumé toutes les charges et plus particulièrement la créance de Fiducie du Québec.
8. Par acte passé devant Me Paul Pilon, notaire à Sher-rooke, le 7 novembre 1980, enregistré au bureau d'enregistrement de Sherbrooke le 12 novembre 1980, sous le numéro 272335, Dame Nicole D. Desloges a vendu l'immeuble grevé d'hypothèque en faveur de Fiducie du Québec à Jean Hébert, lequel a assumé toutes les charges et plus particulièrement la créance de Fiducie du Québec.
9. Agissant en contravention avec les termes et stipulations de l'acte de prêt précité, le débiteur hypothécaire a négligé, omis, refusé d'acquitter certains versements de capital et d'intérêts et les sommes ainsi dues en arrérages s'établissent comme suit:

Capital & Intérêts (4 versements — décembre 1980 à mars 1981 inclus)	$639.12
Assurance-vie prêt et invalidité	$ 35.80
Déboursés	$150.00
Intérêt sur versements en retard	$ 16.30
TOTAL:	$841.22

avec tous intérêts de retard s'ajoutant à ladite somme.
10. Les sommes dues en capital, intérêts et accessoires s'établissent à $14,601.15.
11. A la somme ci-dessus doivent être ajoutés les intérêts au rythme de $4.70 par jour à compter du 1er mars 1981, les frais des présentes et tous accessoires.
12. Le débiteur hypothécaire est par les présentes prévenu:
a) Qu'à moins d'avoir dans les soixante jours de la signification et de l'enregistrement des présentes payé toutes les sommes dues en arrérages totalisant $841.22, avec en plus tous autres versements à devenir échus jusqu'à la date du paiement, les intérêts, les frais des présentes, toutes taxes dues et impayées et tous accessoires:
b) ou à moins d'avoir, dans ledit délai, payé la somme de $14,601.15 avec en plus les intérêts au rythme de $4.70 par jour à compter du 1er mars 1981, les frais des présentes et tous accessoires;
là et alors, Fiducie du Québec se prévalant des clauses de défaut, de déchéance du terme et de dation en paiement stipulées dans l'acte d'obligation précité, pourra, si bon lui semble, demander que l'immeuble grevé d'hypothèque en sa faveur soit et devienne sa propriété absolue et incommutable avec effet rétroactif à la date du prêt.
13. En tout temps, la créancière hypothécaire se réserve le droit de se prévaloir de l'option de procéder personnellement ou personnellement et hypothécairement contre le débiteur hypothécaire et toute caution, soit pour le montant total de la créance, en capital, intérêts et accessoires, soit pour le montant des arrérages ce, au lieu de demander d'être déclaré propriétaire de l'immeuble par voie de dation en paiement. La créancière se réserve le droit de procéder conjointement et solidairement contre tout autre débiteur de la créance.
14. Monsieur le Régistrateur est prié de notifier de l'enregistrement du présent avis, toute personne pouvant y avoir droit de par la loi.
15. Monsieur le Régistrateur au bureau d'enregistrement de Sherbrooke est prié d'enregistrer le présent avis contre l'immeuble connu et désigné comme étant:
«Un immeuble connu et désigné comme étant le lot MILLE TROIS CENT CINQUANTE HUIT (1358) aux plan et livre de renvoi officiels pour le Quartier Sud de la Ville de Sherbrooke.
Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, portant les numéros civiques 78, 80 et 82 rue Gillespie, Sherbrooke, QUÉ.
Cet immeuble porte les numéros civiques 78, 80 et 82 de la rue Gillespie, de la Ville de Sherbrooke.»
Veuillez agir en conséquence.
MONTRÉAL, ce 11 mars 1981
Me Gabriel Kordovi
Procureur de Fiducie du Québec.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 18e jour de mars, 1981 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à GUY DESROSIERS ET ASSOCIÉS, EXPERTS EN SINISTRES INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 19e jour de mars 1981, sous le numéro 3155939.
Ce 24e jour de mars, 1981.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

PRENEZ AVIS QUE Roland Sauriol, de La Minerve, titulaire du permis de camionnage en vrac M-506329 D-002, région 7, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer et maintenir son permis en faveur de EXCAVATION R. SAURIOL ENR., (René Sauriol opérant sous le nom de:) de La Minerve. Les requérants demandent de se prévaloir de l'Article 2.58.1 du Règlement 2. Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième parution. Louis Lavoie, Avocat.
1e publication: 26 mars 1981
2e publication: 27 mars 1981
3e publication: 28 mars 1981

AVIS

Prenez avis que le requérant, René Bolduc s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisé par voie de permis spécial à tirer avec ses tracteurs les remorques et/ou semi-remorques en possession légale de Glengarry Transport Limitée, et ce sur toutes et chacune des clauses du permis de cette dernière, portant le numéro 471-V, laquelle compagnie demande un permis de courtier réciproque.
Durée du permis 364 jours
Tout intéressé peut faire opposition à la présente requête dans les cinq jours qui suivent la troisième publication du présent avis.
1ière publication 26 mars 1981
2ième publication 27 mars 1981
3ième publication 28 mars 1981
Corbeil, Groleau & Dufresne,
31, St Jacques, suite 100
Montréal, Québec H2Y 1K9

TRANSFERT DE PERMIS VRAC »

Avis est donné que le requérant, Arthur Bouchard, Phohénégamook, Secteur Sully, Cté Témiscouata, P. Qué. G0L 4J0, région numéro 3 et détenteur du permis Q-502473, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisé à transférer le permis se rattachant au camion Chevrolet 1973, numéro de série CJC930V192649, immatriculé VR-7282/1980, en faveur de Jean Nil Grégoire, 210 route Transcanadienne, Notre-Dame-du-Lac, Cté Témiscouata, P. Qué. G0L 1X0, région numéro 3.
Cette requête est faite en vertu de l'article 2.59.1 du règlement 2. Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq (5) jours de la troisième (3ième) parution du présent avis.
1ière parution: 26 mars 1981
2ième parution: 27 mars 1981
3ième parution: 28 mars 1981

PRENEZ AVIS que le requérant-cédant Gérald Campion, Anse Pleureuse, cté Gaspé, P.Q. s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisé à transférer à la requérante cessionnaire Transport Des-Monts Ltée/ Cap-Chat, cté Matane, P.Q. son permis portant le numéro Q-504801-001 qu'il détient de la Commission des Transports du Québec pour effectuer du camionnage en vrac pour la région 01.
Vos requérants demandent de plus que le transfert de permis soit en vigueur dès que la décision sera rendue en conformité de l'article 2.58.1 du règlement 2.
1ère parution: 24 mars 1981
2ème parution: 25 mars 1981
3ème parution: 26 mars 1981
Toute personne désirant porter opposition à la présente demande doit le faire dans les 5 jours de la troisième publication de cet avis à la Commission des Transports du Québec au 585 boul. Charest est Québec, PQ.
ME MARC M. DELAGE, procureur
ST-HILAIRE DE BLOIS & ASSOCIÉS
220 Grande-Allée est suite 850
Québec, PQ.
G1R 2J1

PRENEZ AVIS que le requérant-cédant Daniel Mainville, Grande-Vallée, cté Gaspé, P.Q. s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisé à transférer à la requérante-cessionnaire Transport Des Monts Ltée, Cap-Chat, cté Matane, P.Q. son permis portant le numéro Q-506280-001 qu'il détient de la Commision des Transports du Québec pour effectuer du camionnage en vrac pour la région 01.
Vos requérants demandent de plus que le transfert de permis soit en vigueur dès que la décision sera rendue en conformité de l'article 2.58.1 du règlement 2.
1ère parution: 24 mars 1981
2ème parution: 25 mars 1981
3ème parution: 26 mars 1981
Toute personne désirant porter opposition à la présente demande doit le faire dans les 5 jours de la troisième publication de cet avis à la Commission des Transports du Québec au 585 Boul. Charest est Québec, PQ.
Me MARC M. DELAGE, procureur
ST-HILAIRE DE BLOIS & ASSOCIÉS
220 Grande-Allée est, suite 850
Québec, PQ.
G1R 2J1

WESTMOUNT
RÈGLEMENT 900

Avis public est par les présentes donné à tous ceux qui peuvent être concernés que le règlement 900 intitulé "RÈGLEMENT PRÉVOYANT UN EMPRUNT POUR LA RÉPARATION ET L'ISOLATION DU TOIT DE LA PATINOIRE ARTIFICIELLE" était adopté par le conseil municipal de la municipalité de Westmount, lors d'une assemblée générale, tenue à l'Hôtel de ville le 2 mars 1981.
Les avis concernant ledit règlement étaient publiés le 5 mars 1981 tel que requis par la loi.
Aucune demande de vote n'ayant été faite, le règlement était donc déclaré accepté pour avoir été approuvé par les propriétaires habiles à voter sur ledit règlement.
Les détails relatifs audit règlement sont contenus au complet dans le règlement 900 lequel est ouvert pour inspection par toutes personnes intéressées au bureau du greffier de la cité, Hôtel de ville, Westmount.
Donné à Westmount, P.Q. le 23ième jour de mars 1981.
P. Patenaude
Greffier de la cité

WESTMOUNT
RÈGLEMENT 901

Avis public est par les présentes donné à tous ceux qui peuvent être concernés que le règlement 901 intitulé «RÈGLEMENT PRÉVOYANT UN EMPRUNT POUR LA RECONSTRUCTION ET LA RÉNOVATION DE LA BIBLIOTHÈQUE» était adopté par le conseil municipal de la municipalité de Westmount, lors d'une assemblée générale, tenue à l'Hôtel de ville le 2 mars 1981.
Les avis concernant ledit règlement étaient publiés le 5 mars 1981 tel que requis par la loi.
Aucune demande de vote n'ayant été faite, le règlement était donc déclaré accepté pour avoir été approuvé par les propriétaires habiles à voter sur ledit règlement.
Les détails relatifs audit règlement sont contenus au complet dans le règlement 901 lequel est ouvert pour inspection par toutes personnes intéressées au bureau du greffier de la cité, Hôtel de ville, Westmount.
Donné à Westmount, P.Q. le 23ième jour de mars 1981.
P. Patenaude
Greffier de la cité

Prenez avis que Valmore Leclerc, 879 rue Principale, Granby, détenteur du permis M-302367 s'adresse à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis à M. Fabien Malouin, 577 boulevard Boivin, Granby, le tout conformément à l'article 41 de la loi des transports et à l'article 2.59.1 du règlement 2 (1976).
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq (5) jours suivant la troisième parution.
Première publication: 26 mars 1981
Deuxième publication: 27 mars 1981
Troisième publication: 28 mars 1981

Prenez avis que Roger Vallée, Ste-Barbe, Comté de Huntingdon, détenteur du permis M-502-109-01 région 10, s'adressera à la Commission des transports du Québec, dans le but de transférer son permis en faveur de Terre-Noire D.L. Ltée, ayant sa principale place d'affaires au 7017 St-Denis, Montréal, région 10, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2. Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième parution dans les journaux:
1ère publication: le 24 mars 1981
2e publication: le 25 mars 1981
3e publication: le 26 mars 1981

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-006794-817

BANQUE NATIONALE DU CANADA,
PARTIE DEMANDERESSE -vs-
PAOLO MANNO,
PARTIE DÉFENDERESSE
PAR ORDRE DE LA COUR

La partie défenderesse PAOLO MANNO est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant cette publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à son intention au Greffe de la Cour.
MONTRÉAL, ce 26 mars 1981
PROTONOTAIRE-ADJOINT RONALD CHASSÉ

AVIS EST DONNÉ à Dame OLIVIA HERREJON SADA, demeurant au Mexique mais sans adresse connue de son époux, Monsieur RAFAEL RAMIREZ, que ce dernier s'adressera à la Cour supérieure du district de Montréal, 1 est, rue Notre-Dame, pour demander qu'un divorce soit prononcé entre lui-même et son épouse, ladite Dame OLIVIA HERREJON SADA, dont le mariage avait été célébré à Mexico, le 6 août 1973.
SI DANS LES SOIXANTE (60) JOURS suivant cette publication, ladite OLIVIA HERREJON SADA n'a pas produit de comparution personnelle ou par l'entremise d'un avocat au greffe de cette Cour supérieure du district de Montréal, dans le dossier portant le numéro 500-12-103571-810, alors ledit RAFAEL RAMIREZ pourra procéder par défaut et obtenir divorce contre son épouse.
Pour tout renseignement, veuillez vous adresser à Me YVES A. PERRON, avocat, 69, rue Centrale, à Ville LaSalle, 365-8868.

PRENEZ AVIS que la requérante, RAYMOND LALANNE INC., détentrice du permis M-303230, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin de remplacer aux clauses a), b), c), et d) de son permis Québec-Lait Inc. par Agropur, Coopérative Agro-Alimentaire, suite à l'adoption de la loi sur la fusion de Québec-Lait Inc. et de Agropur, Coopérative Agro-Alimentaire, laquelle est devenue en vigueur le 19 décembre 1980, et fut publiée le 18 février 1981 dans la Gazette Officielle du Québec no 7, partie 2, à la page 853.
La requérante demande de plus, conformément à l'article 2.58.1 du règlement no. 2 que la décision prenne effet à la date où elle sera rendue.
Toute personne intéressée à faire opposition à la présente demande devra le faire dans les cinq jours suivant la dernière parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec.
BÉLANGER, LECLERC — Procureurs de la requérante
1e parution: le 24 mars 1981
2e parution: le 25 mars 1981
3e parution: le 26 mars 1981.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la famille
(divorces)

NO: 500-12-103847-814

ADRIENNE LESPERANCE,
Requérante,
-c-
ARMEL ALVOIE,
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé ARMEN LAVOIE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de cette publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTRÉAL, ce 19 mars 1981
Régistraire
Ronald Chassé P.A.

WESTMOUNT
RÈGLEMENT 902

Avis public est par les présentes donné à tous ceux qui peuvent être concernés que le règlement 902 intitulé «RÈGLEMENT PRÉVOYANT UN EMPRUNT POUR LE PROGRAMME DE RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE DES RUES» était adopté par le conseil municipal de la municipalité de Westmount, lors d'une assemblée générale, tenue à l'Hôtel de ville le 2 mars 1981.
Les avis concernant ledit règlement étaient publiés le 5 mars 1981 tel que requis par la loi.
Aucune demande de vote n'ayant été faite, le règlement était donc déclaré accepté pour avoir été approuvé par les propriétaires habiles à voter sur ledit règlement.
Les détails relatifs audit règlement sont contenus au complet dans le règlement 902 lequel est ouvert pour inspection par toutes personnes intéressées au bureau du greffier de la cité, Hôtel de ville, Westmount.
Donné à Westmount, P.Q. le 23ième jour de mars 1981.
P. Patenaude
Greffier de la cité

Les Exécuteurs-fiduciaires du testament de feu Robert Meighen, demanderont à l'Assemblée nationale de leur conférer en cette qualité, nonobstant les restrictions du testament à cet égard, le pouvoir d'effectuer tous les placements permis par l'article 9810 du Code Civil.
McMaster Meighen,
Procureurs des Exécuteurs-fiduciaires

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 27 février 1981 par lequel Poste d'Essence Denis Lajeunesse Inc., a transporté et cédé tous ses comptes à recevoir présents et futurs à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 5 mars 1981 sous le No. 3152492.
Banque de Montréal, 9 mars 1981.

Avis est donné que: Pierre Thibeault, C.P. 14, Grand Remous, Cté. Gatineau, P.Q., détenteur du permis M509410-001, région 07, demande à la C.T.Q. de transférer son permis à: Rhéal Méconse, 163, Martel, Maniwaki, P.Q. conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.
1ère parution le 25 mars 1981
2ème parution le 26 mars 1981
3ème parution le 27 mars 1981
SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE.

Avis est donné que: Daniel Hébert, 486, Simoneau, Thetford Mines, P.Q., détenteur du permis M504610-001, région 05, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à: Gilles Boulanger, 522, rue Principale, St-Ferdinand, P.Q., conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.
1ère parution le 25 mars 1981
2ème parution le 26 mars 1981
3ème parution le 27 mars 1981
SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE.

Le requérant-cédant, Monsieur Jean Sabourin, domicilié à 192½ St-Laurent, Hull, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Gabriel Chenier, domicilié à 17 Monette, Templeton, Comté de Papineau, le permis portant le numéro M-506610-002 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région 07, conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.
Première parution: 26 mars 1981
Deuxième parution: 27 mars 1981
Troisième parution: 28 mars 1981
Me Martine Savard
1600 Berri
suite 3007
Montréal, Québec
H2L 4E4

C.T.Q.
TRANSFERT

PRENEZ AVIS que la requérante CIE DE COLIS RICHELIEU, propriété de Georges Aimé Lussier, détenteur du permis no. M-303113 s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir la permission de transférer son entreprise de transport à SERVICE DE COLIS RICHELIEU INC., dont l'actionnaire sera ledit Georges Aimé Lussier. Elle invoque de plus l'article 2.58.1 des Règles de pratique pour que la décision devienne effective dès le jour où elle sera rendue.
Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à la dite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, Sherbrooke, Montréal.
1ère publication: le 25 mars 1981
2ème publication: le 26 mars 1981
3ème publication: le 27 mars 1981
SIGNÉ: PAQUETTE, PERREAULT & ASSOCIÉS
Par: Me Adrien R. Paquette, C.R.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
DIVORCE
(CHAMBRE DE LA FAMILLE

NO: 500-12-103934-810

NADINE SIMOUNET
Requérante-vs-
CLIFFORD WAYNE SCHNEDLER
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé CLIFFORD WAYNE SCHNEDLER, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de cette publication.
Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais saudits, la requérante procèdera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce.
Ronald Chassé
Protonotaire-adjoint
Mes Houle et Cloutier
3541, rue Hochelaga
MONTRÉAL (Québec)
H1W 1H8
procureurs de la requérante.

WESTMOUNT
RÈGLEMENT 904

Avis public est par les présentes donné à tous ceux qui peuvent être concernés que le règlement 904 intitulé «RÈGLEMENT PRÉVOYANT UN EMPRUNT POUR L'ACHAT D'UN TERRAIN À ÊTRE UTILISÉ COMME DÉPOTOIR» était adopté par le conseil municipal de la municipalité de Westmount, lors d'une assemblée générale, tenue à l'Hôtel de ville le 2 mars 1981.
Les avis concernant ledit règlement étaient publiés le 5 mars 1981 tel que requis par la loi.
Aucune demande de vote n'ayant été faite, le règlement était donc déclaré accepté pour avoir été approuvé par les propriétaires habiles à voter sur ledit règlement.
Les détails relatifs audit règlement sont contenus au complet dans le règlement 904 lequel est ouvert pour inspection par toutes personnes intéressées au bureau du greffier de la cité, Hôtel de ville, Westmount.
Donné à Westmount, P.Q. le 23ième jour de mars 1981.
P. Patenaude
Greffier de la cité

AVIS

AVIS est par les présentes donné en vertu de l'Article 31 de la Loi sur les pouvoirs spéciaux des corporations (L.R.Q. 1977, c. P-16 tel qu'amendé) que la garantie créée par l'acte de fidéicommis entre H & S Home Supplies (Shawville) Limited et la Compagnie Trust Royal, ès qualité de fidéicommissaire, passé le 14 mars 1979 devant Me Raymond Miles Rowat, notaire, et enregistré le 20 mars 1979 dans la division d'enregistrement de Pontiac sous le numéro 108598 est devenue exécutoire.
MONTRÉAL, le 18 mars 1981
Compagnie Trust Royal Fidéicommissaire

Avis est donné que: Raymond St-Amand 53 rue Ménard Pointe-Au-Chêne détenteur du permis M-505914 Région 06 s'adressera à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: M. Laurent Monette Pointe-Au-Chêne Co: Argenteuil Région 06 conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours suivant la troisième publication de cet avis.
1ère publication: le 25 mars 1981
2ème publication: le 26 mars 1981
3ème publication: le 27 mars 1981

Conformément à l'article 2.59.1 sur les règles de pratique et régie interne de la C.T.Q., la requérante Normand Dumouchel Auto Ltée, 296 boul. Harwood, Dorion, s'adresse à la C.T.Q. dans le but d'être autorisée à transférer ses permis M601046-001 et M601046-002 à Location Manik Ltée laquelle opérera au 1600, boul. St-Martin, Laval. Quiconque désire s'opposer à la présente demande devra le faire dans les cinq (5) jours suivant la 3ième publication du présent avis. Conformément à l'article 2.58.1 sur les règles de pratique et de régie interne de la C.T.Q., la requérante demande que la décision devienne exécutoire immédiatement.
Première publication: le 26 mars 1981
Deuxième publication: le 27 mars 1981
Troisième publication: le 28 mars 1981

AVIS

Prenez avis que le requérant Raymond Morissette, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisé par voie de permis spécial à tirer les remorques et/ou semi-remorques en possession légale de Kingsway Freight Lines Ltd et de Kingsway Transports Limited, et ce sur toutes et chacune des clauses des permis de ces dernières, portant les numéros M-301108 et M-304623, lesquelles compagnies demandent un permis de courtier réciproque. Durée du permis 364 jours.
Tout intéressé peut faire opposition à la présente requête dans les cinq jours qui suivent la troisième publication du présent avis.
1ière publication: 26 mars 1981
2ième publication: 27 mars 1981
3ième publication: 28 mars 1981
Corbeil, Groleau & Dufresne,
31, St-Jacques, suite 100
Montréal, Québec H2Y 1K9

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

DIANE ELIZABETH SANKEY-BURKE
requérante-vs-
BARRY ROSS BURKE
intimé
PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé Joseph Pierre Marie Henley, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la division des Divorces à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, le 23 mars 1981.

Le requérant: Jean-Maurice Papineau, 368, 9ème ave. Ferme-Neuve, P.Q., s'adresse à la C.T.Q. dans le but d'être autorisé à donner le service suivant: TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE — CONTRAT — De Mont-Laurier à Montréal, Joliette, St-Hyacinthe et Princeville pour le transport d'animaux vivants pour le compte de: La Société Coopérative Agricole de la Vallée de la Lièvre et retour. TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE — CONTRAT — De Mont-Laurier à Montréal, La Prairie, Longueuil, Joliette, St.-Hugues, Trois-Rivières, St.-Romuald, Québec, St.-Charles, Ste.-Rosalie, St.-Hyacinthe, St.-Damase, Ste.-Martine, Ste.-Marthe, Châteauguay, Valleyfield, Plaisance, Ste.-Hénédine, St.-Anselme, Thurso, Buckingham, Hull, Laval, Mirabel, Maniwaki, Gracefield, Messines, Bouchette, Bois Franc, Mont-Cerf, Blue Sea Lake, pour le transport de graines de semence, engrais chimiques, blé, orge, gru, suppléments protéiques pour le compte de: La Société Agricole de la Vallée de la Lièvre et retour, selon l'article 2.59.1 du règlement 2.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.
1ère parution le 25 mars 1981
2ème parution le 26 mars 1981
3ème parution le 27 mars 1981
SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE.

WESTMOUNT
RÈGLEMENT 903

Avis public est par les présentes donné à tous ceux qui peuvent être concernés que le règlement 903 intitulé «RÈGLEMENT PRÉVOYANT UN EMPRUNT POUR LA RECONSTRUCTION DE RUES ET DE TROTTOIRS, LA RÉPARATION ET LE REPAVAGE DE RUES, ET LA RECONSTRUCTION DE TROTTOIRS» était adopté par le conseil municipal de la municipalité de Westmount, lors d'une assemblée générale, tenue à l'Hôtel de ville le 2 mars 1981.
Les avis concernant ledit règlement étaient publiés le 5 mars 1981 tel que requis par la loi.
Aucune demande de vote n'ayant été faite, le règlement était donc déclaré accepté pour avoir été approuvé par les propriétaires habiles à voter sur ledit règlement.
Les détails relatifs audit règlement sont contenus au complet dans le règlement 903 lequel est ouvert pour inspection par toutes personnes intéressées au bureau du greffier de la cité, Hôtel de ville, Westmount.
Donné à Westmount, P.Q. le 23ième jour de mars 1981.
P. Patenaude
Greffier de la cité

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 4e jour de mars, 1981 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à FEMCARR INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 12e jour de mars 1981, sous le numéro 3154172.
Ce 24e jour de mars 1981
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

PRENEZ AVIS que Euclide St-Laurent, 7427 Louis Hébert, Montréal, H2E 2X5, s'adresse à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son système de transport y compris tous les droits, titres et intérêts dans le permis numéro M301362 en faveur de: GILLES THÉROUX 956 Lafayette, Longueuil J4K 3A5.
Le tout conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2 (1976) et 41 de la Loi des Transports.
Tout intéressé peut faire opposition à cette demande dans les 5 jours de la dernière parution de cet avis.
Première parution: 26 mars 1981
Deuxième parution: 27 mars 1981
Troisième parution: 28 mars 1981

Prenez avis, que TRANSPORT A.Z. INC., s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir l'autorisation de tirer les remorques et semi-remorques appartenant à et où en la possession légale de Transport A.L. Inc., permis M-304958 et de A. Lamothe Inc. permis M-304956, lesquelles sont deux (2) compagnies parentes et ce selon toutes les clauses de ces deux (2) permis.
Les intéressés qui désirent s'opposer à cette demande doivent transmettre leur opposition à la Commission des Transports du Québec dans les cinq (5) jours suivant la troisième publication.
1ère publication: le 24 mars 1981
2e publication: le 25 mars 1981
3e publication: le 26 mars 1981
Requérant: Transport A.Z. Inc.
4710, Hochelaga
Montréal, Québec
H1V 1E3

C.T.Q.
TRANSFERT
PRENEZ AVIS QUE CITY TRUCKING LTD.

détenteur (trice) du permis no. M-303477 s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisé à transférer son permis à 104497 CANADA LTD. Elle évoquera de plus, l'article 2.58.1 des Règles de pratique pour que la décision devienne effective dès le jour où elle sera rendue. La transaction inclut le nom corporatif de CITY TRUCKING LTD.
Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à la dite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, Sherbrooke, Montréal.
1ère publication: le 26 mars 1981
2ème publication: le 27 mars 1981
3ème publication: le 28 mars 1981.

(S): PAQUETTE, PERREAULT & ASSOCIÉS
Par: Me Adrien R. Paquette, C.R.

COMMISSION DES TRANSPORTS
TRANSPORT RESTREINT/RAYON

PRENEZ AVIS que ENCADREMENT MARCEL INC. s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisée par permis spécial:
De Montréal à tous les points situés dans un rayon de 75 kilomètres et retour, pour le transport d'oeuvres d'art par notre camion muni de suspension spéciale et muni d'une boîte isolée à température contrôlée avec supports latéraux, des couvertures et des enveloppes spécialement conçues pour le transport d'oeuvres d'art, par les exposants d'oeuvres d'art. Le camion et la boîte sont munis de système d'alarme, durée de 364 jours.
Tout intéressé peut faire opposition à la présente requête dans les cinq jours qui suivent la troisième publication du présent avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 rue Sherbrooke, est, à Montréal.
1ère publication:

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910 | Directeur: Jean-Louis Roy | Rédacteur en chef: Michel Roy | Rédacteurs en chef adjoints: Jean Francoeur, Lise Bissonnette, Jean-Pierre Proulx | Directeurs de l'information: Pierre Loignon, Gilbert Brunet | Trésorier: Bernard Larocque

Le monologue de M. Trudeau

SELON une méthode publicitaire de mieux en mieux «rodée» et peut-être de moins en moins efficace, on laissait circuler à Ottawa ces derniers jours les rumeurs les plus diverses sur «le grand» discours qu'allait prononcer Pierre Trudeau à la Chambre. On tentait de créer par ce procédé une mise en scène qui assura à l'intervention du premier ministre le plus d'impact possible. L'aisance du député de Mont-Royal est bien connue quand il aborde la question constitutionnelle. Ce sujet a fait depuis plus d'un quart de siècle sa fortune politique. S'il fallait mesurer la qualité du discours du premier ministre canadien à l'excitation qu'il a provoquée du côté ministériel, il faudrait conclure qu'il a fait lundi l'un des plus grands discours de sa carrière. Il existe cependant d'autres critères pour évaluer l'intervention des hommes politiques. On peut y rechercher la vérité, la sensibilité aux faits et aux situations réelles, le respect des personnes et la qualité des propositions de changement.

■

Malgré le ton provocateur du premier ministre, sa narration de l'histoire constitutionnelle du pays constitue un constat d'échec fondamental. S'il a raison de dire que depuis 1927, les Canadiens ont recherché sans succès une façon de rapatrier et d'amender leur constitution, son analyse des causes de cet échec est irrecevable.

Selon les différentes époques, les motifs de cette impuissance ne sont pas les mêmes. Par exemple, le Québec depuis 1966 a refusé de consentir à toute formule de rapatriement et d'amendement à moins que soit, au préalable, négocié un nouveau partage des pouvoirs et des ressources. Cette position fut reprise par tous les successeurs de Daniel Johnson et réaffirmée par M. Ryan dans son Livre beige. Pour une courte période, entre 1976 et 1980, elle fut partagée par tous les premiers ministres provinciaux. De plus, selon les différentes époques, ce dossier n'a pas eu la même importance tant pour les politiciens que pour les citoyens.

Il est abusif d'identifier les échecs enregistrés depuis que M. Trudeau est au pouvoir avec ceux enregistrés entre 1927 et 1968. Durant rette période l'entreprise était limitée aux problèmes du rapatriement et de la formule d'amendement. Depuis 1968, ces questions ont été débordées par un projet beaucoup plus large et exigeant, soit la réforme du régime fédéral canadien. La démarche actuelle de M. Trudeau répond d'une façon unilatérale aux attentes de la période de 1927 à 1968. Elle ne tient aucun compte, sinon à la marge, des besoins et des attentes suscités depuis 1968 par le débat constitutionnel.

■

Dans son discours de lundi, le premier ministre a tenté, en abusant des témoins qu'il citait à sa guise, de démontrer que son projet jouissait d'un large appui. Les sondages, ou plutôt des fractions de sondages, le vieux Lion des prairies, des députés de l'opposition, les rapports d'enquête furent abondamment mis à contribution. L'exercice n'avait rien de transparent. Comment peut-on par exemple invoquer le rapport du Comité mixte des deux chambres de 1972, rapport qui à l'époque avait reçu un accueil glacial du premier ministre, pour fonder la démarche actuelle.

Ce document, M. de Banné s'en souvient sans doute, avait à l'époque pris la direction des archives où il dormait apparemment pour les siècles des siècles. Voilà qu'aux fins d'une démonstration boiteuse on le ressuscite d'entre les morts. Ce rapport ne peut être invoqué pour fonder la démarche actuelle du gouvernement canadien. Bien au contraire, il l'infirme. En effet, la nécessité d'une nouvelle constitution constitua son postulat initial. Après avoir signalé les lacunes de l'AANB, ses auteurs affirment que dans toutes les régions du pays, on estime que la constitution empêche les gouvernements de réaliser ce qu'on attend d'eux, qu'elle n'est pas assez fonctionnelle sous le rapport de la répartition des pouvoirs et, surtout, qu'elle ne reflète pas le Canada tel qu'il est et tel qu'il va devenir. Ils jugent imprudent de procéder au rapatriement de la constitution sans qu'on soit parvenu à s'entendre sur une formule de modification et proposent «d'élargir les perspectives afin d'englober l'ensemble des problèmes constitutionnels, et, en particulier, toute la question des pouvoirs». Dès la première partie de leur rapport, les auteurs affirment que «le problème le plus critique est centré sur le rôle permanent du Québec au sein de la confédération».

La résolution constitutionnelle définit une démarche radicalement opposée à celle que proposait le rapport de 1972. On pourrait multiplier les exemples de cet usage fallacieux que fait le chef du gouvernement des documents ou témoins qu'il cite. Quand il jongle avec les témoignages des premiers ministres provinciaux, le spectacle fait sans doute rire la galerie mais il ne résout en rien les problèmes du pays. Quand il discourt sur l'impossible unanimité des chefs de gouvernement, il fait honneur à la logique mais disqualifie le fédéralisme et la vérité historique. Il est faux de dire que les chefs des gouvernements provinciaux ne s'entendent jamais sur rien. À deux reprises depuis les quatre dernières années, en 1976 et en septembre 1980, ils ont fait l'unanimité entre eux et provoqué, ce faisant, la colère du chef du Parti libéral fédéral.

Après avoir liquidé le concept d'unanimité et disqualifié la notion de consensus, M. Trudeau n'a plus qu'à articuler la relation directe aux citoyens, arbitres suprêmes entre Ottawa et les provinces. L'argument ne manque pas d'apparente légitimité. Il est cependant, en régime fédéral, d'autres méthodes pour arbitrer les conflits. M. Ryan dans son Livre beige propose, suite à de nombreuses suggestions dans le même sens, la création d'un banc constitutionnel dualiste pour arbitrer les différends fondamentaux d'ordre constitutionnel. M. Trudeau n'ignore pas ces propositions. Il les a placées aux archives pour les ressortir un jour aux fins d'une démonstration susceptible sans doute d'opposer M. Ryan à M. Ryan, M. Lougheed à M. Lougheed ou pour imputer à Claude Morin l'échec de la révision constitutionnelle.

■

Il y a beaucoup de coupables dans le pays de M. Trudeau. Alors que retentissaient les bravos de ses troupes, le chef stigmatisait «l'engeance nationaliste» du Québec. M. Trudeau se demande pourquoi il n'a pas l'appui et n'a pas eu l'appui des gouvernements successifs du Québec. Il n'a qu'à relire son long discours pour trouver la réponse à cette question. Toutes les fois qu'il y est fait mention du Québec c'est pour l'associer à l'échec de M. Trudeau. Il faudra bien un jour, comme l'ont déjà fait tous les rapports et la grande majorité des témoins qu'a cité le premier ministre dans son discours, que ce dernier ou plus vraisemblablement son successeur, accepte de négocier le renouvellement du régime politique canadien en reconnaissant le caractère distinct de la société québécoise et le caractère fédéral du pays. S'il existe une «mystique fédéraliste» pour citer M. Trudeau, un «idéal fédéraliste», il faut les chercher ailleurs que dans ce long monologue avec lui-même que nous a servi lundi l'homme qui, depuis 13 ans, dirige ce pays plus divisé que jamais.

Jean-Louis ROY

L'ACTUALITÉ

Cinquième épitre à Élizabeth

par Robert Décary

Chère Elize, il s'en est passé, des choses, ces dernières semaines, dans votre royaume aux sucres acides et aux pluies d'érable. Des élections se terminent, d'autres commencent, des campagnes de leadership se dessinent, le président américain de passage, Pierre Trudeau s'apprête à visiter l'Algérie et l'Alberta, Jean Chrétien s'en-va-t-à-Londres.

À tous seigneurs, tous honneurs. Nos valeureux Expos, porte-parole du Québec en terre d'Amérique et, qui sait, en séries mondiales où vous seriez appelée à lancer le premier boulet, connaissent un excellent camp d'entraînement. Ça ne veut rien dire, c'est sûr, vous diront les plus savants des commentateurs sportifs, mais comme ça ne voudrait rien dire non plus s'ils perdaient, autant goûter au plaisir de la victoire...

La réélection de Bill Davis en Ontario fait courir les rumeurs qu'il aspire à la succession non encore ouverte d'un Joe Who devenu un Joe When. Foutaise! Que diable irait-il faire, à Ottawa, dans l'Opposition, quand, étant au pouvoir en Ontario, il est du même coup au pouvoir à Ottawa? Non le sourire d'un Bill Davis ne sera pas de la course et les conservateurs auront plutôt à choisir entre l'accent d'un John Crosbie, les mâchoires d'un Brian Mulroney, le bilinguisme d'un Peter Blaikie, la santé d'un David Crombie, la multiculture d'un Dan Mazankowski, le fantôme (il s'en trouvera bien un) d'un Jack Horner, et, qui sait, le charme discret d'un Marcel Masse.

Le président Reagan, qui eût été plus à l'aise au stampede de Calgary, est venu tourner le premier film de sa carrière présidentielle à Ottawa. Les poches gonflées de fèves à la gelée (en anglais populaire, on dit: «jelly beans»), escorté de sa frêle Nancy au sourire figé, il a été accueilli par le French Power dans toute sa splendeur: Pierre Trudeau flanqué de nos deux présidents de chambre, la bavette blanche bien empesée, Jeanne Sauvé et Jean Marchand. Reagan s'est cru, un instant, au coeur de la Louisiane. Votre premier ministre préféré y est allé, aux acclamations de milliers d'enfants prêts à acclamer sur demande en échange d'une journée de congé, d'un joli discours dans lequel il parla, en anglais, de droits et de liberté, et, en français, des plages d'Old Orchard et de Floride. C'est vous dire à quel niveau les Québécois situent leurs relations avec les États-Unis. À moins qu'il ne s'agisse du niveau auquel son premier ministre fédéral situe sa tribu québécoise. À bien y penser, peut-on blâmer les Américains de nous envoyer leurs pluies acides, quand le Canada, hiver après hiver, inonde leurs plages de touristes québécois? A pollution, pollution égale.

Le rapatriement s'en vient. N'ayez crainte. Jean Chrétien n'est pas aussi méchant qu'il n'en a l'air. Je vous suggère, cependant, par respect pour vos prudes oreilles, de lui remettre le document dès son arrivée, autrement le p'tit gars de Shawinigan va se mettre à parler anglais... Madame Thatcher lui a donné une de ces frousses, la semaine dernière, en survivant de peine et de misère à un vote en Chambre. Imaginez! Une élection en Grande-Bretagne, ça retarderait le rapatriement d'au moins six mois, au grand désespoir de votre bon peuple qui en a tellement marre qu'il songe à remplacer sa devise par «a marre usque ad marrem».

Je serai des vôtres, le 29 juillet prochain. J'ai déjà réservé ma place sur la délégation canadienne. Il ne me manque plus que l'invitation officielle, mais elle doit être perdue quelque part dans la poste royale. Ce sera mon premier mariage royal. Vous avez eu l'heureuse idée de choisir une brue qui est jeune et jolie et qui, surtout, est née un premier juillet. Si Pierre Trudeau avait su qu'il y avait au monde une altesse royale née le jour de la Fête du Dominion qui le fait si bien manger, je vous parie qu'il serait allé ravir Lady Di (Mam' Di, qu'on dit chez nous) pendant que votre fils le dauphin couraillait les amazones et tombait de sa selle.

Mais la grande nouvelle, c'est l'élection québécoise. Les flèches fusent déjà de toutes parts (c'est notre sang indien qui ne fait qu'un tour en campagne électorale), on a l'impression que derrière chaque arbre se cache un candidat en quête de scalp. Roch LaSalle, aux dires de certains, sera le prochain ambassadeur du Canada en Iran, s'il perd, bien sûr, et si Jeanne Sauvé refuse le poste. Il est encore trop tôt pour prédire de manière scientifique le résultat de l'élection, mais mon petit doigt me dit que les libéraux remporteront une victoire facile. René Lévesque et Claude Ryan sont en effet nez à nez dans les sondages, et dans une lutte nez à nez, comment voulez-vous que notre Cyrano sans confession ne l'emporte pas par une marge considérable? Quoi qu'il en soit, après les discours, les cris, les pleurs, les grincements de dents, les «tordages» de bras, les promesses, les pots-de-vin, les prières, tout sera oublié dès le lendemain de l'élection. Ce jour-là, voyez-vous, 14 avril, vainqueurs et vaincus se retrouveront, sourire aux lèvres, chien-chaud à la bouche et pot de bière à la main, au stade olympique. Car René Lévesque, dans sa grande sagesse, aura fait voter les Québécois quelques heures à peine avant l'ouverture de la saison de nos amours les Expos. Ça, c'est ce qu'on appelle avoir du flair politique.

Je vous embrasse, etc.

RÉPLIQUE

Radio-Canada et ses contractuels

par Gilles Léveillé

M. Léveillé est président du syndicat des contractuels en information (SCGT) à Radio-Canada.

Le directeur de l'information à Radio-Canada, M. Marc Thibault, dans une déclaration parue samedi, en page éditoriale, dans LE DEVOIR et dans *La Presse*, lançait un appel en faveur de la levée du boycottage des émissions de Radio-Canada décrété par le syndicat des journalistes en grève.

L'intervention de M. Thibault fait écho à la résolution adoptée en assemblée, deux jours plus tôt, par les journalistes contractuels de Radio-Canada. Cette résolution avait pour but d'avertir le public et la direction de la Société qu'ils ne sont plus en mesure dans les circonstances actuelles d'assurer une couverture complète et de qualité des dossiers qu'ils traitent. Plus particulièrement, «les contractuels ne sont pas en mesure actuellement d'assurer une couverture équilibrée de la campagne électorale au Québec».

Ces contractuels n'étant pas en grève, ils continuent de travailler aux émissions d'affaires publiques et de la programmation générale comme «Ce Soir», «Présent», «Télémag», «Antenne 5», «Consommateur plus», «À suivre», «Noir sur blanc», «Le Temps de vivre», «Science-Réalité», «Second Regard», «La Vie quotidienne», «Présent-Québec», «Le 1580» (Chicoutimi), «Pour tout dire» (Rimouski), «Présent-édition de l'Est» (Matane.)

Soit dit en passant, la résolution des contractuels, expédiée jeudi à tous les médias d'information du Québec, n'a été reprise nulle part, si ce n'est un article dans *La Presse* le surlendemain et quelques lignes au bas d'une rubrique dans LE DEVOIR, alors que la réaction du directeur de l'information à cette résolution se retrouve, elle, quelques heures plus tard et intégralement, dans la page éditoriale de deux des plus importants quotidiens du Québec. Pourtant, ce sont les journalistes et non les patrons des entreprises de presse que certains soupçonnent encore de contrôler l'information!

Pour l'essentiel, la déclaration de M. Thibault, volontairement ou pas, passe à côté de la résolution des contractuels. Cette résolution s'inscrivait à l'intérieur d'une démarche exclusivement professionnelle où ils ne se prononçaient pas sur le boycottage des émissions ni sur le droit du public à l'information. Ce qu'ils faisaient valoir, c'est uniquement leur droit à l'éthique professionnelle. Ce droit est menacé si leur employeur, Radio-Canada, les force à «couvrir» la campagne électorale dans des conditions où l'équilibre des points de vue n'existe pas à cause du respect du boycottage.

Cependant, puisque le directeur de l'information a dénaturé la résolution des contractuels afin d'en faire une arme contre le syndicat en grève et afin de réclamer la levée de son boycottage, il nous force à l'accompagner sur le terrain des relations de travail et à dénoncer la politique qu'applique Radio-Canada en cette matière.

M. Thibault peut, comme il l'a fait samedi dernier, proclamer «le respect des valeurs démocratiques» mais nous, les contractuels de l'information, savons qu'il ne pratique pas ce qu'il prêche. Depuis bientôt huit ans, les journalistes contractuels manifestent clairement et très majoritairement leur désir de se syndiquer à la CSN et, toujours, Radio-Canada et M. Thibault en particulier s'y sont opposés avec force. En 1973, 1977 et 1979, les contractuels ont déposé des requêtes en accréditation devant le Conseil canadien des relations de travail (CCRT) et, chaque fois, Radio-Canada a déployé tout son arsenal juridique pour y faire échec (la décision sur la 3e requête n'est pas encore rendue).

Non contente de s'opposer à notre choix démocratique, la Société a poussé l'odieux en 1976 jusqu'à forcer les journalistes contractuels à adhérer à l'Union des artistes, sous la menace de congédiement. Par cette opération, Radio-Canada comptait noyer le groupe relativement petit des journalistes dans une association de plus de 2,000 membres avec laquelle ils n'ont aucune communauté d'intérêts et où, précisément, les considérations de liberté de l'information, aujourd'hui si chères au directeur de l'information, sont à peu près totalement absentes.

Il n'y a aucune clause professionnelle en matière journalistique dans les conventions radio et télévision que l'UDA a signées avec Radio-Canada et qui, pourtant, régissent le travail aux affaires publiques et à la programmation générale. La belle notion d'équilibre et de multiplicité des points de vue qu'exige Radio-Canada dans tout ce qui passe en ondes disparaît complètement derrière les décors. En matière professionnelle, tous les droits sont exclusivement réservés à la direction de l'information.

Au cours des dernières années, la politique des relations de travail de Radio-Canada à l'égard des contractuels en information n'a poursuivi qu'un objectif: empêcher leur syndicalisation, les priver du statut d'employé et les maintenir dans l'insécurité la plus complète avec le régime de l'embauche par contrat. La formule idéale en somme pour un employeur qui ne veut pas négocier.

Ce qui nous ramène au conflit dans les salles des nouvelles et au boycottage des émissions décrété par le syndicat en grève. Nous sommes d'avis que cet appel au boycottage est un moyen de pression légitime sur l'employeur. Si tant de gens de milieux si divers le respectent rigoureusement, c'est qu'ils reconnaissent, comme nous, que la responsabilité première de la grève repose sur Radio-Canada et que son pourrissement est dû à l'entêtement d'un employeur qui refuse, dans les faits, la négociation.

Le tout dernier décret unilatéral de clôture des négociations émis par la partie patronale est un bel exemple de cette attitude de refus.

Le boycottage peut alors être vu comme une façon privilégiée de signifier à une entreprise publique qu'elle ne peut se moquer impunément de sa clientèle, privée depuis longtemps d'un service auquel elle a droit puisqu'elle le paie.

Ce n'est pas en proclamant publiquement son adhésion aux valeurs démocratiques que M. Thibault réussira à convaincre les divers groupes de la société de lever le boycottage qu'ils exercent librement.

C'est en respectant, lui-même, à l'intérieur de Radio-Canada, l'esprit des lois du travail que le pays a démocratiquement adoptées.

Bref, c'est en retournant de bonne foi à la table de négociation que M. Thibault et ses collègues de la direction de Radio-Canada pourront le plus rapidement ramener à l'antenne l'information qu'on y trouvait avant la grève.

LETTRES AU DEVOIR

■ Des précisions sur Corcan

Je vous écris en rapport avec l'article paru dans LE DEVOIR du 25 février dernier et qui s'intitulait «Une PME menacée par la concurrence 'déloyale' de 1 700 prisonniers». Les articles critiquaient les Industries Corcan du Service correctionnel du Canada et comportaient quelques imprécisions que j'aimerais corriger.

Les industries Corcan n'ont pas été créées simplement pour «occuper les détenus» comme le dit M. Bouthillier dans son article, mais elles ont été conçues pour permettre aux détenus fédéraux d'acquérir une formation valable et des compétences au moyen d'un travail qui ressemble, par son rythme et son contenu, à celui des entreprises de la collectivité.

Ces programmes réduisent le coût de la formation de la main-d'oeuvre destinée au secteur privé et la vente de nos produits entraîne une réduction des taxes des contribuables. De plus, grâce à la formation qu'ils acquièrent, les détenus ont de plus grandes possibilités de se trouver de l'emploi et de subvenir à leurs besoins au moment de leur libération et sont ainsi moins susceptibles de retourner dans un établissement carcéral, ce qui entraînerait d'autres déboursés pour le contribuable canadien.

Je suis désolé des difficultés financières que connaît la compagnie Queonto mais je crois que le Service correctionnel du Canada (SCC.) a bien peu à voir avec ces difficultés.

Premièrement, contrairement à ce que rapporte l'article, il n'y a pas 1,700 détenus fédéraux qui travaillent dans les Industries mais bien 1,180, et, de ce nombre, 428 seulement sont employés dans la région du Québec.

Le SCC. contrôle avec prudence la quantité de produits qu'il fournit afin que sa participation aux ventes dans une région donnée ne constitue qu'une petite portion du volume total de ces ventes. Nous pouvons ainsi atteindre nos objectifs sans avoir trop d'impact sur les compagnies privées qui fabriquent des produits identiques. La baisse de $300,000 du chiffre d'affaires de la compagnie Queonto ne peut pas être imputée aux Industries du SCC, car les ventes totales d'équipement d'éducation physique et de sport au Canada s'élèveront à environ $140,000 pour l'année fiscale 1980-1981, dont $21,000 au Québec pour la vente de gradins. L'allégation que la vente d'équipement récréatif va rapporter $140,000 est donc tout à fait fausse, car il s'agit du chiffre des ventes totales et non pas d'un profit.

De plus, contrairement à ce que prétend l'article, Corcan ne coupe pas ses prix pour vendre son équipement mais les établit plutôt pour qu'ils soient équivalents à ceux en cours dans le secteur privé. Corcan serait plutôt dans une position désavantageuse, par rapport au secteur privé, si l'on tient compte des délais de livraison plus longs entraînés par les procédures du ministère des Approvisionnements et Services. De plus, le niveau de production ne se compare pas à celui de l'industrie privée et les ventes ne sont permises qu'aux gouvernements et aux organismes à but non lucratif.

Les dirigeants de Queonto prétendent également que Corcan a copié certains de ses produits les plus importants. La vérité serait plutôt le contraire car le «portique démontable canadien» qui compte pour plus de 50 p. 100 de toutes les ventes d'équipement de gymnastique du SCC a en fait été inventé par le SCC.

Les produits que le SCC fabrique sont en nombre très limité et il encourage lui-même les fabricants d'équipement de loisirs; en effet, en 1978-1979, le Service correctionnel a acheté pour $419,000 de ce genre d'équipement, soit presque trois fois le montant de ses ventes totales prévues pour 1980-1981.

Je crois qu'il est clair que les Industries Corcan du SCC, n'ont pas du tout l'intention de mettre en danger le secteur privé et j'espère que le public canadien perçoit le bien-fondé de nos activités.

Bob KAPLAN,
solliciteur général du Canada

Ottawa, 26 février

■ *Notons pour commencer que les activités des Industries Corcan dans les pénitenciers canadiens feront prochainement l'objet, dans nos pages, d'une analyse plus approfondie. À notre avis, la présence de cette entreprise de la Couronne s'avère très utile et très profitable. Comme nous l'avons souligné dans notre article du 25 février et comme le mentionne M. Kaplan en d'autres mots dans sa lettre, Corcan permet aux prisonniers d'approfondir des connaissances à l'aide d'un travail spécialisé. Il s'agit là d'une initiative louable dont il faut rendre hommage au Service correctionnel du Canada.*

Cependant, la lettre du solliciteur général ne répond pas du tout aux accusations portées contre Corcan par Quonto, ce fabriquant d'équipements de gymnastique de Saint-Eustache. Au contraire, ses corrections sont truffées d'erreurs. Celles-ci nous forcent à croire que la présence de Corcan sur le marché, du moins dans le secteur des équipements de gymnastique, nuit vraiment à l'entreprise privée. D'ailleurs, M. Kaplan ne nie pas totalement que les objectifs visés par Corcan peuvent avoir un «impact sur les compagnies privées qui fabriquent des produits identiques».

D'abord, le nombre de travailleurs de Corcan n'est pas de 1,180 mais bien de 1,700, comme le précise un prospectus de Corcan dont nous avons copie. Signalons par ailleurs que la plupart des statistiques contenues dans ledit article nous ont été fournies par le directeur du Service des industries du SCC, M. Allan McKenzie. Nous regrettons que les communications avec nos fonctionnaires ne soient pas si bonnes. En outre, nous déplorons le fait que vous n'ayez pas souligné la répartie de M. McKenzie aux accusations de Queonto dans l'article en question.

Deuxièmement, les ventes d'équipements d'éducation physique et de sport s'élèveront peut-être à $21,000 au Québec, sur un chiffre d'affaires global de $140,000. Mais vous omettez de souligner que plus de 75% des affaires de Queonto se font dans le reste du pays. Et, comme Corcan, les principaux clients sont les gouvernements et les commissions scolaires.

À votre avis, les prix de Corcan ne sont pas coupés. Or, dans une liste de prix des produits fabriqués par Corcan datée du 1er octobre 1980, et dont nous avons copie, on note qu'un banc de balançoire de 10 pieds (no de série A311-04) se vend $145 et un «window frame» de 12 pieds 6 pouces (no de série A311-22), $384. Les deux mêmes produits sont offerts à $168 et $668.75 chez Queonto, soit respectivement 9 et 74% plus cher. Malgré des délais de livraison plus longs, Corcan est-elle vraiment dans une position désavantageuse?

D'autre part, Corcan n'a peut-être pas copié quelques produits de Queonto. Néanmoins, dans une lettre datée du 21 août 1978, un dirigeant du SCC, M. Brian Brownlee, a demandé à Queonto le catalogue de ses produits et la liste de ses prix. Deux ans plus tard, nous constatons, à l'aide d'une liste des produits de Corcan, que certains d'entre eux ressemblent à ceux vendus par Queonto.

Enfin, vous indiquez que les ventes prévues pour 1980-1981 seront trois fois inférieures aux achats globaux du SCC pour ce genre d'équipement, en 1978-1979. Ce faisant, vous comparez des pommes et des poires. D'abord, on ne connaît pas encore la proportion des ventes de Corcan destinées à la SCC. Ensuite, les ventes prévues de $140,000 ne réflètent pas l'importance des activités de Corcan puisque nous avons démontré que cette entreprise vend à des prix moins élevés que le secteur privé.

Certes, les difficultés de Queonto ne sont pas uniquement attribuables à la présence de Corcan. Perdre des ventes de $300,000 sur un chiffre d'affaires normal de $1 million laisse aussi planer des doutes sur la détermination de ses propriétaires.

Comme le dit M. Kaplan, les programmes de Corcan réduisent le coût de la formation de la main-d'oeuvre destinée au secteur privé et la vente des produits entraîne une réduction des taxes de contribuables. De plus, ils donnent aux détenus la possibilité de se trouver un emploi au moment de leur libération. Mais cela ne doit évidemment pas se faire en entraînant la disparition d'emplois dans le secteur privé.

André BOUTHILLIER

■ La souveraineté, c'est moi!

On peut dire du parti de M. Trudeau, ce que le philosophe Jacques Maritain disait de la loi, qui n'a pas besoin d'être juste pour avoir force de loi.

La souveraineté du parti Trudeau a le droit d'être obéie, quoiqu'elle pût commander. Elle est au-dessus de la morale.

L'histoire de la souveraineté est donc arrivée à son terme avec M. Trudeau. C'est la souveraineté d'un parti sur une fédération, c'est la souveraineté d'un «chef», sur ce parti, sur l'État, sur la Nation, sur le Peuple.

La souveraineté d'Ottawa est celle d'un État unitaire, elle est maîtresse de la vie et de la mort, du bien et du mal.

«Cela est juste qui sert l'intérêt du souverain, c'est-à-dire du Peuple, c'est-à-dire de l'État, c'est-à-dire du Parti».

Il n'y a donc plus de fédération, de pacte, de contrat, de partage de pouvoirs. Il y a un souverain, une cour, sa cour, et des petits nègres... blancs d'Amérique dont certains ne veulent plus parler créole!

René BLANCHARD

Drummondville, 12 mars

■ Une autre éducation à faire

(Lettre adressée à M. Camille Laurin ministre de l'Éducation)

Deux mères de familles ont protesté vigoureusement dans LE DEVOIR du 10 mars contre votre projet d'instaurer à l'automne de 1981 un programme d'éducation sexuelle dès l'école primaire.

Je voudrais ajouter mon indignation à ce qui m'apparaît comme étant une aberration des plus dangereuses. Je le fais à simple titre de citoyen et de père de famille, et non à titre professionnel: seule une expérience de plus de soixante ans de vie m'autorise à élever la voix dans ce débat. Je le fais aussi, je ne m'en cache pas, à titre de chrétien, — défaillant, bien sûr, comme tout le monde, — mais encore convaincu que la sagesse près de deux fois millénaire de l'Église est plus sûre que le jugement de tous les sexologues, psychologues et autres pseudo-philosophes qui nous inondent à coeur d'année de théories aussi contradictoires que farfelues, de sophismes grossiers et éhontés.

En fait, toute notre civilisation, — si tant est qu'on puisse qualifier de «civilisation» la chaos dans lequel on vit, — baigne dans une mer de faussetés sur tous les plans: religieux, social et politique. On nous serine à longueur d'année à la télévision et dans les journaux des erreurs à faire dresser les cheveux sur la tête, et nous sommes à tel point saturés de bêtises que nous ne réagissons même plus. Tout est laissé au bon vouloir de manipulateurs d'opinion, et j'englobe ici les psychologues, les sexologues et autres pseudo-savants. Même les autorités religieuses ne réagissent que très timidement devant l'érosion de notions aussi élémentaires qu'immuables que celles du «bien» et du «mal», du «beau» et du «laid». Il n'y a plus de «péchés», bien sûr: il n'y a que des «maladies». Alors, afin de prévenir pour guérir ces «maladies», on s'avise maintenant d'exposer des innocents de six ans aux diverses variantes de la sexualité, à la pornographie et aux débordements de l'imagination débridée des exploiteurs de la faiblesse humaine.

On m'accusera sans doute d'être un réactionnaire dépassé ou un diable devenu ermite. Mais je m'en glorifie d'avance. Il est temps que le bon sens, l'équilibre, une saine compréhension du comportement humain, s'expriment devant toutes les folies qui nous submergent et nous aveuglent.

Pour l'instant, je ne fais que frémir à la pensée que mes sept petits-enfants seront bientôt soumis, à tour de rôle, au régime funeste que vous allez bientôt leur imposer, sous l'influence des sexologues. Il serait beaucoup plus important et urgent, il me semble, de restaurer un minimum de discipline morale et intellectuelle dans nos écoles, et d'enseigner à nos enfants à parler et à écrire leur langue convenablement, même celles des autres, à commencer par l'anglais, par exemple, qui est un élément culturel indispensable dans notre contexte nord-américain, plutôt que de leur apprendre à ne pas faire des enfants, à partir de l'âge de six ans.

Jacques GOUIN

Saint-Sauveur-des-Monts, 12 mars

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $70.00 par année; six mois, $38.00; trois mois: $27.00. À l'étranger: $75.00/par année; six mois: $41.00; trois mois: $29.00. Éditions du samedi: $19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

Donc, cette élection n'aurait aucun sens...

par Pierre Vadeboncoeur

IL faut donc être placide, très placide et absolument correct. Si vous regardez la politique actuelle, mais si vous la regardez comme dans une glace, dans la glace de la plupart de ceux qui la commentent, vous jureriez d'ailleurs qu'il ne se passe rien. Il y a ceci, il y a cela; d'une part, d'autre part; un peu plus, un peu moins; la relativité de toutes choses, leur approximative équivalence. Pas de passion surtout, on est très réservé, on est extrêmement poli, on est tranquille. Excusez-nous, mais on est un peu mort.

Tout se vaut, ou à peu près; les protagonistes sont sensiblement pareils et leurs partis respectifs de même. Pas de traîtrise, nulle part, pas d'accointances. On a partout affaire à des gens vraiment très bien. L'histoire est un petit ruisseau. Elle ne roule que des riens.

«Je n'ai pas à admirer», me disait une des journalistes les plus intelligentes et les plus véritablement subtiles de notre presse. Pas d'admiration, par conséquent pas de mépris non plus, ni de cette divination irremplaçable et pénétrante qui suit le sentiment des choses. La règle du détachement critique veut donc absolument qu'on s'interdise d'éclairer quelque chose avec du feu!

De la grisaille alors, des quantités de grisaille! Tout ce qu'on parvient à voir à travers cette brume, en définitive, ce sont des formes vaguement semblables, précises dans les détails, confondues quant aux ensembles. Tout se vaut ou à peu près. Pas d'admiration, en tout cas publique; pas de mépris, public; pas d'angoisse, publiquement exprimée; pas de distinction globale à faire en public; et quant à prendre parti, vraiment, cela, pour ce qui s'appelle esprit critique, et droits de la fonction critique, et honneur de la mission critique, c'est, bien sûr, complètement hors de question. Il faut faire des petits tas. Un petit tas de louanges, mais à la condition qu'il y ait tout à côté un petit tas de blâmes. Et à côté, un petit tas de dérision. De grands commentateurs se sont mis à la besogne de tout fourrer dans de petits paquets. Soigneusement ficelés. Minuscules. En somme, présentables. En somme, sérieux. Mortellement.

Or, il est impossible de réfléchir le sens de ce qui se passe actuellement si l'on s'en tient au style, au ton, à la mesure et au train-train qui caractérisent le piétinement que je décris. On s'ouvre le domaine du relatif, et sous cette couverture on s'interdit tout regard sur le destin, qui est pourtant la perspective de la politique actuelle dans sa véritable signification.

Cette méthode, cet esprit, ce sérieux, c'est *intellectuellement* qu'ils sont ineptes, dans la mesure où ils ne disent pas que l'élection qui vient est dans la suite de la partie si décisive, si absolument vitale, commencée il y a vingt ans, et dans celle immédiate du renversement brusque et plausiblement funeste survenu il y a un an. Cette élection a un sens capital, c'est la défense du Québec. Autour de cet enjeu s'agitent les mêmes forces pareillement partagées, dont la moitié sont proprement odieuses.

Les moyens intellectuels mis en oeuvre par la plupart de ceux qui font métier d'observer, on peut en penser ce qu'on voudra, mais il faut bien conclure qu'ils ne permettent pas le moins du monde de projeter sur l'écran des représentations publiques les images et les ombres de ces faits essentiels. Mais à quoi servent-ils donc, par un effet contraire? Ils servent positivement à obnubiler leurs dimensions, leur dynamique, leur direction, leur masse. On n'y retrouve même aucun acteur dans son rôle authentique. Ils sont impropres à désigner même un seul ennemi de ce peuple, par exemple et surtout le maître d'oeuvre du renversement dont je parle, le parti libéral, qu'il ne vient à l'idée de presque aucun commentateur de pointer clairement comme l'artisan de ce malheur.

M. Robert Décary, par exemple, le 18 de ce mois, s'invente un Ryan qui n'a trempé dans rien. Un futur défenseur du Québec, qu'il dit! Un défenseur? Peu importe ce que ce dernier a été pendant quinze ans au DEVOIR, une espèce de plumitif poussif et doctoral qui n'a jamais défendu quelque cause que ce soit? Peu importe la part qu'il a prise depuis dans l'effort conjugué du fédéral, de la finance, du parti libéral, de la presse, de toutes les puissances, masquées ou non, pour obtenir ce résultat qu'un jour nous voterions pour la moitié contre nous-mêmes et que les anglophones feraient la différence, — une différence dont il paraît que nous allons désormais devoir dépendre? Peu importe qu'il ait trimé comme un diable pour démoraliser l'âme du Québec?

Peu importe la hargne qui suinte de tel ou tel libéral à l'endroit de quiconque s'élève avec quelque conviction contre la Charte de Trudeau, comme on l'a vu lors des séances de la Commission parlementaire de la part par exemple de M. Forget? Ce qui soulevait l'ire de celui-ci, ce n'était plus la Charte, c'était le groupe venu la condamner! Ces réactions viscérales, ces attitudes, ce passé, ce présent, ce ne sont pas des signes? On ne les lira pas. Ceux qui écrivent ne savent donc pas lire?

M. Jean-Claude Leclerc, lui, apparemment sait encore lire, comme il le prouve dans son article du 19, où il démasque, à certains indices, le double jeu du PLQ et, en somme, sa perfidie. Mais selon d'autres, tout s'équilibre, tout se balance. Il n'y aurait, dans cette élection, qu'un parti qui veut prendre le pouvoir et un autre qui cherche à le garder, et leurs ambitions respectives seraient légitimes à peu près à titre égal. Les conspirateurs, les croque-morts, sont bien couverts. Pas de danger qu'on les repère. Il y a plus de vérité dans *Lucky Luke*, mes doctes! Ou bien dans *Astérix (La Zizanie)*, dont je ne saurais trop recommander la lecture à qui voudrait savoir ce qui se passe depuis que M. Claude Ryan a transporté sa verdeur verdâtre jusque dans la politique.

Non, cette élection se fait selon les lignes d'une contradiction historique, plus profonde que jamais malgré la fatigue. Il y a des amis, des ennemis, figurez-vous! Notre sort et notre valeur future sont, cette fois encore, suspendus dans une certaine mesure à l'événement, comme au 20 mai dernier, comme au 15 novembre 1976, comme en 1973, comme en avril et en octobre 1970. Las, navré, on n'a peut-être plus trop la force de le clamer ni de l'entendre, ni même de nettement le concevoir, mais ceci ne change rien. La réalité n'en existe pas moins. Ceux qui savent voient bien cette évidence, en particulier de l'autre côté de la barrière, n'en doutez pas.

On peut faire confiance à Trudeau sur ce point. Sur ce point, il voit même très clair. Son objectif, c'est de vaincre le PQ. Du reste il le déclare depuis plusieurs années et le répète encore. Ce ne doit pas être pour rien. Cette ambition, il me semble, est assez significative. Elle doit avoir le sens le plus précis. Les observateurs, distraits, devraient pourtant savoir tout autant à quoi cela rime.

Et pour ce qui est de nous, diable! nous devrions bien savoir, ensemble, devant ce qui n'est pas autre chose qu'une coalition étrangère ayant semé chez nous la confusion, nous devrions savoir, et les patriotes plus que quiconque, qu'il n'y a pas à balancer devant cette poussée-là de l'agression!

Les jeunes quittent le PQ

par Jacques Roy

L'auteur est agent de recherche dans le réseau des affaires sociales.

EN 1973, les moins de 35 ans composaient 70,6% de la clientèle électorale du PQ; sept ans plus tard, cette même clientèle représente maintenant 60,8% de l'électorat péquiste. Qui plus est, si l'on distingue chez les moins de 35 ans, les 18-20 ans, les 21-24 ans et les 25-34 ans, le constat est le suivant: plus on se rapproche des 18-20 ans, plus on observe une propension à appuyer majoritairement le parti libéral du Québec.

Voilà les premières constatations que nous révèlent un examen du sondage Sorecon publié dans «Le Soleil», édition du 6 septembre 1980 — ainsi qu'une analyse des sondages parus depuis 1973. Elles viennent poser une brèche dans l'opinion largement répandue en certains milieux à l'effet que ce sont les jeunes qui contribueront dans l'avenir à consolider la position électorale du PQ, qu'il s'agit essentiellement du remplacement d'une génération par une autre.

Depuis sept ans, la clientèle électorale des 18-24 ans est passée dans la catégorie des 25-34 ans. Il semble bien qu'elle soit demeurée fidèle au PQ puisque aujourd'hui, ce sont les 25-34 ans qui appuient majoritairement le PQ (53% contre 33% pour le PLQ). Il y a sept ans, de fait, c'était chez les 18-24 ans que le PQ recueillait une majorité de voix. Mais les générations se suivent et ne se ressemblent pas toujours.

Ainsi, pour la première fois, les 18-24 ans regroupés ensemble accordent un appui tout juste majoritaire au parti libéral (44,2% pour le PLQ contre 43,8% en faveur du PQ); cette proportion de 44% correspond à l'intention de vote de la tranche des 45-54 ans en faveur du PLQ, selon le sondage Sorecom.

Mais si les 18-24 ans accordent leur préférence au parti libéral (de très peu cependant), c'est chez les 18-20 ans que la tendance est plus marquée; ainsi, ces derniers offrent 46% de leur intention de vote au parti libéral contre 42% au PQ. C'est la première fois en sept ans au moins qu'un tel phénomène se produit à la lecture des sondages d'opinion publique.

Donc, une première constatation: le vote des jeunes est progressivement de moins en moins fidèle au PQ; chez les 18-35 ans l'évolution est inversée. De plus, en observant l'ensemble des catégories d'âge, on a l'impression d'un étau qui compresse aux extrémités le vote péquiste: les plus jeunes et les 45 ans en montant appuient le parti libéral, le centre (plus particulièrement les 25-34 ans) reste fidèle au PQ.

Comment expliquer cette mutation de l'intention de vote chez les jeunes? Regardons auparavant qui sont ces jeunes de la nouvelle génération des années 80.

Une étude commanditée par le ministère de l'Éducation (MEQ) et portant sur les valeurs des jeunes âgés de 16 à 20 ans brosse un portrait fort indicatif de cette nouvelle génération.

Pour l'essentiel, ces jeunes seraient plus conservateurs et davantage portés vers un pragmatisme que leurs aînés. Ce qui ressort à grands traits de cette recherche publiée par le MEQ, c'est le conformisme des valeurs chez les jeunes, leur désir de s'adapter à la société, à ses normes sociales et ce, dans une perspective de développement individuel plutôt que collectif.

Pour ces jeunes de 16-20 ans, la participation au devenir collectif se situe davantage dans le fait «d'être un bon citoyen» pris individuellement plutôt que dans l'action politique et l'engagement social; chez eux, la politique est un terrain peu connu auquel d'ailleurs on ne voue aucun intérêt particulier. Quant à l'engagement social, il repose sur le rôle individuel que chacun sera appelé à jouer dans la société du seul fait d'avoir une famille et d'occuper un emploi.

Les trois quarts des répondants désirent un mariage civil ou religieux et envisagent de fonder un foyer; la famille représente à leurs yeux un noyau essentiel en terme de valeurs, de mode de vie. Ils aspirent à obtenir le minimum d'une famille moyenne dans une société de consommation.

Pragmatiques et pluralistes, les jeunes, selon l'étude, ne ressentent pas le besoin de faire éclater les cadres de la société; ils ne semblent pas avoir le goût d'être des acteurs du changement social, les normes sociales existantes ne frustrant pas fondamentalement leurs attentes. Ni critiques, ni idéalistes, ils tenteront plutôt de s'adapter aux modes de vie déjà préconçus dans l'ancrage de la promotion individuelle.

Phénomène relativement récent, il est trop tôt pour affirmer que ce renversement du comportement électoral des jeunes constitue une tendance profonde, voire permanente. Néanmoins, depuis sept ans en particulier, on observe une évolution progressive et bien marquée de ce nouveau comportement électoral chez les 18-24 ans.

Les causes de ce nouveau phénomène sont multiples. Cependant, on peut émettre comme hypothèse de fond que la réaction de cette clientèle électorale est en bonne partie attribuable à la conjoncture économique actuelle. De fait, le resserrement des conditions économiques modèle généralement les valeurs vers un certain conservatisme; on recherche une sécurité tant économique que morale et c'est ainsi, comme le révélait l'étude du MEQ, que des valeurs traditionnelles (par exemple la famille) et un pragmatisme idéologique occupent tout l'espace du champ des valeurs chez les jeunes.

Or, en arrière plan de la question nationale qui sous-tend les deux principales formations politiques au Québec, chacun de ces partis représentent des systèmes de valeurs qui les démarquent fondamentalement. Si le Parti québécois véhicule des valeurs dites progressives sur le plan social, le Parti libéral, au contraire, prend racine dans le sillage des valeurs traditionnelles, plus conservatrices. Plus que jamais, ces deux axes de valeurs départagent le Parti québécois et le Parti libéral du Québec.

En regard du contexte plus général qu'offre la conjoncture économique actuelle et en relation avec le profil des valeurs des jeunes que dégage l'étude du MEQ, on s'explique mieux pourquoi le projet de société que véhicule le parti libéral trouve écho chez les 18-24 ans. Encore une fois, cette conjonction des facteurs nous commande par ailleurs d'être prudent quant à une interprétation à long terme du comportement électoral des jeunes; il s'agit peut-être d'un phénomène temporaire qui risque de disparaître aux premiers signes d'un redressement de la situation économique.

Pour l'instant, les jeunes de 18-24 ans subissent plus que tout autre catégorie de citoyens les affres d'un chômage chronique, questionnent leurs aînés sur les produits tangibles de la révolution tranquille et recherchent les valeurs sûres, soit celles qui leur permettraient d'assumer leur adaptation et de se tailler une place dans une société où le changement social fut au Québec la marque de commerce des deux dernières décennies.

La coopération Québec-FFHQ

par Florent Bilodeau

Le vendredi 13 mars, le vice-président de la Fédération des francophones hors Québec, M. Florent Bilodeau, exposait à Montréal les principes qui sous-tendent l'entente de coopération entre la FFHQ et le ministère des Affaires intergouvernementales du Québec. C'était à l'occasion de l'évaluation annuelle de cette entente.

VOICI les principes de base qui orientent et qui fixent les paramètres de notre coopération avec le Québec:

Premièrement, l'objectif de la FFHQ est l'obtention d'un pouvoir d'initiative pour les communautés francophones hors Québec. Nous visons à utiliser tous les moyens qui s'offrent à nous et de nature à nous aider à nous prendre en main. C'est pour nous la chose la plus normale du monde que de s'associer avec le seul gouvernement francophone de l'Amérique du nord: celui du Québec. Notre lien avec le Québec est nécessaire et souhaitable, dans l'optique d'un pouvoir d'initiative accru pour nos communautés.

Nous connaissons tous les peurs, les réticences et la méfiance que les francophones hors Québec peuvent parfois ressentir à l'égard du Québec. Cette évaluation est une occasion de plus pour atténuer ses sentiments et de développer des liens plus fraternels et plus respectueux les uns des autres. Nous désirons et souhaitons aussi dissiper le manque de connaissances de bien des Québécois face à notre réalité quotidienne.

Nous constatons que l'information et la publicité de nos activités ne peuvent faire autrement que de rapprocher les francophones hors Québec et les Québécois. Il est à souhaiter que cette évaluation tienne compte de cet objectif et même que le comité Entente-Québec se penche de plus près sur cette question dans l'avenir.

Deusième principe de base. Le gouvernement du Québec, dans un désir de rapprochement avec les francophones hors Québec, a accepté de collaborer avec la FFHQ et a adopté une politique de non-ingérence quant à nos programmes et à nos priorités. Nous avons mis l'accent sur l'aide technique afin d'acquérir un pouvoir d'initiative grandissant.

Nous savons trop bien le vide que peuvent engendrer les inondations d'argent une fois que la source se tarit.

Nous désirons travailler sur le mal profond qui afflige les francophones hors Québec. Nous voulons nous attaquer au vrai mal et non seulement aux symptômes. Nous savons que l'aide technique peut et doit laisser des traces visibles et durables. Répétons-le: une subvention, ça se dépense, une expertise, ça se répand. Pour nous, l'aide technique est la forme d'aide qui tient davantage compte de notre maturité croissante. L'aide technique assure le respect mutuel. L'aide technique fait appel à notre capacité d'apprentissage et à notre droit à l'indépendance et à une plus grande autonomie.

Le troisième principe qui fonde cette entente entre la FFHQ et le gouvernement du Québec a trait aux critères d'évaluation des demandes d'aide présentées à la FFHQ. Les demandes d'aide doivent tenir compte de l'impact le plus grand et le plus durable dans la communauté.

Si nous insistons là-dessus, c'est pour s'obliger à la discipline dans la définition des mandats dont l'imprécision ne peut que nuire à l'«impact» du projet. En effet, dans le feu de l'action, un mandat flou ne peut faire autrement que de faire succomber une association à la tentation de faire travailler un consultant sur autre chose que ce pourquoi il est là. Et la tentation de confier des urgences ponctuelles à un consultant ne peut être considérée que comme une mauvaise ultilisation d'une ressource rare et importante. D'autant plus qu'un travail véritable de développement, réalisé par un expert, ne se trafique pas contre l'organisation d'un congrès ou d'une activité culturelle passagère. La communauté s'en trouverait perdante en retombées positives à moyen et à long terme.

Le quatrième principe veut que chaque demande soit accompagnée d'une planification triennale. Nous réalisons fort bien les implications de ce principe.

Les définitions de projets se doivent d'être claires ainsi que les mandats de travail. Afin d'assurer que l'aide technique serve à la bonne fin, il faut savoir à quel objectif précis l'aide technique doit répondre et comment cet objectif précis s'insère dans le plan d'action global de l'association qui dépose le projet. Si le projet se réalise, ce serait simple pour l'association, pour la FFHQ et pour le MAIQ de l'évaluer selon les mêmes critères.

Le service d'assistance technique et professionnelle en gestion, un service d'aide technique, est à la disposition de la FFHQ, et de ses membres, justement pour aider à l'application pratique et concrète de ce principe.

Dernier principe: s'assurer que les projets retenus par la FFHQ n'iront pas à l'encontre des intérêts du Québec. Cela va de soi!

BILLET

Un budget croc-en-jambe

Pour l'opposition, le gouvernement n'est jamais plus mauvais qu'à l'occasion de la présentation de son budget. Sur tous les autres chapitres de son administration, il l'est relativement; arrive le dépôt de son budget, il l'est absolument.

Un gouvernement, fût-il excellent ailleurs, devient, par la disgrâce attachée au financement des affaires de l'État, indigne du pouvoir. Chaque fois, il l'est tellement que le peuple est en droit de se demander si le jour où il a élu ce gouvernement, il avait tous ses esprits.

Depuis que je m'intéresse à la chose politique, jamais je n'ai entendu reconnaître par l'opposition que le budget du grand financier était somme toute acceptable. Elle ne se risque même pas à dire qu'il est médiocre, buvable; ce serait un compliment.

Du point de vue des critiques financiers de l'opposition, tout budget gouvernemental n'est rien moins que désastreux, vicieux, dangereux, intempérant, inconsidéré, funeste. Ils ne tarissent pas de désolation: C'est un échec, un gâchis, une faillite, un fiasco, une déconfiture, de la m...; en un mot il mène droit à la ruine.

Cela étant, je me demande s'il ne serait pas plus judicieux d'abandonner à l'opposition le soin de préparer le budget du gouvernement, parce qu'elle semble s'y entendre merveilleusement; et comme il est avéré que l'opposition a tous les talents et toutes les lumières d'un pouvoir qui sait comment s'y prendre, l'électeur, à chaque élection générale, renverrait le gouvernement réfléchir de l'autre côté de la Chambre pour s'opposer à son tour et apprendre à gouverner.

Ce jeu de l'alternance à tous les quatre ans, ne serait-ce pas la façon de se rapprocher du modèle démocratique idéal qui veut qu'après ce temps-limite d'administration, les politiciens pour se récompenser d'avoir servi trouvent normal de se servir.

Albert BRIE

Un défi à ta mesure

Si vous êtes âgé(e) de 17 à 21 ans, Katimavik vous offre de vous dépasser. Vous travaillerez pendant 9 mois, dans trois provinces différentes, à trois projets différents, avec d'autres gens de votre âge venus des quatre coins du pays. Ce sera peut-être du travail de ferme, le nettoyage d'un cours d'eau ou la restauration d'un site historique. Vous pouvez même choisir de faire un stage de trois mois dans une base militaire. Katimavik est un programme financé par le Secrétariat d'État du Canada, dont le but est d'aider les jeunes à élargir leurs horizons, d'aider certaines communautés à améliorer leur mode de vie et, d'une façon générale, de faire respecter l'environnement. Dans chaque projet, vous serez hébergé quelque temps par une famille de la localité où se déroule le projet. Vous apprendrez une autre façon de vivre, l'autosuffisance, vous devrez participer aux tâches quotidiennes, vous rencontrerez d'autres gens... Vous ferez aussi du bénévolat social auprès des vieillards, des jeunes et des enfants. Quoi qu'il en soit, ce sera un travail physique ardu, sans grande rémunération: $1 en argent de poche par jour et $1 000 de récompense à la fin du programme. Katimavik, c'est tout un défi, une nouvelle façon d'envisager votre vie. Les dates limites d'acceptation des demandes de participation sont le 11 mai pour les projets réguliers débutant le 8 juillet, et le 13 juillet pour les projets réguliers et militaires débutant le 9 septembre.



Écrire en lettres moulées

Nom: _____

Adresse: _____

Ville: _____ Province: _____ Code postal: _____

13-B

Katimavik, Responsable des participants, 2270, avenue Pierre-Dupuy, Cité du Havre, Montréal, Québec, H3C 3R4

Le programme m'intéresse énormément faites-moi parvenir une demande de participation et le guide du participant!
☐ en français
☐ en anglais

P.S.: Ceci n'est pas votre demande de participation. Vous devrez faire parvenir votre demande à Katimavik avant le 11 mai ou le 13 juillet.

Katimavik

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Ryan

réduire les remboursements hypothécaires. La subvention sera échelonnée sur une période de quatre ans et graduée de telle façon que le nouveau propriétaire puisse en sentir les effets les deux premières années.

Le programme ne portera que sur des maisons neuves, bien qu'on ait étudié la possibilité de l'étendre aux maisons déjà construites. Dans ce cas, on projetait de réduire de moitié la subvention, mais on a écarté le projet craignant d'entrer dans des coûts trop considérables car on n'avait pas les moyens de mesurer le coût et l'impact réel d'une telle mesure.

Le premier objectif du programme est de stimuler l'économie suivant le vieux principe «quand le bâtiment va, tout va». M. Ryan soutient qu'il sera possible de réaliser en quatre ans 50,000 unités, ce qui créera au moins 25,000 emplois permanents, cela tout en incitant les Québécois à devenir propriétaires. En quatre ans, on pense générer pour près de $3 milliards de constructions nouvelles.

Un autre objectif visé consiste à favoriser une meilleure utilisation des infrastructures municipales et une plus grande densité de population urbaine. S'applicant à des maisons dont le prix de vente est inférieur à $50,000, les constructeurs seront forcés de faire preuve d'imagination pour réduire les coûts de construction en délaissant la maison unifamiliale pour la maison en rangée ou encore le condominium, ce qui permettra de contenir l'étalement urbain, croit-on.

De l'avis du chef libéral, cette nouvelle promesse est l'exemple parfait de l'attitude de modestie qu'entend observer un gouvernement libéral puisque le coût annuel de ce programme sera de $16 millions la première année pour atteindre $79 millions quatre ans plus tard. D'autre part, il en résultera une stimulation économique importante générant divers revenus pour l'État. Ainsi on affirme que la récupération de la taxe de vente couvrira environ 32% des coûts du programme.

En même temps qu'il rendait public ce programme, le député d'Argenteuil a précisé aussi divers points du programme libéral en matière d'habitation. Ainsi on s'est engagé à favoriser la restauration de 25,000 unités de logements par année en simplifiant le programme LOGINOVE et en l'intégrant si possible au programme PAREL de la SCHL.

À l'égard du logement subventionné, on se propose de réduire au maximum la construction de logements publics, limitant aux régions où il manque de logements la construction de HLM. À la place on priviligiera le régime d'allocation-logement à la personne ou à la famille dans le besoin qui pourront se loger alors dans des immeubles résidentiels privés, tout comme le gouvernement a entrepris de le faire depuis l'an dernier.

La Société d'habitation du Québec sera l'objet d'une réorganisation complète et elle sera possiblement intégrée à un ministère éventuel de l'Habitation. La Loi créant la Régie du logement sera revue, assure-t-on de façon à simplifier les procédures administratives et à éliminer les contraintes qui ont un effet négatif sur les activités de construction domiciliaires.

Le chef du Parti libéral consacrait hier toute sa journée à faire campagne à Laval, ce qui l'a amené à visiter quelques industries et centres commerciaux, à rencontrer les édiles municipaux de Laval, à donner une longue entrevue à la radio de Laval, puis à participer à une assemblée en soirée.

Au cours de la journée, il a aussi prévenu les Québécois qu'il ne fallait pas s'attendre à un redressement de la situation des finances publiques en une saison. Cela prendra au moins une couple d'années, a-t-il précisé, ajoutant qu'il compte pour cela s'attaquer d'abord à la relance de l'économie pour générer ainsi un accroissement des revenus de l'État. Pour l'instant, il se refuse à parler d'augmentations d'impôt.

Sur le plan constitutionnel, M. Ryan s'est dit convaincu que son parti était mieux placé que le Parti québécois pour bloquer le projet de rapatriement du premier ministre Trudeau. Il a soutenu que M. Trudeau sera obligé de mettre de l'eau dans son vin une fois le Parti libéral élu parce que, contrairement au Parti québécois, le PLQ a un programme de réforme constitutionnelle, est dirigé par un chef d'allégeance fédéraliste et aura une solide majorité pour l'appuyer.

Si l'élection du Parti libéral ne ramène pas le premier ministre fédéral à la raison, M. Ryan se dit confiant que la Cour suprême saura le faire. Pour l'instant, il est trop tôt pour savoir si M. Ryan irait à Londres avec les autres premiers ministres des provinces, possibilité que le chef libéral n'exclut toutefois pas.

Interrogé sur l'interprétation des propositions du Livre beige en matière d'affaires sociales faites par M. Ghislain Fortin à l'intention du ministère fédéral de la Santé et du Bien-être social, M. Ryan a affirmé que seul le Conseil général du parti avait le mandat d'interpréter le Livre beige. M. Fortin avait participé à la rédaction de ce chapitre et il affirmait que le gouvernement fédéral n'avait pas à s'inquiéter des propositions des libéraux provinciaux.

De l'avis du chef libéral, si la question se résume à savoir si le gouvernement fédéral doit avoir un rôle à jouer dans le domaine de la sécurité du revenu, la réponse est alors affirmative car ce doit être un domaine de responsabilité partagée.

◆ Parizeau

nistre à la compagnie américaine.

C'est le 21 septembre 1979 que la Société nationale de l'amiante offrait $42 l'action, se fiant alors à la recommandation de la firme Kidder, Peabody and Co. Les procédures judiciaires entamées alors par General Dynamics et sa filiale Asbestos Corporation retardèrent jusqu'au 16 mars dernier à la fois une éventuelle négociation et surtout une expropriation, permise par la Loi créant la Société nationale de l'amiante le 22 juin 1979.

«La Société nationale de l'amiante prépare d'ici à quelques jours un processus de nationalisation et de prise en charge de la compagnie, afin de pouvoir décider quelle voie suivre quand nous parviendra la réponse de General Dynamics», a précisé M. Parizeau.

Devant les étudiants de l'École des Hautes Études commerciales hier midi à Montréal, le ministre des Finances s'est dit convaincu que la compagnie américaine négocierait de gré à gré. «On parle toujours de la «nationalisation de l'électricité» en 1962-63. En réalité, ce sont des ventes de gré à gré, facilitées parce que le gouvernement avait en mains le pouvoir de nationaliser», a rappelé M. Parizeau. Québec dispose de cette même arme car récemment la Cour suprême a interdit à la Société Asbestos de faire appel d'un jugement de la Cour d'appel du Québec, celui-ci confirme la constitutionalité de la Loi 121 qui permet l'expropriation des biens d'Asbestos situés au Québec.

Récemment, les actions d'Asbestos valaient $34, en remontée depuis quelques jours, après être tombées autour de $30 alors qu'elles valaient entre $40 et $50 quand la compagnie refusait l'offre du Québec à $42.

Le gouvernement du Québec s'était porté acquéreur de Bell Asbestos en mai 1980, pour une somme de $35.5 millions. Afin de déterminer la valeur de la compagnie, les deux parties avaient fait appel à une firme internationale d'experts, Currie, Coopers and Lybrand. Dans le cas d'Asbestos, il faudra certainement faire à nouveau appel à des experts car la situation n'est sans doute plus la même qu'en 1979.

Les employés d'Asbestos ont notamment accusé la compagnie de saboter ses sites miniers en choisissant le minerai de première qualité, obstruant les chemins miniers par de la pierre stérile. La CSN demandait il y a quelques jours la nationalisation immédiate d'Asbestos. La centrale estime que la compagnie ne crée pas d'emplois puisqu'elle ne réinvestit pas ses profits au Québec.

On peut se demander ce que ferait un éventuel gouvernement libéral s'il devait négocier de gré à gré l'achat d'Asbestos Corporation. Le Parti libéral avait mené une lutte farouche contre l'adoption du projet de loi 121. Récemment, M. Claude Ryan indiquait qu'un éventuel gouvernement libéral reprendrait toute l'étude du dossier et de ses implications. Le programme libéral donne à la Société nationale de l'amiante la vocation de transformer l'amiante au Québec et de favoriser sa mise en marché. Il ne semble pas «chaud» pour voir la SNA extraire elle-même le minerai dans une seconde mine.

La longue lettre adressée hier par M. Parizeau à la société General Dynamics reprend tout l'historique du dossier, qui s'est enlisé dans une bataille judiciaire. Les négociations ont commencé en septembre 1978 parce que le gouvernement québécois voulait s'impliquer dans le domaine de l'amiante, pour développer une richesse naturelle dont le contrôle et la transformation échappaient en grande partie au Québec.

Devant le refus de négocier de la compagnie, le processus d'expropriation était mis en route, mais arrêté le 13 décembre 1979 par une injonction interlocutoire accordée à la Société Asbestos par la Cour d'appel du Québec, qui rendait seulement au début mars 81 son jugement sur le fond de l'affaire.

D'ici au 31 mars, la compagnie américaine devra peser le risque d'une expropriation, en pleine campagne électorale.

◆ Lévesque

dans Gouin, a donné à entendre que les jeunes gens aux études profiteraient pleinement de ces avantages, également ceux qui désireraient se lancer en affaires et qui doivent travailler en même temps.

Les gens qui approchent de leur retraite, a-t-on souligné, pourront s'y préparer en diminuant graduellement leurs heures de travail, sans perte de droits et d'avantages.

La première année de mise en vigueur de ce programme ne coûtera rien à la province, a répondu M. Lévesque au journaliste qui voulait savoir quelle part du budget cet engagement représentait. Par la suite, cet engagement pourrait représenter quelque $5 millions par année.

La fonction publique ne devrait pas trop mal réagir à cette proposition, des sondages ayant déjà révélé que jusqu'à 30% des fonctionnaires souhaitaient déjà l'adoption d'une pareille formule.

M. Lévesque a entrepris après le dévoilement de ces engagements à Montréal, une tournée qui l'a mené d'abord dans l'Outaouais, dans la circonscription de Hull.

Au Cegep de l'Outaouais, il a reçu un accueil plus que chaleureux de la part de quelque 1,000 étudiants qui l'avaient attendu patiemment en écoutant des chansons du Québec.

Le premier ministre, après leur avoir fait l'éloge de l'équipe qui l'entoure, «la mieux balancée depuis longtemps en politique québécoise», a rappelé à ces jeunes gens, à qui son message de confiance s'adresse depuis le début de la campagne, que l'avenir c'était eux, c'était à eux.

La première de toutes les ressources que nous avons en abondance, a-t-il déclaré, c'est la matière grise. Il a évoqué ces patenteux du Québec qui, avec leur imagination et de maigres ressources, et souvent peu d'instruction, ont malgré tout presque réussi des miracles.

Maintenant que les parents ont, à coup de sacrifices inouïs, réussi à faire instruire leurs enfants, c'est toute une génération de diplômés qui prend la relève, avec des résultats inespérés, a-t-il déclaré.

Tous les points de notre programme, a-t-il poursuivi, ont été préparés dans le but de donner encore un plus bel élan au Québec, tandis que les libéraux, avec «leur improvisation de programme» et qui «pataugent dans cet espèce de brouillon» en sont rendus à annoncer qu'ils feraient la même chose que nous avons faite depuis notre arrivée au pouvoir.

Mais le gouvernement de M. Lévesque n'a pas fait que ce qu'il a voulu: on lui a imposé de défendre les droits du Québec devant le coup de force des gens d'Ottawa qui abusent de leur pouvoir, a rappelé M. Lévesque. Devant cette «dictature des idées fixes», le Québec n'est cependant plus seul, il est appuyé par sept autres provinces.

M. Lévesque a ensuite servi une mise en garde à ces étudiants et à ces étudiantes en leur disant que jamais ils ne pourraient éviter la politique «qui peut vous coûter cher si vous ne la surveillez pas». La politique, a-t-il expliqué, c'est le carrefour d'une société. «Vous allez tous vous cogner sur la politique, c'est à vous autres de vous arranger pour que la politique suive vos aspirations».

Il a terminé en les invitant à se prévaloir de leur droit de vote en leur disant: «Vous nous avez assez assourdis de façon réconfortante avec votre accueil, si vous êtes intéressés, et vous avez l'air intéressés, faites ce simple effort de voir à ce que votre nom soit inscrit sur la liste, et allez voter.»

◆ Clark

lisme. Dans cette perspective, il lui apparaissait donc préférable qu'Ottawa attende après le 13 avril pour agir.

À cela M. Trudeau avait répondu que s'il fallait attendre les élections au Québec, pourquoi ne faudrait-il pas en attendre d'autres qui pourraient avoir lieu bientôt dans d'autres provinces, le Manitoba et la Colombie-Britannique en particulier.

Hier à la période des questions, le chef conservateur est revenu à la charge sur ce point, avec cependant un ingrédient nouveau, la réunion de Winnipeg. Pourquoi le premier ministre tient-il tellement à «précipiter» l'adoption du projet de résolution, alors même que les provinces semblent sur le point de trouver une entente sur une formule d'amendement?

La réponse donnée est tout à fait caractéristique de ce que peut dire M. Trudeau lorsqu'il juge que le temps n'est plus à la discussion: «Je suis réellement heureux d'entendre que les premiers ministres font quelques progrès. J'espèrerais qu'on puisse en dire autant du débat dans cette Chambre».

Par la suite, sur un ton plus détendu, M. Trudeau a mentionné que «jusqu'à preuve du contraire, je penserai comme le premier ministre Richard Hatfield du Nouveau-Brunswick, à savoir que tout ce qu'un délai pourra apporter sera plus de délais».

D'ailleurs, au moment où M. Joe Clark a fait allusion au succès de la réunion de Winnipeg, les libéraux ont tous spontanément éclaté de rire, y compris M. Trudeau, comme si un accord chez les provinces était tout à fait impossible.

À peu près au même moment à Régina, M. Roy Romanow, procureur général de la Saskatchewan, commentait cette réunion de Winnipeg à laquelle il avait assisté, en se déclarant plus optimiste que jamais sur les chances d'arriver à un accord des provinces qui forcerait Ottawa à revenir à la table des négociations.

On aura peut-être des précisions aujourd'hui même à Ottawa, alors que le premier ministre de la Saskatchewan, M. Allan Blakeney, prononcera un discours devant les journalistes à 13 h. Quelques heures plus tard, M. Trudeau donnera une conférence de presse.

Les échanges entre M. Trudeau et les conservateurs se sont poursuivis tant bien que mal, entrecoupés de nombreux accrochages verbaux, si bien que Mme Jeanne Sauvé, président de la Chambre, a échappé à un certain moment le commentaire suivant: «Ça parait qu'il y a eu des caucus ce matin».

Les altercations, qui ont été restreintes à la période de question hier, puisque le reste de l'après-midi a été consacré à des sujets non constitutionnels, reprendront toutefois aujourd'hui, à moins que M. Yvon Pinard, leader parlementaire du gouvernement, ne réussisse à amorcer le débat sur sa motion de clôture, en déjouant les conservateurs d'une manière quelconque.

Au-delà de toutes ces embûches, le premier ministre continue d'avoir confiance dans l'aboutissement de ses efforts. Il a eu hier un avant-goût de sa victoire en recevant au Parlement les représentants de 17 groupes ethniques, qui lui ont présenté une pétition de 30,000 signatures en faveur de sa charte des droits.

Il a invité ces groupes à faire entendre leurs voix très fort. Il a mentionné en outre qu'il aimerait beaucoup aller à Londres avec les dix premiers ministres provinciaux pour présenter un front uni dans cette requête constitutionnelle.

Mais comme il juge maintenant une telle possibilité hors de question, M. Trudeau a conclu: «Maintenant il nous faudra laisser les Britanniques agir seuls».

◆ Pologne

syndicats, n'a pas mâché ses mots pour reprocher à de nombreux MKZ (sections locales de Solidarité) de «se transformer en partis politiques».

Etoffant cette grave accusation, le vice-premier ministre a poursuivi: «Le pays est inondé de tracts, d'affiches et de feuilles émises sous l'égide de Solidarité. (...) «l'un de ces imprimés, a-t-il dit, nous a accusés, nous les communistes, d'être des fascistes. Un autre a même écrit: 90 jours (de trêve sociale) du gouvernement Jaruzelski — 90 potences pour 90 dirigeants du parti».

Il a ensuite fustigé Solidarité pour avoir déclenché, depuis plusieurs jours, une campagne de propagande visant à «opposer le gouvernement du général Jaruzelski à la direction du parti». «Qui plus est, a-t-il ajouté selon l'agence PAP, dans 33 voïvodies (départements) sur les 49 que compte le pays, cette campagne était dirigée contre les forces de l'ordre et la police politique».

Reprochant encore au syndicat indépendant d'avoir trop souvent recours à la «menace» de grève et de formuler ses revendications sous forme «d'ultimatum», M. Rakowski a affirmé qu'une telle situation empêchait le gouvernement de travailler au «renouveau du pays» dans le calme.

«Depuis quelques semaines que je suis au gouvernement, a-t-il dit, je n'ai pas pu assumer mes fonctions de vice-premier ministre, car j'ai sans cesse dû travailler comme un pompier à éteindre des foyers de tension qui s'allument un peu partout à travers le pays».

Soulignant que le gouvernement Jaruzelski était celui de la «dernière chance» pour la Pologne, M. Rakowski a affirmé que «personne ne pouvait reprocher au chef de l'exécutif de manquer de bonne volonté ou de vouloir freiner le processus du renouveau».

Parlant des incidents de Bydgoszcz où des syndicalistes locaux ont été passés à tabac, le vice-premier ministre a estimé que ces événements «ne justifiaient pas la campagne colossale» de protestation déclenchée par Solidarité.

«Que voulez-vous prouver, a-t-il demandé aux délégués syndicaux? Voulez-vous prouver au monde entier que dans un système socialiste il n'y a pas de place pour des syndicats indépendants et autogérés? Dans l'affirmative, cela conduit à l'effondrement de l'État et met fin à la paix sociale».

M. Rakowski, qui a regretté ces incidents, a déclaré que les responsables «seraient sanctionnés s'il s'avère que la légalité a été violée». Il a cependant précisé que toute la lumière n'avait pas encore été faite et que les investigations se poursuivaient.

Malgré la crise qui a rebondi avec une acuité accrue, M. Rakowski s'est déclaré convaincu qu'il y avait «des possibilités pour surmonter les tensions et de résoudre les conflits par la voie de conversations et négociations pénibles».

«Je veux croire, a-t-il dit, que nous pouvons en commun écarter le danger que font peser (sur la Pologne) les grèves annoncées (grève d'avertissement de 4 heures vendredi et grève générale à partir du 31 mars), le danger d'événements incontrôlables au cas où l'anarchie et les émotions prendraient le pas sur la pondération et le sens des responsabilités».

L'agence PAP a précisé qu'elle diffusait le texte de l'allocution de M. Rakowski, longue de 2,500 mots, à la suite des informations données par les correspondants étrangers à Varsovie, qui auraient affirmé que les négociations entre le gouvernement et Solidarité avaient été reportées «parce que le gouvernement ne s'y était pas préparé».

Solidarité a demandé le report des pourparlers car le gouvernement n'a «formulé aucune proposition en ce qui concerne les revendications du syndicat», ont indiqué les membres de la délégation syndicale.

On devrait donc assister demain à une grève d'avertissement de quatre heures à l'appel de Solidarité, ce qui pourrait être de nature à renforcer le camp des «durs», dans un comité central qui n'a guère changé depuis le 8ème congrès de février 1980 et qui a toujours été suspect de «conservatisme».

La Pologne a toutefois connu de tels bouleversements depuis huit mois que tout pronostic apparaît impossible quant à l'issue de ce 9ème plénum, la septième session plénière du comité central depuis le début de la crise polonaise.

Selon certaines sources informées, c'est le premier secrétaire, M. Kania, lui-même qui aurait pris l'initiative de convoquer le «Parlement du parti», dans l'espoir de pouvoir, à cette occasion, «vider l'abcès», ce qui laisserait à penser qu'il espère y voir se dégager une majorité en faveur de son équipe.

Une chose est certaine, tous les observateurs sont d'accord sur ce point, si les «durs» devaient l'emporter, ils se révéleraient bientôt dans l'incapacité de gouverner sans aide extérieure un pays où le monde ouvrier, depuis huit mois, a pris conscience de son pouvoir et entend l'exercer, conformément aux principes du marxisme-léninisme qui lui ont été enseignés.

C'est le sens de la lettre ouverte du président de l'union des journalistes polonais, M. Stefan Bratkowski, qui circule depuis lundi en Pologne, et dans laquelle il fait état de démarches des «durs» auprès des voisins de la Pologne, pour se faire passer comme «la seule force capable de garantir la pérennité de ses alliances».

M. Bratkowski, qui est membre du parti, mais pas du comité central, est loin d'être isolé. Toute la question est de savoir si l'immense majorité de la base du parti communiste, qui pense comme lui, est un mesure d'influer sur un comité central pour qui le «renouveau polonais» amorcé avec l'accord de Gdansk du 31 août 1980 — acte de naissance de Solidarité — équivaut à l'abolition des privilèges.

Les négociations d'hier qui devraient déterminer la conduite du syndicat indépendant quant à la possibilité d'une grève générale après les violences policières de Bydgoszcz la semaine dernière se sont tenues dans une atmosphère de tension croissante dans le pays.

La radio nationale a estimé que des «pourparlers menés sous une menace de grève ne peuvent conduire à harmoniser les points de vue, mais en revanche ils paralysent les autorités».

La radio a également annoncé que les réserves alimentaires de la Pologne n'excédaient pas douze jours. De son côté, la télévision a diffusé un communiqué du pape Jean-Paul II dans lequel le souverain pontife exprime sa profonde préoccupation à l'égard des événements dans sa patrie. Elle a aussi diffusé un reportage sur les manoeuvres des forces du Pacte de Varsovie qui se poursuivent en Pologne et dans les pays voisins.

La Pologne tout entière vit dans l'angoisse du lendemain alors que le pays se trouvait confronté à la plus sérieuse crise jamais rencontrée depuis l'été chaud de l'année dernière.

Bien qu'en apparence la vie quotidienne suive son cours normal, une activité fébrile règne parmi les quelque dix millions d'adhérents de Solidarité fermement décidés à se conformer aux ordres de leurs dirigeants, Lech Walesa en tête.

En prévision d'une éventuelle proclamation de l'état d'urgence par le gouvernement et pour bien préparer la grève d'avertissement de quatre heures annoncée pour demain, tous les responsables des sections locales du syndicat ont établi leur poste de commandement dans les plus grandes entreprises. Le présidium ou bureau directeur de Mazonsze, (section de Varsovie), a pour sa part transféré mardi son quartier général dans la proche banlieue de la capitale à l'usine de tracteurs Ursus, qui avait donné le signal des grèves de 1976.

Les drapeaux et brassards aux couleurs nationales blanc et rouge, signe de ralliement de Solidarité, ont réapparu sur les murs des usines et aux bras des travailleurs, annonçant l'état de préparation à la grève.

◆ Londres

payés. Ces activités lui ont valu d'échapper régulièrement à des poursuites pour homosexualité; l'homosexualité a été légalisée entre adultes consentants depuis 1969 seulement.

Driberg eut pourtant des ennuis une fois avec la justice en 1935. Il devait être acquitté par le tribunal d'Old Bailey de l'accusation d'attentat à la pudeur. Selon Pincher, dans les dernières années de sa vie, Driberg fut «pris à maintes reprises» dans des affaires de moeurs, mais s'en tirait à chaque fois en donnant aux policiers un numéro de téléphone du M1-5.

Le contre-espionnage «le couvrait alors du manteau de sa protection». Pincher reconnaît que, contrairement à l'affaire Hollis, Driberg n'avait pas accès à des secrets importants. Selon le journaliste, il louait son appartement à d'autres parlementaires, y compris à d'importants ministres, pour des «liaisons sexuelles», ce qui lui a permis pendant 30 ans de rendre compte de la vie privée de ces personnalités.

Le M1-5 stockait les renseignements «dans le cadre de ses fiches sur les parlementaires qui préoccupaient le service», tandis que pour le Kgb cela constituait un potentiel de chantage, ajoute Pincher.

Dans une autobiographie empreinte de franchise, et publiée après sa mort en 1977, Driberg confie qu'il a recherché ses premières expériences homosexuelles à l'âge de 11 ans. Bien qu'il se soit marié, l'autobiographie n'indique nulle part qu'il ait pu avoir des relations hétérosexuelles, et l'on sait peu de choses sur sa femme. Il est mort à l'âge de 71 ans avant d'avoir achevé son livre.

Il avait fait ses études à Oxford. Homme de gauche, il était un journaliste célèbre et avait travaillé pour le *Daily Express*, d'abord comme reporter, ensuite comme potinier sous le pseudonyme de William Hickey.

Les allégations de Pincher publiées par le journal sont tirées de son livre sur l'espionnage qui doit paraître cette semaine.

Dans l'espoir de calmer la tempête déclenchée par des révélations troublantes sur les services de renseignement britanniques, le premier ministre Margaret Thatcher a convoqué hier les dirigeants de l'appareil de sécurité de la Grande-Bretagne.

Un porte-parole de son cabinet a fait savoir qu'elle avait consacré la majeure partie de la journée à discuter de la prétendue infiltration de l'espionnage britannique par des agents soviétiques, en compagnie du secrétaire du cabinet, Sir Robert Armstrong.

Selon certains journaux de la capitale, elle aurait personnellement interrogé certains chefs des services de sécurité. Aujourd'hui, Mme Thatcher doit se présenter devant le Parlement où les députés en colère réclament une enquête à la suite des révélations du quotidien *Daily Mail*.

Le chroniqueur à la défense du journal, M. Chapman Pincher, a écrit lundi que de graves soupçons pesaient sur la loyauté de l'ancien chef du M1-5 britannique, le contre-espionnage, qui, selon certaines sources aurait été un agent à la solde des Soviétiques.

M. Pincher a accusé le gouvernement travailliste de 1974 d'avoir dissimulé les accusations qui pesaient contre feu Sir Roger Hollis.

Dans un article séparé, le journal révèle qu'un Américain du nom de Michel Whitney Straight avait démasqué en 1963 comme espion soviétique Anthony Blunt, ancien agent du MI-5 et conseiller artistique de la reine Elisabeth.

Straight aurait rencontré Blunt, un autre homosexuel avoué, à l'université de Cambridge en 1937.

En novembre 1979, Mme Thatcher avait admis que Blunt avait été démasqué, mais n'avait toutefois jamais encore été dénoncé publiquement comme un traître.

De 1956 à sa retraite en 1965, M. Hollis avait été directeur général du MI-5. Selon le journaliste, il avait subi un interrogatoire de 48 heures en 1970, mais ne s'était jamais mis à table.

Cependant, un ancien secrétaire du cabinet, Lord Trend, avait entrepris une enquête secrète en 1974, un an après la mort de Hollis, pour en conclure que ce dernier était un «suspect plausible» dont les réponses aux questions posées n'étaient guère convaincantes.

En 1945, Hollis avait été envoyé au Canada, pour interroger le transfuge soviétique Igor Gouzenko au sujet de l'infiltration des services britanniques de sécurité.

Par la suite, ajoute M. Pincher, Hollis ne communiqua que des informations très vagues à ses collègues de Londres.

Au cours d'une conférence de presse tenue hier, le député conservateur Jonathan Aitken a refusé de confirmer les rumeurs selon lesquelles il aurait personnellement remis au premier ministre Thatcher un rapport sur l'affaire Hollis, peu après l'entrée en fonction du chef du gouvernement.

Il a cependant admis avoir fait rapport à «une très haute autorité».

M. Aitken a demandé que cette affaire soit considérée dans son extrême gravité, puisque ceux qui ont été ou auraient pu être à la solde de Moscou ont peut-être entraîné une nouvelle génération de «taupes» pour prendre la relève.

M. Aitken a dit avoir demandé à Mme Thatcher de former un comité indépendant pour enquêter sur les services de renseignement britanniques.

Un tel comité pourrait agir en collaboration avec les services secrets canadiens, américains et australiens.

De son côté le gouvernement australien s'inquiète des informations selon lesquelles sir Roger Hollis, aurait été un agent double de l'Union Soviétique.

Le premier ministre australien, Malcolm Fraser, a demandé un rapport sur ces informations. L'inquiétude du gouvernement est principalement due au fait que sir Hollis avait participé en 1948 à la création du service de renseignements australiens (ASIO). Il avait été envoyé par le gouvernement travailliste britannique pour conseiller les Australiens sur la structure de ce service.

Depuis quelques années, des informations ont fait état de la présence d'une «taupe» soviétique dans l'ASIO, mais aucune preuve n'a été fournie à l'appui de cette affirmation.

Parmi les secrets militaires, dont sir Hollis aurait pu être informé, figurent les essais nucléaires britanniques effectués en Australie entre 1952 et 1956 et le projet expérimental commun anglo-australien d'armes à longue portée, à Woomera (Australie).

À Ottawa, les conservateurs ont accusé le premier ministre Trudeau d'avoir aidé le gouvernement britannique à dissimuler l'affaire Hollis en prolongeant de dix ans l'interdit qui frappe la divulgation des documents de l'affaire Gouzenko.

UQAM

Les chargés de cours refusent de reprendre les négociations

par Paule des Rivières

Contrairement à leur employeur, les chargés de cours en grève de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) soutiennent qu'ils ont «bel et bien paralysé» les activités ordinaires du campus.

«C'est clair que notre grève paralyse l'Université», a déclaré hier soir un porte-parole à quelque 160 chargés de cours réunis en assemblée générale.

Au cours de cette assemblée, les chargés de cours ont décidé de continuer à bouder les négociations avec l'employeur, parce que ce dernier a obtenu une injonction limitant à trois le nombre de piqueteurs aux portes de l'institution.

Le Syndicat des 900 chargés de cours de l'UQAM (SCCUQ) a déclenché un débrayage de sept jours lundi matin. Il doit réunir ses membres à nouveau dimanche afin de décider si oui ou non il poursuit la grève.

Hier, les syndiqués ont refusé la suggestion de leur instance dirigeante à l'effet de reprendre la négociation. Les points d'accrochage incluent les salaires ainsi que les conditions de travail et les critères d'embauche de ces pigistes de l'enseignement, engagés pour une ou plusieurs charges de 45 heures de cours et ne bénéficiant ni de la sécurité d'emploi ni du salaire des professeurs réguliers.

Les chargés de cours revendiquent aussi une représentation au sein des diverses instances de la constituante montréalaise ainsi que l'augmentation du nombre de charges de cours par individu de manière à ce que le plus grand nombre possible puisse vivre de son travail à l'UQAM.

Ils affirment que malgré une consigne contraire du Syndicat des professeurs de l'UQAM (SPUQ), la majorité des professeurs ont respecté les lignes de piquetage et n'ont donc pas dispensé de cours.

Il a été confirmé hier, si besoin était, que les relations entre les deux syndicats ne sont pas très bonnes. Les chargés de cours ont voté une résolution pour désapprouver l'attitude du SPUQ relativement à leurs négociations et à leur grève. Le SPUQ a décidé de continuer à travailler, grève ou non.

Le SPUQ estime que les chargés de cours contreviennent, par certaines de leurs revendications, à sa convention collective, notamment que la satisfaction de leurs demandes relativement aux assemblées départementales compromettraient ce qu'ils ont durement acquis après 11 ans, selon les termes du président du SPUQ, M. Gilbert Vaillancourt.

Le SPUQ croit par ailleurs que des discussions avec le SCCUQ qui n'ont pas eu lieu seraient de mise.

Les chargés de cours de l'UQAM sont sans contrat de travail depuis le mois d'août, alors qu'un tribunal d'arbitrage avait décrété leurs conditions de travail. C'est le seul groupe de chargés de cours qui est regroupé en syndicat; d'autres groupes tentent de se syndiquer et, tout comme leurs employeurs, surveillent de près le conflit à Montréal.

AUJOURD'HUI

«L'art sacré ancien dans le diocèse de Saint-Jean» sera le thème abordé lors de la rencontre de la Société d'histoire des Iles Percées de Boucherville, à 20 h, en l'église de la Sainte-Famille. Pour inf.: 655-1187.

■

«Les relations économiques entre la France et le Canada» sera le sujet abordé par M. Jean-Claude Bouchet, conseiller commercial auprès de l'Ambassade de France à Ottawa, lors d'un déjeuner-causerie de la Chambre de commerce française au Canada, à midi à l'hôtel Ritz-Carlton.

■

En appui à la lutte du peuple salvadorien, une exposition d'oeuvres offertes par une vingtaine d'artistes québécois et latino-américains se tiendra à la galerie La Murée, 839 est rue Sherbrooke, jusqu'au 3 avril. Pour inf.: 844-3741.

■

À 20 h, au pavillon Hubert-Aquin de l'UQAM, M. Michel de Certeau, professeur à Paris et San Diego abordera «le problème de la communication» Pour inf.: 282-3269.

■

M. Kemon Valaskakis, professeur titulaire de sciences économiques à l'U de M. sera le conférencier invité de l'Association des économistes québécois lors de son déjeuner-causerie qui aura lieu au Restaurant Butch Bouchard, 881 est, de Maisonneuve, à midi 15.

■

Le Centre troisième âge culture accueille le Père Luis-B. Raymond, qui parlera des «Pensées de Pascal» à 13 h 30, au pavillon Lalemant du Collège Brébeuf, 5625 rue Decelles. Entrée: $1. Pour inf.: 342-1624.

■

Dans le cadre de la campagne de souscription des années 80, les Diplômés de l'Université de Montréal en médecine sont invités à un cocktail-rencontre qui aura lieu à l'hôpital du Sacré-Coeur, 5400 ouest, boul. Gouin, à midi.

■

Le département de communication de l'U de M reçoit Mme Ellen Winner qui parlera de «l'expression artistique verbale et visuelle chez l'enfant», à 15 h, au pavillon Marie-Victorin, 90 ave. Vincent-d'Indy.

■

M. David Lidov parlera de «sémiologie musicale» à la faculté de musique de l'U de M, à 17 h, salle 2041 du 2375 chemin de la Côte Sainte-Catherine.

■

L'Association canadienne des normes sanitaires présente le 5e salon de la salubrité à la Place Bonaventure.

■

Cliniques de sang de la Croix-Rouge, à **Crabtree,** à la salle d'accueil des Chevaliers de Colomb, 16e Rue, de 15 h à 17 h et de 18 h 30 à 20 h 30; à **Pointe-Claire,** au salon des employés de la compagnie Avon, route Transcanadienne, de 9 h 30 à 11 h 30 et de 13 h à 16 h; à **Montréal,** au Collège de Maisonneuve, rue Sherbrooke, de 9 h 30 à 16 h.

Pour paraître sous cette rubrique, toute demande d'insertion doit nous parvenir, par écrit, au plus tard huit jours avant l'événement à annoncer. Nous regrettons de ne pouvoir accepter aucune demande par téléphone. Indiquez si l'entrée est libre ou non; le cas échéant, mentionnez le prix. Ce service est gratuit. Les envois doivent être faits à: Rubrique «Aujourd'hui», LE DEVOIR, 211 rue Saint-Sacrement, Montréal, H2y 1X1.

LE DEVOIR
Montréal, jeudi 26 mars 1981

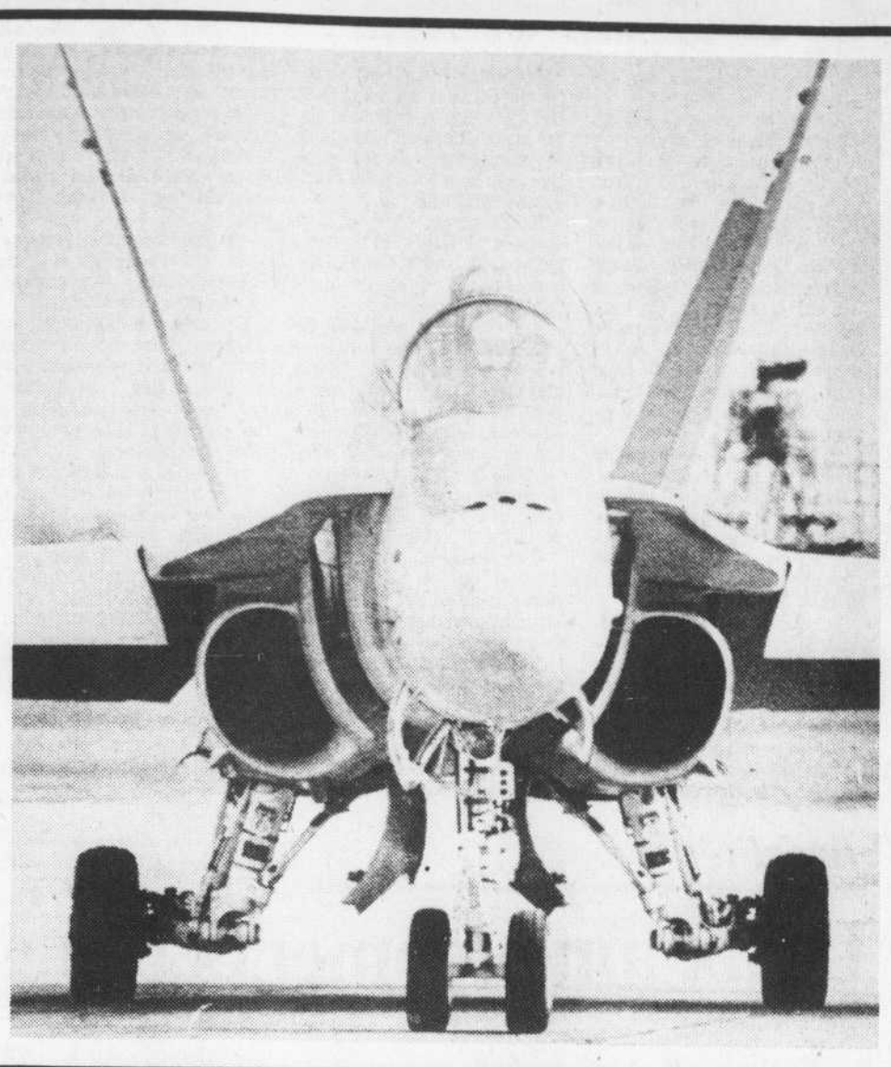
CAHIER 2 L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

Geoffrion, Leclerc Inc.
Montréal 514-861-8811 · Québec 418-529-0091
Ottawa 613-232-9655 · Hull 819-770-6043
Trois-Rivières 819-374-1902 · St-Hyacinthe 514-774-7243
Drummondville 819-472-2778 · St-Georges de Beauce 418-227-0121
Pour votre REER auto-géré

Les retombées du F-18 tardent à venir

Plus de $1 milliard n'ont pas encore été accordés aux industriels québécois

par André Bouthillier



Des millions de dollars en sous-contrats pour le F-18 risquent de passer sous le nez des industriels québécois.

A la veille du premier anniversaire de l'annonce du choix du chasseur F-18 de McDonnell Douglas par les Forces armées canadiennes, le Québec a cumulé plus du tiers des retombées économiques de $1.573 milliard promises lors de la campagne référendaire par le gouvernement fédéral. Néanmoins, les industriels québécois risquent de ne pas recevoir la portion complète de ce contrat militaire garantie en avril 1980.

C'est ce qui se dégage des résultats d'une recherche menée par LE DEVOIR auprès des gouvernements impliqués, de la firme McDonnell Douglas et des entreprises du Québec liées de près ou de loin à l'industrie aéronautique.

Un porte-parole de McDonnell Douglas a même confié que, devant le peu d'intérêt manifesté par les hommes d'affaires d'ici, certains sous-contrats du F-18 pourraient être octroyés à d'autres provinces ou, à tout le moins partagés entre celles-ci et le Québec.

Cette déclaration rejoint celle du ministre fédéral des Approvisionnements et Services, M. Jean-Jacques Blais, qui, en deux occasions, soit le 24 février à Châteauguay et le 3 mars à Montréal, avait indiqué que «le Québec pourrait perdre une partie des retombées économiques du F-18 si ses industriels ne se montraient pas plus agressifs dans l'obtention des contrats». Il avait ajouté que la concurrence était devenue serrée parmi les sociétés canadiennes.

Les interventions du ministre avaient alors été perçues comme une tentative pour préparer le terrain à une réduction éventuelle des retombées destinées au Québec.

Interrogé à ce sujet, le directeur des Industries aérospatiales au ministère fédéral de l'Industrie et du Commerce, M. Robert Haack, a cependant expliqué que les hommes d'affaires québécois n'étaient pas les seuls à demeurer apathiques face aux appels d'offres de McDonnell Douglas. «Ce manque d'intérêt est attribuable à une activité intense qui occupe toute l'industrie aéronautique canadienne. Il ne faut donc pas sauter aux conclusions alarmistes trop rapidement. D'abord, le contrat des 137 F-18 s'étend sur une période de 15 ans; ensuite, McDonnell Douglas doit obligatoirement distribuer des retombées minimales de $2.9 milliards à travers le pays. Si elle ne respecte pas les termes de l'entente, elle devra payer les pénalités prévues», de dire M. Haack.

Selon les «évaluations les plus probables» rendues publiques le 10 avril 1980 par le gouvernement fédéral, la fabrication du chasseur F-18 pour le compte des FAC devrait générer des retombées de $3.26 milliards, soit $1.573 milliard au Québec, $1.296 milliard en Ontario et $394 millions dans les autres provinces. Sur une période de 15 ans, ces avantages devraient entraîner la création de 22,000 emplois, dont 7,000 au Québec.

Or, jusqu'à ce jour, les retombées officiellement assurées au Québec s'élèvent à environ $560 millions, ou 35.5% du total prévu. Ces bénéfices se répartissent de la façon suivante:

- La construction d'une usine d'aubes et d'ailettes au coût de $60 millions à Bromont par la compagnie General Electric. Il s'agit du principal contrat du F-18. On prévoit la création de 350 emplois et des retombées de $420 millions, sur une période de 15 ans;
- L'expansion au coût de $2 millions de l'usine de General Electric à Saint-André-d'Argenteuil pour la fabrication de pièces en matériaux composés. Les retombées attendraient $100 millions;
- La fabrication par Héroux, de Longueuil, de pistons hydrauliques pour les avions DC-9 et DC-10 de McDonnell Douglas (le contrat du F-18 ne comprend pas seulement la production de pièces du chasseur). Ce sous-contrat représente un investissement de $4 millions dont on attend la création de 50 emplois. Héroux est une filiale de Bombardier;
- La fabrication de trois simulateurs de vols par CAE Electronics, de Montréal. Annoncé le 3 mars dernier, cet investissement de $34 millions devrait créer 300 emplois sur trois ans. Précisons toutefois que ce sous-contrat n'est pas comptabilisé par les fonctionnaires fédéraux dans le calcul des retombées de $1.573 milliard;
- Finalement, l'octroi de sous-contrats totalisant $850,000 aux compagnies montréalaises Aviation Electric et Canadian Marconi pour la fabrication de pièces diverses.

Dans l'entente intervenue entre Ottawa et le constructeur de Saint-Louis, au Missouri, une clause oblige celui-ci à construire l'usine d'aubes et d'ailettes et un centre d'usinage à commande numérique de $3 millions en territoire québécois. Le cas de l'usine d'aubes et d'ailettes est réglé. Quant au centre d'usinage, le choix se fera entre quatre finalistes, dont UDT Industries, de Montréal, d'ici quelques semaines. Ce morceau du contrat du F-18 inclut également la fabrication des trains d'atterrissage de l'avion. Au total, on prévoit des retombées de $225 millions, ce qui porterait les retombées déjà cautionnées à $785 millions.

Pour le reste des parties du F-18 à fabriquer au Canada, la compagnie ne s'est pas engagée formellement à procéder à une répartition régionale.

Et c'est ici que les choses se compliquent. Dans son étude des prévisions, le gouvernement fédéral donnait comme acquis au Québec la fabrication des éléments structurels de l'avion dont on prévoit des retombées de $248 millions. Cependant, la situation a évolué à un tel point que plusieurs affirment maintenant que ce sous-contrat pourrait échapper en tout ou en partie au Québec. Quelques raisons motivent cette pensée:

- Dans une lettre datée du 17 agril 1980 et adressée au ministre Jean-Jacques Blais, le président de McDonnell Douglas aux États-Unis, M. George Graff, déclarait: «Nous acquiessons sans hésitation à la projection totalisant $1.573 milliard en avantages industriels pour le Québec, et nous sommes d'accord avec la projection (comprise dans le total de $248 millions pour les éléments structurels (panneaux du fuselage, nez de l'appareil, portes, etc...) du F-18». M. Graff se disait d'accord avec le montant de $248 millions mais n'a jamais dit que ces retombées iraient au Québec. Selon M. Robert Haack, il s'agit ici d'une «subtilité» importante.
- Si cette partie du contrat était destinée au Québec, M. McDonnell Douglas n'aurait jamais invité des compagnies comme De Havilland, de Toronto, et Bristol Aerospace, de Winnipeg, à présenter des soumissions avec Canadair, une société de la Couronne.
- Canadair est la seule compagnie québécoise à posséder la compétence voulue pour honorer ce sous-contrat. Cependant, les députés fédéraux ont dû forcer le Cabinet à reprendre le concours des soumissions parce que la firme de ville Saint-Laurent avait d'abord refusé l'offre prétextant un manque d'espaces et le maigre apport technologique de ces éléments structurels. Canadair a finalement présenté trois soumissions lors de la réouverture de l'appel d'offres, le 24 février. Le concours se termine à la fin de ce mois-ci;
- M. Haack n'a pas démenti la rumeur voulant que le ministère de l'Expansion économique régionale soit intervenu pour obliger McDonnell Douglas à répartir ses retombées économiques dans certaines provinces;
- Enfin, les avertissements du ministre des Approvisionnements et Services ont suivi l'ouverture des soumissions des éléments structurels. M. Blais savait que seule Canadair pouvait concourir, et s'il y avait eu d'autres compagnies québécoises intéressées, il était déjà trop tard pour préparer un carnet de propositions.

Quant au manque d'intérêt des hommes d'affaires d'ici pour l'ensemble des autres sous-contrats encore à octroyer, il ne semble pas aussi évident que le prétendent le ministre et McDonnell Douglas. En effet, sur 15 des plus importantes firmes spécialisées dans l'industrie aéronautique, dans la région de Montréal, seulement deux ont dit au DEVOIR avoir tourné le dos au F-18, dont Pratt and Whitney. La raison de cette dernière est bien compréhensible: elle favorisait l'avion de chasse F-16 de General Dynamics. Toutes les autres ont confirmé qu'elles avaient présenté les soumissions ou qu'elles s'apprêtaient à le faire pour les prochains appels d'offres. Ce sont Aviation Electric, Héroux, Joly Engineering, Menasco Manufacturing, Aero Machining, Rolls Royce, Automation Industries, les Industries Patenaude, UDT, Innotech, Spar, Robert Mitchell et Industries Lucas. En outre, Marine Industries est toujours à la recherche de partenaires pour vivre sa première expérience dans l'aérospatiale.

Il apparaît très difficile de tracer un bilan précis des retombées industrielles du contrat du F-18. Même très imprudent. En étalant l'entente sur une période de 15 ans, le gouvernement fédéral et McDonnell Douglas se sont donnés une grande marge de manoeuvre à l'épreuve des critiques... Par exemple, si le Québec n'obtient pas le sous-contrat des éléments structurels, McDonnell Douglas pourra toujours répondre qu'elle le remplacera dans quelques mois ou dans quelques années par une toute nouvelle commande de fabrication non prévue dans l'entente initiale. De plus, comme on l'a dit, le contrat d'avril 1980 prévoit aussi la fabrication de pièces destinées à l'industrie aéronautique commerciale.

Une chose est cependant certaine, les principaux contrats du F-18 ne seront pas distribués dans 14 ans mais bien dans les prochains mois. Or, les déclarations récentes de McDonnell Douglas et du ministre des Approvisionnemente et Services ont semé un doute qui mérite d'être dissipé.

... et l'objectif est presque hors d'atteinte

Évaluation des retombées industrielles du F-18 pour le Québec selon le gouvernement fédéral, le 10 avril 1980

Usine d'aubes et d'ailettes	$ 420 millions
Centre d'usinage à contrôle numérique	$ 225 millions
Centre de fabrication de matériaux composés	$ 100 millions
Achats (ordinateur, composantes électroniques)	$ 144 millions
Éléments structurels	$ 248 millions
Pièces de DC-9 et DC-10	$ 115 millions
Fabriques de moules, de verre et usine de pompes à chaleur	$ 111 millions
Programme avancé	$ 85 millions
Autres pièces	$ 121 millions
Montage et essais du moteur F-404	$ 4 millions (•)
Total	$1,573 milliard

(•): cette partie du contrat a été abandonnée.

l'union vie
compagnie mutuelle d'assurance
siège social drummondville, qué

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Avis est par les présentes donné que l'assemblée générale annuelle des membres de L'Union-Vie, Compagnie Mutuelle d'Assurance, sera tenue le lundi 20 avril 1981, à 14,00 heures, au siège social de la compagnie, 142 rue Hériot à Drummondville, aux fins suivantes:

1— De recevoir le rapport des administrateurs, du vérificateur et des officiers.
2— D'élire les administrateurs.
3— De nommer le vérificateur.
4— De discuter toute autre question qui pourrait être soumise par les membres.

Pierre Ally
Secrétaire-trésorier
Donné à Drummondville
ce 19 mars 1981.

LES PRÉVOYANTS DU CANADA
ASSURANCE GÉNÉRALE

AVIS DE CONVOCATION

ASSEMBLÉE ANNUELLE ET SPÉCIALE

Avis est, par les présentes, donné aux actionnaires de LES PRÉVOYANTS DU CANADA — ASSURANCE GÉNÉRALE, qu'une assemblée générale annuelle et spéciale des actionnaires de la compagnie sera tenue au siège social de la compagnie, 801 est, rue Sherbrooke, Montréal, Québec, le mercredi 15 avril 1981, à 11 h 00 de l'avant-midi, dans le but de:

1. Considérer et, s'il y a lieu, approuver les états financiers de la compagnie et le rapport des vérificateurs pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1980;
2. Élire les administrateurs;
3. Nommer les vérificateurs;
4. Considérer et approuver, s'il y a lieu, les règlements No. 20, établissant les fonctions des dirigeants de la compagnie et No. 21, précisant l'établissement du montant de la rente de retraite des employés;
5. Considérer toute autre question qui pourrait être légalement soumise à l'assemblée.

CLAUDE BEAUVAIS, Secrétaire
Montréal, le 26 mars 1981

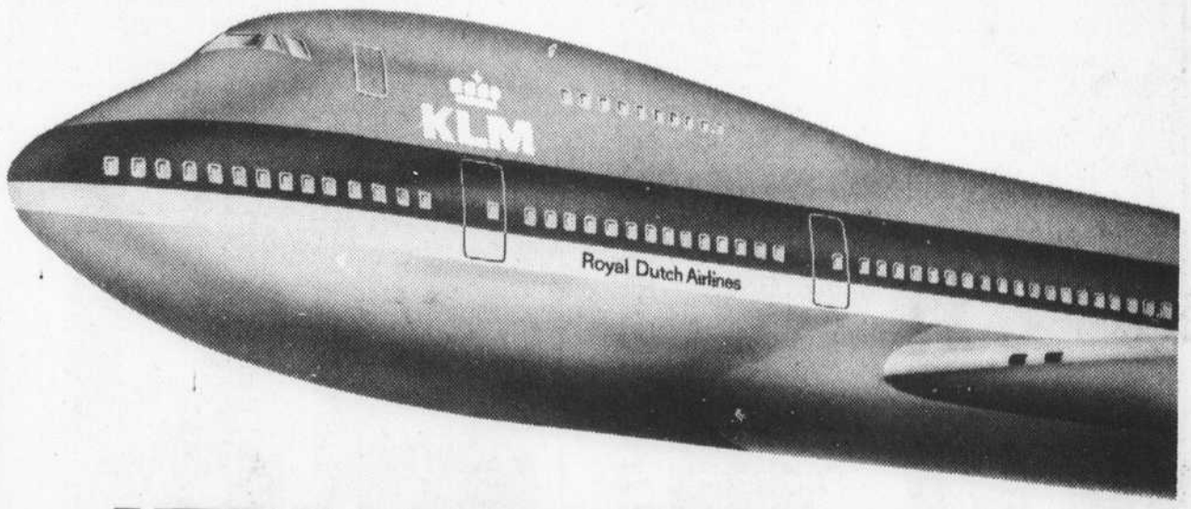
1¼% Certificats de placement F.C.I.L.

Offerts à partir de 1 000$ pour une période de trois à cinq ans ou à partir de 5 000$ pendant un à cinq ans.
Encaissables à échéance. Les intérêts sont versés annuellement ou semi-annuellement.
Achetez vos certificats à la Banque de Montréal.

Taux d'intérêt annuel pour les certificats venant à échéance dans cinq ans.

Garantis par la Banque de Montréal

Les taux varient selon l'échéance et le mode de paiement et peuvent changer sans préavis.



VERS LES FJORDS, KLM.

Car c'est le moyen pratique de s'y rendre.

De Montréal, il est tellement facile de se rendre en Scandinavie et en Finlande par KLM et ses correspondances bien planifiées à Schiphol, Amsterdam, l'aéroport le mieux conçu du monde pour les gens d'affaires. KLM vous mène à six destinations d'Europe du Nord: Copenhague, Stockholm, Göteborg, Oslo, Stavanger et Helsinki. Et en choisissant la Classe affaires de KLM, vous serez servi à souhait: comptoir d'enregistrement particulier, places de choix et services spéciaux à bord. KLM... Pour aller rapidement de Montréal à la Scandinavie.
(Qui dit fret vers la Scandinavie dit KLM!)

KLM

La ligne aérienne hollandaise digne de votre confiance

VENEZ CONSULTER NOTRE ABONDANTE DOCUMENTATION À NOS BUREAUX

VOYAGES TRAVELAIDE LTÉE
Détenteur d'un permis du Québec

CENTRE
St-Denis 4454/Métro Mt-Royal, 845-8225
Ste-Catherine 1010/Métro Peel, 861-7272
Galeries Dupuis/Métro Berri, 844-8416
EST
Beaubien 911/Plaza St-Hubert, 273-7755
Sherbrooke/Métro Langelier, 254-9969
SUD
Ville LaSalle/Place Newman, 364-6780
Brossard/Place Portobello, 672-5353
Longueuil/Centre Véronneau, 679-3777
Beloeil/Mail Montenach, 467-1171
NORD
Centre Normandie/Salaberry, 331-9971
Laval/Centre Laval, 687-0880
Laval Ouest/5005 Dagenais, 627-5151
Lachute/Galeries Lachute, 562-3788

développement régional

Les Septiliens misent sur la concertation

par Michel Nadeau

APRÈS trois décennies d'existence comme municipalité, Sept-Iles vient de vivre sa première expérience de concertation et «les gens ont décidé de se prendre en mains», selon M. Jean-Marc Trottier, un des organisateurs du mini-sommet qui s'est déroulé récemment dans la capitale du fer au Québec.

Les principaux agents économiques de la région ont convenu, le mois dernier, de se rencontrer à la lumière de la décision de l'Iron Ore Company of Canada de réduire son effectif de 3,000 à 2,000 employés d'ici le mois de mai prochain.

«Ce sommet fut un succès et je souhaite qu'il y en ait d'autres,» a déclaré au DEVOIR le président de la rencontre, M. Serge Fortier. Celui-ci fait partie d'un comité mis sur pied afin d'assurer la poursuite des efforts pour le développement de Sept-Iles dans cinq secteurs donnés: le port, les activités commerciales, le tourisme, les pêcheries et le transport. Les cinq ateliers sur ces sujets ont réuni quelque 120 personnes vendredi dernier. Une rencontre ultérieure n'a pas été prévue.

Un des éléments les plus encourageants de ce sommet fut la proposition de M. Lynn Anctil, un employé de l'Iron Ore mis à pied. M. Anctil a proposé la formation d'un comité regroupant d'autres travailleurs licenciés afin de voir les perspectives d'emploi dans les autres secteurs. On veut ainsi empêcher une éventuelle hémorragie de la main d'oeuvre. Le gérant de location des Galeries Montagnaises a offert un local au nouveau groupe.

Par ailleurs, la déception de la journée fut l'absence de l'Hydro-Québec qui prévoit harnacher la rivière La Romaine au cours de la décennie. «Nous n'avons eu aucune réponse à notre invitation,» a précisé M. Fortier.

Le maire de Sept-Îles, M. Jean-Marc Dion, était également absent, ayant préféré assister à une rencontre d'édiles municipaux se tenant à Vancouver.

On ne peut vraiment parler de concertation car les mouvements syndicaux n'étaient représentés que par M. Louis-Marie Ouellet, du local 5569 des Métallos. Il faut dire que les négociations en cours avec les compagnies de fer occupent une bonne partie des dirigeants syndicaux.

Évidemment, les élus à Québec, M. Denis Perron, et à Ottawa, M. André Maltais, ont assisté à cette première dans la région nord-côtière.

Par contre, le président de l'Iron Ore, M. Brian Mulroney n'avait pas été invité. «Nous croyons que ce n'est pas à Sept-Îles qu'on pourra régler le problème du fer à l'échelle internationale», selon M. Fortier. Le principal employeur, de même que des représentants des Mines Wabush, ont participé à certains ateliers.

C'est évidemment du côté du port que se trouvent les plus grands espoirs. On attend anxieusement une décision du Conseil des ports nationaux. Celle-ci serait prise au cours des deux prochains mois, a-t-on alors appris.

Les Septiliens rappellent que leur port peut accueillir des minéraliers de grande taille en raison d'une profondeur de 100 pieds d'eau à marée basse.

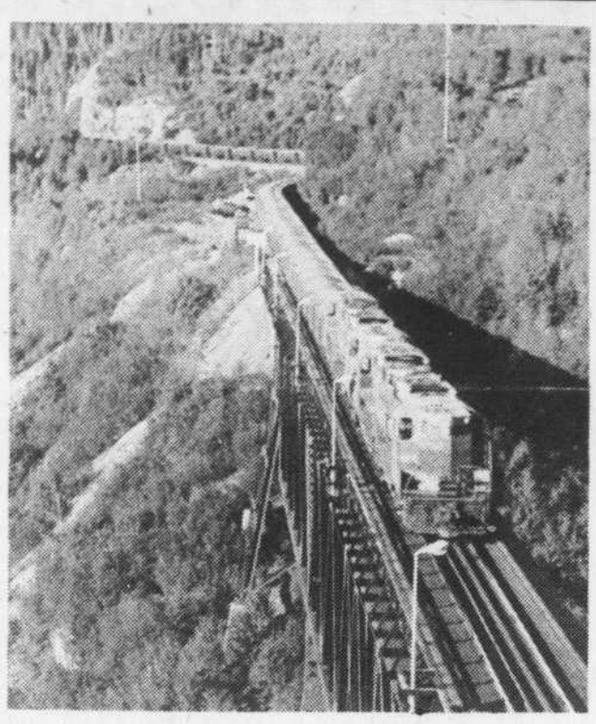
Des pourparlers sont présentement en cours avec des firmes étrangères pour assurer la venue à Sept-Îles de bateaux en nombre suffisant pour justifier une importante activité de transbordement. Le charbon et les céréales seraient les deux principales marchandises chargées à cet endroit.

Un raccordement éventuel avec le traversier-rail du Saint-Laurent deviendrait alors un atout précieux.

Du côté des pêcheries, on s'entend pour réclamer un port de débarquement de poissons. Ces installations pourraient être jumelées a une marine pour les embarcations de plaisance.

Le tourisme devrait être un axe de développement important pour la région. «La Minganie sera notre Roché Percé», de dire M. Trottier.

On souhaite ainsi attirer les Montréalais sur la Côte Nord en leur proposant une nouvelle région à découvrir. La route 138 se rend maintenant jusqu'à Havre Saint-Pierre où se trouve l'archipel de Mingan. On a mentionné l'importance d'améliorer les conditions d'hébergement pour les visiteurs.



Évidemment les Septiliens aimeraient détourner de leur côté du fleuve le flux de visiteurs se rendant à l'Ile Anticosti. Actuellement, ceux-ci prennent souvent l'avion à Mont-Joli.

Chez les commerçants, il a fallu constater un manque de dynamisme. Une partie du commerce de la Basse Côte-Nord se fait avec Rimouski qui, par décision politique, approvisionne également l'Ile Anticosti. C'est ainsi que leur échappe un marché de plus de 20,000 personnes.

Mais phénomène plus inquiétant, le prolongement de la route 389 de la Manicouagan jusqu'à Fermont et Labrador City pourrait réduire l'activité commerciale de Sept-Iles. Présentement les régions nordiques reçoivent les marchandises par train en provenance de Port-Cartier et Sept-Iles. La route favorisera au contraire Baie-Comeau.

Les gens du ministère de l'Expansion économique régionale se sont dits disposés à accorder un appui financier aux entreprises désirant aller de l'avant.

Enfin, du côté du transport, les différents intervenants (air, route, eau) ont convenu de se mettre ensemble pour mieux faire connaître la région. En plus de réclamer un débarcadère pour le traversier-rail et la réouverture du dossier de la desserte de la Basse Côte-Nord, les participants ont avancé l'idée d'un comité afin d'inciter Hydro-Québec à accélérer ses projets de développement du potentiel hydro-électrique de la région.

C'est le commissariat industriel, dirigé par M. André Coutu, qui devra dans la plupart des cas poursuivre les efforts requis pour faire avancer les différents dossiers.

C'était la première fois que les différents groupes intéressés au développement économique de Sept-Iles se rencontraient pour chercher des solutions à la crise actuelle qui frappe l'économie de cette région.

En plus de la fermeture de l'usine de l'Iron Ore, la région septilienne a été touchée par l'arrêt des opérations de la compagnie ITT (Rayonier) à Port Cartier, une municipalité située à une quarantaine de milles au sud-ouest de Sept-Iles.

Jusqu'à maintenant, Sept-Iles n'a pas réussi à diversifier son économie qui reste totalement dépendante de l'exploitation du minerai de fer. La région compte environ 30,000 habitants.

Centraide Montréal



Michel Roquet

Monsieur Bernard G. Côté, président du conseil d'administration et monsieur Jean Lessard, président et directeur général de Centraide Montréal, ont le plaisir d'annoncer la nomination de monsieur Michel Roquet au poste de directeur général de la campagne. Auparavant, monsieur Roquet était associé de CEGIR INC. gestionnaires-conseils. Monsieurs Roquet apporte à Centraide une vaste expérience en gestion d'organisations et de projets complexes au Canada et à l'étranger.

Nomination Alcan



Roger Chiniara

M. Allan A. Hodgson, Alcan Aluminium Limitée, annonce la nomination de M. Roger Chiniara en qualité de vice-président - Placements de retraite aux Fiduciaires de l'Alcan, Limitée. Juriste de formation, M. Chiniara possède une longue expérience de la gestion financière et de l'investissement. Avant sa nomination à l'Alcan, il était vice-président exécutif, directeur des opérations financières d'une importante société de fiducie.

fiscalité

Deux amendements touchant les conjoints

par Yves Séguin

Avocat et fiscaliste chez Beaudry, Bertrand et Associés de Hull et membre de l'Association québécoise de planification fiscale et successorale.

Deux amendements relativement récents intéresseront sans doute les époux: le premier concerne l'imposition lors du partage des biens dans le cadre d'une séparation ou d'un divorce et le deuxième traite de la déduction du salaire payé au conjoint.

Voyons d'abord le premier. Lorsque les époux se séparent ou se divorcent, ils partagent les biens de la communauté ou échangent certains biens.

Selon la loi de l'impôt, un tel transfert équivaut à une disposition pouvant donner lieu à un gain en capital. Cependant, les transferts de biens entre conjoints bénéficient d'une exemption: il n'y a donc pas de gain en capital.

L'exemption s'applique aux transferts tels la vente, le don, etc... ainsi qu'au partage des biens.

Toutefois, lorsque le bien qui a été transféré d'un conjoint à l'autre est ultérieurement revendu, le gain en capital devient alors imposable.

Les époux peuvent donc se transférer des biens tels une maison, un terrain, des meubles et même un régime d'épargne-retraite, sans incidence fiscale si le transfert a lieu en vertu d'une entente de séparation ou d'un jugement de divorce.

Cependant, si le bien est revendu à un tiers, le gain en capital imposable sera exigible de l'auteur du transfert, c'est-à-dire du conjoint qui a transféré le bien à l'autre conjoint.

Cette règle, que l'on appelle «règle d'attribution» a donc pour effet d'attribuer au premier conjoint le gain en capital que réalise le deuxième en vendant à un tiers.

Le gouvernement fédéral semblait disposé à modifier la loi afin d'annuler cette règle d'attribution dans le cas,entre autres, du transfert de biens par suite de séparation ou de divorce.

Malheureusement rien n'est encore fait. Les époux en voie de séparation ou de divorce devraient donc s'assurer que la vente des biens par l'un des époux par suite du partage n'assujettisse pas l'autre époux à un impôt inattendu, Pari passu...

Le deuxième amendement vise à permettre au contribuable de déduire le salaire payé à son conjoint travaillant pour lui. Il n'est donc plus nécessaire de constituer une compagnie pour se permettre cette déduction. Cette déduction est en vigueur au fédéral depuis le 1er janvier 1981. Étant donné que le dernier budget du Québec consentait la même déduction, il y a tout lieu de croire qu'elle deviendra loi sous peu, car cette mesure a fait l'unanimité de tous. Pour une fois!...

Brascan acquiert 15% des actions de Royal Trustco

Le groupe Brascan est devenu le deuxième actionnaire en importance de Royal Trustco en faisant l'acquisition récemment de 14,6% des actions de la compagnie de fiducie de Toronto.

La direction de Brascan a indiqué son intention de porter à 20% sa participation dans Royal Trustco dans un avenir indéterminé.

Le nouveau président et directeur général de Royal Trustco, M. John Scholes a déclaré que «l'association entre les deux compagnies s'avèrera constructive et que l'on envisage de faire représenter Brascan au conseil d'administration de Royal Trustco».

Les cadres supérieurs veulent ainsi faire contrepoids à l'influence de la famille Reichmann et du groupe Olympia & York qui détiennent 23,3% des actions de Royal Trustco.

La direction de Royal Trustco peut ainsi, en opposant deux actionnaires, s'assurer du contrôle de la plus importante entreprise fiduciaire au Canada.

Cependant il faut se rappeler que Brascan est contrôlé par les frères Peter et Edward Bronfman qui demeurent d'importants associés des frères Reichman dans la compagnie Trizec. Les deux familles torontoises pourraient fort bien s'entendre à un moment donné pour mettre la main sur la gestion du Royal Trust.

Cette acquisition s'inscrit fort bien dans la poursuite des objectifs de Brascan qui veut se développer dans trois secteurs précis: richesses naturelles, biens de consommation et services financiers.

Dans ce dernier domaine, Brascan possède 39% de la London Life, une compagnie ontarienne d'assurance-vie, et 51% des titres de Triarch Corp, une institution pour le financement d'entreprise. La Banque Nationale détient une participation minoritaire dans cette dernière firme.

Il est difficile de voir maintenant quels sont les groupes qui possèdent des participations significatives dans Royal Trustco, une entreprise que convoitait, l'automne dernier, M. Robert Campeau. Les dirigeants de Royal Trustco, parvinrent alors à convaincre des amis d'acheter des blocs d'actions afin de contrecarrer le projet de Campeau Corp. L'opération a réussi mais la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario s'interroge aujourd'hui sur les agissements de M. Ken White, le président, et M. John Scoles, alors vice-président.

Actuellement les actions valent environ $21.50 à la Bourse de Montréal. M. Campeau offrait $25.

Cette transaction de Brascan dans le domaine financier est la première depuis de nombreuses années. Au cours des derniers mois, Brascan a fait des acquisitions dans les secteurs des biens de consommation (Consumers Glass (5%), Quaker Oats (5%) de même que dans le domaine des richesses naturelles (Scott Paper (20%).

Chambre de Commerce Française au Canada
French Chamber of Commerce in Canada

Déjeuner-causerie

Le Jeudi 26 mars 1981 à midi

au Salon ovale de L'Hôtel Ritz-Carlton de Montréal



Conférencier invité d'honneur:
Jean-Claude BOUCHET

Conseiller Commercial près l'Ambassade de France à Ottawa, et Chef des Services de l'expansion économique au Canada.

dont l'exposé aura pour thème:

"LES RELATIONS ÉCONOMIQUES ENTRE LA FRANCE ET LE CANADA"

Réservations:
866-2797

Nomination à La Banque Royale du Canada



K.G. Wilson

La Banque Royale du Canada annonce la nomination de M. Kenneth G. Wilson au poste de directeur général adjoint, Petites et moyennes entreprises, du secteur Services aux consommateurs, de la division Canada. M. Wilson est chargé du développement des services spéciaux importants que la banque offre déjà aux petites et moyennes entreprises du Canada. Né à Montréal, M. Wilson est ingénieur diplômé, membre de sa corporation professionnelle au Québec et en Ontario, et titulaire d'un diplôme en administration des affaires de l'Université McGill. Avant de se joindre à la Banque Royale, il était directeur général du Secrétariat des petites et moyennes entreprises, au gouvernement fédéral. Il avait auparavant travaillé au sein de l'industrie avec des petites et moyennes entreprises. M. Wilson occupera ses nouvelles fonctions au début d'avril, en poste à Montréal, au siège social de la banque.

Langlois, Drouin & Associés
avocats

Les membres de l'étude Langlois, Drouin & Associés ont le plaisir d'annonncer que Mes Henri Lanctôt et Rodrigue Levesque se sont joints à l'étude depuis le 1er février 1981.



Admis au Barreau en 1978, Me Levesque détient une maîtrise en fiscalité de l'université de Sherbrooke. Il fut jusqu'à son entrée au sein de l'étude Langlois, Drouin & Associés directeur de la fiscalité pour la compagnie Sidbec-Normines Inc. et secrétaire adjoint. Il est membre du comité de fiscalité de l'Association des Mines de Métaux du Québec, de l'Association des Évaluateurs municipaux du Québec et du Canadian Tax Foundation.



Admis au Barreau en 1968, Me Lanctôt pratiqua le droit dans une étude privée jusqu'en 1971. Il fut ensuite conseiller juridique à Montréal d'une importante compagnie pétrolière jusqu'en 1976. Jusqu'en janvier 1981, il était secrétaire et directeur du contentieux de SOQUEM et agissait comme secrétaire des filiales de SOQUEM.

Langlois, Drouin & Associés ont des bureaux à Québec et à Montréal

Un mode d'épargne supérieur

Les certificats de dépôt garanti du Trust Général

- Sécurité du capital et des intérêts
- Taux d'intérêt garanti
- Taux d'intérêt élevé
- Souplesse dans le paiement des intérêts
- Aucun coût

14 1/4 % Intérêts versés annuellement. Période de 1 an. Dépôt minimum $500.

Autres certificats à autres taux pour des périodes allant de 30 jours à 5 ans. Taux sujet à changement.

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA

Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec. Membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada.

Demandez le poste 2000

Sept-Îles: 968-1830 Rivière-du-Loup: 862-7286 Montréal: 866-9641
Chicoutimi: 549-6490 Québec: 688-0630 Outremont: 739-3265
Alma: 668-3391 Lévis: 833-4450 Hull: 771-3227
Rimouski: 724-4106 Trois-Rivières: 379-7230 Ottawa: 238-4900

Le Grand Montréal se Tourne... vers Gilles Proulx



7:00h à 8:30h

★ Entrevues Percutantes ★
★ Nouvelles ★
★ Météo ★
★ Sports ★

85 CKVL

au jour le jour

■ Granite à Saint-Augustin

Une compagnie italienne va fabriquer à Saint-Augustin, dans la banlieue de Québec, des panneaux de granite à partir de pierres extraites au Saguenay-Lac-Saint-Jean. La compagnie Granicor recevra des subventions fédérales et provinciales pour établir cette usine, qui emploiera 52 personnes. Spécialiste du revêtement de granite, la compagnie-mère Campolomghi compte exporter 80% de la production québécoise. L'investissement sera d'environ $3.8 millions.

■ Les régions attaquent...

À l'attaque! Les régions de Sherbrooke, de Québec et de la Rive-Sud prennent en mains leur développement économique, semble-t-il. La Maison régionale de l'industrie et la conférence administrative de l'Estrie attendent 200 personnes le 31 mars pour étudier les recommandations de l'étude sur «La politique d'achat régional en Estrie». La Chambre de commerce et d'industrie de Québec métropolitain organise une Semaine de l'industrie du 11 au 17 mai pour vanter l'entrepreneurship local. Enfin le Regroupement d'entraide pour les gens d'affaires de la Rive-Sud lance les 22, 23 et 24 mai un premier Salon du commerce pour faire connaître le potentiel économique de la région, avec une centaine d'exposants.

■ L'Islet: nouveau plan

La Société de développement industriel (SDI) a décidé de ne pas donner suite, finalement, aux 52 soumissions qui lui ont été présentées et a invité la coop a lui présenter une proposition d'achat des industries L'Islet basée sur un plan de relance centré exclusivement sur une diversification de la production. La SDI a précisé qu'aux termes de cette décision, elle n'était dorénavant plus liée à un appel d'offres public et qu'elle pouvait désormais procéder par entente de gré à gré. La CSD et la coop ont décidé de ne faire aucune déclaration publique avant jeudi ou vendredi, une série de consultations étant prévues pour décider le plan d'action qui s'impose.

■ L'or vert à Sherbrooke

«L'agro-alimentaire québécois dans les années 80: progrès ou déclin?», c'est la question que se poseront MM. Garon (ci-devant ministre), Gaudet (UPA), Saint-Pierre (Ogilvie Mills), Poulin (Coopérative fédérée) et Biltis (Steinberg) à Sherbrooke le 2 avril prochain. Puis deux panels se pencheront sur les problèmes de la production et de la commercialisation de l'or vert. Organisé par le Centre d'entreprises de l'Université de Sherbrooke, ce symposium national permettra une synthèse des efforts dans l'agro-alimentaire rencensés lors de plusieurs mini-sommets sectoriels.

■ La Sauvegarde et les PME

Malgré des ventes exceptionnelles, des prestations coûteuses font stagner le profit de La Sauvegarde, une compagnie d'assurance-vie du mouvement Desjardins. Ses revenus ont progressé de 43% pour atteindre $99.1 millions. Les nouvelles assurances individuelles ont augmenté de 31% tandis que les nouvelles assurances collectives proposées aux PME depuis septembre semblent remporter du succès. Les revenus de primes ont doublé, passant de $41.7 à $61.7 millions et les placements obtenaient un rendement de 10% pour un revenu de $22.3 millions. Cependant, les prestations aux assurés augmentaient aussi de 36% pour les décès et de 45% pour les invalidités, ce qui fait stagner les bénéfices nets à $1.4 million.

■ Les Irakiens en Malibu

GM Canada vendra à l'Iraq 10,000 Chevrolet Malibu montées à Oshawa. Le contrat de $90 millions prévoit aussi que des pièces de rechange et un appui technique seront fournis par GM Canada. Il aura fallu un an et demi à la division «Développement des marchés» pour conclure ce contrat, qui sera la plus importante exportation de voitures de tourisme canadiennes des dernières années. Récemment, GM Canada annonçait la vente de 100 autobus au Costa Rica, dont les châssis seront fabriqués à London (Ontario) et l'assemblage sera fait au Canada.

■ En raccourci

Augmentation de 28.5% des ventes des constructeurs américains de **voitures** début mars mais ce n'est pas encore signe de reprise... **Massey-Ferguson** a reçu un contrat de $41 millions pour livrer 2,300 tracteurs et du matériel agricole en Arabie Saoudite... **Wardair** achète six avions européens **Airbus** et prend option sur six autres, ce qui augmentera de 80% le nombre de sièges offerts par cette compagnie aérienne... **Harlequin** examine actuellement l'offre d'achat de Tolstar: deux firmes de courtage éclaireront son comité ad-hoc... Une **mission chinoise** séjournera au Canada du 26 mars au 17 avril et s'intéressera surtout aux **Pâtes et papiers,** dont elle a acheté pour $90 millions en 80... Le **Guaranty Trust** entreprend une vaste enquête confidentielle auprès des **compagnies publiques** canadiennes pour mesurer l'importance des relations avec les investisseurs boursiers... **Labatt** va brasser la bière «Budweiser» et promouvoir la bière importée «Michelob» en Colombie-Britannique au terme d'un accord avec une compagnie de St-Louis (Missouri)... La filiale américaine de **Northern Telecom** a reçu un contrat de $US 30 millions pour des autocommutateurs nécessaires à Satellite Business Systems... La **Banque Royale** ne fermera pas sa succursale de Pointe-Saint-Charles comme elle l'avait annoncé le mois dernier... Deux groupements **d'achat de vêtements** se sont fusionnés pour former le groupe **Promodor,** qui compte environ 150 marchands à travers le Québec... La firme **Mack Québec** a agrandi son territoire de distribution de camions en rachetant la succursale montréalaise de Mack Canada...

Marie-Agnès Thellier

SIDBEC



Guy Bernier



Claude Descôteaux

Le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, monsieur Yves L. Duhaime, et le président et chef de la direction de Sidbec, monsieur Robert De Coster, ont le plaisir d'annoncer la nomination de MM. Guy Bernier et Claude Descôteaux au conseil d'administration de Sidbec et Sidbec-Dosco Ltée.

Président de la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec, monsieur Bernier est officier ou administrateur de plusieurs organismes du Mouvement Desjardins et également membre du conseil d'administration d'autres compagnies.

Monsieur Descôteaux est sous-ministre au ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme du gouvernement du Québec.

MacMillan Bloedel se réjouit de la proposition de Noranda

par Michel Nadeau

Dans un communiqué émis hier à Vancouver, le président du conseil et chef de la direction de MacMillan Bloedel manifeste un certain penchant pour l'offre présentée cette semaine par le groupe Noranda pour l'acquisition de 49.8% des actions de MacBlo. Cependant, M. Calvert C. Knudsen n'est pas satisfait du prix offert de $56 et évoque la possibilité d'un nouveau mouvement de surenchère.

La semaine dernière, la British Colombia Resources Investment Corp. (BCRIC) avançait une proposition de $46 l'action pour porter sa participation de 20% à 49% du capital de MacMillan Bloedel. Le conseil d'administration de cette dernière firme en recommanda le rejet.

Dans son message, M. Knudsen affirme: «Je suis heureux du fait que le gouvernement provincial n'ait pas de parti pris dans cette affaire et qu'il accordera à l'offre de Noranda toute sa considération.»

«En regardant les choses bien en face, il semble que l'offre de la Noranda entrainerait une atténuation de la concentration de l'industrie forestière en Colombie-Britannique.» Le p.-d.g. de MacBlo reprend ainsi l'argument évoqué la veille par Noranda à l'effet que l'achat de MacMillan Bloedel et la vente d'une participation de 28% dans BC Resources par Noranda aurait pour effet de réduire de 19% à 15% des droits de coupe en Colombie-Britannique la part détenue par les firmes du groupe Noranda.

«La direction de Noranda m'a informé qu'elle ne chercherait pas à acquérir le contrôle majoritaire au conseil d'administration et qu'elle n'a aucunement l'intention pour le moment de chercher à se procurer d'autres actions de MacMillan Bloedel.»

«Je veux répéter que nous ne considérons pas comme bienvenue toute proposition visant au contrôle de la compagnie,» ajoute M. Knudsen.

Cette affirmation en fera sourire plusieurs. Il est difficile de croire que Noranda investira plus d'un demi milliard de dollars dans une affaire sans chercher à en prendre le contrôle. Les gens de Noranda possèdent une grande expertise dans le domaine forestier; ils n'ont pas la réputation d'être des actionnaires passifs.

De son côté, le ministre colombien des Forêts, M. Tom Waterland, s'est dit prêt à changer The Forest Act s'il le faut pour bloquer la transaction éventuelle si le cabinet le juge nécessaire. Cette loi permet au gouvernement colombien de révoquer des droits de coupe d'une entreprise lorsque plus de 50% des actions changent de mains sans l'accord de Victoria. Cette mesure a incité les dirigeants de Noranda à limiter à la hauteur de 49,8% leur objectif d'acquisition.

Il est évident cependant que malgré la présence de BCRIC — qui détient actuellement 20% des titres — les administrateurs de Noranda pourraient exercer un certain contrôle psychologique sur la compagnie de Vancouver.

Il faudra surveiller la réaction du conseil d'administration de MacBlo qui devrait normalement écarter l'offre de $56 pour amorcer un mouvement de surenchère que les gens de BCRIC peuvent difficilement éviter. Le nationalisme colombien commande que cette entreprise — dont tous les citoyens de la province sont actionnaires — déploie des efforts inouis pour conserver dans la région le contrôle de la plus grande entreprise colombienne.

A la Bourse, les actions de MacBlo ont gagné près de $5 pour fermer à $50 hier à Montréal. (Ce chiffre s'explique par le fait que l'offre de Noranda ne porte pas sur la totalité des titres mais environ la moitié, selon la proportion des titres qui seront mis en vente.)

Par ailleurs, les valeurs de BC Resources dont Noranda se départiraient, ont chuté d'un dollar pour clôturer à $20. Pour sa part, le groupe torontois a perdu près d'un dollar pour afficher $31 en fin de session.

AQTE

Moi un pollueur?

JAMAIS!

Quebecor inc.



M. Jacques Beauchamp



M. Jean Coutu

M. Pierre Péladeau, président du conseil d'administration de Quebecor Inc., est heureux d'annoncer les nominations de MM. Jacques Beauchamp et Jean Coutu aux postes d'administrateurs de la compagnie.

M. Jacques Beauchamp est président de Gas Métropolitain Inc. et vice-président senior de Northern and Central Gaz Corporation Limited et également administrateur de Gaz Métropolitain Inc., de Northern and Central Gaz Corporation Limited, de la Fondation de l'Université du Québec à Montréal et de l'Orchestre symphonique de Montréal.

M. Jean Coutu est président de Services Farmico Inc. et propriétaire de Pharm-Escomptes Jean Coutu.

Messieurs Jacques Beauchamp et Jean Coutu apportent à Quebecor Inc., compagnie en pleine expansion, une contribution très appréciable au niveau de l'administration.

Quebecor Inc. est une société de gestion qui possède et exploite des entreprises oeuvrant dans les domaines de l'édition, de l'impression, de la distribution de publications, de la distribution de disques ainsi que du traitement de pellicules photographiques.

Vous appréciez le service de première? Chez VIA, nous en rajoutons!

Le service VIA 1 est maintenant offert entre les principales villes du corridor Québec-Windsor.

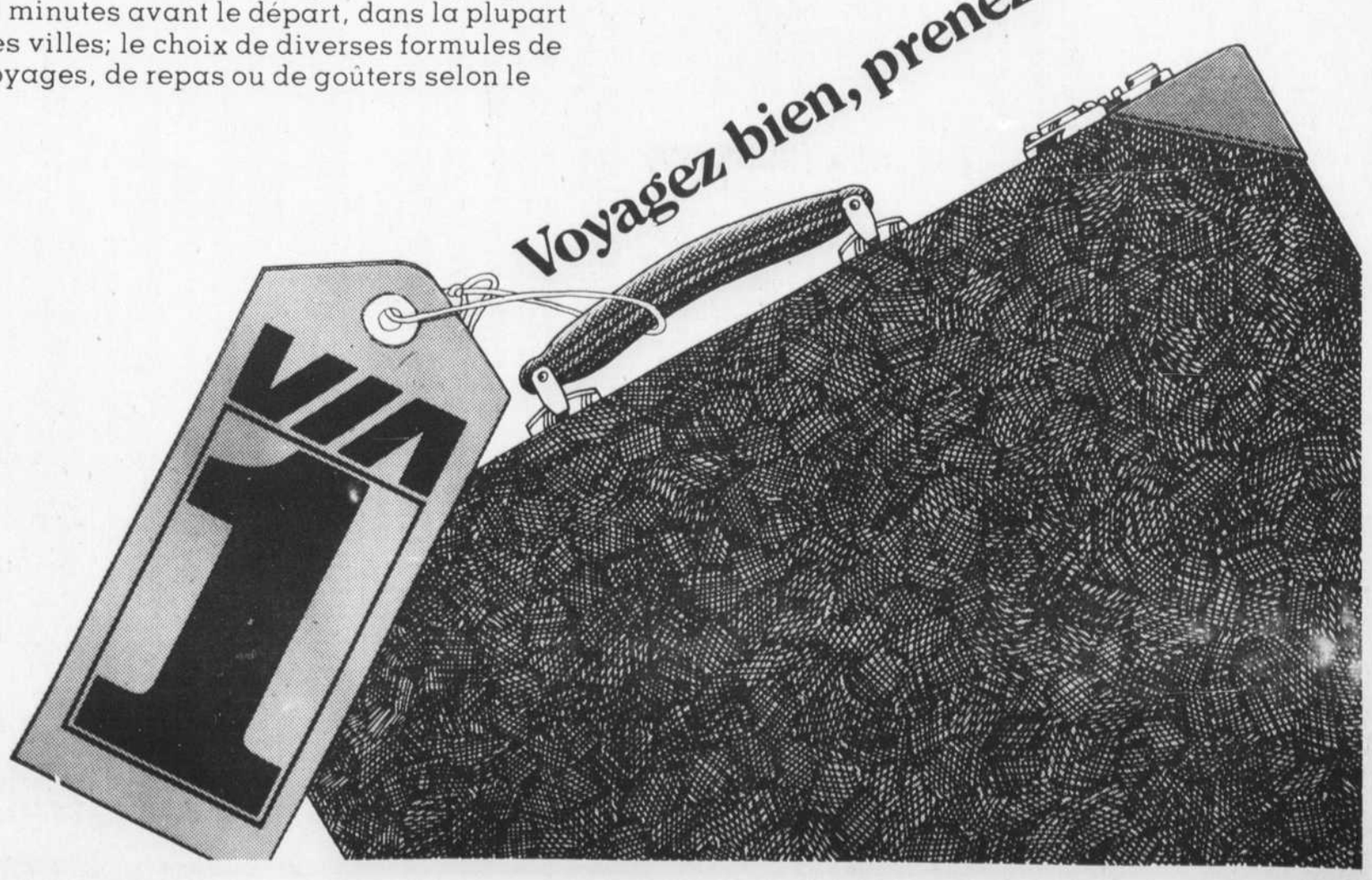
VIA lançait, l'automne dernier, un service de première classe, grandement amélioré, entre Toronto et Montréal. Baptisé VIA 1, c'est le service de première le plus complet jamais offert pour les voyages en train au Canada.

VIA 1 a connu un tel succès que nous avons décidé de l'étendre aux trains desservant Québec, Ottawa, London et Windsor — en plus, bien sûr de le maintenir pour la liaison Montréal—Toronto.

Vous pouvez maintenant profiter, dans tout ce territoire, du service VIA 1: prise des billets au comptoir spécial d'enregistrement, si vous le désirez; embarquement prioritaire jusqu'à 30 minutes avant le départ, dans la plupart des villes; le choix de diverses formules de voyages, de repas ou de goûters selon le train; des heures de départ pratiques; et plus encore...

Renseignez-vous sur VIA 1. Demandez le dépliant sur ce service chez VIA ou votre agent de voyages. Vous comprendrez pourquoi les voyageurs qui désirent un véritable service de première choisissent VIA 1. Faites alors vos réservations auprès de votre agent de voyages ou appelez VIA au 871-1331: notre standard téléphonique est ouvert vingt-quatre heures par jour.

Voyagez bien, prenez le train.



L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

TORONTO

Hausse des cours

L'indice composé de la Bourse de Toronto a terminé hier sur un gain de 16.60 points à 2336.44.

Dix des 14 secteurs du marché ont progressé, l'immobilier gagnant pour sa part 183.51 points à 7483.87. L'or subit les plus lourds revers, en baisse de 26.72 points à 4354.17.

Finalement on dénombre 307 titres en hausse, 205 en baisse et 213 stables. Le volume est de 6.35 millions et la valeur chiffre $116.47 millions.

Parmi les industrielles, Murphy Oil gagne 2 1-8 à $31, Turbo Resources 1 5-8 à $34, Imperial Oil B 1 1-2 à $33 5-8, Computalog 1 1-2 à $14 1-2 et IU International 1 3-8 à $23 5-8. Par contre, Dominion Bridge perd 1-2 à $24, Realcap Holdings A 1-2 à $5 1-4 et Seagram 1-4 à $63 1-4.

Dans le secteur minier, Roman Corp. gagne 1 7-8 à $91, NBU Mines 1 1-4 à $9 et Corporation Falconbridge Copper 1 1-4 à $18. Camflo Mines perd 1 1-8 à $37 1-2 et Brenda Mines 1 à $28 1-2.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
A.G.F.M	51745	$7	6⅝	6⅝	+ ⅛
AbtiPrce	3035	$28	27½	28	
Acklands	700	$15¼	15	15¼	+ ¼
AdanacM	3300	310	305	310	+ 5
Advocate	1000	173	172	172	
Afton Min	270	$54	54	54	+ ⅜
AgnicoE	7710	$14⅛	14	14⅛	
Agra Ind A	500	$8¾	8¾	8¾	
Albany	11100	223	219	220	+ 3
AltEnergy	5120	$24⅜	24⅛	24¾	
Alta Nat	10000	$25	25	25	
Alcan	45810	$45⅜	44⅛	44¾	
AlgoCent	580	$22	21½	21½	— ¼
AlgomaSt	1617	$48	48	48	
AStel p	200	$23	23	23	
Alum 3rd p	300	$22	21⅞	22	+ ⅛
Amcan	400	400	400	400	+ 5
Am Eagle	1700	425	420	420	
AmLeduc	11300	86	82	82	+ 1
AndresWA	z36	$14⅞	14¾	14¾	
Ang CT 4½	z40	$20	20	20	
Ang CT 265	140	$23¼	23¼	23¼	—1¼
Ang D Gld	3700	415	400	410	— 5
AngUDev	1900	165	162	163	+ 3
Aquitaine	15113	$48	46½	47¼	+ ¾
Arbor C	1000	425	420	420	— 5
Argosy	2000	89	87	87	+ 1
ArgusCpr	1450	$7½	7½	7½	
Asamer	7350	$19¾	19⅛	19¾	+ ¾
Asbesto	6100	$35	34	35	+ 1
Astral	250	445	440	445	+15
Atcol	3500	$8¾	8½	8¾	+ ¼
Atcol I	700	$9	8¾	9	— ¼
AtlCCop	z47	128	128	128	
AtlasYk	2200	150	146	146	— 8
Augmitto	6000	$5	490	5	
BC Sugar A	884	$22½	22½	22½	+ ¼
BP Can	5360	$40⅞	40¼	40½	+ ⅛
Bachelor	10800	$5⅝	5⅜	5⅝	+ ⅜
Bakertalc	2500	130	129	130	
BanisterC	620	$12	12	12	— ½
BankBC	733	$44¾	43½	44¾	+ ¾
BankMtl	26750	$31⅜	31	31⅛	— ¼
BankNS	16433	$31⅜	31⅛	31⅛	— ⅛
Bankeno	300	$9	9	9	
Barex	6000	33	32	32	+ ½
Bary Expl	1300	125	112	125	— 3
Basic Res	6800	$10¾	10½	10⅝	
BayMills	2000	$6¼	6¼	6¼	
Becker B p	500	$14	13½	14	+ ½
BeliCanad	53127	$18¾	18⅜	18¾	+ ¼
Bell 2.28	400	$27¾	27⅜	27⅜	— ⅛
Bell 1.80	40000	$17⅛	17⅛	17⅛	— ⅛
Bell 1.96	2630	$23	22⅞	23	+ ⅛
Bell 2.05	5305	$20⅝	20¼	20⅜	+ ⅛
BethCop	100	$32⅛	32⅛	32⅛	+ ⅛
BighartOG	800	$6⅞	6⅞	6⅞	+ ⅛
BiHawk	6000	65	62	63	— 5
Blackwod	200	420	420	420	—10
BlakeRes	2100	$8¼	8	8	— ⅛
Bluesky	10900	$12¾	12½	12¾	— ¼
Blueskyp pr	700	$13	12½	12½	— ½
Bombdr A	2566	$15	15	15	
Bombdr B	100	$15	15	15	+ ¾
Bonza O	28033	$9⅞	8¾	9⅞	+1½
BonanzaW	16000	250	205	250	+49
BowVal	102220	$17¾	17½	17¾	+ ⅜
Bow Vly R	4900	$10½	10⅜	10½	
Bralor Res	10900	$16½	16¼	16½	+ ⅜
Bramalea	1605	$22¼	21¾	22¼	+ 1
Brascan A	22125	$34	32⅞	34	+1¼
Brscn 8½	900	$22½	22½	22½	
Brenda M	2300	$29½	28½	28½	— 1
BrightA	100	$16½	16½	16½	
Brinco	6420	$11⅜	11⅛	11⅜	+ ¼
Brincop	1200	$6½	6½	6½	— ¼
BCFP	54736	$21¼	20	20⅛	— ⅜
BCRIC	51180	$5⅝	5⅜	5⅜	+ ⅛
BC Phone	54488	$15½	15	15	— ⅛
BCPh 4¾ p	150	$40	40	40	
BCPh 4½ p	100	$40¼	40¼	40¼	—1½
BCPh 4.84	15220	$11	10½	11	
BCPh 6pr	z10	$53¾	53¾	53¾	
BCPh 6.80	150	$15⅜	15⅜	15⅜	
BCP 7.04 p	100	$15¾	15¾	15¾	— ¼
BroulReef	6300	255	245	254	+14
Brunswk	5525	$16¾	16¼	16¾	
BuddCan	260	$8	8	8	
CAE	100	$26	26	26	
CCL Ind	1002	$7¾	7¾	7¾	
CIL	925	$34½	34	34⅛	
CME Res	14766	415	400	405	— 5
CadFrv	3580	$29	27⅞	29	+1¼
Cad Frv A	1000	$7⅜	7⅜	7⅜	+ ¼
Cal Pow A	38200	$20½	20	20½	+ ½
CalP 4p	z32	$48¼	48¼	48¼	
CalP 10p	z10	$97	97	97	
CalP 2.36	20599	$23	22⅜	22⅜	— ⅞
CalP 1.40	3302	$21⅜	21¼	21½	+ ½
Calvert	5700	240	232	232	— 8
Camchib	1260	$8½	8½	8½	— ½
CamelOG	1700	$8⅛	8	8⅛	
Camflo	3700	$38½	37¼	37½	—1⅛
CampRL	7500	$64⅞	64	64½	— ½
CampRes	850	$18¾	18⅛	18¾	+ ½
CanCem	1204	$15⅛	15⅛	15⅛	
CCem 2p	4250	$16	15⅝	15¾	— ¼
CDC	12424	$14¾	14¼	14¾	+ ⅜
CDC p B	974	$149	145½	149	+3½
CDC 1980	22865	$22⅜	21¾	22	+ ⅜
C Nor West	3368	$37½	36½	36½	—1⅜
CanPEnt	44566	$26⅜	25¾	26⅜	+ ¾
C Packrs	650	$33¼	33¼	33¼	+ ½
CanPerm	11178	$22½	22	22⅛	— ⅛
C Perm 8	300	$20	19½	19½	+1½
CS Pete	7300	$9⅞	9¾	9⅞	+ ¼
Can Trust	1175	$28½	28⅛	28⅜	+ ⅛
C Trust 7¼	200	$21¼	21¼	21¼	+ ¼
CTung	350	$40	40	40	
CC Man Y	3000	$11⅛	11⅛	11⅛	— ⅛
C Formst	100	$11	11	11	— ½
CG Invest	700	$25½	25½	25½	+ ½
CIBk Com	29934	$31¾	31½	31¾	+ ¼
CIBC 2.05p	29860	$25⅝	25⅜	25¾	+ ½
CLencour	4000	95	95	95	+ 2
CMarconi	1000	$27⅜	27	27¼	+ ¼
CNat R	21900	$23⅝	23	23⅛	— ⅛
CNat8.50	500	50	50	50	— 2
COcdental	975	$16½	16⅜	16½	
COcdntl p	350	$24¼	24⅛	24¼	+ ¾
CP Ltd	42149	$48⅜	47¼	48¼	+1⅛
CPL 4p	100	$6⅛	6⅛	6⅛	
CReserve	3900	$23	22½	23	+ ½
CdnTire	400	$34	34	34	+ 1
CdnTire A	13354	$36	35½	36	+ ½
CUilties	100	$22½	22½	22½	— 1
CU 10¼	620	$25	24¾	25	+ ½
CUtil 9.24	9500	$22½	22½	22½	+ ⅜
CUtil 2nd D	6000	$25	25	25	
CUtil 2nd E	1525	$25	24¾	24¾	— ⅛
Canbra	100	$8¾	8¾	8¾	+ ¼
Canray	500	240	240	240	
CanronA	19300	$18¼	17⅛	18	+ 1
Cara	1000	$7⅞	7½	7½	— ⅛
CaraA	500	$7¼	7⅛	7¼	+ ⅛
CarlOK	4585	$8¼	8⅛	8¼	
CarlAp	175	$20¾	20¾	20¾	— ¼
CarmaA	3255	$17⅝	17	17	— ⅜
Carmacvp	3350	$21	20¾	21	
CarolinM	250	$35½	35	35	— ⅝
Cassidy L	z50	475	475	475	
Celanese	6915	$11⅜	11⅛	11⅜	+ ⅛
CentPat	14320	$7¼	6⅞	7	
CentriTr	100	$10¾	10¾	10¾	— ¼
Chnclr	3300	450	445	450	+ 5
CharterOil	100	275	275	275	
Cherokee	1700	$8⅛	8	8	
ChibKay	27000	49	46½	48	+2½
ChieftanD	1450	$22½	22	22½	+ ¼
Chrysler	5660	$7⅜	7¾	7¾	— ¼
CHUMB	20000	$13¾	13¾	13¾	
Clarion	2800	$8	7¾	7⅞	+ ⅛
CohoA	19270	$10	9¼	10	+ ¾
Coin Lake	6700	110	108	110	— 2
ColorYW	z1	$6⅛	6⅛	6⅛	
Cmplx	3000	300	295	299	+ 9
Cominco	1985	$68	67¼	68	
Cominco r	39164	100	90	93	— 4
ComincoA	2500	$23⅞	22½	22½	—1⅜
ComrclOG	2600	340	330	340	+10
Cmplg	3700	$14⅜	13	14½	+1½
Coniagas	1150	340	330	335	+10
ConBath A	12711	$28½	28⅛	28¼	— ½
ConBathp	150	$15	15	15	+ ½
ConFardy	4040	300	300	300	+10
CDurham	62750	440	415	440	+10
C Marben	3400	160	160	160	
Cons Pipe	1200	$6½	6½	6½	
Cons Prof	19826	290	272	287	+15
C Rambler	2000	475	475	475	
C Rexspar	6300	90	88	90	+ 5
ConDistrb	2225	$10½	10½	10½	
Conventrs	2550	$13½	13¼	13¼	— ⅛
Conwest A	4250	$8	7¾	8	+ ⅛
Conwest B	7300	$7⅛	6⅞	7	
Cooper C	200	$6⅞	6⅞	6⅞	
CopFields	201	$18	18	18	— ½
Corby v t	300	$26½	26	26½	+ ¾
Corby B	400	$24	24	24	— ½
CFIcn	129853	$18	16⅞	18	+1¼
CosekaR	4575	$20⅝	20¼	20½	+ ¼
Coseka 7 p	1500	$11¾	11⅝	11¾	
CostainLtd	8300	$12½	12⅛	12½	+ ⅜
Courvan	900	125	120	120	— 5
Craigmt	1900	$6⅜	6	6	— ½
CrainRL	13900	$15½	15¼	15½	+ ¼
Crwn Life	300	$99	97½	99	+2¾
CrwnTrst	z25	$18	18	18	
CZelrbaA	400	$33⅜	33	33⅛	+ ⅜
Cullaton	3400	$14⅞	14	14⅞	+ ⅝
CuvierM	7900	98	95	98	— 2
Cyprus	11700	$23⅞	23	23½	
CzarRes	6700	$13⅜	13	13¼	+ ⅛
DRG Ltd A	1900	$8	8	8	
Dalco Pet	4400	$13⅜	13⅛	13⅛	— ¼
Daon Dev	11526	$12¾	12⅜	12¾	+ ⅜
DaonA	600	$6½	6⅜	6⅜	— ¼
Daon 8⅝ p	200	$7⅜	7⅝	7⅝	+ ⅛
Daon 9½ p	350	$9	9	9	
Datline	z51	$7¼	7¼	7¼	
DejourMn	26200	134	127	131	— 2
DEldona	69300	290	252	286	+34
Delhi Pac	18800	210	206	210	+ 4
Denison	9643	$52½	52	52¼	— ⅛
DicknsnA	2752	$10½	10⅛	10⅛	— ⅛
DicknsnB	5497	$9⅜	9¼	9¼	— ⅛
Digtech	1767	$11⅞	11¾	11⅞	
Discovry	1600	345	340	345	
DistTrA	200	$7½	7½	7½	
DofascoA	1770	$47⅛	46½	47	
Dfs 235	4100	$22¼	22	22¼	
Dofascowt	3240	$12⅞	12¼	12⅜	— ⅜
Domant	32550	$12	11	11⅛	
DomeMine	4410	$103½	101½	103½	— ¼
DomePete	17142	$87¼	86¼	87	+ ½
DPeteAp	250	$17¾	17¾	17¾	
DBrge	475666	$24¾	23⅝	24	— ½
DCitrus	700	$6⅛	6	6	
DExplor	24900	215	205	215	+10
DomStore	2200	$23¾	23¼	23¾	
D Textie	6925	$20⅞	20¼	20¾	+ ¼
Domtar	20840	$36½	34⅝	34¾	—1⅛
Dr Mc C A	700	$11¾	11¾	11¾	— ¼
Dunde Pal	2000	90	90	90	— 5
Dunraie	16200	225	216	225	+10
DuPont A	1743	$32	31	32	+ ½
Dustbane	400	$11¾	11¾	11¾	— ¼
DylexLtd	800	$17	17	17	+ 1
Dylex L A	4325	$17	16⅝	17	
Dynamar	24573	$6⅛	6	6⅛	
E-L Fin	200	$12⅜	12⅜	12⅜	
E-L Finp	300	$13¼	13¼	13¼	+ ¼
EstMirtic	110	460	460	460	
EchoBUn	1300	$44	43¾	43¾	— ¼
EgoRes	19500	181	174	177	+ 2
Elhom	1220	$18	17⅜	17¾	— ¼
Emco	750	$16¾	16½	16¾	
EnrgyRes	1000	250	250	250	+ 5
Extndcar	12878	$15⅞	15¾	15⅞	+ ¼
Extd A	56130	$16	15⅝	16	+ ½
Flbrg Nik	3300	$113	112	112	— 1
FathmOcn	100	201	201	201	
FedIndA	2700	$15¼	15⅛	15¼	
FedPion	130	$50	50	50	— 2
FideltyTrp	300	$14½	14¼	14½	— ¼
FCalgary	8700	375	370	370	+10
FCalgryp	200	$13¼	13¼	13¼	+ ¼
FCitywtl	800	$15⅛	15	15⅛	— ⅛
FCityTrC	650	$6¾	6½	6½	
FCityTrD	200	$7½	7½	7½	
FMar	300	297	291	291	— 9
Foodex p	1600	$5⅝	5½	5⅝	+ ⅛
FordCnda	z50	$50⅛	48½	50⅛	
Francana	14700	$22¼	19¾	22	+2½
Fraser	900	$28	28	28	
Fruehauf	300	$10¾	10¾	10¾	
G&H Steel	4100	320	290	320	+10
G M Res	3329	$6¼	6⅛	6¼	
Galveston	167	225	225	225	— 5
Garbellp	200	380	380	380	
GazMetr	210	$6¾	6¾	6¾	
G Distrb A	2150	$17½	17¼	17½	— ⅛
G Distrbw	20050	$9½	9⅛	9¼	— ⅛
GMC	1420	$65	64	64⅞	— ½
Genstar L	7800	$42¼	42	42⅛	+ ⅛
Gnstar 2.35	1325	$43	42⅜	42½	+ ¼
Gesco Dis	500	375	375	375	+50
GiantYk	900	$22⅜	22⅛	22⅛	— ¼
Gibraltar	4900	$13¼	12¾	13⅛	— ⅛
Goldale A	30075	$14⅜	14	14	— ⅛
GoldundM	35600	239	212	215	—21
GraftGA	100	$16¼	16¼	16¼	
Grandma	32528	445	400	435	— 5
Granduc	1500	310	310	310	
GLForest	z25	$85¾	85¾	85¾	
GNFin	2120	$7⅛	7	7⅛	+ ⅜
GtPacific	500	$18¼	18¼	18¼	
GWSteelA	1600	$5⅞	5¾	5¾	— ¼
GreyhndC	3300	310	305	310	
Greyhnd	43040	$18¼	18¼	18¼	— ¼
GuarTrp	100	$15¼	15¼	15¼	+ ⅛
GulfC	175121	$26	25⅜	25¾	+ ⅜
Gulfstrem	31600	$10	9⅞	10	+ ⅛
Gulfstrmr	93300	17	15	15	— 2
HCI Hldg A	860	$15¼	15⅛	15⅛	
HCI Hldg B	300	$15⅜	15¼	15¼	— ¼
Haley	600	$5⅛	5⅛	5⅛	— ⅛
Hardee	500	77	77	77	— 3
HardCrpA	z15	260	260	260	
HardCrpC	z15	190	190	190	
HarlequnA	12140	$27⅞	27½	27¾	+ ¼
HarlequnB	200	$27½	27½	27½	
HarrisA	2600	$7¾	7¾	7¾	
HarrisB	300	$7	7	7	
HWood	640	150	140	150	— 5
Hatleigh A	z40	$5	5	5	
Hawker	18060	$25⅜	25⅜	25½	
Hawkerpr	z30	$52½	52½	52½	
HayesD	1580	$8½	8	8	— ½
Heritage A	z50	$18⅜	18⅜	18⅜	
HighfieldA	400	395	395	395	—25
Highwood	z50	410	410	410	
HBayMng	1425	$33½	33¼	33¼	+ ¾
HBayCo	1493	$25½	25¼	25⅜	+ ⅛
HBC pr	1147	$16¾	16½	16½	— ¼
HBOilGas	73586	$23½	22¼	23½	+ 1
Hu-Pam	700	117	115	117	— 3
Husky Oil	44895	$17⅜	16¾	17⅜	+ ⅞
Hydra Ex	1100	152	151	151	— 1
IAC	24354	$12½	12	12½	+ ⅜
IU Intl	42685	$23⅜	22¼	23⅜	+1⅜
Imasco	1720	$36	36	36	+ ¼
ImascoBp	5650	$39¾	39¼	39¾	+ ⅜
ImpOilA	60766	$34¼	33½	34⅛	+ ¾
ImpOilB	2765	$33⅜	33½	33⅜	+1½
Inco	97638	$27½	26¼	27½	+ ⅜
Inco 7.85	200	$19¼	19¼	19¼	+ ¼
Indal	10900	$16¾	16½	16½	
Indusmin	3400	$15¾	15½	15¾	+ ¼
InlandGas	1009	$15⅞	15¾	15¾	
Inland G p	100	$9½	9½	9½	+ ¼
InindG 10p	z50	$23⅞	23⅞	23⅞	
Inter-City	31615	$17¾	17½	17¾	+ ⅛
IBM	1626	$75	74½	75	+1¼
IntMogul	3814	$11⅜	11⅜	11½	+ ⅜
Intl Thom	3400	$7⅛	7	7	— ⅛
Intpr Pipe	11225	$14⅞	14½	14⅞	+ ½
Ipsco	1711	$34	33¾	34	+ ¼
Inverness	3200	$6½	6½	6½	
Invernw	500	165	165	165	— 5
InvGrpA	100	$22	22	22	+ ½
IronBayT	500	$6⅜	6⅜	6⅜	+ ¼
Irwin Toy	12440	$5¼	5	5¼	+ ¼
Island Tel	300	$14	14	14	
Ivaco	1400	$24	23¾	23¾	— ¼
JQRes	1020	185	180	185	+ 4
Jannock	250	$14⅛	14⅛	14⅛	+ ⅛
Jannock 8	z47	$10½	10¼	10½	
Janockwf2	237	58	8	8	
Jorex Ltd	2500	109	106	106	
Joutel	154200	$8⅜	7⅝	8⅜	+ ¾
KamKotia	8300	$6	5⅞	5⅞	+ ¼
Kaps Tran	10560	122	120	120	
KellyDA	150	$13¼	13¼	13¼	+ ¼
KelseyH	700	$33	33	33	+ 1
KerrAdd	11065	$19¾	19¼	19¼	— ¼
K Anacon	3000	122	120	120	
La Luz	400	$5⅞	5⅞	5⅞	— ⅜
LabattA	2036	$27¾	27½	27½	— ¼
LabMin	200	$47½	47½	47½	
Lacana	7100	$9¾	9½	9¾	+ ¼
Lacanaw	4000	$5⅞	5¾	5¾	
LaidlawB	272	$9⅜	9¼	9⅜	+ ⅛
Ldl 9¾	z50	$8½	8½	8½	
LOntCem	500	$7⅛	7⅛	7⅛	+ ⅜
LShore	700	$30¼	29¾	29¾	— ½
LarderRes	4600	127	121	127	+ 5
LasitrKm	2600	120	120	120	
Laurasia	5200	140	137	140	+ 5
LauFinp	1000	$14	14	14	
LavaCap	600	$9	9	9	+ ⅜
Leighinst	1600	$13	12¾	13	+ ¼
LLLac	1300	$27	26	26½	+ ½
LoblawCo	3910	$8⅜	8¼	8⅜	+ ¼
LobCopr	325	$23⅜	23¼	23¼	— ⅛
LobLtd Ap	165	$13⅜	13⅜	13⅜	— ⅛
LobLtd Bp	250	$14¾	14¾	14¾	— ¼
Lochiel A	2522	375	360	375	+15
Lochiel B	5400	350	335	340	+ 5
Lochiel 9p	100	$11⅛	11⅛	11⅛	+ ⅛
Lumonics	1325	$13¼	13⅛	13¼	+ ⅛
Lynx Can	3900	170	166	166	— 4
LyttonM	1100	128	125	125	— 4
MDS HA	400	$14	13¾	13¾	
MICC	400	$11	10⅞	10⅞	— ⅛
MICC 8⅜	500	$18	18	18	+ ⅛
MSZ Res	10900	295	290	290	— 5
MTS Inter	1000	100	100	100	+ 5
Mcknz	100	$6½	6½	6½	
MclanHX	250	$11¾	11½	11¾	
MB Ltd	106439	$51	49¼	50	+4⅜
Macmilnp	10550	$33	31	32½	+3¾
Madeline	5273	270	260	270	
Madsen	200	185	185	185	
MagnaA	2200	$13½	13¼	13½	+ ⅜
MagnaB	800	$13¼	13	13¼	+ ⅜
Magnason	z50	350	350	350	
Magnetcs	4350	190	185	185	
MaislinI	100	435	435	435	—15
MajstcWil	620	420	410	420	+ 5
Malartic	200	$6¼	6¼	6¼	— ¾
ManBar	9120	128	120	125	+ 5
M Lf Gard	101	$35	35	35	+ 1
Mrtme El	100	$14¾	14¾	14¾	+ ¼
Maritime	22709	$22	21¾	22	+ ½
MartimAp	100	$7	7	7	+ ½
MarT940	z38	$8⅜	8⅜	8⅜	
MarT765	100	$7	7	7	— ½
MarkSpnc	1100	$10	10	10	— ⅜
MassFer	9060	$5⅛	5	5	
MasF A	3500	$14	14	14	+ ⅛
MasF B	2100	$14⅛	13⅞	14	— ⅛
McAdam	36000	82	81	82	+ 1
Mc Intyre	6650	$71½	69½	70½	+ 1
Mentor	2140	$8⅜	8⅜	8⅜	+ ⅛
Mercantil	7175	$25½	25¼	25½	+ ½
MerlandE	10615	$8½	8⅜	8½	+ ⅛
Merlandp	4950	$25½	25⅛	25⅛	— ¼
Meston	5900	$8	7⅞	8	+ ⅛
Midcon	100	245	245	245	—10
Minrl Res	29566	247	235	241	+10
MitelCorp	11110	$22⅞	22⅝	22⅞	+ ¼
MolsonA	9520	$31½	31	31¼	
MonencoA	3525	$13⅜	13½	13⅜	+ ⅜
Moore	17055	$45⅝	44⅝	45¼	+ ⅜
Morisn	200	350	350	350	+15
MtnStates	3700	$12¾	12½	12¾	+ ⅛
MSL r	2300	10	8	10	+ 2
Murphy	7600	$31	28½	31	+2⅛
NBCook	1302	$7¾	7¼	7¾	+ ½
NBUM	103835	$9¼	7¾	9	+1¼
NSR Res	13900	103	98	98	— 5
NatBkCan	11762	$14¾	14⅜	14½	— ⅜
NatBkcv	11200	$31½	31⅛	31¼	+ ¼
NHeesEnt	3305	$12⅛	12	12⅛	+ ¾
NatPete	6360	325	300	320	+10
NatSeaA	100	$10¾	10¾	10¾	— ¾
Neomar	800	330	330	330	— 5
NBTel	200	$19¼	19¼	19¼	+ ⅛
NBTel1.85	271	$18¾	18¾	18¾	— ¼
N Kelore	21300	101	98	101	+ 3
N Provid D	4000	43	42	42	— 2
N Que Ragl	3300	$7½	7¼	7⅜	— ⅛
N York Oil	3175	268	260	260	
NfldCapA	100	$11	11	11	— ¼
NfldLP A	200	$21¼	21¼	21¼	— ¼
NfldTel	98152	$10	10	10	+ ⅛
NfldTe 975	221	$19	19	19	
Nick Rim	21300	59	56	57	— 1
NobleM	1200	295	290	295	+35
NorAcme	1700	305	300	305	
Noran	174951	$31½	30⅝	31	— ⅜
Norbaska	z660	88	75	88	
Norcen	11886	$30⅜	30	30⅜	
NorcenB	z20	$17⅜	17⅜	17⅜	
Norlex	5500	38½	38	38	
NormickP	z25	$8¾	8¾	8¾	
NCOils	100	$17½	17½	17½	—1¾
NorCt785p	500	$18¾	18¾	18¾	
NorTel	20784	$39⅞	38⅝	39¾	+ ¾
Northgat	z20	$9⅝	9⅝	9⅝	
NorthId	4400	83	79	79	— 1
Northstar	2550	$7¼	7	7	— ¼
NovaAlta	52297	$12	11¾	12	
NovaEp	z50	$19	19	19	
NovaFp	150	$23½	23½	23½	— ¾
NovaGp	450	$24¼	24¼	24¼	+ ¼
NovaHp	z50	$18¼	18¼	18¼

ÉLECTIONS QUÉBEC

Du 23 au 28 mars

C'est la révision des listes électorales du Québec

PARCE QUE VOTRE NOM DOIT ÊTRE INSCRIT... ET BIEN INSCRIT.

Vous devez être inscrit sur une liste électorale pour avoir droit de vote aux élections générales du 13 avril 1981.

Les listes électorales qui serviront à ces élections générales sont celles dressées lors du recensement de septembre 1980.

Votre directeur du scrutin vous fait parvenir la liste électorale de votre section de vote (poll). Vérifiez si votre nom est inscrit et bien inscrit.

En milieu urbain

Pour toute demande de modifications (inscription, radiation ou correction), vous devez vous rendre au bureau de dépôt le plus près de votre domicile. Ces bureaux sont ouverts du 23 au 28 mars de 8h à 22h.

Les demandes de modifications sont référées ensuite à une commission de révision qui a le pouvoir exclusif de les accepter ou de les refuser.

Vous appartenez à une section de vote **urbaine** si vous êtes domicilié dans une municipalité de plus de 2 000 habitants. Le numéro de votre section de vote est alors suivi du mot **urbaine** sur la liste électorale que vous recevez chez vous.

En milieu rural

En milieu rural, il n'y a pas de bureau de dépôt. Les électeurs des sections de vote rurales qui désirent déposer des demandes de modifications (inscription, radiation ou correction), doivent se présenter chez les réviseurs ruraux de leur section de vote. Les réviseurs reçoivent des demandes du 23 au 28 mars de 16h à 18h et de 19h à 21h.

Pour connaître les adresses des réviseurs ruraux, les électeurs doivent consulter la liste électorale qu'ils ont reçue ou communiquer avec le directeur du scrutin de leur circonscription électorale.

Ces réviseurs ont également le pouvoir exclusif d'accepter ou de refuser ces demandes de modifications à la liste électorale.

Vous appartenez à une section de vote **rurale** si vous êtes domicilié dans une municipalité de 2 000 habitants ou moins. Le numéro de votre section de vote est alors suivi du mot **rurale** sur la liste électorale que vous recevez chez vous.

Ce carré noir identifie les bureaux de dépôt aussi accessibles aux handicapés

Pour plus de renseignements, composez SANS FRAIS: 1-800-463-4378

Bureaux de dépôt

ABITIBI-EST

VAL-D'OR
Bureau du directeur du scrutin
Renée Pallagrossi
960, 5e avenue ■
Tél.: (819) 825-8207

Foyer de Val-d'Or
1212, av. Brébeuf ■

LEBEL-SUR-QUÉVILLON
142, rue Principale Nord ■

MALARTIC
Centre Michel-Brière
901, rue Royale ■

SENNETERRE
C.L.S.C.
961, rue de la Clinique ■

ABITIBI-OUEST

LA SARRE
Bureau du directeur du scrutin
Armand Bernard
12, rte 111 Ouest ■
Tél.: (819) 333-5533-34

AMOS
Chevaliers de Colomb
171, rue Principale Nord
salle nº 1 ■

AMOS-EST
Motel Royal
1102, rte 111 Est, app. 2 ■

ANJOU

ANJOU
Bureau du directeur du scrutin
Lucien Deraspe
Église Notre-Dame d'Anjou
8200, Place de l'Église
Tél.: (514) 351-8541-47

7058, av. Baldwin

6282, boul. Roi-René

8200, boul. Châteauneuf

7262, rue Jarry Est ■

7340, av. des Closeries

MONTRÉAL (partie)
9407, av. Pierre-de-Coubertin

2556, rue des Ormeaux ■

3202, rue des Ormeaux

8663, rue de Forbin-Janson

ARGENTEUIL

LACHUTE
Bureau du directeur du scrutin
Yvon St-Denis
512, rue Principale ■
Tél.: (514) 562-8515-16

BROWNSBURG
369, rue Principale ■

CHATHAM
98, rue du Manoir
St-Philippe-d'Argenteuil ■

MIRABEL
9502, rue St-Jean-Baptiste
Sainte-Scholastique ■

Centre communautaire
13908, rue Principale
Saint-Janvier

ARTHABASKA

VICTORIAVILLE
Bureau du directeur du scrutin
Yvan Moisan
43, rue Notre-Dame Est,
suite 10
Tél.: (819) 758-6214

61, av. de l'Ermitage ■

615, rue Notre-Dame Ouest ■

CEGEP de Victoriaville
475, rue Notre-Dame Est

ARTHABASKA
Palais de justice
800, boul. Bois-Francs Sud ■

PLESSISVILLE (paroisse)
École Chanoine-Boulet
1707 rue
Chanoine-Boulet ■

PLESSISVILLE (ville)
C.L.S.C. de l'Érable
1331, rue St-Calixte ■

PRINCEVILLE
Aréna
55, rue Baillargeon ■

SAINTE-VICTOIRE-D'ARTHABASKA
Centre administratif
Ste-Victoire
50, rte Grande-Ligne ■

WARWICK
École Sainte-Marie
102, rue St-Louis ■

BEAUHARNOIS

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD
Bureau du directeur du scrutin
André Daoust
66, rue du Marché ■
Tél.: (514) 371-3900
Secrétariat des scouts
et guides
120, rue Salaberry

École Frédéric-Girard
84, boul. Quévillon

École des métiers
115, rue St-Charles

Service régional des loisirs
50, av. Grande-Île ■

BEAUHARNOIS
Salle de la fabrique St-Clément
185, ch. St-Louis ■

GRANDE-ÎLE
Hôtel de ville
244, boul. Mgr Langlois ■

LÉRY
Hôtel de ville
1, rue Hôtel-de-Ville ■

SAINT-TIMOTHÉE (paroisse)
École Élizabeth-Monette
10, rue Kent ■

BERTHIER

BERTHIER
Bureau du directeur du scrutin
Josette Méthot Bastien
985A, rue Notre-Dame
Lavaltrie ■
Tél.: (514) 586-1214-17

BERTHIERVILLE
Salle paroissiale
731, rue Montcalm ■

SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS
Secrétariat de la polyvalente
l'Érablière
5211, rue Principale ■

SAINT-GABRIEL
Ancienne caisse populaire
25, rue Beausoleil ■

SAINT-JEAN-DE-MATHA
Hôtel de ville
180, rue Ste-Louise ■

SAINT-MICHEL-DES-SAINTS
Polyvalente des Montagnes
(entrée principale)
290, rue Brassard ■

BERTRAND

BOUCHERVILLE
Bureau du directeur du scrutin
Nicole Dugré Rivard
150, rue Montarville ■
Tél.: (514) 655-3335-36

758, rue Mathurin-Durant

220, rue Jacques-Martel

SAINT-AMABLE
1450, rue Principale ■

SAINTE-JULIE
863, rue Abbé-Théoret ■

VARENNES
2069, boul. René-Gauthier ■

BOURASSA

MONTRÉAL (partie)
Bureau du directeur du scrutin
Rita Lapointe
Sous-sol du presbytère
St-Antoine-Marie-Claret
10630, av. Larose ■
Tél.: (514) 384-1770-71

MONTRÉAL-NORD (partie)
10663, av. Audoin

Résidence Angélica
3435, boul. Gouin Est ■

10565, rue Pelletier

10973, av. Drapeau
Semi sous-sol ■

11511, boul. Plaza
Semi sous-sol

11978, av. Drapeau

BOURGET

MONTRÉAL (partie)
Bureau du directeur du scrutin
Donat Champagne
6886, rue de Marseille ■
Tél.: (514) 253-9105-9616

7792, rue Roux

1901, rue Honoré-Beaugrand

3205, rue Arcand

2245, boul. Pierre-Bernard

680, rue Duchesneau

3090, av. de la Pépinière ■

4602, rue Duquesne ■

5727, rue Mignault

SAINT-JEAN-DE-DIEU
Hôpital L.-H. Lafontaine
7401, rue Hochelaga

CHAMBLY

SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE
Bureau du directeur du scrutin
Henri Doré
1485, rue Roberval,
suite 110 ■
Tél.: (514) 653-8905-06

94, rue Rabastalière Ouest

120, rue Lakeview

CARIGNAN
2049, rue Bachand ■

CHAMBLY
1667, rue Bourgogne ■

SAINT-BASILE-LE-GRAND
216, rue Principale ■

CHAPLEAU

GATINEAU (partie)
Bureau du directeur du scrutin
Yvon Durocher
922, boul. Maloney Est ■
Tél.: (819) 663-8816

916, rue Notre-Dame

281, rue Duvernay

282, rue St-James

163, rue Harold

162, rue Du Barry

18, rue Confédération

CHÂTEAUGUAY

MERCIER
Bureau du directeur du scrutin
Huguette Huot
11, rue Loiselle ■
Tél.: (514) 691-8390

CHÂTEAUGUAY
35, boul. Ste-Marguerite

150, boul. Parkiew

32, rue Carignan

15, boul. St-Francis

54, rue Reid ■

DELSON
56, rue Boardman ■

SAINTE-CATHERINE
1165, rue Cherrier ■

SAINT-CONSTANT
15, rue Lanctôt ■

CHOMEDEY

LAVAL (partie)
Bureau du directeur du scrutin
Gilles-G. Gauthier
250, 83e avenue ■
Tél.: (514) 681-2570-79

1480, boul. Labelle

4358, boul. Notre-Dame

3700, boul. Lévesque
(Sous-sol de l'église)

1528, av. Jolliet

3155, boul. Cartier
(Presbytère)

4594, rue Promenade Paton

CRÉMAZIE

MONTRÉAL (partie)
Bureau du directeur du scrutin
Jean-Paul Drouin
8989, rue Lajeunesse
Tél.: (514) 381-5904-05

10535, rue St-Denis

10562, rue Waverly

10360, rue Francis

10405, av. Papineau

Centre d'accueil Ovila-Légaré
1615, av. Émile-Journault ■

10109, av. Durham

10676, rue Chambord

Presbytère Christ-Roi
9400, rue Lajeunesse

1105, av. Émile-Journault

D'ARCY-McGEE

CÔTE-SAINT-LUC (partie)
Bureau du directeur du scrutin
Florence Friedman
7005, ch. Kildare, suite 14 ■
Tél.: (514) 481-1165-66

Le Castel Royale
5740, boul. Cavendish ■ (1er étage)

Côte-St-Luc Health Centre (Centre de santé)
8100, ch. Côte-St-Luc

Centre d'achats Côte-St-Luc
7043, ch. Côte-St-Luc ■

HAMPSTEAD
Hôtel de ville
5569, ch. Queen Mary

MONTRÉAL (partie)
Van Horne Residence
5900, boul. Décarie ■

4620, av. Earnscliffe ■

DEUX-MONTAGNES

SAINT-EUSTACHE
Bureau du directeur du scrutin
Normand Dorion
159B, boul. Sauvé
Tél.: (514) 472-8240-42

325, rue Grande-Côte ■

Centre civique
230, boul. Sauvé ■

526, boul. St-Eustache ■

DEUX-MONTAGNES
291, 10e avenue ■

POINTE-CALUMET
319, Place René ■

SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC
3285, ch. Oka ■

DORION

MONTRÉAL (partie)
Bureau du directeur du scrutin
Jean Bélanger
757, rue Mistral ■
Tél.: (514) 387-7302-03

7373A, rue St-Denis

7789, rue Fabre

7458, av. Papineau, app. 3

1360, rue Jean-Talon Est ■

1329, rue Bélanger

6767, rue Cartier ■

6916, rue de St-Vallier

7621, av. de Châteaubriand

DRUMMOND

DRUMMONDVILLE
Bureau du directeur du scrutin
Gérard Picard
915, boul. St-Joseph ■
Tél.: (819) 477-0204-06

38, 12e avenue

461, rue Bruno

152, rue Lowring

654A, boul. Mercure

DRUMMONDVILLE-SUD
590, 103e avenue ■

GRANTHAM-OUEST
1685, boul. Cusson ■

SAINT-NICÉPHORE
2742, boul. Mercure ■

WENDOVER-ET-SIMPSON
610, rue Bruyère ■

FABRE

LAVAL (partie)
Bureau du directeur du scrutin
Thérèse Bélanger
674, Place Publique (Sainte-Dorothée)
Tél.: (514) 689-2110-18

150, rue Anse-à-Beaufils (Jolibourg)

2510, 21e avenue (Laval-Ouest) ■

969, 3e avenue (Fabreville) ■

3385, rue Christiane (Fabreville)

3190, rue Edgar (Fabreville)

1025, 61e avenue (Fabreville)

GATINEAU

GATINEAU (partie)
Bureau du directeur du scrutin
Réal-R. Lapointe
22, rue des Flandres, suite 105
Tél.: (819) 561-2310-13

372, rue Principale ■

HULL-PARTIE-OUEST
Chez M. Maurice Léger
Route 105 ■

LA PÊCHE
Chez M. Gilbert Martineau
Route rurale 2 ■

MANIWAKI
146, rue Champagne ■

GOUIN

MONTRÉAL (partie)
Bureau du directeur du scrutin
Réal Rhéaume
6613, av. Papineau ■
Tél.: (514) 722-4610-19

6883, rue Sagard

5832, 1re avenue

6649, rue de la Roche

5745, rue de Bordeaux

5759, rue St-André ■

6356, rue des Écores

GROULX

BLAINVILLE
Bureau du directeur du scrutin
Lyne Lavigueur
Les promenades Blainville
1083, boul. Curé-Labelle ■
Tél.: (514) 435-1991-92

BOISBRIAND
Édifice Grande-Allée
940, rue Grande-Allée, 2e étage ■

BOIS-DES-FILION
Chalet municipal
479, boul. Chapleau ■

LORRAINE
10, boul. Chambord ■

ROSEMÈRE
Centre communautaire
339, ch. Grande-Côte ■

SAINTE-THÉRÈSE
Édifice ancien C.L.S.C.
5, rue Tassé ■

CEGEP Lionel-Groulx
100, rue Duquette ■

HULL

HULL (partie)
Bureau du directeur du scrutin
Cartier Mignault
29, rue Dumas ■
Tél.: (819) 771-1604-08

36, rue St-François

13, rue Lavigne

119, rue Nicolet

74, rue Laval ■

230, boul. Riel

149, rue Isabelle

176, boul. Moussette

40, boul. Sacré-Coeur

HUNTINGDON

HUNTINGDON
Bureau du directeur du scrutin
Richard Alary
176, rue Châteauguay ■
Tél.: (514) 264-5340-49

SAINT-MALACHIE-D'ORMSTOWN
1207, 2e avenue ■

SAINT-RÉMI
43B, rue Prud'homme ■

IBERVILLE

IBERVILLE
Bureau du directeur du scrutin
Liliane Paquin Bédard
780, 1re rue ■
Tél.: (514) 346-3213-65

FARNHAM
Centre d'accueil
«Les Foyers Farnham Inc.»
800, rue St-Paul Nord ■

MARIEVILLE
Centre d'accueil Rouville
1881, rue Edmond-Guillet ■

SAINT-ATHANASE
114, route 104 ■

SAINT-CÉSAIRE
1321, rue Notre-Dame ■

SAINT-JEAN-BAPTISTE
2965, rue Rouville ■

SAINT-PAUL-D'ABBOTSFORD
1040, rue Principale ■

ÎLES-DE-LA-MADELEINE

HAVRE-AUX-MAISONS
Bureau du directeur du scrutin
Gisèle Poirier
Chez M. Jean-Paul Poirier ■
Tél.: (418) 969-2986-87

FATIMA
Centre de loisirs
École Stella-Maris ■

ÎLE-DU-HAVRE-AUBERT
Salle municipale de Bassin ■

L'ÉTANG-DU-NORD
École Boisville Ouest ■

JACQUES-CARTIER

POINTE-CLAIRE
Bureau du directeur du scrutin
Claire Bourgeau Angers
Centre d'achats de Valois
10, av. Donegani, suite L ■
Tél.: (514) 694-6540-41

Église St. John the Baptist
233, av. Ste-Claire ■

Église St. Johns
98, av. Aurora ■

DORVAL
Foyer Dorval
225, av. La Présentation ■

LACHINE (partie)
Église St-Paul
377, 44e avenue ■

Église St. Andrews
5065, rue Sherbrooke

JEANNE-MANCE

ST-LÉONARD (partie)
Bureau du directeur du scrutin
Anita Cantin Roy
4931, rue Jarry Est
Tél.: (514) 325-3263-67

Pavillon Collerette
2120, rue Collerette ■

8930, boul. Lacordaire

6185, rue Jarry Est

8533, boul. Provencher

9143, boul. Viau

MONTRÉAL (partie)
Centre éducatif communautaire René-Goupil
4105, 47e rue ■

JOHNSON

VALCOURT
Bureau du directeur du scrutin
Marcel Catudal
1157, rue Champlain ■
Tél.: (514) 532-2237-38

ACTON-VALE
1053, rue St-André ■

BROMPTONVILLE
Hôtel de ville
137, rue Laval ■

WINDSOR
66, rue Dumoulin ■

JOLIETTE

JOLIETTE
Bureau du directeur du scrutin
Denis Neveu
586, rue St-Antoine ■
Tél.: (514) 759-8890-91

813, rue Bordeleau ■

NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES
76, rue Guy ■

SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE
771, rue Principale ■

SAINT-CHARLES-BORROMÉE
38, rue Verdan ■

SAINT-JAQUES
11, rue Venne ■

SAINT-PAUL
119, rue Curé-Gaudet ■

SAINT-THOMAS
920, rue Monique ■

LABELLE

MONT-LAURIER
Bureau du directeur du scrutin
Jacques Brisebois
51 [illegible]ul. Paquette ■
[illegible]819) 623-6422-23

DES RUISSEAUX
Église Saint-Jean-sur-le-Lac
Route 117 ■

FERME-NEUVE
167, 13e rue ■

LABELLE
Centre communautaire
25, rue du Couvent ■

L'ANNONCIATION
C.L.S.C.
1A, rue Principale ■

SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
École secondaire
125, boul. Morin, route 117 ■

SAINT-JOVITE
940, rue Ouimet ■

VAL-DAVID
Salle municipale
1365, ch. de la Sapinière ■

L'ACADIE

MONTRÉAL (partie)
Bureau du directeur du scrutin
L.-Fernand Binette
Église St-Gaétan (sous-sol)
11485, rue Drouart
Tél.: (514) 331-0211-18

Église St-Joseph-de-Bordeaux
12075, rue Valmont (sous-sol)

10229, av. Bois-de-Boulogne ■

10190, rue Tolhurst

12061, rue James-Morrice

SAINT-LAURENT (partie)
684, rue Rochon

1635, rue Champigny

Foyer St-Laurent Inc.
1055, ch. de la Côte-Vertu ■

20, boul. Deguire

LAFONTAINE

POINTE-AUX-TREMBLES
Bureau du directeur du scrutin
Georges-André Paquin
3467, rue Robert-Chevalier ■
Tél.: (514) 642-1253-57

536, 1re avenue

12854, rue Notre-Dame Est

C.L.S.C. J.-Octave-Roussin
13926, rue Notre-Dame Est ■

16120, rue Bellerive ■

MONTRÉAL (partie)
8067, av. André-Ampère ■

12620, 71e avenue ■

MONTRÉAL-EST
242, rue Dubé ■

LAPORTE

SAINT-LAMBERT
Bureau du directeur du scrutin
Françoise Melillo
Centre d'achats Laurier
335, boul. Sir-Wilfrid-Laurier ■
Tél.: (514) 671-8825-27

114, rue de Poitou

631, av. Notre-Dame

497, av. Alexandra

GREENFIELD-PARK
983, rue Cummings

564, av. Springfield ■

LEMOYNE
1089, rue Laurier ■

LONGUEUIL (partie)
1854, rue Delorimier

Carrefour Le Moutier
Station de métro Longueuil
100, Place Charles-Lemoyne ■

LAPRAIRIE

BROSSARD
Bureau du directeur du scrutin
Colette T. Bédard
6975, boul. Taschereau, suite 108
Tél.: (514) 676-0297-98

Centre d'accueil Champlain
5050, Place Nogent ■

6120, croissant Bélair

1390, av. Panama

CANDIAC
159, boul. Champlain

LA PRAIRIE
Centre d'accueil
500, boul. Balmoral ■

SAINT-PHILIPPE
Salle municipale
200, boul. Édouard VII ■

L'ASSOMPTION

REPENTIGNY
Bureau du directeur du scrutin
Henri Duval
577, rue Notre-Dame ■
Tél.: (514) 585-3400-04

984, rue Notre-Dame

262, boul. Iberville

110, rue Colonia

171, boul. l'Assomption

CHARLEMAGNE
53, rue Nicoud ■

L'ASSOMPTION (paroisse)
1151, Bas l'Assomption Sud ■

L'ASSOMPTION (ville)
384, boul. l'Ange-Gardien ■

LE GARDEUR
114, rue St-Joseph ■

L'ÉPIPHANIE
16, 2e avenue ■

LAURIER

MONTRÉAL (partie)
Bureau du directeur du scrutin
J.-Benoît Labonté
6796, boul. St-Laurent ■
Tél.: (514) 273-1730-39

8510, av. de l'Épée, app. 4

8203, av. Querbes

7516, av. Bloomfield ■

6990, av. du Parc

6562, av. de Gaspé ■

7588, av. Henri-Julien

8258, rue St-Dominique

LAVAL-DES-RAPIDES

LAVAL (partie)
Bureau du directeur du scrutin
Jean-Paul Saindon
343, boul. Laval ■
Tél.: (514) 668-2682-86

Église Bon-Pasteur
400, rue Laurier

356, 15e rue

119, boul. des Prairies

514, rue St-Luc

101, rue Gianchetti

Église St-Christophe
3, rue Berri

328, ch. de la Tournelle ■

LAVIOLETTE

LA TUQUE
Bureau du directeur du scrutin
Jacques Lévesque
586, rue Commerciale ■
Tél.: (819) 523-4523-24

GRAND-MÈRE
Presbytère St-Paul
499, 6e avenue ■

SAINT-GEORGES
Fabrique St-Georges
359, 109e rue ■

SAINT-TITE
301, boul. St-Joseph ■

MAISONNEUVE

MONTRÉAL (partie)
Bureau du directeur du scrutin
Jacques-H. Marleau
4570, rue Adam
Tél.: (514) 255-7541-82

1645, rue Vimont

2480, rue St-Clément

2328, rue Bourbonnière

3545, rue Joliette

1445, rue Chambly ■

1105, rue Bossuet ■

2105, rue de Cadillac

2908, rue Louis-Veuillot

MARGUERITE-BOURGEOYS

LASALLE (partie)
Bureau du directeur du scrutin
Lionel Ratelle
70, 65e avenue ■
Tél.: (514) 364-2355-5463

1490, rue Moreau

137, 90e avenue

8552, rue Lemieux

8256, rue Pagé

1075, rue Thierry

8081, rue Juliette

MARIE-VICTORIN

LONGUEUIL (partie)
Bureau du directeur du scrutin
Jean-J. Brossard
Sous-sol de l'église St-Pierre-Apôtre
920, rue St-Jacques
Tél.: (514) 651-2330-35

Édifice Le St-Malo
390, rue du Bord-de-l'Eau ■

881, rue Victoria

1125, rue Duvernay

1811, rue St-Alexandre

25, rue Raymond

2102, rue Westgate

179, rue Wilson

2460, rue Ste-Hélène

MARQUETTE

LACHINE (partie)
Bureau du directeur du scrutin
Claire P. Richard
1515, rue Notre-Dame ■
Tél.: (514) 637-4410-19

425, 7e avenue

720, 25e avenue

650, Place d'Accueil ■

LASALLE (partie)
288, rue Dupras ■

188, rue Chatelle

SAINT-PIERRE
111, 5e avenue ■

MASKINONGÉ

TROIS-RIVIÈRES-OUEST
Bureau du directeur du scrutin
André Montour
5378, rue Courcelette ■
Tél.: (819) 374-2421-3435

LOUISEVILLE
Presbytère (sous-sol)
50, rue St-Laurent ■

POINTE-DU-LAC
Centre des loisirs
1571, ch. Ste-Marguerite ■

SAINT-ALEXIS
Hôtel de ville
101, rue de l'Hôtel-de-Ville ■

SAINT-ANTOINE-DE-LA-RIVIÈRE-DU-LOUP
Motel Juana (Louiseville)
591, boul. St-Laurent, ch. 4 ■

SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS
Hôtel de ville
1260, rue St-Alphonse ■

MERCIER

MONTRÉAL (partie)
Bureau du directeur du scrutin
Ginette Thériault
4733, av. Papineau ■
Tél.: (514) 527-2417-18

4569, rue Bordeaux

5067, rue de la Roche

5027, rue Rivard

5183, rue Jeanne-Mance

251, boul. St-Joseph Est

Y.M.C.A.
5550, av. du Parc ■

MILLE-ÎLES

LAVAL (partie)
Bureau du directeur du scrutin
Robert Lachance
3542, boul. de la Concorde, suite B10
Tél.: (514) 661-6750-51

1067, av. J.-J.-Joubert ■

2815, av. Chicoutimi

951, rue Marie-Victorin

1081, av. Champagnat

8715, av. Gravel

6095, boul. des Mille-Îles ■

MONT-ROYAL

MONT-ROYAL
Bureau du directeur du scrutin
Marcelle Harel
71, av. Roosevelt
Tél.: (514) 737-3607-08

2155, ch. Lucerne ■

Église St-Joseph-de-Mont-Royal
1620, boul. Laird

MONTRÉAL (partie)
Église St-Pascal-Baylon
6560, ch. de la Côte-des-Neiges

Hôpital des convalescents
6363, ch. Hudson ■

Van Horne School
(École Van Horne)
4810, av. Van Horne

NELLIGAN

KIRKLAND
Bureau du directeur du scrutin
Liliane Bodor
3153, boul. St-Charles ■
Tél.: (514) 694-3411-12

BAIE-D'URFÉ
St. Giles Church
(Église St-Giles)
677, promenade Victoria ■

BEACONSFIELD
Beaurepaire United Church
(Église Unie Beaurepaire)
25, av. Fieldfare ■

Beaconsfield United Church
(Église Unie Beaconsfield)
202, ch. Woodside ■

DOLLARD-DES-ORMEAUX (partie)
4440, boul. St-Jean, #103 ■

PIERREFONDS (partie)
C.L.S.C.
15700, boul. Pierrefonds ■

4851, rue Geneviève ■

SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE
Centre culturel
2, rue Marguerite-Bourgeoys ■

SAINTE-GENEVIÈVE
Hôtel de ville
15736A, rue Pierrefonds ■

SAINT-RAPHAËL-DE-L'ÎLE-BIZARD
Centre socio-culturel
490, montée de l'Église ■

NICOLET

NICOLET
Bureau du directeur du scrutin
Alain Drouin
155, rue Panet ■
Tél.: (819) 293-6185-86

BÉCANCOUR
Salle municipale
2980, av. Nicolas-Perrot ■

NOTRE-DAME-DE-GRÂCE

MONTRÉAL (partie)
Bureau du directeur du scrutin
François Boyer
Église Ste-Catherine-de-Sienne
4680, av. Belmore (sous-sol)
Tél.: (514) 482-2605-09

Église St. Ignatius of Loyola
4455, av. Broadway Ouest

Eventide Home
(Maison Eventide)
7486, rue St-Jacques Ouest ■

Montréal Association for the Blind
(Association pour les aveugles)
7000, rue Sherbrooke Ouest ■

St. Ansgar Lutheran Church
(Église luthérienne St-Ansgar)
4020, boul. Grand ■

Robert Campbell Church
(Église Robert Campbell)
2225, av. Regent

St. John Estonian Church
(Église estonienne St-John)
4345, av. Marcil

Christ Memorial Lutheran Church
(Église luthérienne Christ Mémorial)
4850, boul. Grand ■

MONTRÉAL-OUEST
Montréal West United Church
(Église Unie de Montréal Ouest)
88, av. Ballantyne Nord ■

OUTREMONT

OUTREMONT (partie)
Bureau du directeur du scrutin
Pierre Lussier
60, av. Duverger
Tél.: (514) 271-2575-76

1162, av. Lajoie

169, av. de l'Épée

MONTRÉAL (partie)
5750, av. Wilderton

3333, ch. Côte-Ste-Catherine

Centre communautaire
Université de Montréal ■

PAPINEAU

CHÉNÉVILLE
Bureau du directeur du scrutin
Paul-André David
Centre St-Paul
122, rue Hôtel-de-Ville
(Chénéville) ■
Tél.: (819) 428-7373-7422-34

BUCKINGHAM
451, rue Principale ■

MASSON
Hôtel de ville
57, ch. de Montréal ■

THURSO
309, rue Victoria ■

VAL-DES-MONTS (partie)
Sous-sol de l'Hôtel de ville
(Perkins) ■

Chalet de service
(Saint-Pierre-de-Wakefield) ■

Centre récréatif de Poltimore ■

PONTIAC

AYLMER
Bureau du directeur du scrutin
Louis Laflamme
50, rue Notre-Dame ■
Tél.: (819) 684-2002-03

58, rue Principale

8, rue Côté ■

MANSFIELD-ET-PONTEFRACT
Chez Mme Françoise Migneault
(Fort Coulonge) ■

PONTIAC
Chez M. Lucien Chartrand
(Luskville) ■

PRÉVOST

SAINT-JÉRÔME
Bureau du directeur du scrutin
Pierre Boivin
784, rue Labelle ■
Tél.: (514) 432-5200-03

579, rue Morin ■

647, boul. Bourassa ■

440, rue Fournier ■

BELLEFEUILLE
1039, boul. de la Salette ■

LAFONTAINE
85, 116e avenue ■

PRÉVOST
44, rue du Nord ■

SAINT-ANTOINE
655, 8e avenue ■

RICHELIEU

SOREL
Bureau du directeur du scrutin
Jacques Bordeleau
56, rue Charlotte
Tél.: (514) 742-0424-25

Foyer Richelieu
40, rue Ramesay ■

Campus Sorel-Tracy
95, chemin Ste-Anne

SAINTE-ANNE-DE-SOREL
Centre Germaine-Guévremont
748, ch. du Chenal-du-Moine ■

SAINT-JOSEPH-DE-SOREL
Hôtel de ville
303, rue Élizabeth ■

SAINT-PIERRE-DE-SOREL
Mairie
1275, ch. St-Ours ■

TRACY
Accueil de Tracy
4205, rue Frontenac ■

ROBERT-BALDWIN

PIERREFONDS (partie)
Bureau du directeur du scrutin
Jean-Robert Cardin
4933, boul. St-Jean ■
Tél.: (514) 620-7260-61

Chalet à ma Baie
9625, boul. Gouin Ouest

Chalet du parc Brook
12800, rue Brook

Chalet Rive-Boisée
355, rue Rive-Boisée

DOLLARD-DES-ORMEAUX (partie)
Chalet du parc Westminster
535, av. Westminster

Chalet du parc Lake
85, ch. Hemingway ■

Chalet du parc Westpark
100, rue Fairview

Chalet du parc Coolbrooke
260, ch. Spring Garden

Chalet du parc Westwood
45, pr. Thornton

ROXBORO
Chalet de Roxboro
10, 11e rue ■

ROSEMONT

MONTRÉAL (partie)
Bureau du directeur du scrutin
Léopold Huneault
3303, rue Dandurand ■
Tél.: (514) 374-0703-05

6650, 16e avenue

5472, 9e avenue

6240, 9e avenue

6282, 24e avenue

5175, 7e avenue

6329, 35e avenue

5184, 18e avenue

5199, rue Sherbrooke Est ■

CEGEP de Rosemont
6400, 16e avenue

ROUSSEAU

SAINTE-ADÈLE
Bureau du directeur du scrutin
Diane Piché
25, rue Morin ■
Tél.: (514) 229-2927-28

MONT-ROLLAND
900, rue Latour ■

RAWDON
523, rue Queen ■

SAINTE-ANNE-DES-PLAINES
176, des Cèdres ■

SAINT-DONAT
546, rue St-Michel ■

SAINT-HIPPOLYTE
34, boul. du Lac-L'Achigan ■

SAINTE-JULIENNE
2487, rue Cartier ■

SAINT-LIN
995, mtée Ste-Henriette ■

SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN
31, rue Vézina ■

SAINTE-SOPHIE
356, rue Bélair
(Lac-Clairview) ■

ROUYN-NORANDA-TÉMISCAMINGUE

ROUYN
Bureau du directeur du scrutin
Laurent Guertin
146, rue Latulipe Est ■
Tél.: (819) 762-8186-87

ÉVAIN
173, av. de l'Église ■

NORANDA
539, av. Murdoch ■

TÉMISCAMING
585, ch. Kipawa ■

VILLE-MARIE
37, rue St-Jean-Baptiste Sud ■

SAINTE-ANNE

VERDUN (partie)
Bureau du directeur du scrutin
Pierre Guérin
284, av. de l'Église
Chambres 5 et 6
Tél.: (514) 761-5500-09

Centre communautaire de l'Île-des-Soeurs
260, Parc-Elgar ■

Centre d'accueil Réal-Morel
3500, rue Wellington ■

711, rue Rielle

MONTRÉAL (partie)
C.E.D.A.
2515, rue Delisle ■

Centre communautaire des Noirs
2035, rue Coursol

Centre d'accueil Louis-Riel
2120, rue Augustin-Cantin ■

2354, rue Rushbrooke

SAINT-HENRI

MONTRÉAL (partie)
Bureau du directeur du scrutin
Richard Tremblay
4601, rue Notre-Dame Ouest ■
Tél.: (514) 937-3750-59

6685, rue Lacroix

6660, boul. Monk

6687, rue Laurendeau

1528, rue Galt

2156, rue de Villiers

827, rue Laporte

276, rue Bourget

1023, rue Girouard

SAINT-HYACINTHE

SAINT-HYACINTHE
Bureau du directeur du scrutin
Serge Benoît
1555, rue des Cascades Ouest
Tél.: (514) 774-3066-68

2465, av. Raymond
(Bourg-Joli)

947, rue Bourassa
(Bourg-Joli)

5370, rue Garneau
(Douville)

Conseil régional des loisirs Richelieu-Yamaska
895, rue Desrochers
(Saint-Joseph) ■

CEGEP (Collège de Saint-Hyacinthe
3000, rue Boullé,
local B 2610 A

SAINTE-ROSALIE
3520, rue de l'Église ■

SAINT-THOMAS-D'AQUIN
105, rue Prévert ■

SAINT-JACQUES

MONTRÉAL (partie)
Bureau du directeur du scrutin
Fernand Coulombe
4129, rue St-Hubert
Tél.: (514) 526-4980-89

4331, rue St-Denis

4400, rue Marquette

3560, rue de Bordeaux

3702, av. du Parc-Lafontaine

Centre communautaire
1212, rue Panet

1657, rue Plessis

1700, rue Amherst
(église) ■

307, carré St-Louis

SAINT-JEAN

SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU
Bureau du directeur du scrutin
Édouard Fortier
Place Notre-Dame
145, boul. St-Joseph ■
Tél.: (514) 348-3827-28

424, rue Laliberté ■

379, rue St-Laurent

Collège St-Jean-sur-Richelieu
30, boul. du Séminaire

105, rue Alcide-Côté

L'ACADIE
221A, rue du Clocher ■

NAPIERVILLE
316, rue St-Louis ■

SAINT-LUC
580, boul. St-Luc ■

SAINT-LAURENT

SAINT-LAURENT (partie)
Bureau du directeur du scrutin
André Béliveau
1600, rue de l'Église
Tél.: (514) 744-5801-02

685, rue Gratton

990, rue Tait

1330, boul. O'Brien

1865, ch. Laval ■

3065, rue Marcel

2630, rue Court Marlborough

MONTRÉAL (partie)
12239, rue St-Évariste ■

9294, boul. Gouin Ouest

SAINT-LOUIS

MONTRÉAL (partie)
Bureau du directeur du scrutin
Guy-Vincent Fortier
2155, rue Guy, local 12 ■
Tél.: (514) 849-1611-12

Université Concordia
1455, boul. de Maisonneuve ouest

Édifice La Cité
(rez-de-chaussée)
300, rue Léo-Parizeau ■

Maison St-Louis
2080, boul. Dorchester Ouest

269, rue de la Gauchetière Ouest

École Vaillancourt
4211, av. de l'Esplanade

Les Habitations Jeanne-Mance
150, rue Ontario Est ■

SAINTE-MARIE

MONTRÉAL (partie)
Bureau du directeur du scrutin
Claude Violette
2501, rue Messier ■
Tél.: (514) 526-2804-05

3521, rue Dézéry

1436, rue Préfontaine

4433, av. des Érables

2286, rue Cuvillier

1929, rue Dufresne

2389, rue Montgomery

SAUVÉ

MONTRÉAL-NORD (partie)
Bureau du directeur du scrutin
Richard Roussin
5325, boul. Léger ■
Tél.: (514) 321-7401-02

6366, rue Matte

11958, rue Lapierre, app. 3

5930, rue Arthur-Chevrier

11965, rue Salk

11192, av. Alfred

6335, rue Villeneuve, app. 1 ■

SHEFFORD

GRANBY (ville)
Bureau du directeur du scrutin
Yoland-Paul Ferland
170, rue St-Antoine Nord
(Sous-sol du presbytère St-Benoît) ■
Tél.: (514) 375-4847-48

195, boul. Boivin

681, rue St-Jacques

400, rue Papineau

83, rue St-André Est

Collège de Granby
Entrée embarcadère rue St-Jacques

GRANBY (canton)
1644, rue Principale ■

SHEFFORD
Chez M. Émile Beaumont
Chemin Bromont, R.R. 1 ■

WATERLOO
6333, rue Foster ■

TAILLON

LONGUEUIL (partie)
Bureau du directeur du scrutin
Jean-Pierre Pellerin
Centre d'achat Centre-ville
1999, boul. Roland-Therrien ■
Tél.: (514) 468-1874

96, rue Léo

220, rue d'Auvergne, app. 1

1050, rue Francis

922, rue Davion

541, rue Fontainebleau Nord

380, rue Paul

1176, rue Baillargeon

2737, rue Périgny ■

TERREBONNE

TERREBONNE
Bureau du directeur du scrutin
Pauline Labrecque
696, rue Théberge ■
Tél.: (514) 492-0100-03

LACHENAIE
2459, boul. St-Charles ■

LA PLAINE
Pavillon communautaire
1250, rue Rodrigue ■

MASCOUCHE
1307, boul. St-Henri ■

SAINT-LOUIS-DE-TERREBONNE
C.L.S.C.
4625, boul. des Seigneurs ■

UNGAVA

MATAGAMI
Bureau du directeur du scrutin
André Fortin
110, boul. Matagami, suite 1 ■
Tél.: (819) 739-2167

BAIE-JAMES (partie)*
Centre récréatif «L.G. 2»

CHAPAIS
123, boul. Springer ■

CHIBOUGAMAU
Salle des métallos
504, 5e rue ■

VACHON

SAINT-HUBERT
Bureau du directeur du scrutin
Robert Colas
Les Galeries Cousineau
(Entrée montée St-Hubert)
5245, boul. Cousineau, suite 123 ■
Tél.: (514) 462-3852-54

3625, boul. Mountainview

4115, rue Cornwall

4510, rue Donat

1842, rue Walnut ■

3053, rue Mackay

VAUDREUIL-SOULANGES

VAUDREUIL
Bureau du directeur du scrutin
Françoise Champagne
2, rue Dutrisac ■
Tél.: (514) 455-5791-92

DORION
79, boul. de Lotbinière ■

HUDSON
Manoir Cavagnal
404, rue Principale ■

ÎLE-PERROT
Centre d'accueil Laurent-Bergevin
200, boul. Perrot ■

Salvador: le Tribunal des peuples condamne la junte et les USA

par Angèle Dagenais

Au moment où le Salvador commémore le premier anniversaire de l'assassinat de Mgr Oscar Romero, un document-clé vient ajouter son poids aux multiples témoignages déjà recueillis sur les violations des droits de l'homme dans ce pays.

Il s'agit du rapport du Tribunal permanent des peuples — organisme de pression morale international — réuni le mois dernier à Mexico pour étudier la situation au Salvador, qui condamne la junte militaire au pouvoir ainsi que les États-Unis pour leur complicité dans les pratiques de torture, enlèvements, disparitions et violations graves, systématiques et répétées des droits fondamentaux du peuple salvadorien.

De plus, ce tribunal international reconnaît la légitimité du peuple salvadorien d'utiliser la lutte armée pour modifier les conditions inhumaines qu'il subit et parvenir à son autcdétermination politique.

Dans ce dernier cas, le Tribunal s'appuie notamment sur l'article 2 de la Constitution américaine qui proclame pour les peuples opprimés le «droit à l'insurrection», s'appuie également sur différentes autres constitutions nationales et sur la jurisprudence internationale. De plus, le Tribunal cite un passage de l'encyclique *Populorum Progressio* (1967) de Paul VI qui autorise les peuples à avoir recours à la lutte armée «dans le cas d'une tyrannie évidente et prolongée qui porte une atteinte grave aux droits fondamentaux de la personne et qui nuit au bien commun du pays». C'est également cette thèse que défendait Mgr Oscar Romero.

Le Tribunal a recueilli les témoignages verbaux et écrits de nombreux experts des questions latino-américaines, exilés (il y en a plus de 90,000 dans les pays voisins du Salvador) et même de Salvadoriens venus témoigner masqués pour ne pas compromettre leur sécurité à leur retour au Salvador.

Tous les témoignages entendus et la documentation photographique abondante mise à la disposition du Tribunal démontrent que la plupart des dizaines de milliers de morts du Salvador ont été victimes de tortures d'une extrême cruauté avant d'être exécutés — viols collectifs, émasculations, éventrations des femmes enceintes, empalements, décapitations, grand nombre de brûlures, arrachage des yeux et de la langue, tranchage de la gorge, etc.

Des massacres collectifs ont eu lieu dont l'un des plus connus est celui de 600 paysans du Rio Sumpul, en mai 1980. La «disparition» est également utilisée, révèle le rapport, comme une arme de terreur par le gouvernement. En effet, toute personne témoin d'un enlèvement est menacée de mort si elle révèle quoi que ce soit, remords et honte psychologique s'ajoutant à la terreur physique. Des centaines de personnes ont ainsi disparu et la répression vise particulièrement les paysans, les ouvriers les défenseurs des institutions démocratiques et éducatives, les syndicats et l'Église catholique.

Le rapport du Tribunal des peuples précise que «les responsables de ces exactions, massacres, tortures, sont identifiés». Le Secours juridique de l'Archevêché de San Salvador a identifié 5,951 responsables de crimes commis entre mai et décembre 1980: 3,708 provenaient de l'Armée nationale, 76 de la Police nationale, 117 de la Garde nationale, 484 de la Police spéciale, 330 de l'Armée en opération, 244 du groupe d'extrême-droite ORDEN et 839 de l'Escadron de la mort. Le rapport indique que la répression «doit être attribuée à des organes de l'État ou à des groupes organisés agissant pour leur compte ou avec leur complicité». Des témoins ont également rapporté que certains auteurs de ces tueries «parlaient anglais», confirmant l'implication de militaires ou techniciens américains dans ces opérations de répression.

Le rapport relève les paroles d'une observatrice américaine qui, à la suite d'une visite à la frontière entre le Honduras et le Salvador, en janvier dernier a déclaré au *Baltimore Sun* (21 janvier 1981): «Nos armes sont utilisées pour tuer les gens, commettre d'horribles atrocités... brûlant les récoltes et créant une disette alimentaire très sérieuse... à de nombreux égards, nous sommes la menace en Amérique centrale».

Le rapport constate aussi en se fondant notamment sur un rapport présenté par deux Américains, Robert Armstrong et Philip Wheaton, juristes et chercheurs, *Réforme et répression: la politique des États-Unis au El Salvador — 1950 à 1981*, que sans l'aide multiforme et le soutien militaire des États-Unis, principalement, la junte militaire n'aurait pu «confisquer le pouvoir au Salvador» et le garder jusqa'à ce jour.

Dans l'une de ses résolutions, le Tribunal permanent des peuples rappelle le devoir de tous les États — conformément à la Convention du 9 décembre 1948 sur la prévention et la répression du crime de génocide — d'extrader les membres de la junte militaire du Salvador qui pourraient se trouver sur leur territoire et de s'abstenir de lui accorder toute aide militaire ou économique «qui pourrait être utilisée contre le peuple salvadorien».

De plus, le Tribunal dénonce le gouvernement des États-Unis «pour sa complicité avec la junte de El Salvador dont il favorise la perpétration de crimes contre l'humanité». Enfin, le Tribunal fait appel à tous les États, spécialement aux États voisins, de traiter les réfugiés salvadoriens selon les principes du droit international reconnu, c'est-à-dire avec humanité.

Le TPP s'inscrit dans le sillage de Nuremberg

par Angèle Dagenais

Le Tribunal permanent des peuples s'inscrit dans le sillage des procès de Nuremberg et de Tokyo qui ont jugé les criminels de guerre nazis et japonais. Mais dans son esprit, il est sans doute plus près des quatre tribunaux Russell qui se sont réunis depuis 1963 pour étudier successivement l'engagement américain au Vietnam (Russell I), les violations des droits de l'homme au Brésil, en Uruguay, en Bolivie, en Argentine et au Chili (Russell II), les interdictions professionnelles en Allemagne de l'Ouest — appelées «Berufsverbot» — autorisant l'administration publique et le patronat en RFA à fouiller dans la vie privée des gens (Russell III) et les violations commises contre les Amérindiens du Canada et des États-Unis (Russell IV); celui-ci s'étant tenu en novembre dernier à Rotterdam.

Le Tribunal permanent des peuples a été fondé à Bologne en juin 1979 par un groupe de juristes qui ont participé aux travers du tribunal Russell II, notamment le sénateur italien Lelio Basso qui le présidait. Le siège social de l'organisme est à Rome. Le TPP est constitué d'une soixantaine de personnes de tous les continents reconnus pour leur engagement dans la défense des droits humains individuels et collectifs qui sont nommées pour trois ans.

Le Tribunal s'est réuni déjà cinq fois pour étudier des situations de violations des droits des peuples au Sahara occidental (Bruxelles, 1979), en Argentine (Genève 1980), en Érythrée (Milan, 1980), aux Philippines (Antwerpen, 1980) et au Salvador (Mexico, 1981). Il doit examiner prochainement des situations dénoncées en Afghanistan, à Timor et en Palestine.

Pour se réunir, le Tribunal doit recevoir une plainte d'un organisme dûment constitué du pays où des violations sont dénoncées, après quoi il mobilise onze juges qui commandent des études spécifiques et recherchent des témoins de toutes les couches de la société qui viendront exposer devant le Tribunal ce qu'ils savent de la situation dénoncée. Des témoins de la thèse adverse sont aussi invités à se présenter. De plus, une douzaine d'observateurs extérieurs au Tribunal se portent garants de l'intégrité du processus juridique et du respect des règlements dont s'est doté le Tribunal pour le déroulement des audiences publiques.

Pierre Goldberger, pasteur de l'Église unie du Canada et principal du collège de Théologie de McGill — un des 12 observateurs invités à Mexico — précise que le Tribunal permanent des peuples s'intéresse aux problèmes de violations de droits de collectivités, tels la destruction culturelle ou religieuse d'un peuple, le génocide, l'apartheid, la répression systématique, etc. L'approche du «cas par cas» des tribunaux Russell ne permettait pas de faire apparaître ces problèmes visant l'élimination partielle ou totale de populations entières.

Le Tribunal permanent des peuples, en se basant sur des pratiques juridiques internationalement reconnues, cherche à «décrire une situation, à poser un diagnostic», précise M. Goldberger. Les jugements du Tribunal ont une valeur morale, uniquement.

«Le Tribunal nomme une situation, ajoute M. Goldberger. Il ne possède pas de bras juridique pour mettre en action ses recommandations. Grâce aux témoignages qu'il recueille, il favorise la compréhension et l'évaluation d'une situation. Trop de gens ont dit à Nuremberg qu'ils ne savaient pas ce qui se passait dans les camps nazis. Il est difficile pour ceux qui ont en main les documents rassemblés par le Tribunal permanent des peuples de rester indifférents à ses conclusions».

Baignoire romaine vieille de 1800 ans

LE CAIRE (AFP) — Une baignoire romaine, vieille de 1,800 ans, a été découverte par le plus grand des hasards, chez un marchand d'un vieux quartier d'Alexandrie, indiquait hier le quotidien Caïrote Al Ahram. Selon le journal, la découverte a été faite par deux responsables du musée gréco-romain d'Alexandrie attirés par une baignoire de marbre très rare, dit «Luna marble» (marbre de la lune), importé d'Italie en bateau par les aristocrates de l'époque. Questionné sur l'origine de cette antiquité, le marchand a affirmé l'avoir acquise il y a quatre ans pour une somme dérisoire et a accepté de l'offrir au musée après en avoir appris la valeur historique. D'après les experts, cette découverte a d'autant plus d'importance qu'il n'existe pas beaucoup d'objets concernant la vie quotidienne de cette époque, la plupart étant encore enfouis sous la ville.



OUI

À LA BOUTEILLE CONSIGNÉE PARCE QUE...

. la canette est source de pollution et elle ne sert qu'une fois.

. la bouteille revient moins cher de 30%...

Les clubs 4H du Québec



Frappée le 23 novembre dernier par un tremblement de terre, la région de Naples va commencer sa reconstruction: 350,000 personnes vivent encore dans des camps ou sous la tente.

La reconstruction de l'Italie du Sud passe par les coopératives

par Marie-Agnès Thellier

La reconstruction des régions sinistrées par un tremblement de terre dans le sud de l'Italie il y a quatre mois devrait permettre le développement économique du Sud plutôt que de servir encore une fois à renforcer l'économie du Nord de la péninsule, estime un universitaire napolitain.

Porteur de toute une philosophie du développement basée sur les coopératives, les comités populaires et la conscientisation des nombreux «chômeurs diplômés», le Centre de recherches économiques et sociales pour le Sud (CRESM en italien) voudrait notamment que les sommes d'argent recueillies à travers le monde entier donne en priorité des contrats aux entreprises et aux coopératives de la Campanie et de la Basilicate.

Invité à expliquer sa philosophie du développement dans plusieurs départements des universités de Montréal, Toronto et Ottawa, un responsable du CRESM, M. Lorenzo Barbera a cherché à sensibiliser les italophiles canadiens à l'importance de la reconstruction, qui va réellement commencer avec le retour du beau temps.

Deux comités ont été formés, à Toronto et Montréal, pour informer le public sur l'évolution de la situation dans la zone sinistrée et sur l'utilisation des sommes recueillies au Canada, soit $10 millions.

«Il ne faudrait pas que l'on construise des «gros bateaux» inutiles, seulement pour que les donateurs puissent venir et toucher leurs cent dollars...», a déclaré au DEVOIR M. Barbera, au terme de sa tournée canadienne. «Nous proposons que cet argent venu de la solidarité internationale serve à équiper les coopératives locales, qui pourront alors soumissionner pour les contrats de reconstruction. Et cet argent pourrait être remboursé, au fil des années, à un fonds commun des coopératives, servant de fonds de roulement pour promouvoir continuellement des initiatives de développement», a expliqué le responsable du CRESM.

Toute l'histoire de l'Italie depuis la difficile Unification au milieu du XIXe siècle, explique le retard économique du Sud. Région agricole et vinicole plutôt qu'industrielle, le Sud produit 80% du vin italien qui, à 90%, est mis en bouteille au Nord; idem pour l'huile d'olive et les fruits et légumes. Depuis le début des années 50, l'État italien cherche à compenser cette inégalité entre le Nord industriel et le Sud pauvre mais, selon le CRESM, l'argent n'a pas été dépensé d'une manière économiquement productive: des petites pensions assurent la survie et la paix sociale tandis que les industries chimiques et pétrolières implantées en Sicile orientale ne procurent pas beaucoup d'emplois.

«Le Sud, c'est comme une vache que l'État va nourrir mais dont le lait est toujours pris par les mêmes grands industriels du Nord», estime M. Barbera. Dans les prochaines années, il faudra investir au moins $22 milliards (sinon $90 milliards) pour reconstruire la zone sinistrée autour de Naples. Aussi, le Centre a peur que ce soit encore une fois une mine d'or pour les industries du Nord de l'Italie et que seulement 20% de cette somme soit versée en salaires... pour acheter des produits fabriqués majoritairement au Nord. La structure industrielle du Sud ne sortirait pas renforcée mais affaiblie de la reconstruction. «Nous voulons que la reconstruction se fasse par la population, en privilégiant les coopératives, les petites entreprises locales et les municipalités», précise M. Barbera.

Le Centre travaille à la promotion des coopératives dans deux secteurs: celui de la construction (maçons, menuisiers, ferronniers, etc.) et celui de l'agriculture où, avec les coopératives existantes, il étudie les possibilités d'intensifier et de transformer les produits de l'élevage, des oliveraies, des vignobles et des vergers.

Avec une trentaine de collaborateurs, le CRESM cherche donc à promouvoir l'assistance technique et organisationnelle aux coopératives; la même assistance aux 30 comités populaires qui veulent associer la population à la reconstruction des maisons; enfin l'utilisation de toutes les forces scientifiques et techniques et notamment des 4,000 «docteurs», chomeurs-diplômés. «Nous organisons des séminaires pour mettre une «perspective mériionaliste» dans la tête de tout le monde, a précisé M. Barbera.

Les petites coopératives du sud de l'Italie ont sollicité de l'aide des coopératives importantes de l'Émilie et de la Romagne au Nord, «mais ils ont raisonné exactement comme les grandes entreprises du Nord, c'est-à-dire qu'ils empocheraient le contrat et que nous, au Sud, nous fournirions seulement les bras, alors que nous leur réclamions des prêts, des machines, des experts...» raconte déçu M. Barbera.

NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT
2255, boul. Perrot ■

PINCOURT
Centre d'Achats Lebourg
93A 5e avenue ■

RIGAUD
34, rue St-Jean-Baptiste Ouest ■

SAINT-LAZARE
2252, ch. Ste-Angélique ■

SAINTE-MADELEINE-DE-RIGAUD
772, ch. de la Baie ■

VERCHÈRES

BELOEIL
Bureau du directeur du scrutin
Michel Breton
199, rue St-Jean-Baptiste ■
Tél.: (514) 464-0600-02

CONTRECOEUR
520, rue St-Antoine ■

McMASTERVILLE
896, rue des Prés ■

MONT-SAINT-HILAIRE
21, rue St-Henri ■

OTTERBURN-PARK
160, av. Borden ■

VERCHÈRES
527, rue Marie-Victorin ■

VERDUN

VERDUN (partie)
Bureau du directeur du scrutin
Jacques Labre
4833, av. Verdun ■
Tél.: (514) 761-4858-59

693, 6e avenue

494, av. Richard

1453, av. Lloyd George

1231, av. Valiquette

394, av. Argyle

LA SALLE (partie)
30, 3e avenue ■

7742, rue Central

VIAU

MONTRÉAL (partie)
Bureau du directeur du scrutin
Origène Vézina
3750, boul. Crémazie Est, ch. 101
Tél.: (514) 729-3227-28

2430, av. Charland (presbytère)

3530, rue Bressani

8784, boul. St-Michel, app. 2

8336, 9e avenue

7270, 19e avenue

7188, boul. St-Michel ■

2307, rue Jean-Talon Est

7452, av. de Lorimier

VIGER

MONTRÉAL (partie)
Bureau du directeur du scrutin
Mariette Yanire
6611A, rue François-Boivin ■
Tél.: (514) 255-2860-61

5352, rue de Bellechasse ■

6755, boul. l'Assomption, app. 1

6947, 33e avenue

SAINT-LÉONARD (partie)
7245, rue Lisieux ■

7435, boul. Viau

6590, boul. Langelier

5985, rue Bélanger ■

VIMONT

LAVAL (partie)
Bureau du directeur du scrutin
André Chabot
62, boul. Bellerose Est ■
Tél.: (514) 668-5771-72

133, rue Longpré (Sainte-Rose)

278, Place des Terrasses (Auteuil)

275, rue Renaud (Place Renaud)

1641, rue Boisvert (Vimont) ■

2583, rue du Pluvier (Sainte-Rose)

2040, rue Maisonneuve (Domaine Renaud)

WESTMOUNT

WESTMOUNT
Bureau du directeur du scrutin
Jon G. Bradley
4444, rue Ste-Catherine Ouest
Tél.: (514) 932-3277-87

Westmount Fire Station no 2 (Caserne des pompiers no 2)
680, av. Victoria ■

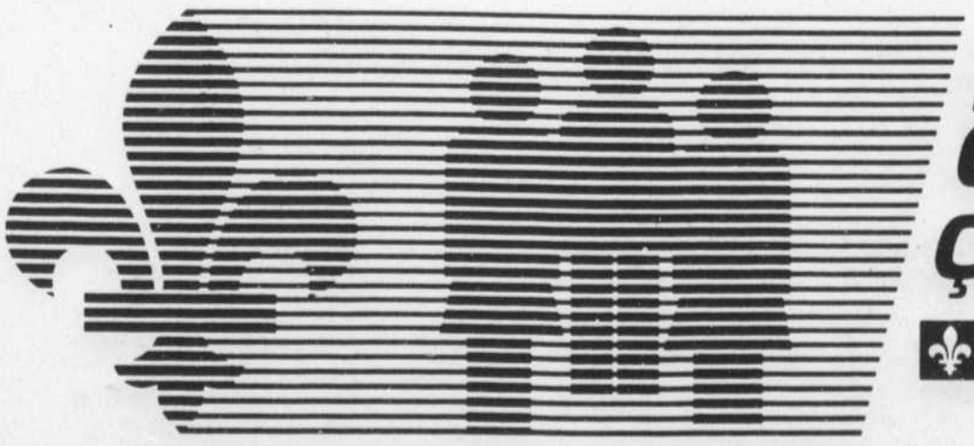
Westmount Park Church (Église du parc)
4695, boul. de Maisonneuve Ouest

Église St-Léon
310, av. Clarke

MONTRÉAL (partie)
Collège Notre-Dame
3791, ch. Queen Mary

Rockhill Apartments (Les appartements Rockhill)
4862, ch. de la Côte-des-Neiges

Mackay Center (Centre Mackay)
3500, boul. Décarie ■



parce qu'un vote, ça compte

Le Directeur général des élections du Québec

Pierre-F. Côté, C.R.

«Lili Marleen» inaugurera le 5e Festival des films du monde

par Richard Gay

La cinquième édition du Festival des films du monde se tiendra à Montréal du 20 au 30 août prochain et le film d'ouverture sera *Lili Marleen*, la dernière réalisation du cinéaste allemand Reiner Werner Fassbinder qui, pour l'occasion, sera présent à Montréal. C'est ce qu'a annoncé mardi Serge Losique, président et directeur général du festival. Selon celui-ci, le film de Fassbinder donnera le ton du festival puisque, cette année, le Festival des films du monde compte rendre un hommage particulier au cinéma allemand, hommage qui permettra aux cinéphiles de voir 10 nouveaux films allemands et de rencontrer une importante délégation de cinéastes, producteurs et distributeurs de ce pays.

Le président du festival a tenu à préciser qu'un autre hommage serait par ailleurs rendu à Elia Kazan, ceci en présence du célèbre cinéaste à qui l'on doit entre autres *Un tramway nommé désir*, *Sur les quais* et *À l'est de l'éden*.

Cette année, le festival sera l'hôte de la première Conférence économique internationale sur l'industrie du cinéma et de la télévision qui se tiendra, elle, du 24 au 27 août. Cette conférence veut réunir les professionnels de l'industrie cinématographique mondiale sous le thème des échanges commerciaux entre l'Amérique du Nord et l'Europe tant dans le domaine de la production cinématographique et télévisuelle que dans celui de la télévision payante, des vidéo-cassettes et des vidéo-disques.

En réponse aux questions des journalistes, M. Losique a précisé que le festival s'accompagnera cette année aussi d'un marché du film. On sait que l'utilité d'un tel marché avait été contestée par certaines autorités provinciales, dont le ministre Denis Vaugeois lui-même. Mais Serge Losique compte maintenir son marché, où il veut exploiter davantage, cette année, l'utilisation de films sur vidéo-cassettes. Aussi, contrairement à l'an dernier, les projections du marché auront lieu au cinéma Palace en espérant que les travaux de rénovation qui s'y poursuivent soient terminés d'ici là, alors que les films du festival lui-même seront projetés encore une fois au cinéma Parisien. Et c'est à l'hôtel Régence-Hyatt que sera situé le quartier général du festival.

Toujours en réponse aux questions des journalistes, Serge Losique a affirmé que le budget de l'édition 81 serait approximativement de $900,000, un budget qui, selon lui, est beaucoup moins élevé que celui des autres festivals internationaux. Quant aux subventions, il croit «que les gouvernements ne peuvent ignorer un festival qui attire 100,000 spectateurs».

«Et c'est pourquoi, dira-t-il, même si aucun montant de subvention n'a encore été fixé, je n'ai pas hésité à annoncer la tenue du festival pour une cinquième année consécutive».

Quant à la part du cinéma québécois, M. Losique n'a pas semblé intéressé outre mesure par une éventuelle fusion avec la Semaine du cinéma québécois où, pour reprendre ses mots, «le public n'est pas venu».

Enfin, le Festival des films du monde restera compétitif et le fait que trois films primés lors du dernier festival, soit *The Stunt Man*, *The Great Santini* et *El Nido*, se retrouvent dans la course aux Oscars confirment la qualité de cette compétition aux yeux de M. Losique, qui a aussi annoncé que l'affiche du festival reproduirait un dessin du célèbre cinéaste canadien Norman McLaren.

«Les Infidèles» de Pinter au TNM

Une glaciale histoire de mensonges

par Jacques Larue-Langlois

Les Infidèles, de Harold Pinter; traduction de Eric Kahane; une production du Théâtre du Nouveau-Monde, mise en scène par Olivier Reichenbach; décors: Guy Neveu; costumes: Mérédith Caron; éclairages: Michel Beaulieu; musique: Jean-François Garneau, avec: Monique Miller, Gabriel Gascon, Raymond Bouchard et José Rettino; à l'affiche du TNM, 84 rue Sainte-Catherine ouest, à 20 h, jusqu'au 19 avril — relâche les lundis.

Là ou. Pirandello prônait «A chacun sa vérité», Pinter semble préconiser «A chacun son mensonge». Sa pièce, *Les Infidèles*, dont le titre original, *Betrayall*, traduisait davantage le contenu, joue à exposer, avec une grande subtilité, ces mensonges fondamentaux dont habillent leurs relations trois personnages très près l'un de l'autre depuis plusieurs années.

Au centre, il y a Emma (Monique Miller), directrice d'une galerie d'art, mère de deux enfants, épouse de Robert et maîtresse de Jerry. Robert (Raymond Bouchard) est éditeur et Jerry (Gabriel Gascon) agent littéraire. Une vieille amitié les lie depuis leurs années d'université et Jerry, lui-même marié et père de deux enfants, a même été garçon d'honneur au mariage d'Emma et de Robert.

L'astuce de l'auteur constitue à présenter sa pièce dans une série de neuf tableaux couvrant autant d'années à rebours du temps, le premier se situant en 1981, le second retournant deux ans auparavant et ainsi de suite jusqu'à 1972, avec quelques projections en avant. Nous vivons donc à l'envers cette aventure amoureuse entre Emma et Jerry, retracée à travers le tissu de mensonges que se racontent les trois protagonistes. Au moment où la pièce commence, Jerry est consterné d'apprendre que Robert sait leurs infidélités. Il pressera son ami de passer le voir pour constater que ce dernier connaissait depuis des années l'existence de cette idylle qui a duré sept ans mais qui s'est terminée depuis.

Emma mentait à son mari et à son amant et mettait des enfants au monde dont la paternité pose des doutes qui subsistent. Jerry mentait à son vieil ami et lui cachait son jeu que ce dernier connaissait mais cachait lui aussi derrière le mensonge, tout en cachant lui-même à sa femme ses nombreuses aventures avec d'autres. Si Pinter a voulu démontrer l'épouvantable hypocrisie qui meuble les rapports humains, particulièrement dans les milieux bourgeois, il y réussit fort bien.

Hélas, nous sommes mis en face d'une traduction. Les dialogues lourds et lents, pleins de silences et de cocasseries répétées sont (on le devine) excellents en anglais mais très peu naturels dans ce français international désincarné.

Côté décors, c'est l'abondance: plateaux mobiles portant sept séries d'ameublement différentes, dont deux appartements, un bureau, une chambre d'hôtel vénitienne, un restaurant italien de Londres, un bar et le reste. Peut-être est-ce cette abondance qui gêne justement, tout autant que les immenees panneaux où sont projetées des photographies géantes qui ne servent finalement qu'à «faire un dessin» pour ceux qui n'auraient pas compris toutes les implications d'une scène, en rappelant l'événement de la scène précédente (c'est-à-dire chronologiquement suivante) vers lesquels elles conduisent.

Les comédiens tiennent bien leurs rôles, cela ne fait aucun doute, mais tout reste froid, glacial, bien anglais. On peut se demander si ce n'est pas, en fait, par manque d'intimité à cause d'une production trop imposante. Ce Pinter pourrait fort bien, joué dans sa langue d'origine, faire un bon spectacle de café-théâtre avec des moyens extrêmement réduits.

Francine Simonin: des signes féminins

par René Viau

Quelques traces qui dansent et vibrent sur la surface. Des éclats, une ligne sinueuse et continue qui relie les ardeurs de la couleur. *Aires de femmes* et *Topologies*, deux séries de tableaux grand format sur papier que nous présente la galerie Treize jusqu'au 12 avril. Du bon vieux gestuel, dira-t-on!

L'artiste Francine Simonin est devant moi. Elle s'explique.

«Je ne sais pas pourquoi mais on m'a catégorifiée comme un graveur ce qui est compréhensible, mais aussi comme un artiste qui emploie



Francine Simonin

exclusivement le noir et blanc. Or l'exposition déborde de couleur. Cela étonne. Bien sûr, j'ai beaucoup fait de gravure et pour moi la gravure, c'est du noir et blanc. À mon avis, pour pouvoir lire la plaque, cela prend une grande simplicité. Il faut comprendre le matériau. Pour moi, ce n'est jamais une réussite la gravure en couleur. La couleur enlève cette «troisième dimension» de la gravure. Ce qui m'intéresse dans la gravure, c'est la matière dans laquelle je marque, je travaille.

«Il y a deux étapes dans la gravure. L'étape du geste et ensuite la révélation de la matière. Alors que dans mes oeuvres sur papier comme celles exposées présentement, c'est immédiat. Même en gravure, du reste, il y a des gestes pondérés et lents et d'autre foudroyants. La matière te rend exactement. Si tu fais un geste «charmant», tu vas l'être. Quand tu fais un geste profond, quant tu fais un geste large, quand tu fais un geste intelligent... tu vas l'être. Il n'y a pas de maquillage. Avec la peinture, on peut se corriger mais pas ici. Ni en gravure, ni en dessin.

«Dans les *Topologies*, j'ai essayé de me rapprocher des éléments, de l'espace, de l'air, du vent... J'ai essayé de fixer cette sensation du vent, celle du mouvement, de la terre, de l'eau, sa fluidité et sa transparence. Les *Topologies* cela comprend une vingtaine de dessins que j'ai faits après les *Aires de femmes*. Les *Topologies* ce sont, en fait, des paysages intérieurs. Ce sont des paysages qui s'annoncent par leur cri.

«Pour moi, les *Topologies* sont un peu des espèces de mythes de matières. De matières de souffre, de bitume, des matières d'eau, matières fluides, sèches... Alors que les *Aires de femmes* sont vraiment à propos d'un signe de la femme. On y retrouvera directement des signes féminins. Ce sont l'arc, le cercle, la caverne, les légendes, l'environnement du sexe et du coeur, les épaules... Cette série est beaucoup plus figurative d'ailleurs.»

Francine Simonin accepte-t-elle le vocable de féministe pour son art? Au sens très large du terme. «Je n'aime pas les sectes et je n'aime pas être enfermée dans des boîtes, enroulée dans des drapeaux, répond-elle. Bien sûr, parce que je suis une femme, je suis féministe et j'exprime des mythes de femmes.» Pour elle, cela va de soi. C'est naturel, instinctif comme son art. «Quand j'ai commencé cette série, je n'ai pas pensé à travailler sur la femme. C'est venu comme cela».

Bernard Lagacé, homme des grandes entreprises

par Gilles Potvin

Bernard Lagacé, organiste. Troisième de quatre récitals consacrés aux 48 préludes et fugues du «Clavier bien tempéré» de J.S. Bach. A l'orgue Karl Wilhelm 1973 de l'église St. Mathias de Westmount, dimanche soir.

Bernard Lagacé est l'homme des grandes entreprises. Après ses monumentales présentations de l'intégrale de l'oeuvre d'orgue de Bach puis de celle de Buxtehude, cette dernière conjointement avec Mireille Lagacé, il s'est attaqué à un autre monument de Bach dont les deux livres sont très rarement exécutés au complet et lorsqu'ils l'ont été, le clavecin, le piano ou le clavicorde ont été utilisés. Lagacé innove en optant pour l'orgue, justifiant son choix par le titre même de l'ouvrage *Das Wohltemperiete Clavier*, lequel suppose que le compositeur destinait son oeuvre à tout instrument à clavier et à aucun en particulier.

Les musicologues et historiens n'ont pas fini de débattre la question mais ces discussions, en dernier ressort, vont demeurer purement académiques. Nonobstant l'instrument choisi, la tâche de l'interprète est avant tout de traduire l'esprit des oeuvres autant que la lettre et, à cet égard, les exécutions de Bernard Lagacé sont remarquables et exemplaires. Son interprétation des 12 premiers préludes et fugues du second livre témoignaient d'une connaissance approfondie et d'une imagination féconde, même si le caractère général des oeuvres est plutôt austère. Mais le génie de Bach a su conférer à chacune des pages de ce monument une incroyable variété de style qui les rendent attrayantes.

Les étudiants et praticiens des instruments à clavier connaissent bien ces oeuvres car elles sont un peu leur pain quotidien. Mais le grand public les ignore si ce n'est le tout premier prélude en do majeur de la collection, sur lequel Charles Gounod a construit son trop célèbre *Ave Maria* avec violon obligé, réduisant les simples arpèges de la partition de Bach à un rôle secondaire d'accompagnement. Le bel instrument Wilhelm s'est révélé un instrument idéal dans les circonstances. Peu de monde a jusqu'ici assiste a ces concerts et c'est à se demander où sont passés les fervents de Bach qui remplissaient l'église de l'Immaculée-Conception quand Lagacé y a présenté son intégrale.

■

Orchestre symphonique de Montréal. Neuvième de la série des Grands concerts sous la direction de Charles Dutoit. Programme: Rhapsodie espagnole (Ravel), Symphonie no 3, dite «Liturgique» (Honegger), Le Tricorne (Manuel de Falla), cette dernière oeuvre avec le concours de Pauline Vaillancourt, soprano. À la salle Wilfrid-Pelletier, samedi soir.

À son retour d'Europe il y a 10 jours, Charles Dutoit apprenait que le soprano wagnérien Ute Vinzing ne pourrait tenir son engagement et qu'aucune remplaçante n'avait pu être retenue pour chanter ce répertoire. Le jour exact du 100e anniversaire de la mort de Bartok tombant le 25 mars, il s'empressa de remanier le programme et d'inclure le célèbre *Concerto pour orchestre*. Mais la musique ne pouvant être obtenue à temps, il dut abandonner ce projet et remplacer l'oeuvre de Bartok par *Le Tricorne* de Manuel de Falla tout en maintenant la *Symphonie no 3* d'Honegger au programme et y ajouter l'oeuvre de Ravel.

Ce programme sans soliste a produit son effet habituel; c'est-à-dire de nombreux fauteuils vides, ce qui est dommage car ce concert a permis à l'OSM de briller d'un bel éclat, tant dans les oeuvres assez familières de Ravel et de Manuel de Falla que dans celle moins connue de Honegger que Wilfrid Pelletier avait fait entendre à l'OSM il y a bien une vingtaine d'années.

En l'inscrivant au programme, Dutoit rendait hommage à la mémoire d'un compositeur décédé il y a 25 ans et qui, par surcroit, est son compatriote. La *Symphonie liturgique* est une oeuvre contemplative et austère, réflexion inquiète et pessimiste mais non sans espoir d'un musicien qui avait vécu les jours sombres de la seconde guerre mondiale. Dutoit a mis beaucoup d'intensité et de conviction dans son interprétation, suivi d'emblée par son orchestre. Il a également obtenu des exécutions flamboyantes des oeuvres de Ravel et de Manuel de Falla, la voix pure de Pauline Vaillancourt intervenant de la coulisse à deux reprises dans *Le Tricorne*.

■

Le Ladies' Morning Musical Club (LMMC), la plus ancienne des sociétés musicales de Montréal et peut-être du Canada entier, a récemment annoncé les noms des artistes qui se produiront au cours de la saison 1981-82, la 90e de son histoire. Dix récitals seront présentés au théâtre Maisonneuve mais au lieu du jeudi à 14 h 30, les récitals auront lieu le dimanche, à 15 heures.

La saison débutera le 4 octobre avec le Quatuor à cordes Lindsay de Londres, composé de quatre jeunes instrumentistes diplômés de la Royal Academy of Music. Viendront ensuite le pianiste André Laplante (18 octobre), le Trio à cordes francais (1er novembre),le Trio Dalart, ensemble réunissant le pianiste William Tritt, le violoniste Philippe Djokic et le violoncelliste William Valleau (15 novembre), la violoniste Chantal Juillet (29 novembre), le mezzo-soprano Sarah Walker (14 février), le Quatuor à cordes de Tokyo (7 mars), la flûtiste Carol Wincenc (28 mars), le Quatuor à cordes Gabrieli de Grande-Bretagne (18 avril) et le pianiste Richard Goode (9 mai).

Depuis sa fondation en 1892, le LMMC est dirigé par un comité bénévole et ses concerts sont maintenant ouverts au grand public, hommes et femmes. Des abonnements et prix spéciaux sont réservés aux étudiants.

LA BOÎTE À ÉCHOS

Alexander Brott dirige l'orchestre de chambre de McGill dans un concert Bach (entrée gratuite) samedi prochain à 20 h 30. À la cathédrale Christ Church.

■

Le café La P'tite Ricane (177 ouest, rue Bernard) présente les 26, 27 et 28 mars (à 21 h 30 et 23 h 30) les *Street Sisters* dans un répertoire de chansons québécoises et américaines. Entrée Libre.

■

La *Galerie des 5 Continents* (1304 av. Greene) prolonge son exposition de poids d'or Ashanti et d'objets de bronze de l'Ouest africain jusqu'au 15 avril.

■

L'Orchestre Sympathique, groupe de jazz, se produit à 22 h 00, du 26 au 29 mars inclusivement au Signal (1135 boul. Saint-Joseph est).

■

Des spécialistes américains, canadiens et français prendront part, les 26 et 27 mars, au *Musée des Beaux-Arts de Montréal*, à une conférence sur l'enseignement de l'art et de la muséologie (pour renseignements sur les frais d'inscription: 879-4519).

■

Dans le hall d'entrée de la salle Wilfrid-Pelletier se poursuit, jusqu'au 12 avril, l'exposition des oeuvres récentes de *Maqbool Husain*. On peut y voir un tableau évoquant l'assassinat de Gandhi, un hommage à Soeur Teresa, Une rencontre de l'art indien et d'influences du semi-abstrait moderne.

■

Un stage de 25 heures sur l'initiation au cinéma Super 8 est organisé par l'*Association pour le jeune cinéma québécois* (1415 rue Jarry est), du 27 mars au 4 avril. Pour inscription et renseignements: 374-4700, poste 403.

■

Du 28 mars au 15 avril, la galerie Gilles Corbeil (2165 Crescent) présentera les oeuvres de *Marcel Barbeau*, peintre.

CATHERINE DENEUVE • GÉRARD DEPARDIEU
un film de FRANÇOIS TRUFFAUT
POUR TOUS
LE DERNIER MÉTRO
SEM.: 7:00 - 9:30
SAM.-DIM.: 2:00 - 4:30 -
le DAUPHIN 1
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

CALIGULA
VERSION ANGLAISE
18 ANS Adultes
UN ÉVÉNEMENT UNIQUE À MONTRÉAL!
5 REPRÉSENTATIONS CONTINUELLES TOUS LES JOURS
Horaire • midi • 3h00 p.m. • 6h00 p.m. • 9h00 p.m. • minuit
Aucun laissez-passer ou carte de l'Âge d'or accepté
Cinéma DE PARIS
Admission générale $7.00
896 STE CATH O. – MANSFIELD 875 1882
A COTE DU RESTAURANT DUNN'S

EN FRANCE, LE 28 JUILLET 1976, LA JUSTICE EXÉCUTAIT CHRISTIAN RANUCCI.
IL N'EXISTAIT AUCUNE PREUVE FORMELLE DE SA CULPABILITÉ.
LE PULL-OVER ROUGE
POUR TOUS
BERRI 2
2:10 - 4:35 - 7:00 - 9:25
ST-DENIS STE-CATHERINE 288-2115

PRIX DE LA CRITIQUE INTERNATIONALE
CANNES 1980
POUR TOUS
MON ONCLE D'AMÉRIQUE
RÉALISATION ALAIN RESNAIS SCÉNARIO JEAN GRUAULT
avec la collaboration du Prof. HENRI LABORIT
(À LA CITÉ: Version originale avec sous titres anglais)
AUX 2 CINÉS: SEMAINE 7 h 05 & 9 h 20
ÉLYSÉE 1 — 35 MILTON 842-6053
LaCité 3 — 3575, AV. DU PARC 844-2829

RETOUR EN FORCE
POUR TOUS
desjardins 1 — BASILAIRE 1 — 288-3141
Dès DEMAIN! avec VICTOR LANOUX
les Bons Débarras
14 ANS
desjardins 2 — BASILAIRE 1 — 288-3141
Scénario et dialogues de REJEAN DUCHARME
L'HOMME A TOUT FAIRE
POUR TOUS
desjardins 4 — BASILAIRE 1 — 288-3141
Dès DEMAIN! une comédie romantique
RENCONTRE AVEC DES HOMMES REMARQUABLES
st-denis 3 — 1590 RUE ST-DENIS — 845-3222

le théâtre national pour enfants les pissenlits
avec la collaboration de
l'Office des producteurs de lait du Québec
LE DEVOIR et ciel mf 98.5
VOUS INVITENT À VOIR
ICARE
de roland lepage
le lundi de Pâques 20 avril à 14 h.
À LA SALLE WILFRID-PELLETIER, PLACE DES ARTS
TIRAGE: 75 PAIRES DE BILLETS
Remplissez ce coupon et faites parvenir avant le mercredi 8 avril 1981.
Les Pissenlits, 259 est rue Sainte-Catherine Montréal, Québec H2X 3N3.
NOM:.....PRÉNOM:.....
ADRESSE:.....
VILLE:.....PROV.:.....
CODE POSTAL:.....TÉL.:.....
75 gagnants 2 billets/gagnant Tirage: le 8 avril à midi.
Billets gagnants envoyés par la poste

ENFIN EN FRANÇAIS...
LE PLUS COMIQUE DES FILMS DE WOODY ALLEN
POUR TOUS
PRENDS L'OSEILLE ET TIRE-TOI!
Sem. et sam.: 7:00, 9:00. Dim.: 1:00, 3:00, 5:00, 7:00, 9:00.
Dernière semaine.
Ouimetoscope 2
1204 EST, STE-CATHERINE • 525-8600

un film de Roman Polanski
POUR TOUS
'TESS'
(version française) Lun. à Jeu. 2:00 5:15 8:30
BERRI 1 — ST-DENIS STE-CATHERINE 288-2115
Ven., Sam. et Dim. 12:00 3:15 & 8:30 10:00
Toute la semaine 1:30, 5:00, 8:30 (version anglaise)
PLACE DU CANADA — VIA CHÂTEAU CHAMPLAIN 861-4595

DouDou Rockhead le Paradis de...
Le plus célèbre club de Montréal avec 30 ans d'existence
Roue Doudou Boicel Productions Inc. présente
en spécial
TAJ MAHAL
2 représentations 9 h et 11 h
un grand nom légendaire du Delta Blues pour 1 soir seulement
Ce soir
à venir Willie Dixon et ses Chicago Blues All-Stars 10-12 avril
1252 St-Antoine, W.
875-6227, 875-6232, 861-0657
Métro Lucien l'Allier (coin de la Montagne)

tnm 30 saisons
Le TNM a 30 ans, mais y a pas d'argent!
Voilà le problème.
Solution: Super-Téléthon de 24 heures
Endroit: Complexe Desjardins
Date: le 28 mars 1981
Heure: à compter de 23h
Diffusion: canal 9 et Vidéotron-Québec-Lévis
Plus de 300 artistes
Envoyez vos dons à:
La Fondation du TNM
84 ouest, rue Ste-Catherine
H2X 1Z6
Ou téléphonez-les au
(514) 842-3131

UN FILM QUI VOUS FERA MOURIR... DE RIRE!
POUR TOUS
T'INQUIÈTE PAS, ÇA SE SOIGNE!
un film de EDDY MATALON
Jean-Michel DUPUIS Bernard LE COQ Gérard HEROLD Rosy VARTE
Véronique RIVIERE Hubert DESCHAMPS Jacques SEYRES Guy TREJEAN
Image JEAN-JACQUES TARBES Musique DIDIER VASSEUR
DÈS DEMAIN!
Le PARISIEN 2 — 480 STE-CATHERINE O. 866-3856
LAVAL 2 — CENTRE LAVAL 688-7776
GREENFIELD PARK 3 — PL. GREENFIELD PARK 671-6129
VERSAILLES 1 — PLACE VERSAILLES 353-7880 Radisson

Enlevé, puis écroué à la Barbade, Ronald Biggs risque l'extradition

BRIDGETOWN, Barbade (d'après AP et AFP) — Alors que Scotland Yard a déjà rédigé la demande d'extradition contre Ronald Biggs, le cerveau de l'attaque du train postal, celui-ci a décidé de tout faire pour ne pas retourner en prison en Grande-Bretagne.

Vingt-quatre heures après avoir été identifié par la police de la Barbade comme étant bien Ronald Biggs, auteur de l'un des coups les plus fracassants des 20 dernières années, le «cerveau» a engagé plusieurs avocats qui ont immédiatement déposé une demande d'habeas corpus et ont obtenu d'être entendus aujourd'hui afin de contester le caractère légal de la détention de leur client à la Barbade.

(On apprend en dernière heure que le gouvernement brésilien, jusqu'ici très prudent dans cette affaire, va demander à la Barbade d'extrader au Brésil Ronald Biggs ainsi que six personnes détenues à la Barbade et apparemment liées au récent enlèvement de Biggs.)

Un avocat britannique, Me David Neufield, est arrivé sur place pour prendre la direction de l'affaire.

La personne arrêtée dans la nuit de lundi à mardi par la police de la Barbade à bord d'un yacht est bien Ronald Biggs, a confirmé de son côté Scotland Yard.

Un porte-parole de la police londonienne a précisé hier que les empreintes de la personne arrêtée à la Barbade étaient identiques à celles de Biggs, qui est ainsi formellement identifié.

Ronald Biggs, le cerveau de l'attaque du train postal Glasgow-Londres en 1963, a été enlevé à Rio de Janeiro le 16 mars dernier par cinq jommes dont plusieurs ont appartenu au régiment d'élite britannique «Special Air Service».

Biggs avait été condamné à 30 ans de prison en Grande-Bretagne pour sa participation à l'attaque du train postal. En 1965 il avait réussi à s'évader et s'était réfugié en 1969 au Brésil. En tant que père d'un enfant brésilien, il ne pouvait être extradé. En outre, il n'existe pas de traité d'extradition entre le Brésil et la Grande-Bretagne. La Barbade, en revanche, est liée avec la Grande-Bretagne par une convention d'extradition.

À 51 ans, Ronald Biggs, le «pirate du rail», coulait des jours tranquilles à Rio depuis 1969. La semaine dernière, il est enlevé en plein restaurant, drogué, roulé dans une couverture, embarqué dans une camionnette, puis dans un petit avion qui l'emmène à Bélem. De là, commence une croisière forcée à bord d'un yacht battant pavillon d'Antigua, le «Nowcari II». Elle s'achèvera au large de la Barbade, précisément parce que ce pays est lié par un traité d'extradition avec Londres.

Du moins est-ce là la version des auteurs de l'enlèvement. Selon la presse londonienne, il s'agirait de cinq Britanniques — Thorfin McLeod Maciner, Anthony James Marriaga, Frederick Charles Prime, Mark Saint John Halgate et John Miller — et d'un Américain, Gregory David Nelson. Ils auraient filmé toute l'opération. Pour la plupart anciens des troupes d'élite britanniques, ils souhaiteraient maintenant vendre films et récit à la presse pour plus de $1 million.

Toujours selon la presse londonienne, l'opération aurait été financée par l'héritier d'une grande fortune britannique et mise au point par une société de vigiles de Grande-Bretagne, la «Single Point Security».

Le sort des auteurs de l'enlèvement, qui pour la plupart seraient à Bridgetown, semble assez imprécis. L'un d'eux, John Miller, est recherché par la police britannique à la suite d'une bagarre dans un club londonien. Un mandat d'arrêt a été lancé hier contre lui, pour cette bagarre, par un tribunal londonien.

La grande cavale de Biggs avait commencé en 65 lorsqu'il s'était évadé de la centrale de Wandsworth, à Londres. Il avait été arrêté 16 mois auparavant (après avoir mis une partie du butin à l'abri) et condamné à 30 ans de prison.

On retrouvait ensuite sa trace en Australie, où il avait rejoint sa première femme et ses deux fils. Mais reconnu par un ancien associé, il fuyait au Brésil, en 1969. Il y prendra une compagne, Raymunda do Nascimento Castro, qui lui donnera un fils Michael, aujourd'hui âgé de six ans.

Depuis l'enlèvement de son père, Michael est gardé par un couple ami de Biggs, John et Maria Amelia Stanley.

De son côté, la mère de Michael, qui travaille à Winterthur, en Suisse, depuis cinq ans comme strip-teaseuse, sous le nom de Tatiana, est attendue à Rio, où elle veut s'occuper de son fils tant que Biggs sera éloigné du Brésil.

Quant aux complices de Biggs, ils ont eu des destins moins exotiques. Trois des 15 hommes de l'attaque du train postal n'ont jamais été rattrapés. Les autres ont purgé leur peine et l'un d'eux, dit-on, vend maintenant des fleurs à la sortie d'une grande gare londonienne.



Ronald Biggs, photographié à Rio en 1974 avec sa compagne, Raimunda Nascimento de Castro. (Téléphoto AP)

L'école Lajoie réduite en cendres?

par Angèle Dagenais

Une quarantaine d'écoles devront être fermées sur l'île de Montréal en raison des compressions budgétaires. À la commission scolaire Sainte-Croix (Ville Mont-Royal, Saint-Laurent, Outremont), quatre écoles élémentaires seront vraisemblablement fermées, louées ou démolies, telle la vieille école Lajoie située dans le quartier populeux d'Outremont.

L'école Lajoie a 60 ans, elle est occupée à pleine capacité par 444 enfants et abrite une garderie privée, une cantine et une halte scolaire fréquentée par environ 30% de la population scolaire. Son seul défaut est d'être plus vieille que l'école avec laquelle elle partage la même cour de récréation, l'école Mary Magdalen, appartenant au secteur catholique anglais de la commission scolaire et qui est, à moitié vide (196 enfants de maternelle à Secondaire II).

Les parents de l'école Lajoie, réunis en assemblée de parents mardi soir, ont rejeté à l'unanimité toute solution qui viserait à détruire le milieu de vie (école et services connexes) au profit de «la brique plus neuve». Car le jeu de chaise musicale envisagée par la commission scolaire se lit comme suit: les élèves anglophones de Mary Magdalen (à moitié vide) vont grossir l'effectif de l'école St-Joseph à Ville Mont-Royal (école encore plus vide: 245 élèves de maternelle à Secondaire V); une fois vidée, l'école Mary Magdalen accueille les élèves de Lajoie, de la maternelle à la 4e année, tandis que les 5e et 6e années vont occuper des locaux de l'école secondaire Paul-Gérin-Lajoie, locaux actuellement loués à une garderie, un groupe de l'Âge d'Or et club de Cadets, dans l'ancienne résidence des Clercs Saint-Viateur, attenante à l'école secondaire. Et, l'école Lajoie est réduite en cendres pour faire une cour de récréation plus grande à l'école Mary Magdalen.

Les commissaires de Sainte-Croix n'ont pas encore pris de décisions sur le problème; ils se réunissent samedi avec les cadres de la commission scolaire pour étudier les différents rapports des consultations qu'ils ont faites dans les milieux scolaires touchés pour les fermetures à Outremont et à Ville Saint-Laurent où trois écoles élémentaires françaises Saint-Louis, Notre-Dame-du-Bois-Franc et Jean-Groulx seront également fermées. Par ces fermetures, la commission scolaire espère épargner les $1.3 million qui sont coupés de son budget par les compressions gouvernementales.

À la commission scolaire, on calcule que chaque fermeture d'école fait faire des économies de $140,000 (salaires du directeur, des secrétaires et concierges, coûts de chauffage et d'entretien, etc). Dans le cas de l'école Lajoie, vivre à l'école Mary Magdalen coûte moins cher en chauffage et en conciergerie que dans la vieille école mais les élèves perdent la cantine scolaire et la halte scolaire. De plus, le quartier perd deux garderies, celle de Lajoie et celle de Paul Gérin-Lajoie. Les élèves anglophones d'Outremont doivent voyager à Ville Mont-Royal, même si deux grandes écoles appartenant au Bureau des écoles protestantes de Montréal sont à moitié vides à Outremont. «Mais penser une seconde que des élèves anglophones, catholiques et protestants puissent occuper une même école est sacrilège au Québec, d'expliquer M. J.-M. Ostiguy, directeur de Lajoie. Chaque enfant au Québec vaut une mine d'or en termes de subventions per capita et aucune commission scolaire, surtout pas entre catholiques et protestants, n'acceptera jamais de céder des élèves à l'autre».

Les parents de l'école Lajoie d'Outremont ont l'intention de faire toutes les pressions nécessaires pour maintenir ouverte son école ainsi que tous les services offerts au quartier actuellement. Selon un membre du comité d'école, les enfants de Lajoie sont pris dans l'engrenage d'un problème qui ne les concerne pas. En effet, ce sont deux écoles anglaises de la commission scolaire (Mary Magdalen et St-Joseph), à moitié vides, qui doivent être vendues, louées ou démolies selon le comité des parents, non pas une école pleine et vivante, qui est un modèle d'intégration pour les nombreuses communautés culturelles qui la fréquentent (près de 50%). De plus, la dispersion en deux écoles différentes de la population scolaire de Lajoie est unanimement condamnée par tous les milieux concernés: enseignants, parents et directions d'école.

Le directeur de l'école secondaire Paul Gérin-Lajoie, M. Dassise Farmer, qui devrait recevoir les 5e et 6e années de Lajoie, ne trouve pas du tout «souhaitable» cet arrangement s'il peut être évité. «Physiquement, nous pouvons accueillir ces enfants, précise-t-il, mais il n'y aurait pas de cour de récréation pour eux, non plus que de salle commune et de vestiaires; ils devraient également partager avec le secondaire la cafétéria, la bibliothèque et le gymnase, ce qui n'est pas sans poser un certain nombre de problèmes».

La prochaine manifestation des parents de l'école Lajoie pour maintenir leur école se fera le 31 mars à 20 h à la réunion des commissaires de la Commission scolaire Sainte-Croix, pour tenter d'infléchir l'hypothèse de travail envisagée pour sauver $1.3 million, et de «la brique neuve».

Carrières et Professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

NOTRE RUBRIQUE

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

a été créé spécialement dans le but d'établir un lien sensible entre nos lecteurs et les maisons d'affaires. Les annonces sous cette rubrique coûtent **75¢** la ligne agate (14 lignes agates au pouce). Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité. Le service complet de cases postales et du retour du courrier ne coûte que cinq dollars et est strictement confidentiel. La date limite pour réception de ces annonces est fixée à 48 heures avant parution.

Téléphonez ou écrivez à:

LE DEVOIR

211, rue du Saint-Sacrement
Montréal - H2Y 1X1
Compétence:
Micheline Turgeon,
Rens.: 844-3361

Voir autres Carrières et Professions, en page 25

CONTRÔLEUR

Nous sommes à la recherche d'un candidat pour la finance ayant l'expérience dans le prix de revient et en informatique. Nous sommes une compagnie publique subsidiaire située en banlieue de Montréal.

Excellente occasion pour la personne qualifiée.

Composez: (416) 635-8434
M. Tenenbaum

CARRIÈRES EN INFORMATIQUE

Projetez-vous de faire un changement?
Appelez-nous

Analystes programmeurs / programmeurs
RPGII, COBOL, PL/1, ASSEMBLER, BASIC
Analystes de systèmes:
Applications manufacturières et financières
Analystes de Logiciel:
IDMS, IMS, CICS, TOTAL, TSO, SPF, PANVALET

Ronald Coderre:
282-1008

ACCELERATION
2 Complexe Desjardins **Bureau 1603**
Montréal H5B 1B3

DONOHUE NORMICK INC.

Afin de participer au programme de formation prévu avant le départ de la nouvelle usine de papier journal à **Amos en Abitibi**, la compagnie **Donohue Normick Inc.** recherche, entre autres, des candidats d'expérience qui seront affectés à l'opération de l'usine dans les postes suivants :

- **Ingénieurs de procédé**
- **Surintendant de la pâte thermo-mécanique**
- **Adjoint au surintendant de la machine à papier**
- **Adjoint au surintendant de la centrale thermique**
- **Contremaître de la pâte thermo-mécanique**
- **Contremaître en tuyauterie**
- **Contremaître en électricité**
- **Surintendants de faction**
- **Adjoint au directeur du personnel**
- **Contremaître au magasin**
- **Dessinateur**
- **Acheteur**
- **Technologues**
- **Ingénieur en électricité**
- **Conducteurs de machine à papier**
- **Aides-conducteurs de machine à papier**
- **3e main à la machine à papier (bobineurs)**
- **Chefs opérateurs de la centrale thermique**
- **Opérateurs de la chaudière à vapeur**
- **Préposés au plan de pâte thermo-mécanique**
- **Préposés au tamisage et à l'épaississage**
- **Préposés aux raffineurs**
- **Tuyauteurs**
- **Électriciens**
- **Électroniciens (instrumentistes)**
- **Machinistes**
- **Soudeurs**
- **Mécaniciens d'entretien**

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae à :

G. Lemoyne
Directeur du personnel
Donohue Normick Inc.
1, Complexe Desjardins
C.P. 784
Succursale Desjardins
Montréal, Québec
H5B 1B9

OU

Main-d'oeuvre et Immigration
22, 1re Avenue ouest
Amos, Québec
J9T 1Z1

OU

Centre de Main-d'oeuvre du Québec
261, 1re Avenue ouest
Amos, Québec
J9T 1Z1

Ces postes s'adressent également aux hommes et aux femmes.

BANQUE ROYALE
Carrières

Placements immobiliers
Agent de souscription

Ce nouveau poste est offert aux candidats doués d'une grande maturité d'esprit et possédant des aptitudes marquées pour la communication. Le titulaire de ce poste sera chargé d'analyser les perspectives d'investissements à la lumière des politiques de l'entreprise dans ce domaine et d'établir des rapports complets devant régir tout engagement.

Le titulaire sera appelé à travailler étroitement avec divers spécialistes chargés de l'expansion des affaires, de l'analyse des opérations et de leur conclusion. Il aura également pour mandat de participer à l'évaluation et au perfectionnement des critères actuels de placement.

En raison de la nature de ses fonctions, le titulaire travaillera en étroite collaboration avec les cadres supérieurs de la société Immeubles Globe, et avec des spécialistes des placements immobiliers et des questions juridiques.

Le candidat idéal aura reçu une excellente formation générale et étudié tout spécialement les principes des placements. Il aura complété avec succès au moins deux années d'études universitaires.

Les candidats qui désirent faire carrière dans le domaine des placements immobiliers sont priés d'envoyer leur curriculum vitae, en précisant le numéro de référence 8111. Le poste à pourvoir est au Siège social à Montréal. Intermédiaires prière de s'abstenir.

Recherche immobilière
Directeur

Ce nouveau poste est offert aux candidats qui estiment avoir les connaissances et les aptitudes nécessaires à la création et à la gestion d'un Centre de recherche immobilière très structuré. Le titulaire sera appelé à réunir des statistiques sur la situation de l'industrie de l'immobilier dans le monde et en faire l'évaluation économique. Il devra de plus fixer les normes permettant de déterminer les caractéristiques, la taille et le potentiel des divers marchés immobiliers, d'établir les objectifs de participation et de rentabilité de même que les niveaux de risque.

Le candidat choisi entretiendra des rapports directs avec la haute direction de l'entreprise et relèvera du vice-président responsable des prêts et placements. Il sera également en contact, de par ses fonctions, avec les cadres supérieurs des divisions du Siège social et des directions de district de la Banque Royale de même qu'avec les dirigeants des autres entreprises spécialisées dans l'immobilier.

Le candidat que nous recherchons aura fait des études post-universitaires dans le domaine de la recherche immobilière avec spécialisation en statistique et en économie. Il comptera entre 5 et 10 ans de pratique générale des affaires, surtout dans le domaine de l'immobilier, et sera particulièrement versé dans le financement par émission d'actions et d'obligations. Il possédera enfin des aptitudes marquées pour la communication et la rédaction, fera preuve d'un esprit déterminé et imaginatif ainsi que d'une grande conscience professionnelle.

Le poste à pourvoir est au Siège social, à Montréal. Les intéressés doivent envoyer leur curriculum vitae à l'adresse indiquée ci-dessous en prenant soin de préciser le numéro de référence 8112. Intermédiaires prière de s'abstenir.

Avril Salonin, Directrice de l'emploi
La Banque Royale du Canada
C.P. 6001, Montréal, Québec H3C 3A9
Téléphone (514) 874-2547

Appel de candidatures mixtes

Année internationale des personnes handicapées 1981
International Year of Disabled Persons

Fonction publique Canada
Public Service Canada

INGÉNIEURS ①

Transports Canada
Ottawa (Ontario)

Transports Canada cherche à combler quatre postes d'ingénieur et un poste d'inspecteur principal en navigabilité dans la Région de la capitale nationale (Ottawa).

Les trois ingénieurs principaux, Normes mécaniques seront chargés d'élaborer et d'établir des normes, des politiques et des lignes directrices relatives aux installations mécaniques des aéroports au Canada décrites ci-dessous. Ils seront aussi chargés de fournir des services de formation et de consultation aux équipes de projet et au personnel régional de Transports Canada, et de contrôler l'application des politiques et normes. Le titulaire de chacun des postes devra en outre posséder une expérience considérable.

INGÉNIEUR, DISPOSITIFS DE COMMANDE ET INSTRUMENTATION (81-NCRSO-TC-1)

Traitement: $33 070 – $37 033

Le travail porte sur les dispositifs de commande et l'instrumentation de centrales et d'installations satellites, d'installation d'utilités publiques, de réseaux de tuyauterie et de systèmes de chauffage, de ventilation et de conditionnement d'air, y compris les systèmes informatiques de contrôle des données techniques.
La connaissance de l'anglais est essentielle.

INGÉNIEUR, INSTALLATIONS D'IMMEUBLE (81-NCRSO-TC-2)

Traitement: $33 070 – $37 033

Le travail porte sur la conception et l'installation de systèmes mécaniques d'immeuble, c'est-à-dire des systèmes de chauffage, de ventilation et de conditionnement d'air, dispositifs de protection contre les incendies, matériel de manutention et installations de transport de personnes.
La connaissance de l'anglais est essentielle.

INGÉNIEUR, CENTRALES (81-NCRSO-TC-3)

Traitement: $33 070 – $37 033

Le travail porte sur la conception et la construction de centrales de chauffage et d'alimentation en eau et des installations connexes de distribution.
La connaissance de l'anglais est essentielle.

INGÉNIEUR PRINCIPAL EN CIRCULATION (81-NCRSO-TC-4)

Traitement: $33 070 – $37 033

L'ingénieur principal en circulation sera chargé d'élaborer des politiques, normes et procédures relativement à la planification à court terme, à la conception géométrique, à la construction, à l'exploitation et à l'entretien des installations de transport au sol des aéroports. Il dirigera et réalisera des recherches en techniques de la circulation et en conception de routes et il offrira des services de consultation au personnel régional sur la circulation, la conception de la signalisation, la conception géométrique et le matériel de contrôle de la circulation. Il lui faut donc posséder une expérience considérable dans le domaine des techniques de la circulation et avoir manifestement la capacité d'entreprendre et de mener à bien des études et travaux de génie caractérisés par leur complexité.

Conditions de candidature pour les postes d'ingénieur
Grade d'une université reconnue en génie ou admissibilité au titre d'ingénieur au Canada.

Exigences linguistiques
La connaissance de l'anglais et du français est essentielle. Les personnes unilingues peuvent poser leur candidature mais doivent indiquer leur volonté de devenir bilingues. La Commission de la Fonction publique évaluera les aptitudes des candidats à devenir bilingues. La formation linguistique sera offerte aux frais de l'État.

INSPECTEUR PRINCIPAL EN NAVIGABILITÉ, ENTRETIEN DE GROUPES MOTOPROPULSEURS (81-NCRSO-TC-5)

Traitement: $26 743 – $29 349

La Direction de l'inspection et des licences aéronautiques de Transports Canada requiert les services d'un inspecteur pour organiser et diriger l'élaboration ou la modification de méthodes d'inspection visant à assurer la navigabilité de produits aéronautiques et, en particulier, des groupes motopropulseurs d'aéronef. L'inspecteur sera appelé à faire partie d'équipes d'inspection chargées de la validation de moteurs d'aéronef et de comités chargés de l'étude des méthodes d'entretien des appareils de conception canadienne. Finalement, il apportera sa contribution, au plan technique, à la préparation des directives en matière de navigabilité.
La connaissance de l'anglais est essentielle.

Conditions de candidature
Vaste expérience acquise à des postes de responsabilités croissantes dans le domaine de l'aviation, y compris expérience de la navigabilité axé sur l'entretien des groupes motopropulseurs d'aéronef. Expérience appréciable de l'élaboration et de l'application de méthodes administratives et de règlements régissant l'entretien de produits aéronautiques et, plus particulièrement, des groupes motopropulseurs d'aéronef.

N° d'autorisation: 311-063-005, 311-063-003, 311-063-002, 311-041-029, 311-064-006

Comment se porter candidat
Envoyez votre demande d'emploi ou votre curriculum vitae à:
Mme J. Weston
Bureau de dotation de la région de la capitale nationale
Commission de la Fonction publique du Canada
300, av. Laurier ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0M7
Date limite: le 16 avril 1981

CHERCHEURS SCIENTIFIQUES ② Déformation à chaud des aciers et soudage

Traitement: SE-RES-1 jusqu'à $30 557
SE-RES-2 jusqu'a $43 200
(en vigueur le 23 juillet 1981)
N° de réf.: 81-NCRSO-EMR-8

Énergie, Mines et Ressources Canada
Centre canadien de la technologie des minéraux et de l'énergie
Ottawa (Ontario)

Énergie, Mines et Ressources Canada est en quête de deux chercheurs scientifiques pour effectuer des études soit sur la déformation à chaud et des efforts de fluage des aciers soit sur le soudage des métaux dans la fabrication de structures.

Conditions de candidature
Doctorat d'une université reconnue en métallurgie, génie métallurgique ou génie mécanique avec spécialisation en métallurgie, ou équivalence constituée d'un diplôme de niveau inférieur assorti d'une expérience et de réalisations manifestes en recherche. Expérience dans un des domaines susmentionnés reliés à la métallurgie.
La connaissance de l'anglais est essentielle pour ces deux postes.

N°s d'autorisation: 311-063-050, 311-034-042

Comment se porter candidat
Envoyez votre demande d'emploi ou votre curriculum vitae à:
Joan Girling
Bureau de dotation de la région de la Capitale nationale
Commission de la Fonction publique du Canada
300, av. Laurier ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0M7
Date limite: le 10 avril 1981

SURINTENDANT, NOUVEAUX SERVICES TECHNIQUES ③

Traitement: $33 070 – $37 033
N° de réf.: 81-NCRSO-COM-1

Ministères des Communications
Agent des télécommunications gouvernementales
Ottawa (Ontario)

Le ministère des Communications a un poste d'ingénieur à combler. Les candidats doivent posséder de l'expérience dans le domaine des études techniques sur les systèmes de télécommunications et de l'élaboration de systèmes et services connexes. Le titulaire sera appelé à planifier et superviser la conception et la mise en œuvre de systèmes de télécommunications et d'applications dans ce domaine pour des ministères et organismes fédéraux, à évaluer la rentabilité technique et l'efficacité de la mise en application de systèmes de transmission d'information par rapport aux besoins du programme ainsi qu'à concevoir des normes de rendement technique, en superviser l'établissement et les approuver.

Conditions de candidature
Grade universitaire en génie électrique ou électronique ou admissibilité au titre d'ingénieur au Canada.
La connaissance de l'anglais est essentielle.

N° d'autorisation: 311-026-061

Comment se porter candidat
Envoyez votre demande d'emploi ou votre curriculum vitae à:
M. McAllister
Bureau de dotation de la région de la capitale nationale
Commission de la Fonction publique du Canada
300, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0M7
Date limite: le 16 avril 1981

AGENTS CHARGÉS DE L'AUDITION DES OPPOSITIONS ④

Traitement: $27 540 – $31 056
N°s de réf.: 81-NCRSO-CCA-5-TMK-010-11
81-NCRSO-CCA-5-TMK-010-12

Consommation et Corporations Canada
Hull (Québec)

La Direction des marques de commerce requiert les services de deux arbitres expérimentés pour décider de l'issue de cas d'opposition dans le cadre d'auditions ou autrement; ces personnes devront également fournir des conseils techniques, juridiques et d'orientation à la direction supérieure et représenter le ministère lors de réunions des membres de la profession.

Conditions de candidature
Études secondaires terminées avec succès. Expérience relative à l'interprétation et à l'application des dispositions de la "Loi sur les marques de commerce" et des règles relatives aux marques de commerce, ainsi que des précédents juridiques.
La connaissance de l'anglais est essentielle.

N°s d'autorisation: 311-040-047, 311-034-038

Comment se porter candidat
Envoyez votre demande d'emploi ou votre curriculum vitae à:
Judy Knox
Bureau de dotation de la Région de la capitale nationale
Commission de la Fonction publique du Canada
300, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0M7
(613) 593-5331 poste 449
Date limite: le 24 avril 1981

Toute information relative à ces concours peut être obtenue en écrivant à l'adresse indiquée à la suite de chaque offre d'emploi.

Additional job information is available in English by writing to the appropriate preceeding address.

Prière de toujours rappeler le numéro de référence approprié.

Canada

TÉLÉVISION

② CBFT

8.55 Ouverture et horaire
9.00 En mouvement
9.15 Les 100 tours de Centour
9.30 Animagerie
9.45 Je souffle
Deux comédiens et six enfants découvrent le sens profond des éléments qui composent l'univers qui les entoure.
10.00 Passe-Partout
10.30 Magazine-express:
"Tabac ou santé" avec Dr Michel Bureau, pneumologue pédiatrique et néonatal. "Psychologie" avec Bertrand Roy psychologue.
11.00 Au fil de la semaine:
Inv.: Noëlla Desjardins, responsable de la chronique des voyages au journal La Presse.
11.30 Wickie
Dessins animés
12.00 Papa, cher papa
Comédie réalisée par Geroge W. Stewart.
12.30 Midi plus
13.30 Femme d'aujourd'hui
Extrait de la pièce "Les Bonnes" de Jean Genest avec Louise Marleau, Christine Raymond et Hélène Loiselle. Entr. avec le metteur en scène Jean Salvy. Reprise d'une entrevue avec Suzanne Guité, sculpteur. Extrait de "La nuit de la poésie 1980", avec Michèle Lalonde, Marie Uguay, Janou St-Denis.
14.30 Période gratuite aux partis politiques provinciaux
14.35 Cinéma:
"L'entrée des artistes" (Français 1938). Drame réalisé par Marc Allegret; avec Louis Jouvet, Odette Joyeux, Claude Dauphin et Janine Darcey. ■
16.00 Bobino
16.30 Pop Citrouille
Chansons, mini-comédie et marionnettes.
17.00 Les Pierrafeu
17.30 La porteuse de pain
Feuilleton réalisé d'après l'oeuvre de Xavier de Montépin. Avec Martine Sarcey et Philippe Léotard.
19.00 Jamais deux sans toi
Téléroman de Guy Fournier.
19.30 Boogie-woogie 47
Téléroman de Claude Jasmin.
20.00 Période gratuite aux partis politiques provinciaux
20.05 Les grands films:
"Le grand embouteillage" (Italien 1979). Comédie réalisée par Luigi Comencini, avec Marcello Mastroianni, Alberto Sordi, Angela Molina, Annie Girardot.
22.00 Le travail à la chaîne
Inv.: René Caron, Louise Deschâtelets, Pierre Marcotte et Denise Guénette.
22.30 Film
22.37 Télex arts
22.51 Nouvelles du sport
23.00 Cinéma:
"Banacek: Projet Phoenix" (Américain). Drame réalisé par Richard T. Heffron, avec George Peppard, Peter Mark Richman et William Weldon.

⑩ CFTM

7.25 Horaire
7.30 Les p'tits bonshommes
8.00 Première heure:
"Analyse des éditoriaux", "La vie artistique", "La météo", "Les affaires de la bourse", "La route de nuit".
9.00 À la bonne franquette
Inv.: Gaby Laplante.
9.30 Votre amie Suzanne:
"Un décor à vivre". "Un amour de livre". Inv.: Benoît Marleau; "Comment vivre avec..."; "Ici et ailleurs".
11.00 Fanfan Dédé
11.30 Les p'tits bonshommes
11.45 Les Satellipopettes
12.00 Le dix vous informe
12.30 Ciné-Quiz:
"Moana, fille des tropiques" (Britannique 1955). Film d'aventures réalisé par Ken Annakin, avec Glynis Johns, Jack Hawkins et Laya Raki.
14.30 Janette veut savoir:
"Pourquoi les jeunes veulent vivre en appartement" (version des parents).
15.30 Services à la communauté
16.00 Mantalo
16.30 La soeur volante
17.00 Les Tannants
18.00 Le dix vous informe
18.30 Chips
19.30 Que sera sera
20.00 Le hockey du jeudi soir:
"Les Canadiens reçoivent les Flames de Calgary".
22.29 La quotidienne
22.30 Nouvelles TVA
23.00 Élection provinciale:
"Le Parti Québécois".
23.05 Les sports
23.20 Ciné-détente:
"Le ciel et toi" (Mexicain 1973). Mélodrame réalisé par Gilberto Gazcon, avec Brauilio Castillo, Iran Eory et Susana Salvat.
1.05 Fermeture

⑰ RADIO-QUÉBEC

10.00 Le marché aux Images
Film documentaire à l'intention des enfants.
11.00 Readalong, Mathematics, Write on
Emission du ministère de l'éducation destinée à faciliter l'apprentissage de la langue anglaise chez les jeunes.
11.30 Parlez-moi
Avec l'ami Sol, les jeunes anglophones apprennent le français.
12.00 N'ajustez pas votre appareil
Cette émission de "radio" télévisée fournit aux téléspectateurs un complément d'information dans les domaines de la culture, de l'éducation permanente, de la science et fait connaître les organismes qui sont au service du grand public.
13.30 Le marché aux images
Films documentaires pour les jeunes
14.30 Mon ami Pierrot
14.45 Les Oraliens
15.00 Grandeur nature
15.30 Droit de parole
Avec la participation du public, les animateurs Mathias Rioux et Jean Cournoyer abordent différents sujets controversés ayant trait à la vie des Québécois.
16.30 Recours:
Série qui nous indique les meilleures solutions face à une impasse administrative.
17.00 Nova
Une série qui nous fait connaître le milieu scientifique et les événements qui s'y rattachent.
18.00 Passe-partout
Canelle et Pruneau convient les enfants de trois à six ans au rendez-vous de la gaieté et de la fantaisie.
18.30 Autour de moi:
Série qui illustre les principes scientifiques que l'homme moderne a su adapter à sa vie quotidienne.
20.00 Écoute donc quand j'te parle
Une dramatique qui permet aux parents de mieux comprendre les multiples facettes du monde des jeunes de 15 à 18 ans.
20.30 Roots, Rock, Reggae
Documentaire musical.
21.30 Chacun son tour:
La vie des Québécois dans les différentes régions de la province. Une émission qui nous parvient du Bas St-Laurent/Gaspésie.
22.00 Robert Gary raconte:
"Les grandes religions asiatiques". Globe-trotter, Robert Gary raconte à l'aide de films les expériences vécues au cours de ses nombreux voyages.

⑨⑨ TVFQ (Câble)

9.30 Pour les jeunes:
Les animaux du monde: "L'île aux singes". Film de Nancy Archibald et Rudolf Kovanic. — Des livres pour nous.
10.15 Télé-feuilleton:
"Les amours des années folles: la châtaigneraie" d'après le roman de Max du Veuzit.
10.30 Midi-première
Thème du jour: À cannes. Inv.: Dick Rivers, Philippe Lacoste et Catherine Bardin.
11.00 Des chiffres et des lettres
11.30 Aujourd'hui madame:
"Vivre son âge" avec le Dr Bailly Salin, psychiâtre.
12.30 Suivez Lecoq.
Au programme: Charlotte Jullian, Adamo, Gérard Lenorman, le groupe Tristan, Georges Chakiris, Amanda Lear, Majhun, parodie du ballet "L'oiseau de feu" de Maurice Béjart, les Sparks.
13.30 Questionnaire:
"Bernard Hanon, Directeur général de la Régie Renault". Dans l'automobile on parle de crise. Cette crise va-t-elle durer? Qui seront les constructeurs de l'an 2000? À quoi ressembleront leurs voitures? Bernard Hanon répondra à ces questions.
14.30 L'homme sans visage
Télé-série.
15.30 Passez donc me voir
Inv.: Colette Bon, Christian Millau, Charlotte de Turckheim, Valérie Merez.
15.55 Actualités régionales
17.00 Pour les jeunes:
Les animaux du monde: "L'appel de la mer". Film tourné au Canada et réalisé par Jacques Peyroche. — Des livres pour nous.
17.45 Télé-feuilleton:
"Les amours des années folles: la châtaigneraie" d'après le roman de Max du Veuzit.
18.00 Midi-première
Thème de la semaine: La quinzaine des antiquités. Inv.: Joël Garcia, directeur de la revue "Trouvaille". En vedette: Charles Dumont et Marc Charland.
18.30 Des chiffres et des lettres
19.00 Aujourd'hui madame:
"L'insécurité sociale des personnes âgées". Les situations dramatiques auxquelles sont confrontées certaines personnes âgées et leurs proches après un séjour à l'hôpital.
20.00 Chorus.
Captain Beefheart and the Magic Band (USA) et le groupe Mistral.
21.00 L'événement:
Au sommaire: La guerre en Irak; Les énervés de Zurich et l'adoption en '81.
22.00 Télé-film:
"Marie" d'après l'oeuvre d'Isaac Babel. Avec François Simon, Anne-Marie Philipe et Malek Eddine Kateb.
23.46 Actualités régionales

⑥ CBMT

8.55 A Thought for Today
9.00 CBC Good Morning
9.15 The Friendly Giant
9.30 Quebec school telecast
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
11.58 Weather Report
12.00 The Sullivans
12.28 Community Announcements
12.30 The Bob McLean Show
13.30 Wok with Yan
14.00 Today from West
15.00 The edge of night
15.30 Take 30
16.00 What's New
16.30 Happy Days
17.00 The King of Kensington
17.30 All in the Family
18.00 The City at Six
19.00 Mork and Mindy
19.30 Reach for the Top
20.00 Mork and Mindy
20.30 Flappers
21.00 Barney Miller
21.30 Archie Bunker's place
22.00 Quebec report
23.00 The National
23.27 The City Tonight
23.45 World curling report
23.55 The golden soak
0.53 Station Closing

⑫ CFCF

5.59 Sign On
6.00 University of the Air
6.30 Morning Exercices
7.00 Canada A.M.
9.00 Romper Room
9.30 Looking good
10.00 Ed Allen
10.30 The Community
11.00 What's Cooking
11.30 Just like mom
12.00 The Flintstones
12.30 Definition
13.00 The Alan Thicke Show
14.00 Another World
15.00 Texas
16.00 The Mad Dash
16.30 Family Feud
17.00 The Price is Right
18.00 Pulse
19.00 M.A.S.H.
19.30 The Littlest Hobo
20.00 Magnum P.I.
21.00 CTV special:
"The doobie brothers concert".
22.00 Knots landing
23.00 CTV National News
23.21 Pulse
24.00 The Twelve Midnight Movie:
"Boys night out" (1962) avec James Garner, Kim Novak et Tony Randall.
2.20 Sign Off

CINÉMA

ARLEQUIN, 1004 est, Ste-Catherine (288-2943) — "Fantasmes et thérapies", Conférence audio-visuelle du Dr. Jean-Yves Desjardins, 20 h 30.
ASTRE I, 9480 Lacordaire (327-5001) — "Pied plat sur le Nil" 19 h 15, "On continue à l'appeler Trinita" 21 h 10.
ASTRE II, "Les guerriers de la nuit" 19 h 30, "Faut trouver le joint" 21 h 10.
ASTRE III, "Le plus secret des agents secrets" 19 h 15, "Les frères Blues" 21 h 00.
ASTRE IV, "La trappe aux filles" 19 h 20, "Van Nuys" 21 h 00.
AVENUE, 1224 Avenue Greene, Westmount (937-2747) — "Eyewitness" 19 h 00, 21 h 00.
BEAVER, 5117 Ave. du Parc (844-1932) — "Anyone but my husband" 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30, "Love games" 13 h 10, 16 h 00, 18 h 50, 21 h 40.
BERRI I, 1280 St-Denis (288-2115) — "Tess" (de Roman Polanski, v. fr.)
BERRI II, "Le pull-over rouge" 14 h 10, 16 h 35, 19 h 00, 21 h 25.
BERRI III, "Théâtre de sang" 12 h 15, 16 h 05, 19 h 55, "Nuits de cauchemar" 14 h 00, 17 h 50, 21 h 40.
BERRI IV, "Que le spectacle commence" 12 h 15, 16 h 50, 21 h 25, "La rose" 14 h 30, 19 h 05.
BERRI V, "Shining, l'enfant lumière" 13 h 20, 15 h 45, 18 h 10, 20 h 45.
BIJOU, 5030 Papineau (527-9131) — "Viens faire l'amour Charlotte" 12 h 00, 14 h 43, 17 h 26, 20 h 19, "Collégiennes émancipées" 13 h 22, 16 h 05, 18 h 53, 21 h 46.
BONAVENTURE I, Place Bonaventure (861-2725) — "Inside moves" 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.
BONAVENTURE II, "Jazz singer" 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.
BROADWAY, 11,305 est Notre-Dame (645-8228) — "Tout à la fois"; "Cache-cache érotique"; "Vénus en fourrure".
BROSSARD I, Mail Champlain, 6600 boul. Taschereau (465-5906) — "Théâtre de sang" 18 h 00, 21 h 50, "Nuits de cauchemar" 20 h 00.
BROSSARD II, "Brubaker" 19 h 00, 21 h 15.
BROSSARD III, "La puce et le grincheux" 18 h 05, 21 h 40, "Tu fais pas le poids shérif" 19 h 55.
CHAMPLAIN I, 1815 est Ste-Catherine (524-1685) — "La puce et le grincheux" 18 h 15, 21 h 50, "Tu fais pas le poids shérif" 20 h 00.
CHAMPLAIN II, "Brubaker" 19 h 00, 21 h 15.
CHÂTEAU I, 6956 St-Denis (271-1103) — "Prophétie" 12 h 30, 16 h 05, 19 h 45, "Le chasseur" 14 h 15, 17 h 50, 21 h 30.
CHÂTEAU II, "La fille" 12 h 20, 15 h 55, 19 h 35, "Suzanne" 14 h 10, 17 h 45, 21 h 25.
CINÉMA DE MONTRÉAL I, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — "Le plus secret des agents secrets" 12 h 30, 16 h 20, 20 h 05, "Les frères Blues" 14 h 10, 18 h 55, 21 h 35.
CINÉMA DE MONTRÉAL II, "La trappe aux filles" 13 h 30, 16 h 45, 20 h 00, "Boulevard Van Nuys" 15 h 05, 18 h 20, 21 h 35.
CINÉMA DE PARIS, 896 ouest Ste-Catherine (861-2996) — "Caligula" 12 h 00, 15 h 00, 18 h 00, 21 h 00, 24 h 00.
CINÉMA RIO I, 11,385 St-Vital, Mtl-Nord (321-4442) — "Tout à la fois"; "Cache-cache érotique"; "Vénus en fourrure".
CINÉMA RIO II, "Le brouillard"; "Le bateau de la mort"; "Brrr..."
CINÉMATHÈQUE QUÉBÉCOISE, 1700 St-Denis (844-8734) — Relâche.
CLAREMONT, 5038 ouest, Sherbrooke (486-7395) — "The devil & Max Devlin" 19 h 25, 21 h 15.
COMMODORE, 5780 ouest, boul. Gouin, (334-8560) — "Tango de la perversion" 19 h 20, "Désirs" 20 h 50, "Jeunes filles sans voile" 18 h 30, 22 h 20.
COMPLEXE DESJARDINS I, Complexe Desjardins (288-3141) — "Duos sur canapé" 13 h 00, 14 h 40, 16 h 20, 18 h 00, 19 h 40, 21 h 20.
COMPLEXE DESJARDINS II, "Les bons débarras" 12 h 20, 14 h 30, 16 h 40, 18 h 50, 21 h 00.
COMPLEXE DESJARDINS III, "Viens faire l'amour, Charlotte" 12 h 25, 15 h 05, 17 h 45, 20 h 25, "Collégiennes émancipées" 13 h 45, 16 h 25, 19 h 05, 21 h 45.
COMPLEXE DESJARDINS IV, "Viva el presidente" 12 h 15, 15 h 00, 17 h 45, 20 h 30.
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE, 1455 boul. de Maisonneuve (879-4349) — "À propos of fate" (de Helga Rediemeister, Allemagne, 1979) 19 h 00. "The power of men is the patience of women" (de Cristina Perincioli, Allemagne, 1978) 21 h 00.
CÔTE-DES-NEIGES I, 6809 Côte-des-Neiges (735-5528) — "Fun house" 19 h 20, 21 h 20.
CÔTE-DES-NEIGES II, — "Coal miner's daughter" 19 h 10, 21 h 20.
CRÉMAZIE, 8610 St-Denis (388-4210) — "Au mi-temps de l'âge" 19 h 30, 21 h 20.
DAUPHIN I, 2396 est, Beaubien (721-6060) — "Le dernier métro" 19 h 00, 21 h 30.
DAUPHIN II, — "La luna" 19 h 00, 21 h 30.
DORVAL I, 260 Dorval, Dorval (631-8586) — "Nine to five" 19 h 15, 21 h 25.
DORVAL II, — "Final conflict" 19 h 15, 21 h 25.
DORVAL III, — "Eyewitness" 19 h 00, 21 h 10.
DÉCARIE SQUARE I, Centre Décarie Square, 6855 Clanranald (341-3190) — "Fort Apache the Bronx" 19 h 00, 21 h 15.
DÉCARIE SQUARE II, — "The incredible shrinking woman" 19 h 00, 21 h 15.
ÉLYSÉE I, 35 Milton (842-6053) — "Mon oncle d'Amérique" 19 h 05, 21 h 20.
ÉLYSÉE II, — "Une semaine de vacances" 19 h 20, 21 h 20.
FAIRVIEW I, 7555 Autoroute Trans-Canadienne, Pointe-Claire (697-8095) — "The elephant man" 18 h 45, 21 h 00.
FAIRVIEW II, — "Ordinary people" 18 h 45, 21 h 00.
GREENFIELD I, 519 Taschereau, Greenfield Park (671-6129) — "Le chasseur" 18 h 10, 21 h 45, "Prophétie" 19 h 55.
GREENFIELD II, — "La kermesse du sexe" 18 h 00, 20 h 30, "Je fais l'amour comme ça me plaît" 19 h 20, 21 h 50.
GREENFIELD III, — "Les sous-doués 18 h 10, 19 h 55, 21 h 35.
GUY, 1435 Guy (931-2912) — "Anyone but my husband" 12 h 00, 14 h 40, 17 h 20, 20 h 05, "Clamdigger's daughter" 13 h 10, 15 h 50, 18 h 35, 21 h 15.
JEAN-TALON, 4255 est, Jean-Talon (725-7000) — "Brubaker" 19 h 00, 21 h 15.
KENT I, 6100 ouest, Sherbrooke (489-9707) — "La cage aux folles II" (s.t. ang.) 18 h 00, 19 h 50, 21 h 40.
KENT II, — "Nine to five" 19 h 00, 21 h 10.
LA CITÉ I, 3575 avenue du Parc (844-2829) — "Eyewitness" 19 h 00, 21 h 00.
LA CITÉ II, — "The elephant man" 18 h 30, 20 h 55.
LA CITÉ III, — "Mon oncle d'Amérique" (s.t. anglais) 19 h 05, 21 h 20.
LAVAL I, 1600 Le Corbusier, Chomedey (688-7776) — "Le chasseur" 18 h 00, 21 h 40, "Prophétie" 19 h 45.
LAVAL II, — "Les sous-doués" 18 h 10, 20 h 00, 21 h 50.
LAVAL III, — "Y a-t-il un pilote dans l'avion" 18 h 05, 21 h 35, "Le ciel peut attendre" 19 h 45.
LAVAL IV, — "Suzanne" 19 h 00, 21 h 00.
LAVAL V, — "Des femmes pour Bloc 9" 18 h 45, 21 h 20, "Infirmières dévouées" 20 h 10.
LAVAL-ODÉON I, Centre 2000, 3195 ouest boul. St-Martin, Chomedey (687-5207) — "La puce et le grincheux" 18 h 15, 21 h 45, "Tu fais pas le poids shérif" 20 h 00.
LAVAL-ODÉON II, — "Brubaker" 19 h 00, 21 h 15.
L'IMPRÉVU, 446 Place Jacques-Cartier (878-9397) — En bas: "Welcome to my nightmare" 20 h 30. Entrée libre.
LOEW'S I, 954 ouest, Ste-Catherine (861-7437) — "Final conflict" 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.
LOEW'S II, — "9 to 5" 12 h 45, 14 h 45, 16 h 50, 18 h 55, 21 h 00.
LOEW'S III, — "Altered states" 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.
LOEW'S IV, — "Private Benjamin" 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.
LOEW'S V, — "The sphinx" 12 h 30, 14 h 40, 16 h 50, 19 h 00, 21 h 10.
MAJESTIC, 3166 est, Henri-Bourassa (381-6116) — "La dernière maison sur la gauche" 18 h 30, 21 h 30, "Le massacre à la scie" 20 h 00.
MASCOUCHE I, 3131 boul. de Mascouche Place G.P.A., Mascouche (474-4141) — "La puce et le grincheux" 19 h 30, "Tu fais pas le poids sherif" 21 h 30.
MASCOUCHE II, "Le plus secret des agents secrets" 19 h 30, "Les frères Blues" 21 h 20.
MERCIER, 4260 est, Ste-Catherine (255-6224) — "Théâtre de sang", 18 h 00, 21 h 50, "Nuits de cauchemar" 20 h 00.
MONKLAND, 5504 Monkland (484-3579) — "Final conflict" 19 h 00, 21 h 00.
MONTENACH I, 522 boul. Sir Wilfrid Laurier, Beloeil, (464-1541) — "Sarah" 19 h 05, "La cage aux folles II" 21 h 10.
MONTENACH II, "La puce et le grincheux" 19 h 00, "Tu fais pas le poids shérif" 20 h 55.
OUIMETOSCOPE I, 1204 est Ste-Catherine (525-8600) — "Orange mécanique" (de Stanley Kubrick, GB 1971) 19 h 15, 21 h 45.
OUIMETOSCOPE II, "Prends l'oseille et tire-toi" (de Woody Allen) 19 h 00, 21 h 00.
OUTREMONT, 1248 ouest Bernard, (277-4145) — "La maladie de Hambourg" 19 h 00, "Le Casanova de Fellini" 21 h 15.
PARADIS I, 8215 Hochelaga (354-3110) — "Pied plat sur le Nil" 21 h 30, "On continue à l'appeler Trinita" 19 h 15.
PARADIS II, "Le plus secret des agents secrets" 19 h 15, "Les frères Blues" 21 h 00.
PARADIS III, "Jeunes filles sans voile" 19 h 00, 21 h 40, "Les collèges en folie" 20 h 00.
PARALLÈLE, 3682 St-Laurent (843-4725) — Gunver Nelson: "Take-off"; "My name is Oona". — Pat O'Neil: "Runs good"; "Easyout"; "Down wind"; "Last of the persimmons"; "Saugus series" 19 h 30. Frans Zwartjes: "A fan"; "Seats two"; "Bedsitters"; "Anamnesis" "Spare bedroom" 21 h 00.
PARISIEN I, 480 ouest, Ste-Catherine (866-3856) — "La cage aux folles II", 12 h 10, 14 h 00, 15 h 50, 17 h 40, 19 h 30, 21 h 20.
PARISIEN II, "Les sous-doués" 12 h 45, 14 h 35, 16 h 25, 18 h 15, 20 h 05, 21 h 55.
PARISIEN III, "Suzanne" 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.
PARISIEN IV, "Le chasseur" 13 h 10, 15 h 10, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.
PARISIEN V, "La cage aux folles" 13 h 10, 14 h 55, 16 h 40, 18 h 25, 20 h 10, 21 h 50.
PLACE DU CANADA, Place du Canada (861-4595) — "Tess" (de Roman Polanski, v.o. angl.)
PLACE VILLE-MARIE I, Place Ville-Marie (866-2644) — "Des gens comme les autres" 12 h 10, 14 h 20, 16 h 35, 18 h 50, 21 h 05.
PLACE VILLE-MARIE II, "Ordinary People" 13 h 00, 15 h 30, 18 h 00, 20 h 30.
PLAZA ALEXIS NIHON I, Niveau du métro, Plaza Alexis Nihon (935-4246) — "Fun House" 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.
PLAZA ALEXIS NIHON II, "Fort Apache the Bronx" 16 h 45, 19 h 00, 21 h 15.
PLAZA ALEXIS NIHON III, "La cicala" (v.o. italienne, s.t. anglais) 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
PUSSYCAT, 4015 St-Laurent (845-5215) — "Sweet Cakes" 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30. "Hollywood she wolves" 13 h 25, 16 h 10, 19 h 00, 21 h 45.
RIVOLI I, 6906 St-Denis (277-3125) — "Arrête de ramer, t'es sur le sable" 13 h 00, 16 h 20, 19 h 30, "Y a-t-il un pilote dans l'avion" 14 h 40, 18 h 00, 21 h 20.
RIVOLI II, "Louve brûlante" 13 h 00, 15 h 30, 18 h 00, 20 h 30. "Des femmes pour bloc 9" 14 h 10, 16 h 40, 19 h 10, 21 h 40.
SAINT-DENIS I, 1594 St-Denis (849-4211) — Relâche.
SAINT-DENIS II, 1590 St-Denis (845-3222) — "Trocadero bleu citron" 19 h 30, "Pied plat sur le Nil" 21 h 10.
SAINT-DENIS III, "Rencontre avec des hommes remarquables" 19 h 05, 21 h 00.
SNOWDON, 5225 Décarie (482-1322) — "Sunday's lovers" 18 h 55, 21 h 10.
VAN HORNE, 6150 Côte-des-Neiges (731-8243) — "Tribute" 18 h 50, 21 h 00.
VERDU*1, 3841 Wellington, Verdun (768-2092) — "La puce et le grincheux" 18 h 00, 21 h 40, et "Tu fais pas le poids shérif" 19 h 45.
VERSAILLES I, 7265 est, Sherbrooke (353-7880) — "Le chasseur" 18 h 00, 21 h 40, "Prophétie" 19 h 45.
VERSAILLES II, "Les sous-doués" 18 h 00, 19 h 45, 21 h 30.
VERSAILLES III, "Aventures érotiques de Juliette" 18 h 05, 20 h 35, "Des femmes pour le bloc 9" 19 h 15, 21 h 45.
VIAU, 226 des Laurentides, Pont-Viau, (669-3866) — "Les brigades des anges" 19 h 10, "Pied plat sur le Nil" 20 h 55.
VILLERAY, 8042 St-Denis (388-5577) — "Théâtre de sang" 18 h 10, 21 h 50, "Nuits de cauchemar" 20 h 00.
WESTMOUNT SQUARE I, Westmount Square, Westmount (931-2477) — "The Stunt Man" 12 h 10, 14 h 25, 16 h 40, 19 h 00, 21h 15.
YORK, 1487 ouest, Ste-Catherine (937-8978) — "Raging Bull" 13 h 45, 16 h 15, 18 h 45, 21 h 15.

SUR SCÈNE

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC, 1700 St-Denis — Hélène Jean, altiste et Renée Thibaudeau, violoniste. Au piano: Françoise Bertrand, 20 h 00. Au programme: J.S. Bach, F. Schubert, A. Prévost, B. Bartok, W.A. Mozart, R. Schumann, A. Berg, F. Dompierre et M. Ravel. Entrée libre.
CAFÉ DE LA PLACE, Place des Arts — "Les Bonnes de Jean Genet avec Hélène Loiselle, Louise Marleau, Christiane Raymond. Lun. à jeu.: 20 h 30. Ven.sam.: 19 h 30, 22 h 00. Jusqu'au 24 avril.
CAFÉ NELLIGAN, 550 est, Dorchester (288-9535) — Le Théâtre du Noir et Blanc présente "Les Violons de l'Automne" pièce fantaisiste de Jacques Languirand. Avec Marie-Andrée Den

La vérification de la navette spatiale accuse un autre retard

CAP CANAVERAL (AFP) — Le test de vérification du réservoir externe de la navette spatiale Columbia qui devait commencer hier à Cap Canaveral, en Floride, a été retardé à la suite de la découverte du mauvais fonctionnement d'un détecteur de gaz dangereux, a annoncé la NASA.

La NASA est particulièrement attentive aux problèmes de sécurité depuis l'accident survenu jeudi dernier à Cap Canaveral, qui a coûté la vie à un technicien. La victime avait pénétré dans le compartiment de la navette spatiale adjacent aux moteurs qui avait été rempli d'azote pour empêcher tout incendie.

La NASA avait prévu de commencer à 7 h 05 locales le remplissage en oxygène et hydrogène liquides du gigantesque réservoir externe en aluminium, de 47 m de hauteur, en le pressurisant à un taux plus fort que nécessaire pour un lancement afin de contrôler son revêtement thermique.

La matière isolante qui entoure le réservoir externe pour le protéger contre des changements de température, s'était décollée et a dû être réparée.

La NASA espérait pouvoir effectuer ce test avant ce matin. Une seconde vérification de la bonne adhérence du revêtement thermique du réservoir doit avoir lieu demain.

Si de nouveaux problèmes surgissent durant ces deux tests du réservoir externe, le lancement de la navette spatiale, prévu à partir du 8 avril, pourrait être à nouveau retardé de plusieurs semaines, estime-t-on à Cap Canaveral.

Si, au contraire, ces tests de vérification donnent entière satisfaction, un lancement autour du 10 avril est sérieusement envisageable, estime M. Georges Page, directeur du programme de la navette spatiale.

Le réservoir externe est le seul élément de la navette à ne pas pouvoir être réutilisé. Destiné à alimenter les trois moteurs de la navette Columbia durant les neuf premières minutes du lancement, le réservoir sera éjecté peu avant qu'elle se place en orbite.

Le réservoir doit se désintégrer lors de son entrée dans l'atmosphère mais quelques morceaux retomberont dans l'océan Indien.

Les eaux boueuses du Danube inondent gravement Belgrade

BELGRADE (AFP) — La montée des eaux boueuses du Danube crée à Belgrade et dans ses environs une situation de plus en plus dramatique.

Dans la capitale même, le niveau du fleuve, qui dépassait déjà mardi soir de plus de sept mètres le niveau normal, s'élevait depuis hier matin d'un centimètre toutes les heures. Et celui de la Sava, qui le rejoint en plein centre de la cité, augmentait deux fois plus vite.

Plus de 5,000 immeubles d'habitation du grand Belgrade étaient déjà inondés et un millier de familles avaient dû être évacuées. Les itinéraires de nombreuses lignes d'autobus traversant les quartiers sinistrés ont dû être modifiés et la circulation était devenue encore un peu plus difficile. Le trafic sur l'axe ferroviaire nord-sud, le plus important du pays, était lui-même menacé par la montée des eaux souterraines à la gare principale.

Dans la plaine environnante, où des dizaines de milliers d'hectares de terres arables étaient sous les eaux, et où la crue était encore plus difficile à endiguer, des glissements de terrain avaient fait des victimes. Une famille de quatre personnes a ainsi péri ensevelie sous les décombres de sa maison.

Les habitants du petit village de Ritopek, à une vingtaine de km de la capitale, où la moitié des maisons se sont écroulées, ont échappé par miracle à la mort.

Malgré le caractère dramatique de la situation, sans précédent depuis le mois d'avril 1940, aucun mouvement de panique n'était décelable hier. Toujours disciplinée, dans la meilleure tradition serbe, la population participait activement à la lutte contre le fléau.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
286-1202
844-3361 (pour tout autre service)
- Chaque parution coûte $4.50, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte $0.15 chacun
- Minimum: 2 parutions

Nous acceptons VISA
Par téléphone

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Les offres d'emplois sont ouvertes également aux hommes et aux femmes.
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 286-1201

Nous acceptons master charge
Par téléphone

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
286-1202
844-3361 (pour tout autre service)
- 55¢ la ligne agate
- Minimum $8.80
- Heure de tombée: 10 heures 30 a.m.

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaines. 207 est Beaubien, Tél.: 276-9067 ou 3611 ouest, Notre-Dame 935-6716 et 10,192 St-Michel, 387-2841. JNO

CUISINIÈRE ADMIRAL 24'', 1980, couleur amande, avec hotte, après 6h. 465-2172. 30-3-81

MOBILIER DE SALLE À MANGER superbe, exclusif, ébéniste réputé, table 31/2X101/2, 9 chaises, $2500. Vaisselier antique $1000. 649-1061. 28-3-81

TABLE et 6 chaises antiques, mobilier de chambre pour fillette style provincial Français. Piano. 642-1066. 27-3-81

Particulier vend mobilier français SALLE À MANGER moderne en acajou clair marqueterie: buffet 4 portes, 2 tiroirs intérieur 2m x 32x0m52x1m, table 1m80x0m95x0m75 et 2 allonges 0m39 chaque, 6 chaises, tout démontable: $2000 - SERVICE VAISSELLE R. Haviland Limoges: 12 personnes, 73 pièces: $1800. Tél.: 738-1795, pas intéressé, s'abstenir. 27-3-81

AMEUBLEMENTS DE BUREAUX À VENDRE

BUREAU EXÉCUTIF de luxe. 72x36. Noyer avec surplomb de 6'' sur 3 côtés, 1 tiroir à dossiers, 4 ordinaires. Crédence 72x18, noyer, 2 tiroirs à dossiers. 2 ordinaires et 2 portes de rangement. Fauteuil administratif pivotant et inclinable en cuir noir et siège en tissus. 2 fauteuils pour bureau ou salle d'attente. Le tout comme neuf. Coût $2200, laisserait à $1200. 323-3111. 28-3-81

ANTIQUITÉS À VENDRE

DÉCAPAGE: restauration de tous genres sur meubles et boiseries. Traitement du bois et finition. Travail personnalisé. Estimation gratuite. 521-5135, 255-8950. 28-3-81

ANIMAUX À VENDRE

ALEZAN, Hongre 15.3 mains chasse à courre et sentier. 514-825-2898. 30-3-81

ANTIQUITÉS À VENDRE

ARMOIRES EN PIN, commodes, coffres, tables, chaises, buffets bas, lave-main, armoirettes, divan, buffet deux corps, miroirs (fenêtres), courte-pointes, berçantes, banc d'église, divers. 659-2651. 30-3-81

ENCAN D'ANTIQUITÉS samedi le 28 mars à 1h. Harmonium, table ronde en chêne, ensemble de chaises press-back, chandeliers Art Populaire, calice, bibliothèque à sections, tasses de fantaisie, table en chêne, chaise haute, bols et pichets, collection vieilles photos, pièces très spéciales d'Art Populaire, album de cartes postales. Beaucoup de vaisselle et de nombreux autres items. Christian Richer, encanteur. 18 boul. Labelle, Shawbridge. 1-224-5346. 30-3-81

ENCAN D'ANTIQUITÉS DIMANCHE 29 MARS À 12.30 au MOTEL LE BARON, 3200 King ouest, Sherbrooke, Qué., messieurs Royer, Fontaine & Wood. Seront vendus des meubles français, anglais, canadiens et autres tels que: 3 mobiliers de chambre, l'un très sculpté avec lit quennouille 6', l'autre Chippendale et un art nouveau. 2 secrétaires, 1 causeuse à Grappes de raisin, 1 berçante sculptée, fauteuils Victorien, 4 chaises avec appliques à roses, 1 bibliothèque à sections, 2 coffres en pin, 1 gramophone, 1 horloge session, 6 chaises en chêne, 1 rouet, 1 devidoir, 2 harmoniums sculptés, 3 horloges murales, 2 piedestaux avec statue 3', 1 lit brass 54'', 1 table secrétaire, 1 ensemble de causeuses à faces de lions, 1 fauteuil empire sculpté, 1 horloge table 28'' de diamètre, plusieurs table de salon, chaises, cadres, miroirs, lampes, et lustres, etc... Aussi 2 mobiliers s. à dîner 9 morceaux l'un en noyer l'autre acajou. YVON BOUCHER ENCANTEUR LICENCIÉ, tél.: 1-819-567-7781. Cartes Master-Card et Visa acceptées, pas de chèque. 30-3-81

ANTIQUITÉS À VENDRE

ARMOIRE québécoise, pli de serviettes bleu/vert, $3000. 658-0177. 30-3-81

ARMOIRE en chêne avec garde-robe tiroirs en bas, démontable. 273-2916. 27-3-81

APPARTEMENTS À LOUER

C.D.N., 3½, grand, propre, 4e étage, ascenseur, balcon, chauffé, eau chaude, 1er mai, $280. 2½, semi sous-sol, meublé, propre, tout payé. Libre. $185. 739-2913. J.N.O.

CENTRE-VILLE, superbe appartement et bureau de 2000 p.c., $900/mois, rue St-Hubert-Rachel. 526-2476, 728-9195. J.N.O.

HABITAT 67, 2 étages, 2 c., 2 grandes terrasses, vue sur fleuve et expo, air climatisé, à sous-louer, tout meublé (stéréo, T.V. couleur, linge de maison, etc...) mai à septembre inclus. /1200/mois. 875-5629. 1-04081

SNOWDON CIRCLE ROAD, studio (1½), moderne, grand, air climatisé, chauffage individuel, taxe d'eau électricité tout compris. $260. Références demandées. 935-7925, 482-5391. 30-3-81

MÉTRO BERRI, appartements complètement meublés, très propres, buanderette. Tél.: 282-1779. 29-3-81

APPARTEMENTS DEMANDÉS

COUPLE SÉRIEUX cherche pour 1er juillet un beau 4½ ou 5½, entrée laveuse-sécheuse, tranquille, près parc. Outremont, Westmount, N.D.G. tél.: 737-5613 après 17h. 30-3-81

AUTOS/MOTOS

BMW 1976, 530i, manuelle, toit ouvrant, conditionné, roues ''mag'', stéréo, bien équipée, peinture originale. 481-4315. 30-3-81

PONTIAC S.W. 78, grand Safari, condition parfaite, comme neuf, 9 passagers, suspension à air ajustable, air climatisé, radio, 6 radiaux, acheteur sérieux. Jour: 481-4658, soir: 481-3796. 30-3-81

RENAULT 5 GTL 80, impeccable, essuie glace arrière, $5350, cause départ (ou échange contre van équipée). 875-5629. 1-4-81

RENAULT 12, Nordic 1979, 42,000 km. $3800. 843-5200, 638-1282. 27-3-81

BUREAUX À LOUER

BUREAUX DE MÉDECINS
Dans clinique d'obésité, omnipraticien de préférence, ayant un intérêt particulier dans le traitement de l'obésité. Pharmacie sur les lieux.
Roger Gagné, M.D.
273-2493
30/3/81

BUREAUX À LOUER

RICHARDSON, au sud du métro Guy, bureau à louer, bien décoré: meublé, tapis, climatiseur... Service téléphonique, telex, secrétariat. À partir de $110/mois, tout compris. Mekline International. 932-4744. 1-4-81

2 BUREAUX MODERNES À LOUER, site commercial, situés face métro Langelier - Sherbrooke. Service téléphonique disponible. De 100 à $200 par mois, tout compris. Pour informations: 252-1755. 30-3-81

HENRI-BOURASSA et Grande Allée, près métro, édifice professionnel de luxe, 1200 p.c., dont 5 pièces bien décorées et 2 salles de bain, tapis, tentures, climatiseurs. $725/mois, idéal pour professionnels. Jour: 382-5395. Soir: 382-7790. 27-3081

CHALETS À LOUER

VAL-DAVID, luxueux chalets neufs, bordure lac, 3 à 6 chambres, foyer intérieur, extérieur, lave-vaisselle, bar, sauna, près court tennis. Piscine intérieure. 527-5903, 525-0962. J.N.O.

VAL-DAVID luxueux, foyer, bain, sauna, 3 chambres à coucher, à son $2000. 665-2540. .....

BORD DE LAC, petit chalet meublé, foyer. Ste-Anne-des-Lacs, du 1er mai au 15 oct., $1200. Dimanche (1) 224-2737. Mtl.: 728-4785. 30-3-81

PERCÉ, maison Victorienne, 7 pièces, tout confort, poêle Franklin. Lave-vaisselle, mois d'août. $1000. Appeler dimanche. 484-9716. 30-3-81

BUREAUX À LOUER

BUREAU POUR PROFESSIONNELS
PRÈS DE PLACE VILLE-MARIE
Services de réception, téléphoniste, photocopie.
5 espaces: 200 à 400 p.c.
866-0315
28/3/81

CHALETS À VENDRE

CANTONS DE L'EST, Magog, Plage Southière. Chalet 4 saisons, 4½, terrain bord de l'eau, libre tout de suite. $23,500. Jour (819) 843-0062, soir (819)843-1502. 30-3-81

CHAMBRES À LOUER

OUTREMONT, accès à cuisine et salon, références requises, près Lajoie et Van Horne, 271-3158. 28-1-81

COMMERCES À VENDRE

QUARTIER AHUNTSIC, boucherie française à vendre de renom. 663-6040, soir. 30-2-81

DEMANDES D'EMPLOI

FERAIS MÉNAGE DE PRINTEMPS à la journée, informations: 321-7160 30-3-81

DÉMÉNAGEMENTS

DISPONIBLE en tout temps pour petit et gros déménagements. Spécialité poêle et réfrigérateur, aussi emballage et bien-être social accepté. 725-1372. J.N.O.

LOGEMENTS À LOUER

CEDAR, à deux pas de l'Hôpital Général de Montréal, 1 ½, 3½, 4½ avec cuisinière et réfrigérateur. Concierge 935-5321. J.N.O.

CÔTE-DES-NEIGES, 4835 Côte Ste-Catherine, 5½ chauffé, équipé, frais peint, service de concierge, $330. Libre, entre 3h et 9h, 733-3455. 6-4-81

OUTREMONT, joli 4½, $400 tout compris, (4715), superbe duplex 6½, sous-sol aménagé, foyer, $600 chauffé (469). Service location Hart. 274-5606. FRAIS 28-3-81

NOTRE-DAME-DE-GRÂCE, duplex 7½, sous-sol fini, foyer, $375, (467) Service Location Hart. 274-5606. FRAIS. 28-3-81

AUBAINE! Vieux-Montréal, 6 pièces, $180, (478). Service Location Hart. 274-5606. FRAIS. 28-3-81

BOUL. ST-JOSEPH, immense 9½, rez-de-chaussée, bon prix, (5015). Service Location Hart. 274-5606. FRAIS 28-3-81

JOLI 3½ avec foyer, garage, $200, chauffé, (902). Service Location Hart. 274-5606. FRAIS 28-3-81

APPARTEMENTS À LOUER

Oubliez les ennuis, les retards, l'essence, les maux de tête...
Nous sommes au centre-ville
Profitez de la douceur de vivre à LaCité dans un studio ou un appartement de 1 à 4 chambres. LaCité c'est aussi la Promenade pour les courses, les loisirs et les repas; le Club sportif LaCité et le stationnement à prix réduits; l'électricité, la climatisation et la moquette incluses. LaCité, c'est vivre au centre-ville, au pied de la montagne.
Visites: semaine 9h à 20h, week-end 11h à 18h
Appartements LaCité
845-4173
350 ouest, Prince-Arthur angle de l'av. du Parc
27-3-81

DÉMÉNAGEMENTS

VOTRE conseiller en petits et gros déménagements, service rapide, qualité, courtoisie, bon prix. Demandez Jean-Paul. 670-7729. J.N.O.

À BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout temps, estimation gratuite, 937-9491. J.N.O.

ACCEPTERAIS déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électriques. Assurances complètes. Téléphone: 327-6026. J.N.O.

DIVERS/SERVICES

CHOCOLATS DE PÂQUES, IMMENSE CHOIX DE SUPER-AUBAINES. 523-2581, jour et nuit. 20-4-81

TABLE DE BILLARD À BLOUSES. 5'x9', ardoise 1¾, toute en chêne, facture exceptionnelle, pour amateur sérieux. $2500 livrée. 737-6272. 27-3-81

ENTRETIENS-RÉPARATIONS

PEINTURE INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE, plâtre, stucco, céramique, menuiserie générale, ouvrage soigné et garanti avec spécialistes à l'appui. Estimation gratuite. 521-4041; 270-6361. J.N.O.

PEINTRE de 16 ans d'expérience ferait: peinture au pistolet, peinture au rouleau, papier peint, plâtre. Bas prix, estimation gratuite. Après 5 h. 271-6692. 1-4-81.

INSTRUMENTS DE MUSIQUE

PIANO GRAND CONCERT 9', en bois de rose, $4000. 474-2920. 29-3-81

LOCAL COMMERCIAL À LOUER

OUTREMONT coin Bernard & Champagneur, local pour commerce, de 1000 à 2000 p.c. 279-3752 ou 274-2078 J.N.O.

DÉMÉNAGEMENTS

VOTRE conseiller en petits et gros déménagements, service rapide, qualité, courtoisie, bon prix. Demandez Jean-Paul. 670-7729. J.N.O.

LOGEMENTS À LOUER

PLATEAU MONT-ROYAL, 4 pièces, chauffage électrique, 2ème étage, libre, $203 par mois. 332-1900 28-3-81

LOGEMENT À PARTAGER

OUTREMONT, 7½, partagerais avec fille: 277-0157 28-3-81

LOGEMENTS DEMANDÉS

COUPLE 1 enfant cherche 5 pièces et plus, Outremont. 1er avril, entrée laveuse-sécheuse, maximum $400. Jour: Mme Preira, 342-1081, soir: 341-5743. 1-4-81

OEUVRES / OBJETS D'ART

MONTRE Cartier d'homme, modèle Tank avec boucle déployante, or massif 18 carats, $3000. 658-0177. 30-3-81

HUILES (2) LeSauteur, 10x12 et 12x16, oeuvres choisies, St-Hyacinthe. 1-514-774-6764. 27-3-81

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

ABAISSEMENT, 1ère, 2ième hypothèque, balance de vente, rapidement, jour ou soir 729-4332. J.N.O.

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

PASTEUR près Salaberry, 12 ans, 22 appartements, revenus $60,000. Hypothèque $225,000, 5 ans à 13½. Prix $350.000. 279-3752 ou 274-2078. J.N.O.

MAGNIFIQUE triplex, décoration exceptionnelle pour professionnel. Abri fiscal, classe 32. Faut voir. Fernand Benoît 255-8821. M. Lachapelle, courtier. 30-3-81

OFFRE D'EMPLOIS

TANATOLOGUE
La Coopérative Funéraire Abitibi-Témiscamingue requiert les services d'un tanatologue. Les exigences sont les suivantes:
— Détenir son permis du Ministère des Affaires Sociales à titre de tanatologue.
— Être sobre.
— Détenir son permis de conduire.
Les tâches:
— Embaumement
— Direction des funérailles
— Rencontre des familles (contrat de funérailles)
Lieu du travail: Rouyn-Noranda
Disponibilité: À compter du 1er mai 81
Salaire et avantages sociaux selon la politique du personnel.
Prière de faire parvenir votre curriculum vitae à:
M. Richard Couture, Président
C.F.A.T.
91, rue Parent
Val d'Or, Province de Québec
J9T 5P1
Prière de faire parvenir le tout avant le 3 avril 1981.
30-3-81

OFFRES D'EMPLOIS

Hôpital pour Enfants de l'est de l'Ontario
Orthophoniste
Francophone à temps plein
Une position pour un/une orthophoniste francophone à temps plein sera disponible le 1er septembre 1981 à l'Hôpital pour Enfants de l'est de l'Ontario. Ce poste comprend un demi-temps en fissure palatine comme membre d'une équipe multidisciplinaire et un demi-temps à l'intérieur de la clinique régulière. Une maîtrise en orthophonie et un minimum d'un an d'expérience sont requis. S'adresser au:
Directrice du Personnel
Hôpital pour enfants de l'est de l'Ontario
401 Smyth
Ottawa, Ontario
K1H 8L1
30/3/81

Hôpital pour Enfants de l'est de l'Ontario
Orthophoniste
Francophone à temps partiel
Un/une orthophoniste francophone à temps partiel est demandé(e) pour travailler au sein d'une institution pour déficients mentaux. Les responsabilités incluent support et supervision auprès d'une technicienne en orthophonie, consultation à l'intérieur d'une équipe multidisciplinaire, mise sur pied de programmes dans la communauté. Une maîtrise en orthophonie est requise. S'adresser au:
Directrice du Personnel
Hôpital pour Enfants de l'est de l'Ontario
401 Smyth
Ottawa, Ontario
K1H 8L1
30/3/81

OFFRES D'EMPLOIS

$16,000 ET PLUS, RECHERCHONS secrétaire juridique compétant(e) et expérimenté(e) pour étude légale reconnue, possibilités intéressantes pour la personne ambitieuse et sachant travailler par elle-même. Salaire selon qualifications. Pour rendez-vous téléphoner au: 849-6325. 31-3-81

PROPRIÉTÉS À VENDRE

Ferme de 133 acres, 1 mille au nord de Buckingham sur route 309, près de la rivière Lièvre, 90 acres dégagés, maison et 2 garages. 819-986-3526, après 7 p.m. 30-3-81

L.D.R. duplex semi-détaché, 2 X 4½, sous-sol fini, garage double. $70,000 négociable. 667-8849. 28-3-81

ÎLE BIZARD: Bungalow, 6 chambres, non clôturé, 12,000 p.c., avec arbres matures, foyer dans grand salon, sous-sol semi fini, garage détaché. $48,900. Particulier: 620-2632. 28-3-81

NOUVEAU BORDEAUX, duplex de luxe, plusieurs extras, pas d'agent. $152,000. 332-2588. 6-4-81

MERVEILLE AU 4693 Delorimier, boiseries, vitraux, garage, idéal pour professionnel, bas libre. Le plus beau triplex de la rue pour $55,000. 526-2987. 30-3-81

ST-LAMBERT: Exclusif! Grand bungalow, 8 grandes pièces, hypothèque 10¼%, balance $39,500.00. Jean-Claude Dufort 672-6450, 671-6548. Montreal Trust, courtiers. 27-3-81

LONGUEUIL, grande maison 14 pièces, 4 salles de bain, près métro, idéale pour foyer, garderie, communauté religieuse. Communiquer avec propriétaire (514) 677-6203. Pas d'agent. 27-3-81

ST-BRUNO. $75,000. Bungalow 4 chambres à l'étage, 5e chambre au sous-sol. 2½ salles de bain, très grande salle à dîner, foyer, garage. À voir! Monique Petit, A.E. Lepage (Qué.) 653-1176, 653-2639. 27-3-81

ST-LAMBERT: Faut voir!!! Maison de ville/condo, foyer naturel, 3 chambres, sous-sol fini, garage intérieur. Jeannette Laplante, 735-6381. 672-1576. TRUST GÉNÉRAL, courtier. 27-3-81

N.D.G. À ne pas manquer!!! Cottage 4 chambres, appartement au sous-sol, vitres teintées, jardin, garage, près du métro. Jeannette Laplante 735-6381, 672-1576. TRUST GÉNÉRAL, courtier. 27-3-81

ST-LAURENT. Chameran, duplex luxueux, bas 9½, 2e 6½, état impeccable, décoration professionnelle, nombreux perfectionnements. Particulier. 331-2681. 30-3-81

MAISON D'ÉPOQUE: St-Antoine sur Richelieu: pièces sur pièces exceptionnelle à la campagne. Bicentenaire. Tous systèmes neufs, 2 foyers. $67,000/MLS Huguette St-Germain, 584-3456, 467-1211, TRUST GÉNÉRAL, courtier. 27-3-81

5-498 LE. LAVAL-SUR-LE-LAC. Secteur de prestige. Très grande maison rustique canadienne dont la cuisine fut pensée pour faciliter la tâche de la femme. Ici les voisins sont à l'humour. Unique en son genre, sa beauté et son style ne font que surprendre le connaisseur. Son extérieur et sa terrasse s'harmonisent magnifiquement à ce que l'on connaît de Laval-sur-le-Lac. À voir! Diane Labelle 627-5735, 687-8784. Imm. Beaudry courtier. 30-3-81

4-70 P.C. LAVAL, STE-ROSE. Unique, construite en 1806-1810. Maison historique en pierre des champs, un foyer, entièrement rénovée tout en gardant son cachet d'époque. Garage adjacent. Située dans un secteur champêtre, offrant grand air, tranquillité, espace et retrait des foules. Centre de Laval, près des voies rapides et de toutes les commodités. Grand terrain, idéal pour professionnel et connaisseur. Une vraie canadienne. Faut voir! Diane Labelle 627-5735, 687-8784, Imm. Beaudry courtier. 30-3-81

PROPRIÉTÉS À VENDRE

Trust Royal
Services immobiliers
RIVE-SUD
ST-BRUNO
Superbe split level rue Edgewood, foyer, garage privé. Thérèse Bienvenu, FRI'. 653-1576, 653-7344. 27/3/81
COURTIER

PROPRIÉTÉS À VENDRE

OUTREMONT, cottage 9 pièces, 3 chambres à coucher, grande s. de séjour, 2 foyers, s. de billard, 2 salles de bains complètes, s. de lavage avec ''powder room'', propriétaire. 342-0477. 28-3-81

N.D.G., duplex semi-détaché 6½, 7½, foyers brique, boiseries chêne, planchers bois-franc, fenêtres plombées, entrée séparée, 2 fournaises, 220V., jardin, allée, garage. Occ. du bas 1er juillet, $105,000. Privée, soir: 486-5218. 30-3-81

ANCIENNE MAISON D'ÉTÉ à retaper, 3 chambres à coucher, 1 acre avec beaux arbres, au bord de la rivière Aux Mulets, Sun Valley, semi-meublée, poêle à deux ponts, frigo, etc... $39,000. Particulier. 819-322-6172. 30-3-81

PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE À VENDRE

ST-GUILLAUME, 50 milles de Mtl, maison pièces sur pièces, sortie à l'intérieur, entièrement rénové, foyer central, 4 c.c. au second. Atelier, remise, grange, étable, terrain 110,000 p.c., pas d'intermédiaire. $65,000. Sur rendez-vous seulement, jour: 849-6521, soir: 523-1511. 30-3-81

PROPRIÉTÉS DEMANDÉES

OUTREMONT, cherchons à acheter en co-propriété haut de duplex d'excellente qualité, minimum 6½, tél.: entre 5 et 9 p.m. 331-2681. 30-3-81

Cherchons duplex. Outremont ou périphérie, environ 6 pièces, 270-8387. 28-3-81

REMBOURRAGE



CHAISE LOUIS XIII
LUTÈCE REMBOURREUR, spécialité dans la réparation de meubles antiques, aussi le moderne, travail d'artisan, ouvrage garanti. **Paul Chotard, propriétaire. Tél.: le jour 843-5409, le soir 325-2833.**
28/3/81

SOCIÉTÉ-LOISIRS



RENDEZ-VOUS
Agence de rencontres professionnelle
282-0058
Nous adressons nos services surtout aux professionnels, aux cadres, ainsi qu'aux femmes et hommes d'affaires. 27-3-81

SOCIÉTÉ-LOISIRS

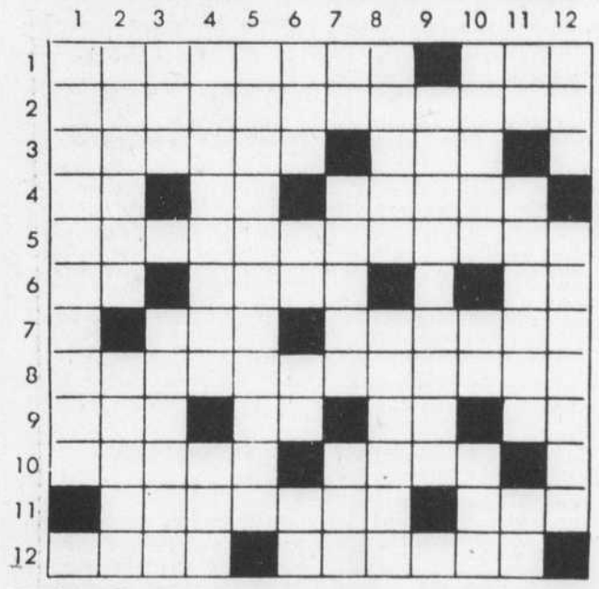
SOCIETÉ AMASO: Service de rencontres, sérieux. Dépliants sur demande et entrevue gratuite sur rendez-vous. Marthe Gaudette, 822 est, Sherbrooke, suite 5, Montréal H2L 1K4. 2 h à 7 h. 524-3852. J.N.O.

TERRES/TERRAINS

À VENDRE, terre de 76 arpents cultivable et très bonnes bâtisses, 1 silo 20 X 60, avec équipement au complet. Prix à discuter. (514) 836-2259. À St-Nobert, comté Berthierville, 1320 Rang Sud. J.N.O.

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

LES MOTS CROISÉS



Horizontalement

1—Qui se nourrit de tout. — Recueil de bons mots.
2—À Paris, personne qui fréquentait les Grands Boulevards.
3—Dans une écurie, espace réservé à un cheval. — Atome électrisé.
4—Double règle. — Lui. — L'un des petits prophètes du canon juif.
5—De façon ruineuse.
6—Patrie d'Abraham. — Qui a été consacré. — Cela.
7—Est couché. — Chien qui prend les rats.
8—Disposerions en torsade.
9—Pas ailleurs. — Fille d'Inachos. — Le meilleur en son genre. — Tellement.
10—Fendre légèrement. — Diastases.
11—Alerte, plein d'entrain. — Expression de la voix.
12—Pneumatique. — Lancer un dard.

Verticalement

1—Qui cause une obstruction.
2—Qui produit un mouvement. — Vaste étendue d'un seul tenant que forme l'eau marine recouvrant le globe.
3—Assortit les couleurs, dans les ouvrages de laine et de soie. — Quadrillage pour mots croisés.
4—Un des États Unis d'Amérique. — Bienheureux.
5—Qui n'a que des intentions fugitives.
6—Ornement en forme d'oeuf. — Seul. — Note de la gamme. — Gadolinium.
7—Coups de baguette. — Corps céleste. — Gros perroquet.
8—Construit. — Mettre de niveau les assises d'une construction.
9—Enseigne des dogmes.
10—La première-née. — Fille d'Inachos. — Sainte.
11—Venu au monde. — Oliban. — Métal précieux.
12—Adresse. — Qui concerne le tarse.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	D	Y	S	L	E	X	I	E	■	E	S	T
2	E	P	O	U	S	E	R	■	E	T	O	C
3	V	E	R	S	O	■	L	A	P	O	N	■
4	I	R	E	■	P	H	A	L	A	N	G	E
5	N	I	L	L	E	■	N	E	T	■	E	X
6	E	T	■	A	■	A	D	V	E	R	S	E
7	T	E	M	P	O	R	A	I	R	E	■	C
8	T	■	A	I	R	A	I	N	■	C	R	U
9	E	P	I	N	E	■	S	E	C	R	E	T
10	■	U	S	■	M	N	■	R	E	U	N	I
11	E	C	O	B	U	E	R	■	P	■	N	O
12	S	E	N	E	S	T	R	E	■	B	E	N

Premier gain en deux ans contre les Flames

Les Nordiques continuent leur ascension

par André Bellemare

QUÉBEC (PC) — L'instructeur Michel Bergeron souhaitait la semaine dernière que ses Nordiques entrent dans les séries éliminatoires par la grande porte. Son voeu se réalisera sans doute après une autre excellente performance de ses hommes hier soir au Colisée où ils ont vaincu les redoutables Flames de Calgary par 4 à 2 dans un match vivement apprécié par les 14,970 spectateurs.

Il s'agissait du premier triomphe des Québécois aux dépens des Flames en deux saisons régulières et, par ce fait, les Nordiques se sont virtuellement assurés une place dans les séries d'après-saison et probablement un 10e ou un 11e rang dans le classement final de la LNH.

Le valeureux petit joueur de centre, Dale Hunter, a connu une de ses meilleures soirées de la saison tant par son jeu défensif que par son ardeur à l'attaque. Il a dominé le match avec un but, le filet gagnant à la 12e minute de jeu au dernier engagement, et deux aides pour mériter l'honneur du joueur par excellence pour la partie.

Les deux équipes ont pratiqué un style de jeu enlevant, rude mais sans trop de bavures, sauf cet épisode où Mario Marois et Willie Plett ont engagé un duel à coups de bâtons. Mais avant que des dommages irréparables se produisent, ils ont été séparés et l'arbitre Bruce Hood les a chassés pour lapartie.

Un ancien Nordique, Jamie Hislop, toujours populaire à Québec, a ouvert le pointage à la première période mais Réal Cloutier, avec son 12e filet, a égalé le pointage avant la fin de ce premier engagement.

En deuxième période, Marc Tardif a enfilé son 21e but de la saison pour placer les Nordiques en avant mais le défenseur Phil Russell a nivelé à son tour le compte en déjouant Daniel Bouchard quand les Flames jouaient à court d'un homme.

Puis vint le but de Hunter au 3e tiers sur un lancer frappé à la droite du gardien Réjean Lemelin peu après que le joueur des Nordiques eut quitté le banc des pénalités. Michel Goulet a scellé le sort de la partie en lançant la rondelle dans une cage abandonée à 19:12.

Le match fut disputé à vive allure et les deux gardiens se sont distingués, ce qui valut à Lemelin la deuxième étoile et à Bouchard la troisième du match. Le gardien des Flames a été mis à l'épreuve 38 fois par les Nordiques tandis que Bouchard bloquait 19 des 21 tirs des Flames.

Nordiques 4, Flames 2

Première période

1—CALGARY: Hislop (23)
Peplinski 3:14
2—QUÉBEC: Cloutier (2)
A. Stastny 15:35
Pénalité: Clackson Qué 13:06.

Deuxième période

3—QUÉBEC: Tardif (21)
Hunter, Richard 18:56
4—CALGARY: Russell (5)
Clément 12:36
Pénalités: Rautakallio Cal 4:56, Pichette Qué 6:50, Houston Cal 12:09, Plett Cal 15:50, Plett Cal (maj. et mauv. cond. de match) et Marois Qué (min., maj. et mauv. cond. de match) 19:55.

Troisième période

5—QUÉBEC: Hunter (9) 13:52
6—QUÉBEC, Goulet (31)
Côté, Hunter 19:12
Pénalités: Rautakallio Cal 4:54, Hunter Qué 10:37.

Tirs au but:

CALGARY	5	9	7	—21
QUÉBEC	12	17	9	—38

Gardiens: Lemelin, Calgary; Bouchard, Québec.
A.—14,970.



Jacques Richard des Nordiques et Willie Plett des Flames de Calgary se disputent avec acharnement la possession de la rondelle lors du match d'hier soir au Colysée de Québec. (Photolaser AP)

Dans le vestiaire des Nordiques, l'atmosphère était à la fête, aux réjouissances, puisque l'on redoutait cet affrontement avec Calgary, une équipe qui a toujours donné du fil à retordre aux Nordiques et qui, depuis quelque temps, est partiquement invincible.

«On peut dire qu'on a un pied dans les éliminatoires, clamait Bergeron. Quand une équipe joue neuf parties sans défaite à ce moment de la saison, on peut dire que c'est très bien et très bon signe pour les séries d'après-saison», disait encore le pilote des Nordiques qui louait en particulier le travail colossal de son ailier Alain Côté face aux dangereux Kent Nilsson, le troisième marqueur de la Ligue nationale.

Mais Bergeron s'attardait surtout à vanter toute sa troupe qui, privée des services de Robbie Ftorek, André Dupont, Pierre Lacroix, Serge Bernier, continue d'accumuler les succès.

«C'est ça une équipe avec du caractère et de la profondeur», a ajouté Bergeron qui, une fois acquise l'assurance de participer aux éliminatoires, accordera un repos à quelques-uns de ses joueurs avant d'entreprendre la course vers la coupe Stanley.

Les Nordiques se préparent maintenant à affronter le Canadien de Montréal, dimanche à Québec, dans un match attendu avec frénésie par tous les amateurs de hockey du Québec.

A Hartford, Wayne Gretsky a récolté quatre points, dont un but, pour s'approcher à un seul point du record de la Ligue nationale de hockey en ce qui a trait au total de points en une saison, et son coéquipier Glenn Anderson a marqué à trois reprises, quand les Oilers d'Edmonton ont vaincu les Whalers 7-2.

Grâce à ce gain, les Oilers ont pris possession du 15e rang au classement général du circuit Ziegler, un point devant les Capitals de Washington. Ils ont cependant disputé un match de plus que les Capitals.

Fait à souligner, Gretzky a amassé trois de ses quatre points avec moins d'une minute à faire dans le match, alors que les Whalers avaient retiré leur gardien à la faveur d'un sixième attaquant.

Le jeune joueur de centre a maintenant récolté 98 mentions d'assistance cette saison, soit quatre de moins que le record de Bobby Orr, et 151 points, un de mois que la marque de Phil Esposito.

Jari Kurai, Brett Callighen et Mark Messier ont été les autres compteurs des Oilers, tandis que les buts des Whalers ont été réussis par Don Nachbaur et Pat Boutette.

HOCKEY

Ligue Nationale

Mardi
Washington 5, Philadelphie 2
Los Angeles 4, Minnesota 3
Islanders NY 5, St-Louis 3
Colorado 7, Detroit 4
Hier
Québec 4, Calgary 2
Edmonton 7, Hartford 2
Pittsburgh 5, Toronto 2
Buffalo 4, Rangers NY 2
Los Angeles 4, Chicago 2
Colorado à Vancouver
Ce soir
Calgary à Montréal
Washington à Detroit
Toronto à Boston
Vendredi
Hartford à Washington
Vancouver à Winnipeg
Buffalo au Colorado



Les meneurs
(Parties d'hier non comprises)

	b	a	pts
Steve Shutt	35	38	73
Guy Lafleur	26	40	66
Mark Napier	31	32	63
Mario Tremblay	25	35	60
Réjean Houle	25	27	52
Yvon Lambert	19	31	50
Bob Gainey	21	24	45
Pierre Larouche	20	25	45
Rod Langway	10	31	41
Pierre Mondou	17	22	39
Keith Acton	13	23	36
Doug Jarvis	15	20	35
Doug Risebrough	12	19	31
Brian Engblom	3	22	25
Gaston Gingras	5	15	20
Serge Savard	4	13	17
Doug Wickenheiser	7	8	15
Chris Nilan	7	6	13
Guy Lapointe	1	9	10
Robert Picard	1	1	2
Guy Carbonneau	0	1	1

Gardiens

	min	bc	bl	moy.
Wamsley	253	8	1	1.90
Sévigny	1,461	58	2	2.38
Larocque	1,623	82	1	3.03
Herron	1,103	64	1	3.48

(Herron et Sévigny se partagent un blanchissage. Quatre buts dans un filet désert.

Ligue Majeure du Québec

Mardi
Cornwall 8, Québec 2
T.-Rivières 8, Montréal 4
Sorel 5, Sherbrooke 1
Hier
Chicoutimi 3, Shawinigan 2
Vendredi
Cornwall à Québec
T.-Rivières à Montréal
Chicoutimi à Shawinigan
Sherbrooke à Sorel

Ligue Collégiale AAA

Dimanche
St-Laurent 3, Thetford 0
St-Georges 5, St-Jérôme 3
Vendredi
Finale 4 de 7
St-Georges à St-Laurent

LIGUE NATIONALE

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
1—ST. LOUIS	75	43	16	16	331	257	102
2—NY ISLANDERS	74	44	17	13	332	244	101
3—MONTRÉAL	**74**	**41**	**20**	**13**	**309**	**216**	**95**
4—LOS ANGELES	76	41	23	12	318	274	94
5—BUFFALO	74	37	18	19	306	225	93
6—PHILADELPHIE	76	40	23	13	307	84	93
7—CALGARY	75	37	25	13	306	268	87
8—BOSTON	74	35	27	12	298	256	82
9—MINNESOTA	75	32	86	17	270	247	81
10—CHICAGO	75	29	31	15	287	298	73
11—QUÉBEC	75	28	30	17	294	303	73
12—VANCOUVER	74	27	29	18	262	274	72
13—PITTSBURGH	74	29	34	11	287	321	69
14—RANGERS NY	75	27	35	13	300	312	67
15—EDMONTON	75	25	35	15	301	315	65
16—WASHINGTON	74	23	33	18	266	299	64
17—TORONTO	75	25	37	13	299	351	63
18—HARTFORD	75	19	38	18	276	350	56
19—DETROIT	73	19	38	16	235	311	54
20—COLORADO	74	21	43	10	237	320	52
21—WINNIPEG	74	9	53	12	229	365	30

Les 16 premières équipes accèdent aux éliminatoires.

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Quarts-de-finale 4 de 7

Série A

	pj	g	p	bp	bc
QUÉBEC	3	2	1	12	15
CORNWALL	3	1	2	15	12
Série B					
TROIS-RIVIÈRES	3	2	1	17	10
MONTRÉAL	3	1	2	10	17
Série C					
CHICOUTIMI	3	2	1	11	11
SHAWINIGAN	3	1	2	11	11
Série D					
SOREL	3	2	1	16	10
SHERBROOKE	3	1	2	10	16

LIGUE COLLÉGIALE AAA

Demi-finales 4-de-7

Série A

	pj	g	p	bp	bc
SAINT-LAURENT	4	4	0	23	10
THETFORD MINES	4	0	4	10	23
Série B					
SAINT-GEORGES	5	4	1	32	30
SAINT-JÉRÔME	5	1	4	30	32

Lafleur est toujours sous observation à l'hôpital

Une fin de saison difficile pour le Canadien

par Michel Lajeunesse,
de la Presse Canadienne

Pendant que leur coéquipier Guy Lafleur était toujours à l'hôpital suite à ce terrible accident de voiture, les joueurs du Canadien ont tenu un exercice hier au Forum. Il était difficile d'obtenir des nouvelles de l'état de santé de Lafleur. Les dirigeants du Canadien mentionnaient qu'il était toujours sous observation et qu'on ne savait pas quand il allait quitter l'hôpital. Pour ce qui est de son retour au jeu, personne ne savait quand cela pourrait se produire.

Si certains de ses coéquipiers étaient encore atterrés, certains autres pensaientd'abord aux prochains matches du Canadien, matches qui seront déterminants pour le classement final.

Le tricolore vient de jouir de quelques jours de repos, mais il aura du pain sur la planche au cours des prochains jours.

Le Canadien recevra la visite des Flames de Calgary ce soir. Samedi, les visiteurs au Forum seront les Rangers de New York et le lendemain, le Canadien sera au Colisée de Québec pour le match tant attendu contre les Nordiques. Pour compléter cette série de quatre matches en six jours, le Canadien recevra la visite des Islanders de New York mardi prochain.

C'est sûrement cette série de quatre matches qui décidera du sort de l'équipe au classement final.

Le Canadien est présentement troisième au classement général, mais il ne faut surtout pas oublier que les Nordiques et les Flames ont formé deux des meilleures équipes de la Ligue nationale au cours de la deuxième moitié du calendrier.

Les Flames, une équipe fort disciplinée dirigée par Al MacNeil, est passée de la neuvième à la septième place au classement. Ils forment une des équipes les plus lourdes de tout le circuit.

«Je crois que les trois prochains matches vont faire toute la différence, a commenté le vétéran Réjean Houle. Si nous pouvons bien nous en tirer, nous aurons le vent dans les voiles pour les séries. Le match contre Calgary ne sera pas facile. Ils nous ont battu ici-même au Forum en début de saison et il faudra les surveiller. Le match contre les Nordiques devrait en être tout un. Il y aura de l'atmosphère au Colisée».

Houle redoute également les Islanders, qui viennent de remporter une victoire de 5-3 contre les Blues à St. Louis, une victoire qui pourrait avoir de grandes conséquences sur le classement final.

«Il n'y a aucun doute, cette victoire a sûrement donné confiance aux Islanders. Je suis persuadé que ce fut une très grosse victoire pour eux», a dit Houle.

Quant au défenseur Serge Savard, il mentionne que tous les matches seront importants pour le Canadien d'ici la fin de la saison. Il n'écarte pas la possibilité de voir les siens grimper d'un échelon au classement, mais il se dit également préoccupé par la course au trophée Vézina.

«Même si les chances sont maintenant minces, nous luttons toujours pour le championnat et nous sommes au plus fort de la lutte pour le trophée Vézina. Nous ne pouvons pas prendre aucun match à la légère, a dit Savard. La semaine dernière nous nous sommes rendus à Washington et les Capitals ont joué tout un match contre nous. Ce sera la même chose à tous les matches d'ici la fin».

Savard a également parlé de parité, un sujet qu'il affectionne particulièrement.

«Je dit encore une fois que la LNH a atteint la parité, a mentionné Savard. Je peux même affirmer qu'actuellement six ou sept équipes peuvent encore remporter la coupe Stanley. Je veux parler des meilleures équipes au classement, mais aussi d'une équipe comme les Nordiques. Aucun match ne sera facile, parce que ces équipes croient toutes en leurs chances et elles ne lâcheront pas prise. Vous n'avez qu'à jeter un coup d'oeil sur la fiche des Nordiques ou des Flames en deuxième demie pour constater que ces équipes ne sont pas encore éliminées des séries de la coupe Stanley».

Le Canadien pourrait donc en avoir plein les bras au cours des prochains jours et il devra se défendre sans Pierre Mondou et Guy Lafleur. Cela n'a rien d'encourageant pour eux.

Scott Sanderson encaisse son premier revers à l'entraînement

WINTER HAVEN, Floride (AP) — Dwight Evans et Carney Lansford ont cogné des circuits dans une troisième manche de cinq points contre le lanceur Scott Sanderson, menant les Red Sox de Boston à une victoire de 8-4 sur les Expos de Montréal, hier à Winter Haven, dans un match de la Ligue des pamplemousses.

Jerry Remy a commencé la troisième reprise avec un simple, puis Evans a suivi avec son quatrième circuit de l'entraînement, un coup frappé à 400 pieds qui a frôlé le poteau des fausses balles au champ gauche.

Après un retrait, Jim Rice a obtenu un simple, Tony Perez, un ancien Expo, a soutiré un but sur balles, puis Lansford a suivi avec un circuit cogné à 380 pieds du marbre.

En plus d'un circuit, Evans a également obtenu un double et un simple. Lansford, que les Red Sox ont obtenu des Angels de la Californie, a produit quatre points en tout, dont un dernier à la suite d'un simple contre Tom Gorman.

Sanderson, auteur de 16 victoires l'an dernier, a subi sa première défaite en quatre décisions à l'entraînement. Il a accusé sept coups sûrs et a commis quatre buts sur balles en quatre manches.

Mike Torrez, un ancien Expo lui aussi qui tente de retrouver son aplomb après avoir encaissé 16 défaites en 1980, a concédé deux points et sept coups sûrs en cinq manches.

Les Expos ont maintenant un dossier de 8-6.

Une autre partie s'est d'autre part disputée à West Palm Beach hier entre le président et directeur général des Expos, John McHale, et le représentant du receveur Gary Carter, Jerry Petrie. Celui-ci a entrepris des négociations avec les Expos et il serait à la recherche d'un contrat de huit ans pour $10 millions.

«Les négociations se poursuivent mais il ne faut pas s'attendre à un accord aujourd'hui (hier),» a indiqué un porte-parole de l'équipe. D'ailleurs les négociations peuvent se poursuivre durant toute la période d'entraînement.

Carter a encore deux ans à écouler à son contrat de cinq ans.

Récemment, le président du conseil d'administration des Expos, Charles Bronfman, a indiqué être disposé à verser à Carter un salaire comparable à ceux des meilleurs receveurs des majeures. Bronfman a même ajouté être prêt à offrir à Carter un contrat supérieur à celui d'André Dawson, qui a signé une entente de cinq ans évaluée à $6 millions.

Petrie avait pour sa part indiqué que son client voulait demeurer à Montréal et qu'il n'avait pas l'intention de tenter sa chance au marché des joueurs autonomes.

Nouvelle victoire de Jirov

Stenmark sous la menace de Mahre

BOROVETS Bulgarie (AFP) — Le Soviétique Alexandre Jorov s'est une nouvelle fois imposé, hier, dans le slalom de Borovets, après son succès de la veille en géant, alors que l'Américain Phil Mahre, grâce à sa 3e place, s'est rapproché à trois petits points du Suédois Ingemar Stenmark en tête du classement de la Coupe du monde masculine de ski alpin, avant la dernière épreuve de la saison, un slalom géant, qui aura lieu samedi à Laax (Suisse).

Or, Stenmark ayant fait le «plein» de points en géant, il suffisa à Phil Mahre de terminer dans les trois premiers à Laax pour devancer «sur le fil» le Suédois — quel que soit le résultat de ce dernier — et remporter la coupe du monde.

Coincidence malheureuse pour la famille Mahre, Phil aurait pu être déclaré vainqueur de la coupe du monde dès hier, en ajoutant 8 points et non pas seulement 3 à son capital, si son frère jumeau Steve ne lui avait «soufflé» la 2e place pour 0.42 grâce à une excellente 1ère manche. Steve Mahre se disait cependant convaincu de la victoire finale de son frère, car «il est en meilleure forme actuellement que Stenmark».

Jirov, 21 ans, a remporté hier sa 3e victoire en coupe du monde cette saison, et la 4e pour le compte de l'URSS, avec celle de Valery Tsyganov lors de la 1ère descente d'Aspen (Etats-Unis). Les succès de Jirov se sont inscrits au cours du seul mois de mars. Un fait qui prouve encore la condition physique irréprochable des Soviétiques, à un moment où la plupart des concurrents avouent une certaine saturation.

Alexandre Jirov, qui, lors de ses débuts en coupe du monde en 1979, avait déjà fait l'unanimité sur son talent dans le camp autrichien — «c'est un nouveau Stenmark» —, a confirmé à Borovets qu'il serait l'un des principaux protagonistes de la prochaine coupe du monde et des championnats du monde de Schladming (Autriche), en février.

Quant à Stenmark, 5e hier, après avoir pris la 2e place du géant la veille, il n'a plus gagné depuis le slalom géant d'Are (Suède), le 14 février dernier. Le Suédois, qui, avec 10 succès cette saison, a égalé le record du nombre de victoires en coupe du monde, 62, d'Anne-Marie Moser-Proell, peut certes toujours finir en tête du classement général et «effacer» des tablettes l'Autrichienne. Mais si, dans ce dernier cas, cela dépend uniquement de lui, dans le premier, il est surtout lié au «bon vouloir» de Phil Mahre.

Erika Hess réalise une fin de saison éblouissante

WANGS-BIZOL Suisse (AFP) — Erika Hess, déjà intouchable en slalom, a ajouté hier un nouveau fleuron à son palmarès en remportant le dernier géant de la saison à Wangs-Bizol.

Ce succès de la jeune Suissesse, qui s'impose de plus en plus comme la très grande championne de demain, lui permet de s'assurer définitivement la deuxième place de la Coupe du monde que menacait de lui souffler Hanny Wenzel. Sa compatriote Marie-Thérèse Nadig avait elle la victoire en poche depuis longtemps.

La Coupe du monde féminine de ski alpin s'est ainsi pratiquement terminée avec ce 7e succès de la saison d'Erika Hess, le premier de sa carrière en géant. Nadig, victorieuse au classement général et en descente, victime d'une chute dans la 1ère manche, a raté la passe de trois et a dû laisser la coupe du monde de géant à l'Américaine Tamara McKinney.

Celle-ci n'a pourtant pas été plus heureuse qu'elle, hier, ne pouvant, elle non plus finir le premier parcours. Hess avait de son côté depuis longtemps complété la mainmise quasi totale des Suissesses sur le ski féminin en s'assurant la coupe du monde de slalom.

Il ne reste plus à décerner maintenant que le trophée par équipes, (hommes et femmes confondus) mais là encore la Suisse, avant les finales en parallèle dimanche à Laax, ne comptant pour le classement individuel, est pratiquement assurée du succès.

Le géant d'hier sur une neige humide et une pente très raide a été extrêmement difficile et sélectif. Trop pour nombre de concurrentes fatiguées par quatre mois de compétition presque sans trève.

SOMMAIRES

Sabres 4, Rangers 2

Première période

1—NY RANGERS: Nethery (11)
Gillis, Wallin 6:48
2—BUFFALO: Gare (43)
Perreault, Schoenfeld 17:40
Pénalités: Greschner NYR 1:30, Van Boxmeer Buf 2:19, Vadnais NYR 10:31, Sandenfeld Buf 14:49.

Deuxième période

3—NY RANGERS: Greschner (26)
Duguay, Beck 10:59
4—BUFFALO: Perreault (18)
Ruff, Gare 13:06
Pénalités: Savard Buf et Duguay NYR 6:16, Hospodar NYR 12:59, Perreault Buf 13:35.

Troisième période

5—BUFFALO: Hajt (3)
Ramsay, Seiling 19:18
6—BUFFALO: Seiling (28)
Savard 19:36
Pénalités: Ruff Buf 8:14, Duguay NYR 10:51.

Tirs au but:

NY RANGERS	6	8	8	—22
BUFFALO	10	7	10	—27

Gardiens: Baker, NY Rangers; Sauvé, Buffalo.
A.—16,433.

Oilers 7, Whalers 2

Première période

1—EDMONTON: Kurri (28) 9:04
2—EDMONTON: Anderson (24)
Siltanen, Messier 19:55
Pénalités — Anderson Edm 2:36, Brubaker Hart 5:48, Larivière Edm 15:31, Sims Hart 18:29.

Deuxième période

3—EDMONTON: Callighen (22)
Kurri, Coffey 6:10
4—HARTFORD: Nachbaur (14)
Sims, Rowe 11:02
5—EDMONTON: Anderson (25)
Siltanen, Gretzky 19:14
Pénalités — Larivière Edm 2:45, Lupien Hart 1:59.

Troisième période

6—HARTFORD: Boutette (29)
Meagher, Lupien 12:57
7—EDMONTON: Gretzky (53)
Messier 19:04
8—EDMONTON: Messier (24)
Gretzky, Coffey 19:18
9—EDMONTON: Anderson (26)
Gretzky, Messier 19:49
Pénalités — Gretzky Edm 5:08, Coffey Edm 19:49, Boutette Hart 19:49.

Tirs au but

EDMONTON	11	11	9	—31
HARTFORD	8	12	13	—33

Gardiens — Edwards, Edmonton; Veisor, Hartford.
A—11,405.

Penguins 5, Leafs 2

Première période

1—PITTSBURGH: Kehoe (52)
Lonsberry, Chorney 7:54
Pénalités — Melrose Tor 2:21, Boschman Tor, Carlyle Pgh 3:00, Farrish Tor 4:02, Faubert Pgg 5:14, Paiement Tor, Price Pgh 7:05, Turnbull Tor 8:48, Baxter Pgh 11:22, Ferguson Pgh 14:27.

Deuxième période

2—PITTSBURGH; Gardner (33)
Stackhouse, Kehoe 5:20
3—TORONTO: Robert (12)
Boudreau, Hickey 11:41
4—TORONTO: Martin (19)
Boudreau, Hickey 17:27
Pénalités — Hickey Tor 3:36, Farrish Tor 6:47, Faubert Pgh 14:27, Vaive Tor, Baxter Pgh mineures, majeures, inconduites, matches, Boschman Tor triple mineure, inconduite, Maloney Tor, Lonsberry Pgh majeures, inconduites, Rissling Pgh inconduite, Toronto banc, Pittsburgh banc 20:00.

Troisième période

5—PITTSBURGH: Stackhouse (6)
Sheppard, Price 1:28
6—PITTSBURGH: Carlyle (14)
Faubert, Schutt 3:03
7—PITTSBURGH: Carlyle (15)
Gardner, Thompson 4:25
Pénalité — Paiement Tor majeure 5:04.

Tirs au but

TORONTO	11	13	10	—34
PITTSBURGH	13	10	12	—35

Gardiens — Larocque, Toronto; Millen, Pittsburgh.
A. — 10,191.

en bref...

■ *Ferragamo à Montréal?*

LOS ANGELES (AP) — Les rumeurs voulant que le quart-arrière Vince Ferragamo des Rams de Los Angeles signe bientôt un contrat avec les Alouettes de Montréal se font plus persistantes. Ainsi dans une entrevue accordée au Times de Los Angeles, le père de Ferragamo a déclaré qu'une entente a déjà été conclue entre son fils et les Alouettes, et que la signature d'un contrat était imminente. Celle-ci dépendrait de la décision de la LCF d'accepter l'offre d'achat de l'équipe par Nelson Skalbania, et des négociations entre les Alouettes et les Tiger-Cats de Hamilton pour les droits candiens sur Ferragamo.

■ *Matthews à Philadelphie*

CLEARWATER, Floride (AP) — Les Phillies de Philadelphie ont acquis hier le voltigeur Gary Matthews des Braves d'Atlanta contre le lanceur Bob Walk. En annonçant la conclusion d'un accord, le directeur général des Phillies, Paul Owens, a indiqué que les deux parties ont dû mettre de l'eau dans leur vin. La transaction avait été réalisée il y a une semaine, mais Matthews n'avait pas accepté alors l'offre des Phillies. Cette fois, le voltigeur a signé un contrat de cinq ans, évalué à 4.8 millions, ce que Matthews et son gérant ont refusé de confirmer. L'an dernier à Atlanta, Matthews a conservé une moyenne de .278 avec 19 circuits et 73 points produits. Walk âgé de 24 ans, a présenté une fiche de 11-7. À la suite de cette transaction, on ignore maintenant ce que l'avenir réserve à Greg Luzinski, que les Phillies tentent en vain d'échanger.

■ *En deux mots*

La skieuse **Gerry Sorensen,** de Kimberley, a été proclamée l'athlète du mois en février au Canada à la suite de sa victoire en descente en Autriche... Le défenseur **Larry Robinson** occupe le premier rang de la coupe Molson avec 70 points, cinq de plus que Guy Lafleur et Rod Langway... Les Jets de Winnipeg ont mis sous contrat l'ailier gauche **Sandy Beadle,** 20 ans, et le défenseur **Bill Whelton,** deux joueurs universitaires repêchés en juin dernier... Le **Canada**, à la suite de sa victoire de 7-5 remportée contre la Norvège, est le seul pays encore invaincu après cinq rondes au championnat du monde de curling disputé à London... **John McEnroe** s'est qualifié pour le deuxième tour du tournoi de tennis de Milan en éliminant Raul Ramirez par 7-6 et 6-4... **Carlos Reutemann** sur Williams a dominé la séance d'essais libres du Grand Prix du Brésil devant **Alain Prost** sur Renault.

ÉLECTIONS QUÉBEC

Révision des listes électorales

du 23 au 28 mars

Parce que votre nom doit être inscrit... et bien inscrit.

Pour la tenue du scrutin du 13 avril il n'y aura pas de nouveau recensement, c'est-à-dire que personne ne peut passer chez vous au nom du Directeur général des élections et vous inscrire sur la liste électorale.

Les listes électorales qui serviront à ces élections générales sont celles dressées lors du recensement de septembre 1980.

Trois semaines avant les élections générales du 13 avril, il y aura une révision de ces listes électorales. Cette révision aura lieu du 23 mars au 28 mars inclusivement.

Vous devez absolument être inscrit sur les listes électorales pour pouvoir exercer votre droit de vote à ce scrutin.

Votre directeur du scrutin vous fait parvenir la liste électorale de votre section de vote (poll). Vérifiez si votre nom est inscrit et bien inscrit.

Pour être inscrit sur la liste électorale, vous devez posséder les qualités d'électeur. Peut être inscrite sur la liste électorale toute personne qui, le jour du scrutin, soit le 13 avril:

1. est âgée de dix-huit (18) ans;
2. est de citoyenneté canadienne;
3. a son domicile au Québec depuis un (1) an;
4. n'est frappée d'aucune incapacité légale.

Votre inscription sur la liste électorale doit se faire seulement dans la section de vote où vous êtes domicilié le jour de l'émission du décret, soit le 12 mars 1981. Ce n'est qu'à cet endroit que vous pourrez exercer votre droit de vote.

Si vous avez déménagé depuis le recensement, vous devez faire une demande d'inscription dans votre nouvelle section de vote. Faites cette demande au bureau de dépôt le plus près de chez vous ou chez votre réviseur rural.

Vous devez aussi, par la même occasion, remplir une demande de radiation de votre nom dans la section de vote où vous étiez inscrit lors du recensement.

EN MILIEU URBAIN

Pour toute demande d'inscription, de radiation ou de correction, vous devez vous présenter au bureau de dépôt le plus près de chez vous. Les adresses de ces bureaux sont publiées dans les journaux.

Vous appartenez à une section de vote URBAINE si vous êtes domicilié dans une municipalité de plus de 2 000 habitants. Le numéro de votre section de vote est alors suivi du mot URBAINE sur la liste électorale que vous recevez chez vous.

EN MILIEU RURAL

Pour toute demande d'inscription, de radiation ou de correction, vous devez communiquer avec le réviseur rural. Pour connaître les adresses des réviseurs ruraux, vous devez consulter la liste électorale que vous avez reçue ou communiquer avec le directeur du scrutin de votre circonscription électorale.

Vous appartenez à une section de vote RURALE si vous êtes domicilié dans une municipalité de 2 000 habitants ou moins. Le numéro de votre section de vote est alors suivi du mot RURALE sur la liste électorale que vous recevez chez vous.

TRAVAILLEURS! ÉTUDIANTS! PERSONNES HOSPITALISÉES!

Vous devez être inscrit sur une liste électorale pour avoir droit de vote aux élections générales.

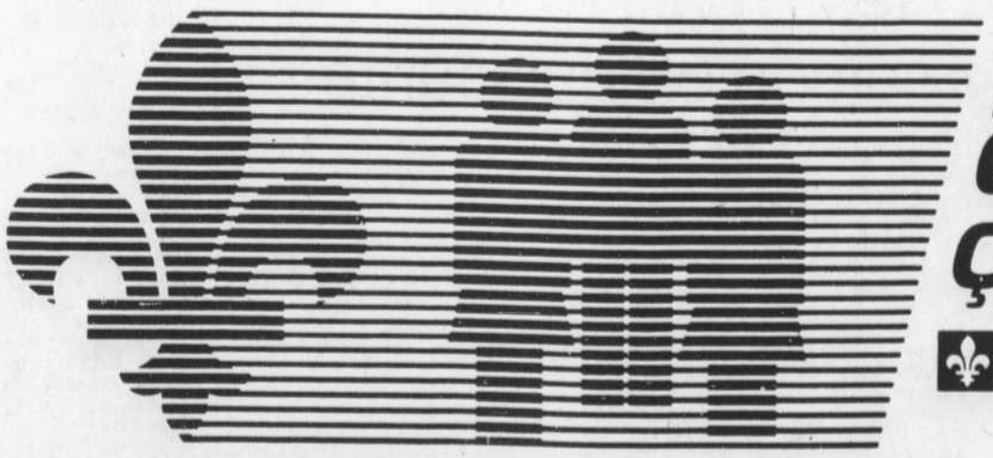
Normalement, une personne doit être inscrite et voter dans la section de vote où elle est domiciliée le jour de l'émission du décret soit le 12 mars 1981.

Cependant, pour vous que le travail, les études ou la maladie obligent à résider dans une autre localité, la nouvelle Loi électorale vous permet de vous inscrire et de voter dans la section de vote de votre résidence temporaire (l'endroit où vous êtes à cause de votre travail, de vos études ou parce que vous êtes hospitalisé).

Cette inscription, dans ces cas-là, doit être faite lors de la révision des listes électorales. Inscrivez-vous à un bureau de dépôt ou chez votre réviseur rural. Vous pouvez le faire du 23 au 28 mars 1981.

Plutôt que d'être inscrit à votre domicile permanent, vous serez alors inscrit au lieu de votre résidence temporaire.

Pour plus de renseignements, composez SANS FRAIS: 1-800-463-4378



parce qu'un vote, ça compte

Le Directeur général des élections du Québec

Pierre-F. Côté, C.R.